bpifrance | SERVIR L'AVENIR

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Bpifrance Financement

2017

Document de référence

SOMMAIRE

1. MESSAGE DU PRESIDENT 5

2. CHIFFRES CLES 6

2.1. Bilan 2017 6
2.2. Capital et actionnariat 7

3. PRESENTATION DES ACTIVITES DE BPIFRANCE FINANCEMENT : MISSIONS ET METIERS 7

4. STRUCTURE CAPITALISTIQUE DU GROUPE BPIFRANCE 10

5. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE 11

5.1. Rapport d'activité 11
5.2. Le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques 52
5.3. Elaboration et traitement de l'information comptable 57

6. RAPPORT DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 59

6.1. Gouvernance 59
6.2. Absence de condamnation des mandataires sociaux 62
6.3. Informations sur les mandataires sociaux au 31 décembre 2017 62
6.4. Rémunérations des administrateurs et du Directeur général 65
6.5. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration 69
6.6. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce 72
6.7. Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2017 72
6.8. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce 73
6.9. Délégations en matière d'augmentation de capital 73

7. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MAI 2018 73

8. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE 77

8.1. Organigramme fonctionnel 77
8.2. Organigramme du Réseau 78

9. RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES 79

10. COMPTES CONSOLIDES 80

11. COMPTES SOCIAUX 166

12. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 218

12.1. Rapport sur les comptes consolidés 218
12.2. Rapport sur les comptes sociaux 225
12.3. Rapport sur les conventions réglementées 233

13. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT BPIFRANCE FINANCEMENT 249

13.1. Histoire et évolution de Bpifrance Financement 249
13.2. Objet social de Bpifrance Financement 249
13.3. Assemblées Générales 250
13.4. Autres renseignements de caractère général concernant l'émetteur 250

14. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES 251

14.1. Personnes responsables 251
14.2. Contrôleurs légaux des comptes 252

15. TABLES DE CONCORDANCE 253

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Bpifrance Financement

2017

Document de référence

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2018, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

1. MESSAGE DU PRESIDENT

Dans un contexte de forte croissance de l'activité de Bpifrance sur la plupart de ses métiers, 2017 a été une année d'importants changements pour le groupe, tant au niveau de son organisation qu'en termes de positionnement de son offre.

La banque a activement soutenu la reprise de l'investissement des entreprises en mobilisant, aux côtés des banques privées, son offre de crédits d'investissement (7,2Md€ en 2017, +5,8% par rapport à 2016), tout en la ciblant prioritairement sur des domaines (ex. international, financement de l'immatériel) et secteurs (ex. transition énergétique, industrie du futur) encore trop peu couverts par le marché. Bpifrance a également œuvré, via ses dispositifs de garantie (8,9Md€ de crédits bancaires garantis en 2017, +6%) au développement de l'offre privée de crédit sur les segments les plus risqués (ex. création, TPE).

Bpifrance a par ailleurs maintenu le volume de ses aides à l'innovation (subventions, avances remboursables et prêts à taux zéro) à hauteur de 1,3 Md€, soit plus de 5 000 dossiers financés dans des secteurs clés pour la croissance de demain.

Face au rebond de la conjoncture, le groupe a mobilisé tout l'éventail de ses dispositifs d'investissement en fonds propres afin de soutenir les projets de croissance des entreprises. Les investissements correspondants ont atteint 4 Md€ en 2017, dont 1Md€ auprès de fonds partenaires et 1,9Md€ d'investissement exceptionnel dans PSA.

L'international et l'accompagnement ont continué de monter en puissance en transverse dans l'offre de Bpifrance afin d'aider les entrepreneurs à relever leurs défis en matière d'internationalisation et de transformation, au niveau du digital. Le continuum de financement à l'international pour les PME et ETI s'est notamment enrichi en 2017 de la gamme de produits de Bpifrance Assurance Export (assurance-crédit, assurance change, assurance prospection, garantie de préfinancement, etc.), ligne métier mise en place au 1er janvier 2017, dont l'activité a atteint 20Md€. Le groupe a par ailleurs changé d'échelle au niveau de ses activités d'accompagnement via notamment le lancement, à côté de ses propres accélérateurs start-up, PME et ETI, de dispositifs d'accélération opérés pour le compte de partenaires régionaux (3 accélérateurs lancés en 2017) et sectoriels (2 accélérateurs lancés en 2017), ou encore la montée en puissance de son offre de conseil aux entreprises. Au total, 7 500 entreprises ont ainsi été accompagnées par Bpifrance en 2017 (+36% par rapport à 2016).

Partageant une conviction toujours plus forte qu'entreprendre, c'est changer le monde et servir l'avenir, les équipes de Bpifrance poursuivront en 2018 leur engagement et leur mobilisation au service des entrepreneurs, de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi.

Nicolas DUFOURCQ
Président-Directeur général Bpifrance Financement

2. CHIFFRES CLÉS

2.1. Bilan 2017

(En millions €)	2015	2016	évolution 2016	2017	évolution 2017
ACTIVITE					
Aides Innovation (AI, ISI, FIS, PSPC, FSN, CMI, FNI, PIAVE)	1002	937	-6,47%	931	-0,64%
Montant des risques garantis (hors fonds internes)	3 492	3 557	1,85%	3 695	3,88%
Montant des risques garantis Bpifrance Régions	245	238	-2,73%	301	26,42%
Cofinancement de l'investissement	6 438	7 111	10,45%	7 480	5,19%
Mobilisation de Créances	3 668	3 567	-2,74%	3 620	1,48%
Préfinancement du CICE	3 551	4 287	20,71%	4 982	16,23%
EFFECTIFS(1)	**1 803**	**1 879**		**1 940**	
Résultat net part du groupe	119	184	+54,6%	182	-1%
ROE(2)	3,69%	5,38%		5,07%	

(1) Effectif CDI moyen payé en équivalent temps plein au 31 décembre
(2) Résultat / capitaux propres dont résultat – capital non libéré – distribution de dividendes au titre de l'année

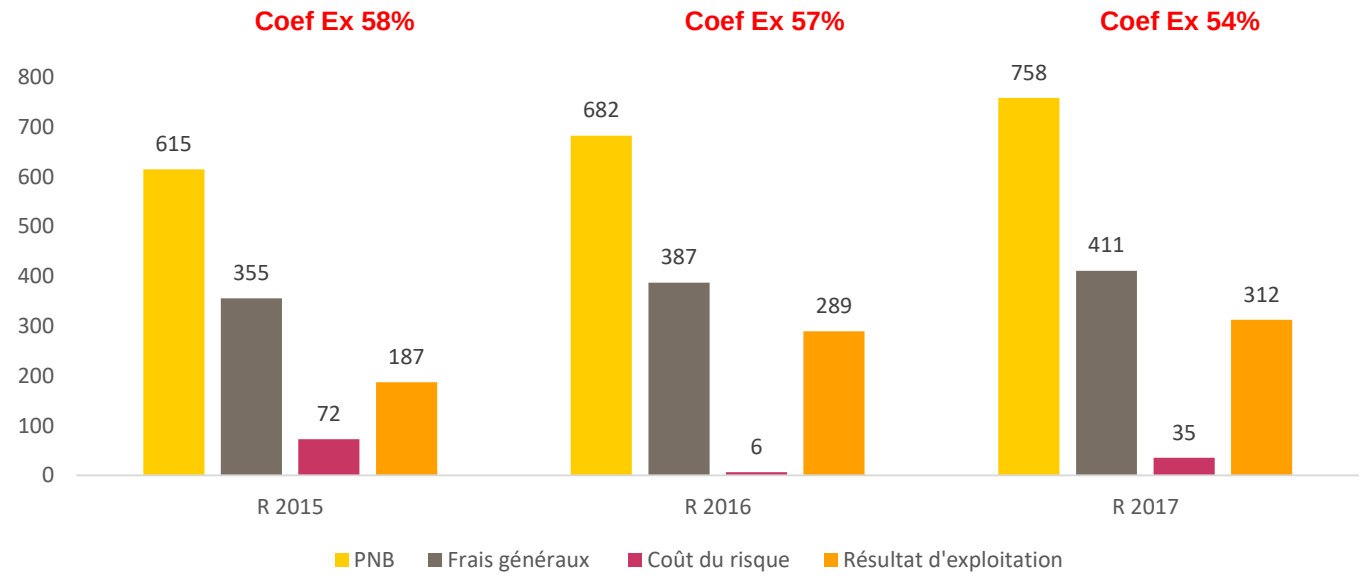

2.2. Capital et actionnariat

Au 31 décembre 2017, le capital social de Bpifrance Financement s'élève à 839 907 320 euros, divisé en 104 988 415 actions d'un nominal de 8 euros.

Bpifrance SA, détenue à parité par l'EPIC Bpifrance et par la Caisse des Dépôts et Consignations, détient 90,77% du capital et des droits de vote de Bpifrance Financement. Bpifrance SA a le statut de compagnie financière et est donc soumise à la surveillance prudentielle sur base consolidée de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Il est rappelé que l'article 6 des statuts de Bpifrance Financement dispose que « la société anonyme Bpifrance détient, directement ou indirectement, plus de 50% du capital de la société », conformément à l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public EPIC Bpifrance.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2017

	Nombre	Montant (€)	Répartition du capital	Répartition des droits de vote
Bpifrance SA	95 298 272	762 386 176	90,77%	90,77%
BPCE SA	1 706 393	13 651 144	1,63%	1,63%
Banques et Divers	7 983 750	63 870 000	7,60%	7,60%
Total	**104 988 415**	**839 907 320**	**100%**	**100%**

3. PRESENTATION DES ACTIVITES DE BPIFRANCE FINANCEMENT : MISSIONS ET METIERS

Bpifrance Financement exerce trois grands métiers[1] qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets, de la création à la transmission d'entreprise, en passant par l'innovation et l'international :

- le soutien de l'innovation, accompagnement et financement des projets innovants, ayant des perspectives avérées et concrètes de mise sur le marché,
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

Bpifrance Financement mutualise l'ensemble de ces savoir-faire, combinant les différentes techniques de financement, afin de concevoir des solutions qui répondent à des insuffisances de marché. Il en est ainsi du financement de l'amorçage, du financement bancaire de l'innovation (prêts mezzanines et mobilisation du CIR pour les ETI), au-delà des aides, ou encore de la mise en relation de PME innovantes avec des grands comptes ou des investisseurs en fonds propres.

Ses interventions se caractérisent par sa capacité d'entraînement sur les acteurs privés du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.

Bpifrance Financement travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui accompagnent le développement des PME et l'innovation.

Bpifrance Financement a conclu des accords de partenariat avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles se retrouvent les Conseils Régionaux.

Bpifrance Financement intervient en « réseau » avec :

- les établissements bancaires et financiers et les intervenants en fonds propres,

---

[1] *Cf. également note 11 de l'annexe des comptes consolidés.*

- les pôles de compétitivité, les organismes de recherche, les universités, les écoles d'ingénieurs, les grandes entreprises,
- les SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie),
- les incubateurs et les pépinières, publics ou privés,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers,
- les experts comptables,
- les fédérations et les syndicats professionnels,
- les réseaux associatifs d'aide et d'accompagnement de la création d'entreprise,
- les acteurs publics et privés qui œuvrent pour la diffusion des technologies de l'information dans les PME,
- les fonds structurels européens et les programmes de recherche communautaires.

Le financement des investissements et du cycle d'exploitation

Le plan stratégique 2017-2020 réaffirme le rôle de banque de place de Bpifrance : en partenariat avec les établissements bancaires et financiers et des Conseils Régionaux, Bpifrance Financement intervient en soutien des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de crédits à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière, notamment dans l'Energie-Environnement

- immatériels, de même qu'au financement du besoin en fonds de roulement, sous forme de Prêts Sans Garantie (Croissance, Industrie, Export, Tourisme, Transmission, Innovation, TPE), longs et patients, sans garantie ni sûreté prises sur l'entreprise ou ses dirigeants.

Des financements spécifiques en partenariat avec les Régions et le Commissariat Général à l'Investissement ont été développés pour encourager l'investissement dans les phases les plus critiques à fort potentiel : export, industrie du futur, revitalisation…

Bpifrance Financement contribue au financement du cycle d'exploitation :

- il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des donneurs d'ordres publics et privés et, au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : cautions et garanties à première demande.

- depuis 2013, Bpifrance préfinance le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

La garantie

Directement corrélée aux financements accordés par ses partenaires, la Garantie de Bpifrance est un outil crucial pour inciter les banques à financer les PME dans les phases les plus risquées de leur croissance, notamment en création, en innovation ou bien encore en transmission. Bpifrance Financement garantit les financements bancaires (y compris le crédit-bail et la location financière) et les interventions des organismes de fonds propres :

- au titre de la création,
- au titre de l'innovation,
- au titre du développement,
- au titre de la transmission,
- au titre de l'international, y compris les cautions bancaires sur marchés export et le risque d'échec des implantations de filiales françaises à l'étranger (GPI).

La quotité est comprise entre 40 et 60% et peut atteindre 70% avec le concours des fonds de garantie constitués par les régions auprès de Bpifrance Financement.

La garantie est l'outil privilégié d'intervention notamment auprès des plus petites entreprises, car elle est mise en œuvre en partenariat avec les banques privées qui sont habilitées à décider immédiatement de son octroi jusqu'à 200 000€.

Le soutien à l'Innovation

La mission Innovation du pôle Financement de Bpifrance est d'apporter une réponse aux besoins de financement des projets innovants individuels ou collaboratifs, de l'idée jusqu'au marché, dans les cas de défaillances des financements classiques ou de besoin d'entrainement d'une banque commerciale. Bpifrance apporte une solution de financement adaptée à l'entreprise en fonction de sa distance au marché (subvention, avance récupérable, prêt à taux zéro, prêt bonifié sans garantie, etc.) en partenariat étroit avec les acteurs du financement de l'Innovation et notamment les Régions. Depuis 2014, Bpifrance a également développé une offre d'accompagnement sur toutes les phases de croissance des entreprises.

Les activités de financement des entreprises en innovation se divisent en deux grandes catégories :

- les aides individuelles (sous forme de subventions, avances récupérables et prêts à taux zéro) et les prêts (Prêts d'Amorçage, Prêts Innovation), opérés par le réseau Bpifrance déployé dans toutes les Régions,

- le financement des projets collaboratifs (FUI, PSPC, FSN, PIAVE, CMI) opérés par la Direction de l'expertise et des programmes de Bpifrance à Paris, sous forme de subventions et d'avances récupérables.

Grâce aux moyens en provenance de l'Etat (Programme 192 et PIA) et de ses partenaires (notamment INPI, Régions et FEI), Bpifrance a pleinement mobilisé en 2017 ces outils d'aides et de prêts à hauteur de 1,26 Md€. Compte tenu de l'engagement des entreprises qui portent ces projets, ce sont plus de 4 Md€ qui ont été investis directement dans les projets d'innovation par plus de 6 000 entreprises (en légère diminution par rapport à 2016).

En matière d'aides individuelles comme collaboratives, les accords se sont élevés de plus d'un milliard d'euros. Les objectifs initiaux ont été partiellement remplis en raison des baisses budgétaires importantes subies sur le P192 en fin d'année : 92% du budget initial en matière d'aides individuelles (459 M€) ; les projets collaboratifs sont à 109% de l'objectif (472 M€), en croissance de 10% par rapport à 2016. Le volume des prêts se stabilise à 327 M€, en recul de 8% par rapport à 2016.
Sur le plan qualitatif, le nombre d'entreprises de moins de cinq ans accompagnées a progressé de +138% entre 2012 et 2017 (3,625 entreprises de moins de cinq ans financées en 2017). Le nombre de Bourses French Tech est de 619 (hors Bourses Emergence, plus 97 bourses), stable par rapport à 2016 en dépit d'une diminution de 5 à 3 M€ de la baisse de la contribution de l'INPI.

De même, 69% des montants accordés aux entreprises dans le cadre des programmes collaboratifs sont accordés à des PME (moins de 250 salariés). La recherche publique ne représente que 23% des montants attribués. Enfin, le secteur des technologies de l'information au sens large est largement en tête avec près de 60% des aides accordées (tous programmes confondus), suivi par les domaines des Ecotechnologies, de la santé et de l'Industrie.

Les efforts des années précédentes ont été poursuivis pour accompagner les start-ups, PME et entreprises en général par des opérations de mises en contact, de conseils et de diagnostics adaptées à chaque étape de la vie de l'entreprise : Pitch & Win pour apprendre à présenter son projet notamment devant des investisseurs en français et en anglais, Pass French Tech (cf. plus bas – nouveaux produits d'aides à l'innovation). Au total, 87 entreprises ont bénéficié de ces services d'accompagnement à fin 2017 (Diagnostic Design, Diagnostic Big data, Diagnostic Europe et Diagnostic Croissance, etc.).

4. STRUCTURE CAPITALISTIQUE DU GROUPE BPIFRANCE

La structure capitalistique du groupe Bpifrance est décrite ci-après.

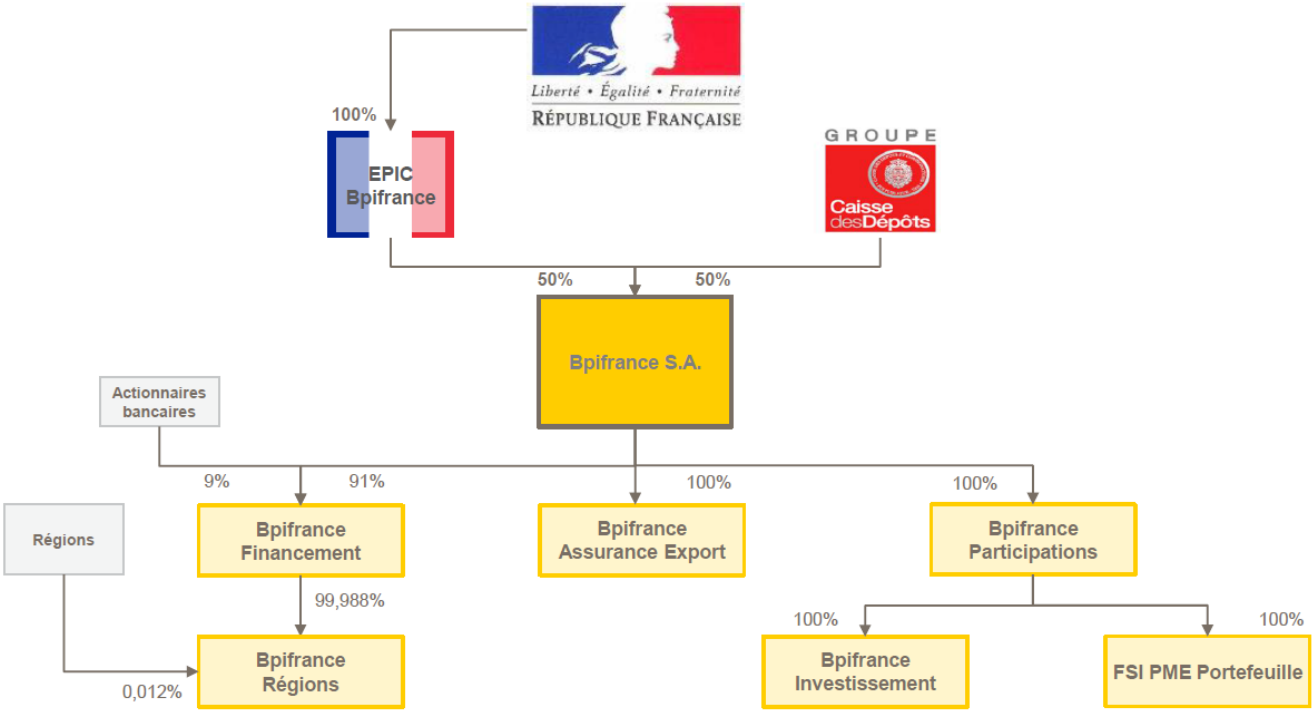

5. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

5.1. Rapport d'activité

En tant qu'établissement de crédit, Bpifrance Financement est soumis à la réglementation bancaire (arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) qui lui impose de nombreuses obligations, comme celles d'opérer aux conditions de marché, sans soutien abusif ni crédit ruineux, de disposer d'un système de prévention des risques (financier, d'image et opérationnel), de séparation des rôles, des systèmes de mesure de surveillance et de maîtrise des risques. Bpifrance Financement et sa filiale Bpifrance Régions sont sous le contrôle de l'ACPR et soumises à la surveillance prudentielle directe de la Banque Centrale Européenne (liste publiée par la BCE conformément à l'article 49, paragraphe 1, du règlement (UE) n°468/2014 de la BCE (BCE/2014/17)).

5.1.1 Faits marquants de l'année 2017

Nouveaux produits de financement

Bpifrance a étoffé en 2017 sa gamme de prêts sans garantie :

- Prêt Flash TPE : développé en partenariat étroit avec les Régions Françaises, ce prêt de 10 K€, en co-intervention avec une banque ou un opérateur de crowdfunding, est destiné aux projets de développement des entreprises de 1 à 9 salariés. Il a été lancé à l'automne 2017 en Bretagne.

- Contrat de Développement Transmission : augmentation du plafond de 400 K€ à 650 K€ permettant d'accompagner la transmission d'entreprises de tailles plus importantes.

- Prêt de Développement Outre-Mer ouvert à l'ensemble des Provinces de Nouvelle Calédonie et à la Polynésie Française. (PSG 5 ans avec un an de différé d'amortissement).

Nouveaux produits d'aide à l'innovation

L'année 2017 est une année de transition tant vis-à-vis du financement des aides individuelles, que des programmes du PIA (transition PIA2/PIA3). Les principales modifications sur les produits sont les suivantes :

- Le Prêt d'Amorçage mis en place en 2006 bénéficiait d'une garantie à 80 % du Fonds national PPA et de fonds de garantie Régionaux de certaines régions. Certaines Régions dont l'Ile-de-France ayant souhaité utiliser des fonds FEDER et régionaux pour garantir les Prêts d'Amorçage, nous avons étendu les garanties régionales à ce type de dispositif qui permet d'économiser les garanties en provenance de l'Etat.

- Mise en place du programme French Tech Diversité permettant d'accompagner et de financer des projets de startups utilisant le numérique et portés par des entrepreneurs issus de la diversité sociale (quartiers prioritaires, étudiants boursiers…). Lancé conjointement par la Mission French Tech et Bpifrance, ce programme a été mis en place suite à un appel à projet en Mai 2017. La subvention maximale pour cette bourse est de 57 K€; elle doit permettre de couvrir les frais propres de l'entreprise pour 20 K€ et des prestations externes pour le reste.

- Un effort de simplification opéré sur la gamme Innovation a permis de clarifier les dispositifs pour les entreprises :
  - les étapes de faisabilité, et de levées des premiers risques seront toujours financées en subventions (y compris la Bourse French Tech, le concours Ilab, la première phase du concours Innovation) ;
  - les étapes de R&D et d'innovation radicale seront financées par des avances récupérables afin de partager le risque avec les entreprises ;
  - l'amorçage sera financé sous la forme de prêt sans garantie (Prêt d'amorçage et prêt d'amorçage investissement garantis en partie par le FEI) ;
  - les autres étapes seront financées par des prêts sans garantie : le PTZI devient le Prêt Innovation R&D avec la mise en place d'un taux d'intérêt pour couvrir les coûts de liquidité.

- Mise en place du diagnostic Innovation qui prendra la place de la Prestation technologique Réseau : en partenariat avec un opérateur régional, il s'agit d'accompagner les PME dans une 1ère démarche d'innovation

(technologique ou non) via le recours à un prestataire externe : bureau d'études, experts-conseils, centres techniques, laboratoires de recherche, cabinet en Propriété Intellectuelle, etc. (coût maximum de chaque dossier : 8 K€, sur les crédits du P192).

- Le diagnostic Croissance, opéré par le Réseau de Bpifrance, complète la gamme des Diagnostics (Big Data, IA, Europe, Design) mise en place depuis deux ans. Ce diagnostic vise à accompagner les start-ups dans la définition globale de leur stratégie de croissance et de financement, et à les soutenir dans leur recherche de fonds. Le montant de l'aide peut aller jusqu'à 5 K€, sur le P192.

- Dans la cadre du PIA3 seront mises en place 2 actions territorialisées confiées à Bpifrance : "Projets d'Innovation", et "Accompagnement et Transformation des Filières", dans le cadre des conventions signées avec l'Etat le 7 avril 2017 et publiées au JORF le 9 avril 2017. En réponse à un appel à manifestation d'intérêt lancé en février 2017 par le CGI, les Régions ont proposé à l'Etat, les crédits qu'elles entendaient allouer à chaque action.
    - L'action « projets d'Innovation » vise à financer en partenariat avec les Régions un projet de développement de nouveaux produits et services ou un projet innovant d'expérimentation industrielle, contribuant notamment par l'ampleur de ses retombées économiques à la réindustrialisation et à la création d'emplois durables dans la région concernée.
    - L'action « Accompagnement et structuration de filières » vise à financer en partenariat avec les Régions un projet de structuration de filière : mettre à disposition de plusieurs entreprises d'une même filière, des moyens de production ou des infrastructures de recherche partagés, permettre l'échange de données et d'informations, le partage des visions technologiques et de marché, et initier des démarches commerciales partagées.

- Pour 2018, les évolutions présentées ci-dessus ont été validées fin décembre au sein du Comité Innovation et du Conseil d'administration.

5.1.2 Activités par métier et chiffres clés

Activité Innovation

- Répartition subventions / avances / prêts

(en M€)	2016	2017
Aides individuelles	506	459
. Subvention	125	105
dont partenaires	52%	49%
. Avances Remboursables	146	137
dont partenaires	23%	12%
. Prêts à taux zéro	217	205
dont partenaires	6%	6%
. Prêts à taux zéro+	18	12
dont partenaires	51%	52%
Prêts de développement	352	327
. Prêts participatifs d'amorçage	113	108
. Préfinancement du CIR	1	
. Prêts pour l'innovation	238	219
Financement des programmes d'Investissements d'avenir	431	472
. PSPC	85	121
. FIS	3	0
. FSN	83	122
. CMI	13	50
. FUI	70	70
. PIAVE	144	96
. Individuels	33	13

- **Commentaires sur l'évolution de l'activité :**

L'activité de l'année 2017 en financement de l'innovation se caractérise par une stabilisation voire une légère baisse des montants d'aides en raison de la baisse des dotations du P192 en provenance du budget de l'Etat et de la contribution de l'INPI pour la Bourse French Tech (-2 M€ en 2017), ainsi que d'un léger tassement des dotations en provenance des Régions.

Néanmoins, au total près de 1,26 Md€ ont en effet été accordés en 2017 (en baisse de 2% par rapport à 2016). L'activité concernant les aides individuelles a été marquée par une baisse en provenance des partenaires (principalement des Régions et de l'INPI), lesquels représentent toujours près de la moitié de nos aides directes en subventions. A noter la baisse d'une contribution de l'INPI à la Bourse French Tech de 2 M€. Une grande majorité des aides vont aux entreprises jeunes (moins de 5 ans) et aux petites entreprises de moins de 50 salariés.

L'activité de financement des projets collaboratifs est en nette croissance après la baisse en 2016. Cette activité requiert d'importants efforts pour les équipes chargées de l'instruction et de la gestion (Plus de 3 Md€ en gestion fin 2017). Les processus de sélection, de décision et de suivi sont maintenant matures et les efforts de rationalisation ont permis de diviser par deux les délais initiaux de décision.

Les prêts sans garantie dédiés à l'amorçage (PA et PAI) et à la mise sur le marché (PI) ont connu une stabilisation après la forte hausse de 2016 grâce notamment aux fonds de garantie financés en partie par le Fonds Européen d'Investissement (FEI). 327 M€ de prêts (en engagements) ont ainsi pu être accordés en 2017 à 1 313 entreprises.

Activité garantie

- Chiffres clés (en M€ pour les montants)

ACTIVITÉ (Hors ligne globale)	**2016**	**2017**	**Evolution en %**
Montant des risques (Hors fonds internes)	**3 557**	**3 695**	**3,9%**
Création	1 381	1 542	11,7%
Transmission	734	798	8,7%
Développement	758	696	-8,2%
Innovation	76	83	9,2%
International	120	131	9,2%
Trésorerie [(1)]	488	445	-8,8%
Répartition par type d'interventions garanties	**3 557**	**3 695**	**3,9%**
Crédits bancaires	3187	3357	5,3%
Fonds propres	152	211	38,9%
Court terme	218	127	-41,7%
Nombre de concours garantis	**71 893**	**74 522**	**3,7%**
Montant net des risques couverts	**5 229**	**5 103**	**-2,4%**
Encours total de risque au 31 décembre (sains)	**14 972**	**15 678**	**4,7%**

(1) y compris les fonds de renforcement de trésorerie « Renforcement PME », « Préfinancement CICE » et « Surgarantie RT »

- **Répartition des risques garantis par finalité hors fonds internes (en pourcentage) :**

Répartition des risques garantis par finalité (hors fonds internes) (1)	**2016**	**2017**
Création	38,82%	41,73%
Transmission	20,65%	21,61%
Développement	21,30%	18,85%
Innovation	2,14%	2,24%
International	3,38%	3,55%
Trésorerie	13,71%	12,02%
Total	100%	100%

(1) y compris les fonds de renforcement de trésorerie « Renforcement PME », « Préfinancement CICE » et « Surgarantie RT »

- **Répartition des concours garantis par finalité (en pourcentage) :**

Répartition des concours garantis par finalités	2016	2017
Création	26,41%	30,21%
Transmission	14,04%	15,65%
Développement	43,87%	38,44%
Innovation	4,05%	4,42%
International	2,31%	2,57%
Trésorerie	9,32%	8,71%
Total	100%	100%

- **Répartition des concours par secteur d'activité (en pourcentage) :**

Répartition des concours garantis par secteur d'activité	2016	2017
Industrie	23,34%	22,36%
Construction	6,33%	7,77%
Commerce - transport	27,06%	26,09%
Services aux entreprises	12,77%	11,64%
Services à la personne	19,17%	20,46%
Tourisme	11,33%	11,68%
Total	100%	100%

- **Commentaires sur l'évolution de l'activité :**

La progression de l'activité en 2017 résulte principalement des finalités Création et Transmission, tandis que les finalités Développement et Trésorerie sont en recul :

- La capacité de décision donnée aux banques via les Contrats de Garantie[2] a notamment contribué à soutenir la forte croissance des projets de création relevée par l'INSEE.
- Les opérations de transmission d'entreprises, plus risquées par nature, ont été d'avantage garanties dans un contexte économique porteur, tandis que la finalité Développement est en retrait dans un environnement de taux bas.
- La finalité Trésorerie est également en baisse sensible dans cette conjoncture favorable aux entreprises.

Cette progression se retrouve en nombre de concours garantis, elle traduit une utilisation plus marquée des Contrats de Garantie par les banques, le déploiement de l'évolution de ce dispositif initié fin 2015 étant pleinement opérationnel depuis le début 2017.

Dans ce contexte, la finalité Création demeure celle pour laquelle les banques viennent prioritairement rechercher la garantie.

La répartition des concours garantis par secteur d'activité reste sensiblement identique.

---

[2] Les Contrats de Garantie sont des dispositifs permettant aux banques d'engager immédiatement la garantie de Bpifrance Financement sous certaines conditions pour les crédits octroyés aux PME jusque 200 000 euros.

- **Chiffres clés de Bpifrance Régions :**

Activité (en M€ pour les montants)	2016	2017	Evolution en %
Montant des concours garantis	**941**	**1195**	**27,1%**
Création	237	361	52,6%
Transmission	387	486	25,6%
Développement	213	252	18,1%
Trésorerie	104	96	-7,3%
Répartitions par type d'interventions garanties	**941**	**1195**	27,1%
Crédits bancaires	941	1195	27,1%
Fonds propres	0	0	
Court Terme	0	0	
Nombre de concours garantis	**2481**	**3120**	25,8%
Montant net des risques couverts	238	301	26,4%
Encours total de risque au 31 décembre	**787**	**873**	10,9%

- **Répartition des concours garantis par secteur d'activité (en pourcentage) :**

Répartition des concours garantis par secteur d'activité	2016	2017
Industrie	24,71%	21,11%
Construction	8,83%	8,96%
Commerce - transport	20,09%	21,30%
Services aux entreprises	16,26%	13,91%
Services à la personne	18,62%	19,84%
Tourisme	11,49%	14,88%
Total	100%	100%

Activité Financement

- Répartition par nature de concours

(en M€)	2016	2017	évolution en (%)
ACTIVITÉ			
Financement			
Production nouvelle [(1) (2)]	**7 111**	**7 480**	**5,2%**
Encours au 31 décembre [(1) (2)]	27 463	30 004	9,3%
Cofinancement Moyen et Long Terme	**4 337**	**4 610**	**6,3%**
Prêt à Long et Moyen Terme	3 214	3 531	9,9%
Crédit-Bail	1 123	1 079	-3,9%
Prêts sans garantie [(2)]	**2 774**	**2 870**	**3,4%**
Dont Prêt de croissance	948	999	5,3%
Dont Prêt Export	729	614	**-15,8%**
Court Terme [(3)]			
Mobilisation de Créances	3567	3 620	1,5%
Préfinancement du CICE	4287	4 982	16,2%

(1) Hors Financement Court Terme
(2) Dont Prêts sans garantie Innovation 2016 : 352 M€ – 2017 : 327 M€
(3) Ces montants expriment les autorisations de financement au 31 décembre pour lesquelles la commission a été payée

- Répartition des concours hors PCE par secteur d'activité

Répartition des concours hors PCE par secteur d'activité	2016	2017
Industrie	23,56%	24,97%
Construction	4,04%	4,06%
Commerce - transport	25,72%	22,76%
Services aux entreprises	12,71%	11,48%
Services à la personne	29,12%	31,35%
Tourisme	4,85%	5,38%
Total	100%	100%

- **Commentaires sur l'évolution de l'activité**

Financements moyen-long terme

Les financements moyen long terme de Bpifrance progressent de 5,2 % au total en 2017. Les crédits d'investissement moyen long terme « classiques » atteignent un nouveau record en 2017 à 4,6 Md€, en hausse de +6.3%. Cette augmentation notable des financements moyen long terme a été pour l'essentiel portée par le cofinancement des énergies renouvelables, en hausse de 32% (1,150 M€ en 2017 contre 871 M€ en 2016).

Les Prêts Sans Garantie progressent eux aussi en 2017 : +3,4%. Leur montant s'établit en 2016 à 2,9 Md€. Cette typologie de prêts répond au financement de l'immatériel sur des durées longues et bénéficie d'une période d'amortissement différée. Dans le détail des Prêts Sans Garantie, la dynamique se retrouve parmi ceux orientés sur la croissance et l'Innovation.

Financement du court terme

Le total des engagements à court terme octroyés en 2017 par Bpifrance Financement dépasse 8,6 Md€ (+9,5%).

La mobilisation des créances commerciales (3,4 Md€) progresse et souligne le besoin de trésorerie des entreprises, lié notamment à la reprise de l'activité.

Poursuivant son succès depuis 2013, le préfinancement du crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE), dont le total des engagements représente 4,9 Md€ à fin décembre 2017 (+16%), a permis d'injecter plus de 1,5 Md€ supplémentaires dans la trésorerie des entreprises.

Focus International

Le financement de l'export

Conformément à son plan stratégique, Bpifrance a poursuivi en 2017 la promotion de la mondialisation des entreprises, PME et ETI en particulier. Ainsi, il a poursuivi l'extension et la distribution de sa gamme de produits réservés à l'export.

Après une année 2016 exceptionnelle, les réalisations des prêts sans garantie pour l'export représentent 614 M€ en 2017 ce qui ancre ce produit dans les outils « clé » de l'offre internationale de Bpifrance. En complément de cette offre de prêts sans garantie, la gamme est désormais large, avec Avance + Export pour la mobilisation des créances à l'export, et le Crédit Export pour l'investissement moyen long terme. Pour 2017, Avance+ Export a mobilisé 120 M€ d'engagements. Quant au Crédit Export, dont le cycle est intrinsèquement long, il s'est illustré par un très grand nombre d'accords. 104 offres pour 1,8 Md€ de projets cumulés et 11 opérations se sont débouclées en 2017 pour 186 M€.

A noter également, la contribution de l'activité garantie à l'objectif de financement de l'internationalisation des entreprises. La Garantie Projet International a été délivrée sur 129 opérations représentant 32 M€ (+33%) et la garantie Fonds International sur le CT et le MT a atteint 100 M€ (+3,5%).

L'Europe, au centre de la stratégie de Bpifrance

En 2017, le pôle Europe de Bpifrance a organisé son action autour de quatre objectifs : influer sur les politiques communautaires par une démarche active d'explication auprès des institutions européennes, développer l'activité de projets européens au bénéfice des entreprises et du retour financier vers l'Europe avec notamment le suivi du Plan d'investissement Juncker (Bpifrance est signataire de trois plateformes : accompagnement avec EIAH, titrisation avec ENSI et EIF-NPI Equity Platform), animer le partenariat avec le Groupe BEI et développer des coopérations avec nos homologues européens. Bpifrance a été particulièrement actif sur des sujets clés tels que le projet de Conseil européen de l'innovation, les entreprises en difficulté et le prochain cadre financier pluriannuel 2020-2027. Deux accords ont été signés avec le Groupe BEI : l'un sur la garantie des prêts aux industries créatives, l'autre sur les prêts innovation et amorçage investissement. Deux protocoles de coopération importants ont aussi été signés ; avec les allemands de KfW pour co-investir dans des fonds d'investissement actifs en France et en Allemagne, avec les grecs pour accompagner le Ministère de l'économie et des finances dans la création d'une banque de développement. Enfin, de nouveaux outils ont été créés pour rendre l'Europe plus accessible aux entreprises françaises, notamment un module de *e-learning* sur la bonne utilisation d'Horizon 2020 publié sur www.bpifrance-universite.fr.

Enfin, la plateforme Internet de mise en relation des entreprises, EuroQuity, est impliquée dans trois projets européens : Access4smes pour la mise en avant des sociétés *Seal of Excellence* auprès d'investisseurs européens, Buildinterest pour les entreprises du bâtiment durable et ESIL pour la promotion et la professionnalisation des *business angels* au niveau européen. EuroQuity organise notamment des *e-pitch* pour les meilleures *startups* et des *web conferences* thématiques.

Bpifrance développe des partenariats stratégiques dans le reste du monde

En Afrique : dans la continuité de son plan Afrique, Bpifrance poursuit ses actions de soutien au développement des entreprises françaises, notamment par la création d'un grand réseau d'affaires sur le continent.

Créé en 2016, le fonds d'investissement pour l'Afrique Averroès Finance III a poursuivi ses investissements dans deux nouveaux fonds africains : MPEF IV pour la croissance de belles PME au Maghreb et Partech Africa.

Partech Africa est le premier investissement par Bpifrance dans un fonds de capital-risque africain. Il montre le fort intérêt de Bpifrance pour le développement des *startups* innovantes en Afrique. Bpifrance accompagne les *startups* françaises sur le continent, notamment grâce au Digital Challenge Africa, co-organisé pour la 2e année avec l'Agence Française de Développement ; cinq startups françaises à fort potentiel et ayant des projets de développement sur le continent ont été récompensées. Bpifrance, au travers d'EuroQuity, est aussi partenaire d'AfricArena, une conférence organisée par la FrenchTech Cape Town pour explorer les tendances de demain et découvrir les meilleures start-ups et innovations africaines.

Deux nouveaux partenariats ont été signés cette année : avec la Société Générale et sa Direction Afrique afin de renforcer la coopération entre les deux établissements, notamment par la mise à disposition des clients de Société Générale de la plateforme de *e-learning* www.bpifrance-universite.fr et l'organisation de missions conjointes d'immersion en Afrique pour les entreprises clientes françaises ; mais également, avec la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), pour partager nos meilleures pratiques et favoriser les partenariats entre les entreprises ivoiriennes et françaises.

Le partenariat avec la banque panafricaine AttijariWafa s'est renforcé, notamment au travers de la communauté AttijariWafa Business Link créée par la banque sur la plateforme EuroQuity pour animer ses clients et leur ouvrir la porte à de nombreux partenariats en France et en Europe.

Enfin, deux nouveaux contrats d'expertise ont été signés pour créer ou développer des fonds de garantie pour les PME en Algérie et en Libye.

Membre du Conseil d'Administration, du Comité des risques et d'audit et du Comité d'investissement de Proparco, Bpifrance a poursuivi en 2017 ses actions de coopération avec ce partenaire majeur à l'international.

Dans le reste du monde, priorité est donnée au renforcement de l'attractivité de la France vis-à-vis des investisseurs étrangers.

A ce titre, un accord de partenariat a été signé en novembre 2017 entre Bpifrance et le fonds souverain émirati Mubadala pour investir conjointement 500 M€ dans les entreprises innovantes françaises, en direct ou via des fonds d'investissement.

5.1.3 Structure et gestion financière de Bpifrance Financement

Les marchés financiers en 2017

Après une année 2016 marquée par les évènements inattendus qu'ont été le BREXIT et l'élection de Donald TRUMP, les motifs d'inquiétude ne manquaient pas et l'année 2017 aurait pu être l'année de tous les dangers. Au final, les aléas politiques ont été limités, et les craintes de remontée des taux en Europe ont été balayées par la poursuite de la politique monétaire accommodante de la BCE.

En effet, la banque centrale européenne est restée très active tout au long de l'année. En mars, elle aura ainsi mise en place la dernière tranche du TLTRO (Targeted Long Term Refinancing Opérations), initié début 2016. Cette mesure quantitative exceptionnelle, aura permis aux banques de la zone Euro d'emprunter près de 800 milliards d'euros à quatre ans, au taux très compétitif de -0.40%. En parallèle, le QE (quantitative easing ou programme d'achat de titres obligataires), a été maintenu par la BCE

Ces mesures non conventionnelles, conjuguées à une inflation qui est restée très faible, auront cantonné les taux européens dans une zone historiquement basse. Par exemple, les rendements des obligations d'Etat françaises (OAT), sont restées en territoire négatif jusqu'à la maturité de cinq ans, alors que celui de l'emprunt phare à dix ans a clôturé l'année aussi bas qu'il l'avait entamée (0,67%).

La stratégie de la BCE, basée sur l'instauration de liquidités abondantes et le maintien de taux très bas depuis de nombreux mois, aura finalement permis à la zone Euro de profiter de l'amélioration de la conjoncture économique mondiale.

Tous ces éléments réunis cette année, ont eu pour effet de soutenir les marchés des actions, qui auront connu en 2017 une année exceptionnelle. Si les actions européennes ont connu un bon millésime (CAC 40 : +9%, Euro stoxx 50 : +6%), il aura été exceptionnel pour les actions US. En dépit des craintes apparues après l'élection de Donald TRUMP, le Dow Jones aura battu un record avec 5 000 points gagnés sur un exercice, soit une performance de +25%. (S/P 500 : +20% Nasdaq : +29%).

Aux USA, le dynamisme conjoncturel aura également permis à la FED (Federal Reserve), d'entamer son processus de normalisation monétaire. Elle a ainsi remonté ses taux directeurs à trois reprises en 2017. En parallèle, elle a commencé à réduire la taille du portefeuille d'actifs qu'elle avait acheté dans le cadre de ses QE successifs, mis en place depuis fin 2008.

Au Royaume Uni, la tendance conjoncturelle a été inverse, avec un ralentissement économique depuis que le BREXIT s'est révélé inéluctable.

Sur le marché des changes, la parité Euro /DOLLAR est restée stable près d'un semestre aux alentours de 1,05 Dollar pour un Euro. Dès que l'amélioration des perspectives économiques européennes s'est confirmée, l'Euro a ensuite surperformé le Dollar pour terminer l'exercice à 1,20. Les marchés considèrent en effet, que le cycle de reprise en Europe est à son début alors que celui des USA est déjà bien avancé.

Bpifrance Financement a pu poursuivre le développement de son programme obligataire en réalisant des emprunts pour un montant de 6,5 milliards d'Euros. L'encours du programme était ainsi de 20 milliards à la fin de l'exercice 2017.

La structure financière de Bpifrance Financement

Le total du bilan consolidé de Bpifrance Financement s'élève à 52,4 Md€ au 31 décembre 2017, contre 48,6 Md€ au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 3,8 Md€. Après la progression de 9% en 2016, le total du bilan a ainsi augmenté de près de 7,8 Md€ en deux ans. La forte croissance de l'activité s'est poursuivie, portée par une forte augmentation des crédits à l'investissement liée, d'une part, à la poursuite de la croissance des Prêts sans garantie et, d'autre part, au financement de projets Energie-Environnement.
Les encours de crédits aux entreprises progressent de 3 Md€ (+9,2%), alors que les actifs financiers enregistrent une forte augmentation +30% contre -4% en 2016).

La structure du bilan reflète cette évolution : les crédits à la clientèle (dont 87% de crédits aux entreprises et 13% de dépôts auprès de l'Agence France Trésor) représentent 78,5% du total de l'actif, contre 85% au 31 décembre 2016, les actifs financiers représentant 18% du total du bilan.

Les crédits aux entreprises s'élèvent à 35,9 Md€ au 31 décembre 2017, contre 28,9 Md€ au 31 décembre 2016. Les différents encours évoluent de la manière suivante :

- le crédit-bail reste globalement stable avec une disparité entre le crédit-bail immobilier, qui diminue légèrement (-0,4%), et le crédit-bail mobilier, qui enregistre la même progression des encours que l'an dernier (+ 1,2%) ;
- les encours de prêts à l'équipement demeurent en progression sensible (+9,3%), notamment sous l'effet de l'augmentation de la production des Prêts sans garantie (2,5Md€, soit + 5%) et la nouvelle forte progression des financements dans le domaine de l'Energie-Environnement (1,2 Md€ soit + 40% après+ 46% l'an dernier) ;

- les crédits de trésorerie ralentissent à nouveau leur progression (+11,1% au lieu de +18,5%), avec des encours de préfinancement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) en hausse de 4,3 Md€ à 5 Md€ et une stabilité du crédit court terme classique.

Les engagements au titre d'accords de garantie poursuivent leur croissance : 12,2 Md€ au 31 décembre 2017 contre 11,7 Md€ au 31 décembre2016, soit +3,6%.

Le montant total des actifs financiers au 31 décembre 2017s'élève à 9 474 M€, en hausse de 2,2 Md€ par rapport à fin décembre 2016. Il est désormais à 94% constitué du portefeuille associé à l'activité de crédit. Ce portefeuille est composé de la manière suivante :

- 8 641,8 M€ de titres destinés à être détenus jusqu'à leur échéance, correspondant à hauteur de 7 551 M€ à des OAT achetées dans le cadre de la gestion de la position de taux associée au refinancement de l'activité de crédit et, pour le solde, au placement des fonds de garantie et des fonds propres de Bpifrance Régions.
- 795,2 M€ de titres de placement : il s'agit uniquement de titres achetés en placement de la trésorerie de la société ou des fonds de garantie qu'elle gère. La progression de 560 M€ enregistrée en deux ans sur cette catégorie de titres correspond pour une grande part à des placements à court terme effectués sous forme de parts d'OPCVM.
- 37,7 M€ de titres de participations, montant en diminution par rapport à l'an dernier, du fait de la cession d'une participation dans une entreprise britannique.
- 11,3 M€ comptabilisés à l'actif au titre des opérations d'échange de taux d'intérêts présentant une valorisation positive ; celles présentant une valorisation négative étant inscrites au passif pour 7,9 M€.
- En absence d'activité de marché pour compte propre, et après le transfert de l'activité de capital-investissement au Pôle Investissement effectué en 2016, il n'y a plus d'actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Au 31 décembre 2017, la répartition selon l'origine des ressources du financement à moyen et long terme des concours à la clientèle, soit 29,8 Md€ d'encours, est la suivante :

- 21,2 Md€, soit 71%, de ressources recrutées sur le marché financier dans le cadre des programmes EMTN (20,2 Md€) ou NEU MTN (1 Md€)
- 3,2 Md€, soit 11%, d'emprunts contractuels auprès d'institutions financières disposant de ressources provenant des dépôts LDD
- 2 Md€, soit 7%, de ressources publiques provenant essentiellement du Programme « Investissements d'Avenir », par l'intermédiaire de l'EPIC Bpifrance,
- 0,1 Md€ de ressources provenant d'institutions financières internationales,
- 3,3 Md€, soit 11 %, de refinancement à moyen terme auprès de la BCE (TLTRO).

Les ressources adossées à l'activité de garantie exercée par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions enregistrent une diminution : ils passent de 6,2 Md€ au 31 décembre 2016 à 5,8 Md€ au 31 décembre 2017.

La gestion financière de Bpifrance

La gestion financière du groupe a pour objectif de lui assurer, dans la durée, les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des missions qui lui ont été confiées par les pouvoirs publics dans une totale maîtrise des expositions aux risques inhérents aux opérations sur les marchés de capitaux. Afin de minimiser son exposition à ce type de risques (inhérents aux opérations sur les marchés) qui ne relèvent pas de son cœur de métier, Bpifrance Financement n'exerce pas d'activité de trading ou d'intermédiation financière.

Activité Financement

Le refinancement des concours à la clientèle est effectué en adossant en liquidité et en taux les encours de prêts et d'opérations de crédit-bail. A cet effet, les opérations de refinancement sont complétées par des opérations de couverture en taux effectuées, soit par le recours aux instruments financiers, soit par la constitution de portefeuilles d'actifs spécifiquement dédiés à cet effet. Dans ces conditions, l'établissement s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux opérations financières et d'optimisation par rapport aux conditions de marché. A cet égard, il s'est donné pour objectif de disposer d'une avance en liquidité pour lui permettre de pouvoir faire face à une dégradation temporaire des conditions de marché.

Bpifrance Financement a poursuivi en 2017 la montée en puissance de son programme EMTN d'émission de titres obligataires (Euro Medium Term Programme) permettant de faire appel au marché dans des conditions très souples, par des opérations publiques ou privées qui viennent s'inscire dans un dispositif juridique préétabli. La progression des volumes d'émissions s'est accompagnée d'une plus large diffusion des titres auprès des souscripteurs internationaux.

Les ressources obligataires enregistrent une très forte progression par rapport à l'an dernier (+ 51%), avec un total d'émissions sur l'année de 6,5 Md€ en 2017:

2017	Type opération	Date émission	Date échéance	durée	Nominal (M€)
Trim 1	Syndication	12/01/2017	25/11/2026	10	1 000
	Syndication	23/02/2017	19/02/2021 - retap	4	500
	Syndication	08/03/2017	25/11/2024	8	600
Trim 2	Placement privé	06/04/2017	25/05/2030 - retap	13	200
	Syndication	09/05/2017	25/05/2027	10	1 500
	Syndication	07/06/2017	25/11/2022	5	1 000
	Placement privé	27/06/2017	25/05/2030 - retap	13	200
Trim 3	Placement privé	07/09/2017	25/11/2022 - retap	5	250
	Syndication	27/09/2017	25/11/2024 - retap	7	700
Trim 4	Syndication	30/11/2017	25/11/2023	6	500
Total EMTN 2017					**6 450**

Le prospectus qui régit ce programme a fait l'objet d'un supplément en date du 17 janvier 2018 pour indiquer que le plafond du programme EMTN a été porté en décembre 2017 de 24 à 30 Md€.

Le financement à moyen et long terme de l'activité de cofinancement en 2017 a été complété par des émissions de Bons à Moyen Terme d'un montant de 0,2 Md€ et un recours au TLTRO à hauteur de 0,3 Md€.

Le programme EMTN a ainsi représenté 93% du refinancement à moyen et long terme effectué en 2017 par Bpifrance Financement. Au total, la répartition des encours de refinancement selon les prêteurs est alors la suivante au 31 décembre 2017 : les investisseurs dans les programmes EMTN et BMTN représentent 71% des encours ; la Caisse des Dépôts, 10% ; la Banque Centrale européenne, 11%, l'EPIC Bpifrance, 6,6%, les banques françaises, 1% ; les banques internationales, 0,4%.

L'encours des refinancements interbancaires à court terme (certificats de dépôts et titres donnés en pension livrée) s'établit à 9,3 Md€ au 31 décembre 2017, contre 7,9 Md€ au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 17%.

Cette augmentation est notamment due au développement des titres donnés en pension qui s'élèvent à 5,7 Md€ au 31 décembre 2017, contre 4.9 Md€ au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 18%. Les encours des certificats de dépôt atteignaient quant à eux un montant de 3,5 Md€ au 31 décembre 2017, contre un montant de 3,1 Md€ au 31 décembre 2016.

Sur l'année 2017, Bpifrance Financement a émis un montant total de 4,6 Md€ de certificats de dépôts, dont 11% à moins de 3 mois, 23% à moins de 6 mois et 66% à 6 mois et plus. Les refinancements auprès de la Banque Centrale Européenne sont constitués au 31 décembre 2017 de 3,3 Md€ de ressources recrutées dans le cadre du TLTRO, soit une augmentation de 0,3 Md€ par rapport à la fin de l'exercice précédent.

Le montant global du portefeuille de titres de Bpifrance Financement rattaché à l'activité « Financement » pour la gestion de la position de taux et le placement de la trésorerie s'établit au 31 décembre 2017 à 8 699 M€. Il est composé essentiellement d'OAT et de BTAN (7 551 M€, soit 87%) et comporte par ailleurs des obligations émises par des agences publiques (193 M€) ou des grandes banques commerciales européennes (15 M€), et des «covered bonds» (61 M€).Les placements de trésorerie sous forme d'achats de certificats de dépôts sont restés marginaux en 2017. Leur encours s'élève à 330 M€ au 31 décembre 2017, avec une durée moyenne de deux mois, émis par des banques bénéficiant d'une note à court terme P-1.

Activité Garantie

L'activité « Garantie » est portée au plan national sur le bilan de Bpifrance Financement et au plan régional sur celui de Bpifrance Régions.

Le montant global des actifs financiers en représentation des « Fonds de Garantie » de Bpifrance Financement et de Bpifrance Régions s'établit au 31 décembre 2017 à 3 333 M€, avec par ailleurs 2.5 Md€ de liquidité disponible en compte bancaire ou à vue auprès de l'AFT, soit une baisse de 309 M€ par rapport à fin décembre 2016. L'essentiel de ces actifs est désormais constitué de dépôts à terme à l'Agence France Trésor (2 555 M€), dont les échéances ont été ajustées, selon un pas semestriel présentant une maturité moyenne répliquant l'écoulement attendu des fonds de garantie. Le solde des actifs est placé en obligations émises par des agences (52 M€), des grandes banques (72 M€) ou des entreprises (14 M€), et en « covered » (13 M€) ou en titres de créances négociables 303 M€). Les achats de certificats de dépôts, dont la majorité d'une durée supérieure à 6 mois, se sont ainsi élevés à 286 M€ en 2017 ; ils ont porté sur des titres émis par des banques bénéficiant d'une note à court terme P-1 et, pour le solde, ils ont été complétés par des acquisitions d'OAT principalement, à hauteur de 20 M€.

5.1.4 Facteurs de risques

Bpifrance Financement a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les risques de crédit

Conformément à la règlementation, le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe bénéficiaires (cf règlement UE n°575/2013 / article 4 point 39).

Bpifrance Financement est exposé au risque de crédit pour les clients bénéficiant d'un crédit ou d'une garantie. Ses encours sont concentrés sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME) françaises et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI).

Des informations détaillées relatives au risque de crédit sont communiquées dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit de Bpifrance Financement intègre en particulier des activités de financement (prêts moyen long terme (PLMT) et financement court terme (FCT) ainsi que les opérations de location financement) envers la clientèle d'entreprises et des engagements de garantie et par signature.

Les engagements de garantie et par signature en 2017, d'un montant de 12,2 Md€, pèsent pour près de 17,7% de l'exposition maximale ci-dessus.

L'exposition maximale au risque de crédit de Bpifrance Financement totale s'élève à 68,5 Md€ au 31 décembre 2017 contre 62,6 Md€ au 31 décembre 2016, soit une hausse de 9,4%.

La part de l'activité prêts (PLMT et FCT) et location financement (crédit-bail immobilier et mobilier) s'élève à 34,9 Md€ contre 31,8 Md€ en 2016 soit une progression de 9,7%.

Concentration des risques de crédit

Des informations détaillées relatives à l'exposition, la gestion et la mesure des risques sont communiquées dans la note 8 (cf. 8.2 pour les risques de crédit).

L'activité de Bpifrance Financement est exclusivement concentrée sur le territoire français.

Les opérations sont diversifiées tant par produit que par secteur d'activité.

Cette diversification des risques envers la clientèle est encadrée par un dispositif de limites[3] élaboré en fonction des fonds propres et des encours de Bpifrance Financement :

- Limites globales par groupe bénéficiaire client, tous produits confondus
- Limites sectorielles (secteur d'activité selon code NAF) pour les activités de prêts directs (PMLT, FCT) établies sur la base du montant global d'engagement prévu pour l'année en cours majoré de 12,5%.

Une surveillance de ces limites est exercée par plusieurs Directions de Bpifrance Financement et un reporting est effectué trimestriellement au Comité des risques de Bpifrance SA.

Qualité du risque de crédit

Les encours de prêts et créances envers la clientèle (PLMT, FCT, crédit-bail immobilier, crédit-bail mobilier et autres) sont ventilés en trois catégories : sains pour 40 115,2 M€ (97,8%), en souffrance pour 609,6 M€ (1,5%) et dépréciés pour 269,2 M€ (0 %). A titre de comparaison, la part des encours sains en 2016 était identique à 98%.

Dans le cadre de ses activités visant à soutenir l'économie, Bpifrance Financement s'appuie également sur un dispositif de fonds de garantie qui correspondent à des dotations budgétaires des Pouvoirs Publics (fonds nationaux ou régionaux).

Au final le coût du risque de Bpifrance Financement ressort à 35,3 M€ en 2017 contre 5,9 M€ en 2016.

---

[3] Cf. articles 217 à 230 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque.

Les risques sur l'activité financière

Le risque de contrepartie sur actifs financiers

Le risque de contrepartie sur actifs financiers recouvre le risque relatif aux opérations interbancaires et aux opérations sur titres réalisées sur les marchés financiers (hors produits dérivés). Les autres opérations sur titres qui ne ressortent pas de ce périmètre (titres de l'activité de portefeuille et titres de participation) sont mentionnées à la note 8.4 sur les comptes consolidés.

Selon cette définition, le risque de contrepartie représentait un enjeu de 9,900 Md€ au 31 décembre 2017, contre 7,723 Md€ au 31 décembre 2016. Cette augmentation de 2 117 M€ est essentiellement due à des opportunités de placements financiers sur des OAT à hauteur de 1 622 M€ et des OPCVM monétaires à hauteurs de 249 M€.

	Risques de contrepartie au 31/12/2017 (en M€)					
Catégorie de contrepartie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total	Répartition
Administrations centrales*	-	-	-	7 926,6	7 926,6	79,9%
Etablissements de crédit	-	131,3	462,6	639,3	1 233,2	12,4%
Entreprises	-	-	-	14,4	14,4	0,1%
Autres institutions	-	0,3	-	61,6	61,8	0,6%
OPCVM Monétaires	-	664,2	-	-	664,2	6,7%
Total des risques de contrepartie	-	**795,8**	**462,6**	**8 641,8**	**9 900,2**	**99,7%**
Titre de l'activité de portefeuille		-			-	0,0%
Titres de participation		24,9			24,9	0,3%
Total des actifs financiers	-	820,7	**462,6**	**8 641,8**	**9 925,1**	**100,0%**

* Les prêts interbancaires garantis par des pensions livrées sur OAT ont été considérés comme des risques sur l'administration centrale

Compte tenu de leur nature et de leur durée, les opérations financières engagées dans ce cadre par Bpifrance Financement sont quasi-exclusivement effectuées avec des administrations publiques (79,9%), essentiellement l'Etat français et des établissements de crédit (12,4%).
En raison du caractère public de la majorité des fonds gérés, l'accent est mis sur la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau « A » des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments dérivés font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés

Les opérations sur instruments dérivés étant systématiquement couvertes par un collatéral, leur risque résiduel est mesuré sur la base d'une fraction du notionnel et non par leur valeur au bilan ; il est ajouté aux risques de contrepartie sur les actifs financiers pour mesurer le risque global par contrepartie.

La gestion du risque global de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées par les agences spécialisées à chaque contrepartie. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles est associée une limite en montant d'engagements, calculée à partir d'un modèle interne, et une limite en durée d'engagement liée à la probabilité de défaut à terme.

- **Les risques financiers**

Le risque de marché

Le risque de marché recouvre le risque de perte dû aux variations de prix des produits de marché, de la volatilité et des corrélations.

La liquidité des actifs est une composante fondamentale du risque de marché. En cas d'insuffisance ou d'absence de liquidité (suite par exemple à une diminution du nombre des transactions ou à un déséquilibre dans l'offre et la demande de certains actifs) un instrument financier ou tout autre actif cessible peut ne pas pouvoir être cédé à sa valeur réelle ou estimée.

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité recouvre le risque pour Bpifrance Financement de ne pouvoir faire face à ses obligations lorsqu'elles deviennent dues.

Le risque de liquidité est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le Comité financier. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante, sur la base du maintien d'une avance permanente de liquidité destinée à faire face à d'éventuelles difficultés d'accès à la liquidité de marché. La situation de liquidité de Bpifrance Financement est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance.

Sur ces bases, l'impasse de financement est projetée, laquelle est exprimée en stock et en flux.

Au 31 décembre 2017, le coefficient de liquidité mis en place dans le cadre de la réglementation Bâle III (LCR) est estimé à 543% (signe d'un niveau de trésorerie très satisfaisant au regard des échéances à court terme).

Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt recouvre le risque pour Bpifrance Financement de subir des pertes provoquées par une évolution défavorable des taux d'intérêts, notamment en cas de déséquilibre entre les taux d'intérêt générés par ses actifs et ceux dus au titre de son passif.

La gestion du risque de taux de Bpifrance Financement au titre du métier « Financement » vise à minimiser l'impact des mouvements de taux d'intérêt de marché sur la marge nette d'intérêt, tant en termes d'impact à court terme sur le PNB (risque de revenu) que de valeur actuelle des cash-flow futurs (risque de valeur).

Gérée globalement, au sens du règlement 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, la position de taux de Bpifrance Financement au risque de revenu et au risque de valeur présente au 31 décembre 2017 une exposition très inférieure aux limites autorisées :

- Une hausse de 1% des taux courts, immédiate et pendant les 12 prochains mois, aurait un impact positif évalué à 5,4 M€ sur le produit net bancaire de l'établissement,
- Une translation de l'ensemble de la courbe des taux de - 1% se traduirait par une diminution du résultat latent estimée à – 41,9 M€.

Le risque de change

Le risque de change recouvre le risque pour Bpifrance Financement de générer des pertes au titre de capitaux empruntés ou prêtés dans des devises autres que l'euro. Bpifrance Financement peut être exposé aux risques liés aux évolutions des taux de change entre les différentes devises.

Les opérations en devises conduites par Bpifrance Financement demeurent très peu nombreuses et font toutes l'objet de couvertures réduisant les risques éventuels. Leur impact potentiel sur le compte de résultat est négligeable.

Le risque lié aux prises de participations de Bpifrance Financement dans les fonds propres de petites et moyennes entreprises

Dans le cadre de l'exercice de son activité de financement, Bpifrance Financement est exposé au risque de pertes lié à ses investissements directs ou indirects dans les fonds propres de petites et moyennes entreprises.

Au 31 décembre 2017, l'exposition à ce risque est de 7,4 M€.

Les autres risques

- Les risques opérationnels (y compris juridiques, comptables, environnementaux, de conformité et de réputation)

Les risques opérationnels recouvrent les risques de pertes du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'évènements extérieurs accidentels ou non. Les procédures internes comprennent notamment les ressources humaines et les systèmes d'information. Les évènements extérieurs comprennent entre autres les inondations, les incendies, les tremblements de terre, la fraude ou même les attaques terroristes.

Les risques opérationnels recouvrent le risque de procédure ou sanction gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage. A la date du présent document de référence, à la connaissance de Bpifrance Financement, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ne peut ou n'a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Bpifrance Financement.

- Assurances et couvertures de risques

À hauteur de 200 M€ tous risques confondus, les polices d'assurances souscrites couvrent essentiellement les risques liés au patrimoine immobilier de Bpifrance Financement y compris les risques spécifiques (risque de crue centennale), ainsi que ceux liés à la sécurité de son personnel : dommages aux biens ainsi qu'à leur contenu en tenant compte de leur valeur de remplacement, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile d'exploitation en cas de dommages corporels, matériel ou immatériel causé à des tiers.

Ces couvertures sont complétées, par un contrat « tous risques » informatique au titre du parc informatique, bureautique et matériel spécifique pour une valeur déclarée de 19 M€. Ce contrat comporte, en outre, une garantie de reconstitution des informations à hauteur d'1 M€ et une garantie complémentaire de frais supplémentaires d'exploitation à hauteur de 5 M€.

- Les risques stratégiques

Les risques stratégiques recouvrent les risques inhérents à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité de Bpifrance Financement à exécuter sa stratégie.

- Les risques politiques, macro-économiques ou liés aux circonstances financières spécifiques au pays où Bpifrance Financement exerce ses activités

Bpifrance Financement est soumis à des risques de pertes pouvant provenir de nombreuses évolutions défavorables dans les domaines politiques, économiques et légaux, notamment les variations des devises, l'instabilité sociale, les changements des politiques gouvernementales ou celles des banques centrales, l'expropriation, la confiscation des actifs et les changements dans la législation relative au droit de propriété.

Les fonds propres réglementaires et la solvabilité

Au 31 décembre 2017, le ratio global de solvabilité de Bpifrance Financement s'élève à 13,99 %.

Ratio de solvabilité : fonds propres et risques pondérés

(en millions €)	31/12/2016	31/12/2017
Fonds propres réglementaires	**3 599**	**3 970**
dont fonds propres de base	3 346	3 520
dont fonds propres complémentaires [1]	253	450
Risques pondérés	**31 353**	**28 380**
Risque de crédit *	30 250	27 109
Éléments de bilan	24 915	24 407
Éléments de hors-bilan [2]	5 335	2 702
Risque opérationnel **	1 098	1 270
Credit Value Adjustment (CVA)	6	0
Ratio de solvabilité	**11.48%**	**13.99%**
dont fonds propres de base	10.67%	12.40%
[1] dont :		
Fonds de garantie	188	138
Fonds de réserve	64	12
Emprunts subordonnés	0	300
Titres subordonnés à durée indéterminée	0	0
Titres subordonnés remboursables	0	0
[2] dont instruments financiers à terme	6	2

* Risque de crédit calculé selon les modalités de l'approche Standard du CRR / CRD IV

** Risque opérationnel calculé selon les modalités de l'approche Elémentaire du CRR / CRD IV

L'évolution du ratio de solvabilité entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 résulte :

- d'une baisse des encours pondérés par le risque essentiellement liée aux modifications apportées aux caractéristiques de la garantie intra-groupe mise en place entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement. D'une part, l'attribution d'une pondération de 0% aux expositions vis-à-vis de l'entreprise mère (article 113, paragraphe 6 du règlement UE n° 575/2013) suite à la décision de la BCE du 11 Juillet 2017 a permis de pondérer les expositions couvertes par la garantie intra-groupe à 0% au 31/12/2017, contre une pondération de 20% au 31/12/2016. D'autre part, l'extension de la maturité de cette même garantie intra-groupe (maturité de 5 ans au 31/12/2017, contre 2 ans au 31/12/2016) a permis d'augmenter son efficacité en limitant la correction à appliquer à la valeur de la garantie en cas d'asymétrie entre l'échéance de la protection, et celle des expositions qu'elle couvre.

- d'une hausse des fonds propres liée à la prise en compte du résultat de l'année 2017, à la hausse des fonds propres complémentaires (Tier 2) suite à l'émission d'un emprunt subordonné de 300 M€ intégralement souscrit par Bpifrance SA, partiellement compensée par la diminution de l'apport en Tier 2 des fonds de garantie en raison de la fin progressive de leur éligibilité au regard de la réglementation européenne CRR / CRD IV (période de *grandfathering* jusqu'en 2022).

La réglementation sur les grands risques

La réglementation sur les grands risques impose une déclaration au régulateur à chaque fin de trimestre[4].

Un grand risque est une exposition sur un client ou un groupe de clients liés dont la valeur, après exemptions prévues par la réglementation[5], atteint ou dépasse 10% des fonds propres éligibles de l'établissement déclarant[6], sans que cette exposition ne puisse dépasser 25% desdits fonds propres[7].

L'exigence déclarative trimestrielle est étendue aux vingt risques les plus grands, ainsi que les dix risques les plus grands relatifs aux établissements de crédit et les dix risques les plus grands relatifs aux entités financières non réglementées[8], y compris lorsque les expositions prises en compte sont exemptées ou ne dépassent pas le seuil précité pour l'identification d'un grand risque.

La déclaration au 31 décembre 2017, établie sur base consolidée, est la suivante :

Au 31/12/2017	Nombre de Grands Risques	Cumul des Grands Risques[9]
Bpifrance Financement	2	22.49%

Au 31 décembre 2017, 2 grands risques sont ainsi identifiés, sans que la limite réglementaire individuelle de 25% des fonds propres ne soit dépassée.

5.1.5 Résultats consolidés et sociaux de Bpifrance Financement

Les comptes consolidés

Les comptes consolidés de Bpifrance Financement sont établis depuis le 1er janvier 2007 selon les principes et méthodes comptables internationales édictées par l'IASB, les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptées par l'Union européenne.

- **Le compte de résultat consolidé**

Le Produit Net Bancaire (« PNB ») s'élève à 758 M€ contre 682 M€ en 2016. Cette progression est portée par l'activité de financement servie par une production en hausse de nouvelles opérations de crédit à moyen long terme et la poursuite du développement des activités de financement du CICE.

---

[4] *Art. 387 à 403 du règlement UE 575/2013 du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.*
[5] *Art. 400 du règlement sus-mentionné.*
[6] *Art. 392 du règlement sus-mentionné*
[7] *Art. 395 du règlement sus-mentionné*
[8] *Art. 394 du règlement sus-mentionné*
[9] *En % des fonds propres réglementaires*

Concernant l'activité de la garantie, l'encours moyen utilisé atteint désormais 15,6 Md€ en hausse de 7%. Cette hausse se traduit par un niveau de commissions de près de 97 M€ en hausse de plus de 3 M€ malgré le coût de la garantie intragroupe de 3,9 M€ qui a été mise en place au premier trimestre 2017. Les produits financiers, pour leur quote-part revenant à Bpifrance Financement, qui sont représentatifs du placement des actifs financiers majoritairement à l'AFT, représentent un montant de l'ordre de 5 M€ en retrait après la prise en compte de rémunérations négatives servies sur des fonds de garantie.

Concernant l'activité de l'innovation, le PNB généré au titre de l'activité d'aide à l'innovation est encore marqué par une progression à 38 M€ (+ 18%) qui marque la poursuite du développement de la facturation de frais de dossier sur les aides distribuées, le dynamisme des produits de financement de l'innovation qui génèrent une marge en hausse accompagnant la croissance forte des encours (+33%) et ce malgré le ralentissement des commissions de gestion des programmes d'investissement d'avenir.

Concernant l'activité du financement, le niveau d'activité en 2017 des produits de financement à moyen et long terme (7,1 Md€ contre 6,7 Md€ en 2016) et la progression du CICE permettent aux encours moyens de progresser encore de près de 12% et donc d'accroître le volume du PNB commercial malgré la baisse des taux qui était déjà engagée en 2016 et qui se poursuit sur les opérations mises en place en 2017 (PNB commercial = intérêts facturés, produits accessoires, commissions diminués du coût du refinancement normatif). Le maintien d'un contexte de taux très bas a conduit à une légère augmentation des remboursements anticipés qui demeurent toutefois à un niveau très contenu. En 2016, l'activité de financement à court terme a encore crû grâce au financement du CICE qui a compensé la stabilité du financement du poste client. Le CICE représente près des 3/4 des encours moyens à court terme. Le PNB commercial de cette activité qui se stabilise à la hausse, représente à 121 M€ soit près de 24% du PNB commercial total.

Malgré un contexte de marché obligataire tendu jusqu'en mai 2017 pour les agences françaises, la marge financière réalisée sur l'année est maintenue à un niveau élevé.

Les dépenses de fonctionnement (frais de personnel, autres charges d'exploitation et charges d'investissement) s'élèvent à 410,7 M€ en hausse de 6% par rapport à 2016 principalement du fait de la progression du nombre d'ETP et donc de la masse salariale, du développement des missions d'accompagnement que la banque propose aux entreprises et dans une moindre mesure par la progression des taxes. Le coefficient d'exploitation (54,1%) s'améliore encore légèrement par rapport à 2016 (56,7%).

Le coût net du risque s'élève en 2017 à 35,3 M€. Il comprend une reprise de la dépréciation collective de 19,3 M€ portant le montant total de la provision collective à 415 M€. A l'exception de l'intégration d'une approche moins conservatrice de la sinistralité sur le secteur particulier des prêts Energie Environnement aucune évolution du modèle n'a été réalisée cette année. Elle est compensée par un coût du risque sur les opérations individuelles en hausse de 25% à 54 M€. Cette hausse étant plus particulièrement marquée sur des financements en CBI et sur le financement de l'innovation.

Le résultat net part du groupe ressort à 182,3 M€ stable par rapport à 2016.

Les évolutions des comptes du groupe liés à l'application d'IFRS9 sont décrites dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Les impacts attendus sur les capitaux propres et le résultat net sont peu significatifs.

- **Le bilan consolidé**

Le total du bilan s'élève à 52,4 Md€, en progression de 3,8 Md€.

Les capitaux propres part du groupe avant résultat représentent 3,4 Md€ fin 2017, en hausse de 5,6%. Les créances douteuses nettes de dépréciations représentent 2,1% des encours à la clientèle. Les créances douteuses brutes sont provisionnées à hauteur de 38,7%. Le montant total des dépréciations s'établit à 1 180,2 Md€ et représente 2,9% des encours totaux.

Les comptes sociaux

Les comptes individuels sont établis conformément aux dispositions applicables en normes françaises aux établissements de crédit.

A l'inverse des comptes consolidés établis en comptabilité financière, les comptes sociaux privilégient la nature juridique du crédit-bail :

- l'immobilisation est amortie selon les modalités fiscalement admises (amortissement linéaire, dégressif, voire progressif ou spécifique au régime SICOMI selon le cas),
- l'intégralité des loyers et des charges liés à la défaillance du locataire est inscrite en PNB.

Le résultat net ainsi déterminé ressort à 200,2 M€ générant une variation de la réserve latente sur les opérations de crédit-bail de 22 M€.

5.1.6 Perspectives pour 2018

Le financement des investissements et du cycle d'exploitation

Promouvoir l'export et encourager les entreprises à aller à l'international demeure toujours notre priorité en 2018, de façon cohérente après l'arrivée du mandat public de Coface dans le giron de Bpifrance, et un partenariat toujours fort avec Business France. Très concrètement, au sein du réseau Bpifrance sont en cours de regroupement les trois métiers essentiels pour permettre aux entreprises d'exporter : l'accompagnement, le financement (mobilisation créances export, crédit acheteur, etc.) et l'assurance export.

On prévoit pour 2018 une capacité d'intervention de 7,6 Md€ pour le financement à moyen et long terme, c'est-à-dire une progression de l'intervention de Bpifrance de 6% par rapport aux réalisations 2017, sur un marché sur lequel les banques sont complètement revenues. Le financement classique à long et moyen terme devrait s'établir à 5 Md€, avec une part toujours élevée en faveur de la TEE (1,2 Md€) et sur l'international, grâce notamment au Crédit Export (objectif de 370 M€). Les Prêts Sans Garanties devraient légèrement dépasser 2,5 Md€ d'engagements en 2018, avec un accent particulier sur la gamme "Industrie du Futur" en cours de transformation en Prêt French Fab en lien avec le SGPI dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir.

Le financement du court terme visera quant à lui 8,4 Md€ d'engagements en 2018 (stabilité par rapport à 2017), qui se décomposeront en 4,7 Md€ pour le préfinancement du Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE) maintenu, et 3,7 Md€ pour la mobilisation de créances - la part des créances nées à l'étranger devrait représenter 120 M€.

Bpifrance Financement a initié, à la demande de l'Etat Français, une étude sur la possibilité d'ouvrir son activité de crédit à destination de l'Iran. Début 2017 et sur la base de cette étude de faisabilité, le Conseil d'Administration a autorisé le déploiement des dispositifs nécessaires à la mise en œuvre de cette offre et ce, dans le strict respect des règlementions applicables et en cantonnant cette future activité. L'ouverture du crédit export à destination de l'Iran devra faire l'objet d'un accord du Conseil à l'issue de ces travaux de déploiement sur 2018 si les conditions le permettent.

Garantie des crédits bancaires

En 2018, un léger recul d'activité est globalement attendu, notamment dans le financement des investissements, tandis que la finalité création s'annonce encore en croissance, probablement moins forte qu'en 2017.

Innovation

Le budget 2018 s'établit à 1 343 M€ en hausse de 7% par rapport au réalisé 2017, tiré par la croissance des prêts (+42%) et dans une moindre mesure des aides individuelles (+7%), mais avec une baisse importante des programmes collaboratifs (-18%), lié à la mise en place des nouveaux outils du PIA3.

Conformément aux orientations du plan stratégique 2017-21, Bpifrance continuera de soutenir les entreprises en amont, poursuivra le déploiement du Prêt d'Amorçage investissement en accompagnement des levées de fonds, confortera la dynamique du Prêt Innovation pour les entreprises plus matures. Mais surtout Bpifrance souhaite jouer un rôle croissant en matière d'aides aux entreprises portant des innovations de rupture. Dans ce contexte, Bpifrance s'intéresse aux projets issus du Transfert de Technologie, et mettra en place les moyens issus du PIA3 sur le programme « Frontier Venture ».

2018 sera marquée par une stabilisation des moyens classiques en provenance de l'Etat, par la mise en place du Fonds Innovation qui générera des moyens supplémentaires. L'activité de prêts innovation a les moyens de se développer encore suite au renouvellement de la convention de garantie avec le FEI.
Les activités relatives à l'accompagnement des entreprises seront encore développées en reposant sur des principes communs et une gestion simplifiée.

5.1.7 Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

Tous les moyens de **Bpifrance** et ses activités exercées par l'intermédiaire de ses filiales sont au service du développement et de la croissance des entreprises, en cohérence avec ses priorités de responsabilité économique, sociale et environnementale, définies dans sa charte : développement de l'emploi, qualité de la gouvernance et du management, promotion de l'entrepreneuriat féminin, transition écologique et énergétique.
Bpifrance Financement s'inscrit pleinement dans ce cadre, tant en ce qui concerne sa gouvernance et son fonctionnement interne que dans l'exercice de ses métiers de financement et d'accompagnement de l'innovation et des entrepreneurs.
Le périmètre couvert par le présent rapport de responsabilité sociétale est celui des filiales consolidées comptablement en intégration globale par Bpifrance Financement au 31 décembre 2017.

Une gouvernance responsable

- **Organes de gouvernance**

Le Conseil d'administration de Bpifrance Financement s'est réuni à six reprises en 2017.
Les administrateurs, pour moitié représentants de l'Etat et de la Caisse des dépôts, principaux actionnaires majoritaires indirects, et pour moitié personnalités qualifiées et représentants des salariés, exercent leurs fonctions dans le cadre du règlement intérieur et de la charte d'administrateur qui en constitue partie intégrante. Dix censeurs d'origines et compétences diverses assistent les administrateurs dans leurs travaux, et contribuent à l'enrichissement des débats.[10]
Le taux moyen de présence des administrateurs s'est établi sur l'année à 75%.
Le président du Conseil d'administration rend compte, dans le rapport d'activité de la société, des conditions de préparation des travaux du Conseil et de la composition des comités placés sous sa responsabilité : le Comité d'audit et des risques, le Comité des Nominations et des Rémunérations, et les Comités « métiers » Financement-Garantie et Innovation.
Les organes de gouvernance des filiales sont convoqués régulièrement, pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour communiqué à leurs membres, représentatifs des principaux actionnaires, dont quatre représentants de régions et un représentant de l'ARF pour Bpifrance Régions.
Le dialogue avec les parties prenantes (clients, partenaires, régions d'implantation de Bpifrance et des entreprises, organisations représentatives des entreprises, des salariés et de la société civile) s'exerce prioritairement au sein du Comité National et des Comités Régionaux d'Orientation[11], qui représentent toutes les parties prenantes du groupe Bpifrance.

- **Ethique et transparence**

Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques recouvre, d'une part, le dispositif de contrôle permanent qui est de la responsabilité des dirigeants, du management, de la Direction Conformité et Contrôle Permanent et des Contrôleurs Permanents au sein des directions opérationnelles, et, d'autre part, le dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit (IGA) de **Bpifrance**.

---

[10] Un représentant de l'Etat et un de la CDC, 5 indépendants, 2 salariés
[11] Prévus par l'article 6 de la loi 2012-1559 relative à la création de Bpifrance

Bpifrance Financement, agréé comme établissement de crédit, est assujetti à l'ensemble des dispositions du Code monétaire et financier ainsi que de l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque.
Bpifrance Financement est la banque du groupe Bpifrance et intervient notamment sur les segments de marchés pour lesquels les autres acteurs financiers ne sont pas, ou pas assez, présents.
Bpifrance Financement inscrit donc son action à la croisée de l'intérêt général et du marché, en accompagnant les entreprises françaises suivant des valeurs qui guident son action : la Proximité, la Simplicité, la Volonté, et l'Optimisme.
Les collaborateurs doivent exercer leurs activités en faisant part de loyauté, intégrité, professionnalisme et honnêteté, et des dispositifs sont mis en place pour définir et encadrer ces modalités :

- Déontologie : le code validé fin 2017 actualise la charte ; il définit les règles applicables en matière de bonne conduite, de lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment des capitaux et le terrorisme, de protection des données à caractère personnel, de confidentialité et secret professionnel, d'intégrité, de loyauté et professionnalisme, de conflits d'intérêts, d'indépendance et impartialité de Bpifrance à l'égard des tiers et relations d'affaires, de cadeaux d'affaires et invitations, d'usage du droit d'alerte;
- Formation : la formation à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, réalisée en e-learning par 1366 collaborateurs en 2017 ;
- un dispositif de délégations de décision structuré, par filières et niveau de risques, et des outils d'aide à la décision,

propres à renforcer la confiance des entrepreneurs et de l'ensemble des parties prenantes de la banque.

La création d'une fonction Achats vise à renforcer leur transparence, faciliter l'homogénéité des processus, évaluer les fournisseurs et prestataires, et assurer le suivi des dispositifs de lutte contre la corruption en application de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Sapin II, en appliquant les principes de :

- équité dans la concurrence (au moment de la consultation et du choix final) ;
- absence de conflits d'intérêts ;
- respect des procédures applicables en matière de cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages ;
- confidentialité des échanges ainsi que la traçabilité et l'archivage de l'ensemble du processus achat.

A noter : une annexe « bonnes pratiques » à l'usage des acheteurs, qui les invite à évaluer la responsabilité sociétale des fournisseurs, sur les trois piliers : environnement, social, gouvernance.

Le recours à la sous-traitance est marginal eu égard à la nature et la localisation des activités, et n'a suscité aucune action spécifique en faveur des droits de l'homme.
Aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement n'a été constituée en 2017.

- **Mécénat**

Signalons enfin :

- l'aide accordée par Bpifrance à Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale), projet de démocratisation culturelle centré sur la musique, dont la philosophie est de permettre à des enfants de pratiquer la musique en orchestre et de favoriser leur accès au répertoire classique. Le projet est destiné à des enfants issus de quartiers relevant de la « politique de la ville » ou de territoires ruraux éloignés des lieux de pratique
- le partenariat conclu avec l'association « Nos Quartiers ont du Talent », qui vise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac+3 et plus (Bac+4 et plus pour l'Île-de-France, avec expérimentation Bac+3 en QPV) , âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes et dont certains résident en quartiers, grâce à un système de parrainage par des cadres, assimilés, voire des dirigeants d'entreprises expérimentés en activité (conseils sur la recherche d'emploi, le CV, la lettre de motivation, les entretiens, aide à la constitution du réseau…).

La responsabilité sociétale de Bpifrance Financement dans ses métiers

Bpifrance Financement n'exerce pas d'activités pouvant porter atteinte à la santé de consommateurs ; la protection des données de ses clients et partenaires est considérée comme un élément essentiel de la relation avec eux, et les dispositifs déployés par les services informatiques (anti intrusion, déclarations CNIL…), comme les dispositions du code de déontologie et du plan de poursuite d'activité, visent à assurer sécurité et confidentialité.

Au plus près des clients et partenaires pour mieux les accompagner

Bpifrance Financement a, sur 2017, encore renforcé tous ses moyens pour servir la mission confiée au groupe Bpifrance de dynamiser et rendre plus compétitive l'économie française. Plus de 85 000 entreprises ont bénéficié d'une intervention de Bpifrance Financement en 2017, pour un montant de risque pris de près de 25 Md€.
Aucune nouvelle implantation n'a été créée en 2017, et un seul déménagement a été réalisé parmi les sites déployés sur le territoire métropolitain et outremer, qui assurent une présence de proximité des équipes de front et middle office aux entrepreneurs et partenaires de leur écosystème.

L'organisation décentralisée, le modèle économique de Bpifrance Financement et la dynamique de l'accompagnement ont un impact positif sur la croissance des effectifs, la croissance du chiffre d'affaires et la pérennité des entreprises soutenues, ce qui contribue au renforcement économique des territoires et à la cohésion sociale[12].
Les résultats 2017 de l'enquête annuelle par l'institut CSA, de façon anonyme, auprès de plus d'un millier de clients et partenaires (entreprises financées et investies, banques, fonds d'investissement, Régions) afin de suivre les attentes des clients et d'élaborer des plans d'actions pour mieux les satisfaire, confortent les orientations stratégiques volontaristes de Bpifrance.

Faire évoluer ses métiers pour mieux servir l'avenir

L'accompagnement non financier des entrepreneurs, second volet de la responsabilité sociétale de Bpifrance dans sa dimension économique[13], poursuit une croissance dynamique, dans un objectif de renforcer les potentiels de création de valeur pour les participants, en développant leurs compétences dans tous les domaines (stratégie, gouvenance, finance, RH, s'internationaliser…) et leurs réseaux.

7500 entreprises ont bénéficié de cette offre d'accompagnement en 2017, contre 5500 en 2016, dans les trois composantes de l'activité :

- la formation : en présentiel (25 formations pour les entreprises clientes, 17 séminaires dédiés aux entreprises des programmes Accélérateurs PME&ETI nationaux, régionaux et sectoriels, 40 sessions Pitch&Win), ou en ligne (21 nouveaux modules ont été mis à disposition sur le site ouvert à tous sur simple inscription, 4 webinaires -dont 2 sur la RSE- mis en ligne, ainsi que 19 interviews)
- les accélérateurs : 43 sessions de formations ont été réalisées ; 2 séminaires nationaux, 4 régionaux et un sectoriel ont été lancés en 2017
- le conseil : 1707 missions ont été menées sur 2017
- la mise en réseau, des start up aux grands groupes, dans le cadre de 289 évènements

Enfin, 37 000 participants se sont inscrits à la 3ème édition de Bpifrance Inno Génération, le 12 octobre 2017 à Paris.

Bpifrance Financement a mis en place, depuis 2015, pour les concours au-delà de certains seuils, d'une évaluation de la responsabilité environnementale, sociale et sociétale, et de la gouvernance de l'entreprise, et vise à intégrer en 2018 cette évaluation dans ses systèmes, à renforcer la formation des collaborateurs en relation avec les clients, et l'offre d'accompagnement à la mise en place d'une démarche et d'un plan d'actions RSE. Deux webinaires ont ainsi été réalisés en novembre et décembre 2017, et sont consultables en ligne sur les sites de Bpifrance Université et d'Euroquity, tandis que de nouvelles sessions seront proposées pendant l'année 2018.

Soutenir et financer la transition écologique et énergétique

L'activité de Bpifrance sur la TEE est en hausse constante depuis 2013 grâce au dynamisme du cofinancement du secteur des Energies Renouvelables (94% de l'activité globale en montant) ; les prêts sans garanties ont également crû sur 2017 : les Prêts Verts (+3%), mais également les prêts éco-énergie, destinés aux financements de petits programmes, multipliés par 4 sur l'année.
Ces financements bénéficient à toutes les catégories d'entreprises : dans le EnR, un bénéficiare sur 2 est une PME, et 78% des entreprises bénéficiaires d'un prêt sans garanties sont des PME.

---

[12] Livret d'indicateurs d'évaluation des actions 2016
[13] Les données quantitatives de ce paragraphe concernent Bpifrance et les entreprises, sans segmentation par métiers Financement ou Investissement

La responsabilité sociétale de Bpifrance Financement dans ses pratiques environnementales

La Direction des Moyens Généraux assure la gestion des implantations du siège et du réseau de Bpifrance, ainsi que des moyens logistiques de l'ensemble du groupe depuis la fin de l'année 2013.
Ce pilotage opérationnel, coordonné avec l'ensemble des directions, a permis d'élargir la mesure des impacts environnementaux des activités, qui résultent essentiellement des consommations d'énergie des implantations, des déplacements des collaborateurs et de la consommation de papier, à l'ensemble des composantes du Groupe.

La certification «HQE bâtiment tertiaire en exploitation » du siège social « Le Vaisseau », obtenue en 2014, a été reconduite en 2017, au niveau EXCELLENT sur l'axe Bâtiment Durable et Gestion Durable.
Les points forts relevés, outre l'efficacité du management énergétique et du pilotage des consommations des équipements, concernent :

- L'installation d'un déshydrateur permet une réduction de cinq fois le volume des déchets du Restaurant d'Entreprise ainsi qu'une valorisation par fertilisants des résidus
- Des poubelles « intelligentes » sont en expérimentation pour un tri efficient des déchets
- la campagne de remplacement systématique des luminaires des circulations par des éclairages en LED
- l'installation de sept ruches sur les toits des bâtiments[14]
- l'aménagement de douches pour le confort des usagers (cyclistes et coureurs)
- un renouvellement de l'air optimisé par le réglage des registres, le ré-équilibrage des réseaux ainsi que la mise en place de bouches de ventilation.

La démarche de certification HQE en exploitation du site de Drouot à Paris, majoritairement occupé par Bpifrance, sera menée sur 2018.

Les surfaces ou sites créés ou déménagés sont systématiquement équipés d'éclairages basse consommation et à détecteur de présence, et des matériaux acoustiques performants sont utilisés pour les barrières phoniques entre bureaux, les interventions au cas par cas étant réalisées dans la volonté de meilleures performances. Le tri sélectif des déchets est mis en place sur les deux principaux sites parisiens, et sur six sites en région (Amiens, Annecy, Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Marseille et Nancy).

Les mesures d'adaptation au changement climatique ont été prises sur les sites du siège social et les implantations du réseau réaménagées ou récemment déménagées, par exemple avec la mise en place de pompes à chaleur réversibles, de dispositifs permettant de réduire les consommations d'eau. Aucune des implantations de Bpifrance n'est située en zone de risques majeurs, notamment de consommation d'eau en raison de contraintes locales.
Bpifrance mène une politique d'achats responsables (papier éco labellisé, enveloppes réalisées par un CET, copieurs économes en énergie…) ; la lutte contre le gaspillage alimentaire est assurée par les gestionnaires des restaurants d'entreprise, pour les sites sur lesquels ils en est mis en place, notamment par affichage et le tri des déchets (papier, bouteilles, canettes, …) est proposé aux utilisateurs ; un déshydrateur de déchets alimentaires a été mis en service en 2017, dont les produits alimentent une unité de méthanisation.

Les déplacements professionnels constituent la principale source d'émissions de gaz à effet de serre de Bpifrance Financement.
Le plan d'actions du plan de mobilité, lancé au 3ème trimestre 2016, est en cours de déploiement.
Plusieurs mesures sont relatives à la flotte de véhicules, dont aucun n'émet plus de 120g de CO_2 par km, et à son évolution :

- l'offre de véhicules pour Paris et le siège social comporte 4 véhicules électriques et 2 hybrides, un seul véhicule diesel de grande capacité
- sur les 39 véhicules proposés aux collaborateurs du réseau à déplacements fréquents, 3 sont à essence, 17 avec boîte automatique, dont 3 électriques et 2 hybrides ;

Des indemnités kilométriques sont en outre versées aux collaborateurs cyclistes sur justificatif.

La sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux s'appuie notamment sur des actions ponctuelles (par exemple à l'occasion de la semaine du Développement durable) et l'animation autour de la plateforme lancée à l'été 2016 « Votre geste au compteur », qui leur permet de mesurer les économies d'émissions de CO2 réalisées par des engagements simples au quotidien.

---

[14] 4 ruches connectées ont été installées sur le toit de Drouot

Les rejets dans l'eau sont inexistants, et ceux dans les sols peu significatifs, de par la nature même des activités de Bpifrance Financement, qui n'est pas de nature à en générer. De même, les impacts directs de ses activités sont sans incidence constatée en matière de nuisances sonores, de pollution ou érosion des sols ou de biodiversité ; afin de les minimiser encore, l'entretien des espaces verts étant réalisé sans pesticides sur le site principal de la société à Maisons-Alfort.

Les ressources humaines chez Bpifrance Financement

Bpifrance Financement compte au 31 décembre 2017, 2071 collaborateurs en CDI représentant 1986 Équivalent temps plein (ETP), en hausse de 3,81 % par rapport à 2016.
Cet effectif est constitué à 85% de cadres avec 57% des collaborateurs dans le réseau, répartis dans 46 implantations régionales ; aucun collaborateur n'exerce de fonctions permanentes en dehors du territoire métropolitain ou ultramarin.
Le nombre de salariés à temps partiel diminue (de 20,3 à 18,9%), tandis que celui des salariés au forfait s'accroît légèrement de 79,8 à 80,9%.

Quelques éléments et chiffres-clés significatifs de la politique de ressources humaines de Bpifrance Financement en 2017 :

- 204 nouveaux collaborateurs ont été recrutés en 2017, dont un tiers âgés de moins de 25 ans à leur date d'embauche, sans impact sur l'âge moyen, toujours inférieur à 43 ans. Cette gestion dynamique d'embauche porte le taux de renouvellement des CDI à 10,5% contre 9,5% pour 2016.

- le taux de turn-over[15] diminue, passant de 2,3% à 1,9%

- Une politique toujours active auprès des écoles et des universités, via la démarche « Campus Management », qui a pour objectif de capitaliser et dynamiser les actions en matière de Politique Ecoles et Universités, diffuser la notoriété de Bpifrance auprès des étudiants au sein des établissements d'enseignement, en associant étroitement les managers de tous les sites. et l'ensemble de l'équipe, afin d'améliorer et de consolider un vivier qualitatif de stagiaires et d'alternants. Sur l'année 2017, près de 20 actions campus ont été réalisées, pour présenter les métiers et activités de Bpifrance auprès des étudiants et ainsi favoriser leur insertion professionnelle. Une convention de partenariat avec l'université Paris Dauphine a été renouvelée et deux conventions de partenariat conclues avec Kedge Business School et Neoma Business School

- un effort soutenu d'intégration des nouveaux arrivants via les stages nouveaux arrivants chez Bpifrance Financement

- une politique de formation toujours soutenue, à laquelle Bpifrance Financement consacre près de 5 % de sa masse salariale, et qui intègre des solutions techniques innovantes, qui ont permis d'assurer plus de 41 000 heures de formation contre environ 37 000 heures en 2016. 1964 collaborateurs, soit près de 92% de l'effectif total[16] 76 % des collaborateurs ont suivi au moins une formation dans l'année.

Les réunions sociales se sont maintenues à un rythme quasi équivalent à celui de 2016 et 7 nouveaux accords ont été conclus, sans modification de ceux déjà en vigueur et concernant la santé et la sécurité des collaborateurs, repris notamment dans les accords sur la qualité de vie au travail, à l'exception de l'avenant relatif au télétravail, sur lequel 2017 avait constitué une période test sur l'Ile de France.

Bpifrance est engagé dans le respect et la promotion de la diversité, et a signé en octobre 2017 la charte de la Diversité et de la non-discrimination. Les actions déployées en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap sont multiples : partenariats avec DAUPHINE et KEDGE pour faciliter le recrutement et la constitution d'un vivier grâce aux contrats d'alternance ou de professionnalisation, participation aux aménagements d'étude et à l'accessibilité, à des ateliers coaching ; mesures de maintien dans l'emploi (solution de transport,

[15] Nombre de démisions de CDI sur effectif CDI de l'année civile précédente
[16] En CDI, CDD, apprentissage ou professionnalisation

matériels adaptés, aménagement de temps de travail ; renforcement et diversification des prestations d'entreprises du secteur adapté[17], sensibilisation des directions concernées.
L'information des collaborateurs et leur sensibilisation aux situations de handicap sont assurées par une rubrique dédiée sur le site interne de Bpifrance, qui met notamment à leur disposition guides, accords, informations, et un handi-learning ; des actions en présentiel sont en outre déployées : un témoignage conférence, deux animations théâtre au siège social et sur le site de Haussmann, deux animations en région, et un atelier cuisine en région ont été très appréciés.

Tous les collaborateurs ont en outre été appelés à voter pour un prix spécial de l'initiative Handi Tech Trophy qui récompense les technologies inclusives de demain, soutenue par Bpifrance qui a participé au jury et accueilli dans ses locaux la remise des trophées.
Comme le prévoit l'accord pour l'égalité professionnelle du 1er octobre 2016, un rapport est établi sur la situation comparée hommes/femmes au sein de Bpifrance Financement, ainsi qu'une synthèse des actions de l'entreprise en faveur de l'égalité professionnelle ; l'ensemble de ces documents sont mis à disposition de tous les collaborateurs sur l'espace RH DE Bpifrance Financement du site interne.

Les mesures prises pour assurer la santé et la sécurité des collaborateurs ont des impacts positifs : aucune maladie professionnelle n'a été déclarée pour la 5ème année consécutive ; le nombre moyen de jours d'absence pour maladies (hors longues maladies) reste stable à moins de 4 jours ; les taux de fréquence et de gravité d'accidents du travail à l'intérieur de l'entreprise sont en diminution (respectivement 1,09 contre 1,96 en 2016 et 0.01 contre 0,04).
Bpifrance Financement veille au parfait respect de la réglementation française du droit du travail et des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ; aucune action spécifique n'a été engagée à son encontre concernant les droits de l'homme.

INDICATEURS

1. Note méthodologique

Le périmètre couvert par le présent rapport de responsabilité sociétale est celui des filiales consolidées comptablement en intégration globale par Bpifrance Financement[18], au 31 décembre 2017.

Les moyens techniques et humains nécessaires au fonctionnement et à l'exercice des activités des filiales concernées sont mis à leur disposition par Bpifrance Financement ; elles ne disposent donc ni de personnel, ni de locaux, ni de matériels ; il convient de noter que Bpifrance Régions est la seule structure sociale exerçant une activité. Enfin, il est précisé que le siège social est propriété d'AUXI Finance, la SCI Bpifrance détenant quant à elle certaines des implantations régionales du Groupe Bpifrance.

2. Indicateurs environnementaux

CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET EMISSIONS DE CO_2

CONSOMMATIONS D'ENERGIE liées aux implantations immobilières (kWh)			
	2017	2016(1)	Evolution
Consommation facturée d'énergie siège social (Le Vaisseau)[19]	4 939 641	4 666 492	+ 5,85%
Ramenée au m² occupé	*184*	*178,3*	*+3,26%*
Consommation facturée d'énergie AUTRES IMPLANTATIONS	3 044 281	3 073 785	- 0,96%
Consommation facturée d'énergie totale	**7 983 921**	**7 740 277**	**+ 3,15%**
Ramenée au m²	109	108.2	-0,76%

[17] Gestion Electronique de Documents, numérisation et indexation de documents, transport adapté, recyclage de déchets, traitement des réponses au CV de candidatures spontanées, traiteurs, bouquets de fleurs ornant la banque d'accueil , plateaux repas , tampographie , sérigraphie goodies , brochage , impression de documents…
[18] Cf. note Périmètre de consolidation
[19] Ces données correspondent aux données facturées des consommations d'électricité (kWh) et de gaz (kWh PCI), auxquelles des facteurs d'émissions (source Base Carbone) ont été appliqués. La consommation de fuel, non significative, n'est pas prise en compte dans le calcul

EMISSIONS DE CO_2 des implantations immobilières			
	2017	2016*	Evolution
Emissions de $kg_{éq}$ CO_2 liées à la consommation d'énergie facturée du siège social	*531 003*	*490 901*	*+5,85%*
Emissions de $kg_{éq}$ CO_2 liées à la consommation d'énergie AUTRES IMPLANTATIONS	*249 631*	*252 050*	
Emissions totales de $kg_{éq}$ CO_2 liées à la consommation d'énergie	780 634	742 952	+3,15%
Ramenées au m²	10,7	10,4	+ 2,64%

* La consommation d'énergie totale 2016 a été corrigée pour intégrer les données actualisées après réception des factures (+ 86 KWH, soit +3% sur les AUTRES IMPLANTATIONS)

Les consommations d'énergie et émissions de CO_2 sont suivies depuis 2015 sur l'ensemble des sites dans lesquels Bpifrance exerce son activité, à l'exception des bureaux de La Réunion, de La Guadeloupe et de Bruxelles, ainsi, pour 2016 que de Cayenne, dont les surfaces sont exclues des m² occupés dans les ratios de consommation et d'émissions au m².

Les données ci-après appellent quelques précisions et commentaires :

- PERIMETRE : les consommations d'énergie (électicité et gaz le cas échéant) sont réparties entre les entités opérationnelles du groupe Bpifrance (Financement, Investissement et Assurance Export), selon une clé de répartition qui prend en compte pour l'essentiel le nombre de collaborateurs sur les sites. Bpifrance Financement assume donc 93,5 % des consommations d'énergie du siège social Le Vaisseau, 38% de celles du site parisien dit Haussmann, 12% du site parisien dit Drouot, et 100% des consommations de tous les autres sites où sont exercées les activités du Réseau Financement (étude, mise en place et suivi des opérations -hors contentieux-). Le siège social intègre la surface supplémentaire de 702m² du Campus (équipe Formation, salles et équipements dédiés)
- Les données 2017 sont fournies sur le périmètre des factures reçues à la date du 19 février 2018; les consommations non facturées ont été retenues, pour quelques sites concernés, pour le même volume que celles de la période correspondante de l'année précédente

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Emissions de CO_2 des déplacements professionnels (en kg) Bpifrance Financement[20]			
	2017	2016	Evolution
TRAIN	**11 850**	**21 041**	**NS***
AERIEN	**515 783**	**500 808**	**PS****
Dont vols nationaux	*123 232,20*	*ND*	
Dont autres vols	*392 551,34*	*ND*	
FLOTTE DE VEHICULES	**1 387 178**[21]	**1 396 991**	**+19%**
TAXIS/Véhicules de location[22]	**2 615**	**3 486**	
TOTAL	**1 917 426**	**1 932 939**	**+13.4%*** **

*NS : comparaison non significative ; les facteurs d'émission du prestataire sont nettement inférieurs pour 2017 à ceux de la SNCF.
**PS comparaison peu significative, les facteurs d'émission n'étant pas identiques
***comparaison qui repose sur des hypothèses hétérogènes pour les transports en train et aériens

Les émissions des déplacements professionnels automobiles sont stables. Pour mémoire, les véhicules concernés sont mis à disposition des collaborateurs appelés à se déplacer fréquemment, pour rencontrer clients et partenaires.

[20] Hors utilisation de véhicules personnels, de location, ou taxis hors abonnements, hors déplacements par train hors SNCF, et hors déplacements effectués à l'étranger non réservés par les moyens généraux.
[21] Emissions calculées à partir de 60% des consommations de carburant, affectées d'un facteur d'émission de 2,64 pour le diesel et 2,22 pour l'essence
22 Emissions limitées aux véhicules utilisés dans le cadre d'abonnements, hors trajets réglés en notes de frais

La comparaison des postes de déplacements en train ou en avion est toujours difficile, en raison la rupture dans la collecte des informations en 2016 ; le prestataire unique de voyages ayant changé au 1er juillet, les données des transports en train fournies par la SNCF ont été retenues, et, celles d'Air France KLM principal opérateur, ont été retenues pour le 1er semestre, celles du 2ème semestre ayant été collectées auprès du nouveau prestataire de voyages.
Les facteurs d'émission des principaux opérateurs (SNCF et Air France KLM) et de ce prestataire diffèrent sensiblement. Le parti a été pris, pour 2017, de ne présenter que les données transmises par le prestataire, afin de disposer sur 2018 d'éléments fournies sur une base méthodologique homogène sur les deux années consécutives.

CONSOMMATIONS D'EAU

Le périmètre mesuré est toujours limité à la consommation d'eau du siège social à Maisons Alfort, les modalités de facturation constatées sur les autres sites ne permettant pas de disposer des données.
Le volume global est affecté d'un coefficient correspondant à la surface occupée par Bpifrance Financement.

EAU LE VAISSEAU			
	2017	2016	Evolution
Consommation relevée en m^3	11 912	10 535	+13%
Surface occupée	26 826	26 170	+3%
Consommation en m3 par m²	0,42	0,40	+5%

La consommation d'eau relevée est stable en m^3 par m^2 occupé, résultat des mesures déployées sur tout l'immeuble avant 2017 (mousseurs sur les robinets, chasses d'eau à double commande).

DECHETS

Le périmètre mesuré est toujours limité aux déchets du siège social à Maisons Alfort. Le volume global est affecté d'un coefficient correspondant à la surface occupée par Bpifrance Financement. Les données sont mesurées à l'enlèvement par le prestataire, ainsi que le mode de valorisation, pour lequel des explications demandées n'ont pas été obtenues à ce jour.

Déchets			
Type de déchets (en tonnes)	2017	2016	Evolution
Déchets d'activité	127,46	140	- 9%
Déchets de maintenance	0	0	
Déchets travaux	0	0	
TOTAL	127,46	140	- 9%

A NOTER : ces déchets comportent 3 tonnes de déchets alimentaires du Restaurant d'entreprise, déshydratés sur le site, et donnés ensuite pour alimenter une unité de méthanisation.

% de valorisation des déchets LE VAISSEAU		
	2017	2016
Matière	34	50
Energétique	66	50

PAPIER

La consommation de papier de copie et de reproduction est mesurée sur le périmètre total de Bpifrance Financement, à l'exception des bureaux de La Réunion, La Guadeloupe, Cayenne et Bruxelles.

	Consommation de papier Bpifrance Financement			
	2017	2016	2015	Evolution 2017/2015
Papier de copie et reproduction (tonnes)	92,9	109,6	122,8	- 24%
Autres (hors enveloppes et papeterie- tonnes)	1,5	2	1,8	- 17 %
TOTAL	94,4	111,6	124,6	- 24 %
Consommation par personne[23] (kg)	**44,84**	**53,9**	**63,7**	- **29,6%**

La diminution soutenue de la consommation de papier de copie et de reproduction se confirme en 2017, fruit de l'impact combiné des mesures prises, de sensibilisation des collaborateurs, impression en recto verso par défaut sur l'ensemble du parc de copieurs (hors individuels) en 2016 et de la progression du digital dans les métiers. Le changement de grammage du papier de copie en format A4, de 80 à 75g/m² initié en 2015 et généralisé en 2016, qui a impacté l'évolution constatée sur ces deux années, est désormais neutralisé

3. Indicateurs sociaux

1. Evolution des effectifs

Evolution des effectifs au 31 décembre[24]	**2017**	**2016**
Effectif total	2073	1997
*Dont CDI **	*2071*	*1995*
**Dont ETP*	*1986*	*1908*
Dont CDI détachés	*0*	*0*
Dont femmes	*1311*	*1270*
Dont hommes	*762*	*727*
Dont cadres	*1759*	*1652*
% de cadres	*87%*	*83%*
Dont non cadres	*314*	*345*

[23] Effectif total, tel que défini en note suivante
[24] Nombre de CDI, CDD, dont congés sans solde, à temps plein ou partiel au 31/12/2017*, hors CFC (congés de fin de carrière), contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation et stagiaires

2. Pyramide des âges

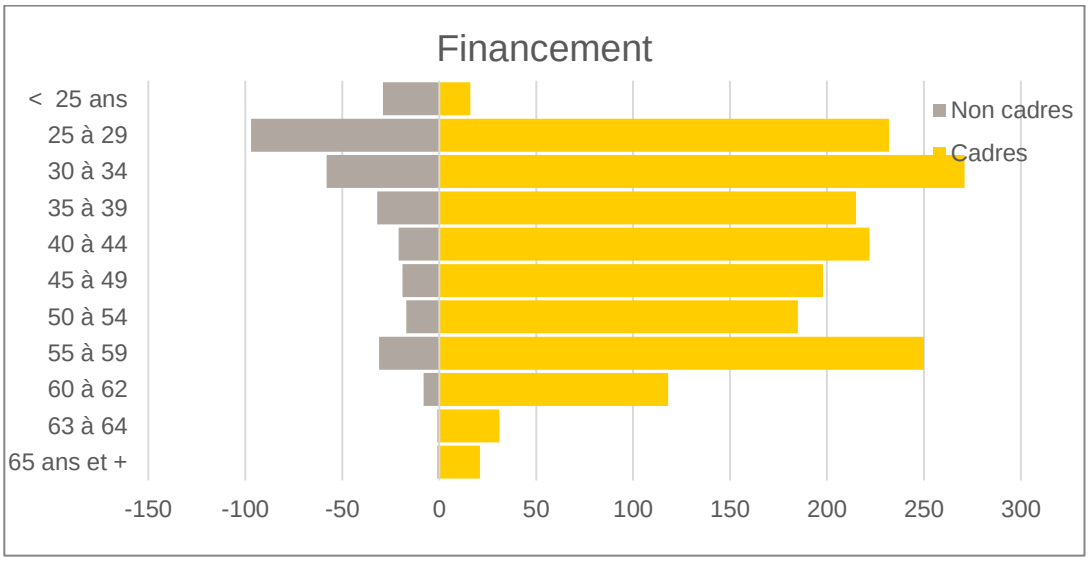

3. Répartition des effectifs

Répartition Réseau / Siège			
2017		2016	
réseau	siège	réseau	siège
1183	890	1159	820
57%	43%	58%	42%

4. Evolution des effectifs

4-1 Embauches en CDI			
2017		2016	
total	dont <= 25 ans	total	dont <= 25 ans
204	68	185	68

4-2 Renouvellement des CDI					
2017			2016		
Effectif CDI 2017	Nombre d'embauches en CDI	Taux de renouvellement des CDI[25]	Effectif CDI 2016	Nombre d'embauches en CDI	Taux de renouvellement des CDI[26]
2071	204	10,2%	1995	185	9,5 %

[25] Nombre d'embauches en CDI en N / Effectif en CDI au 31/12 en N-1
[26] Nombre d'embauches en CDI en N / Effectif en CDI au 31/12 en N-1

4-3 Départs hors détachés					
2017			2016		
Nombre[27]	Dont CDI	dont licenciements	Nombre	dont CDI	dont licenciements
129	118	8	147	146	3

4-4 Turn over[28]					
2017			2016		
Démissions CDI	Effectif CDI 2016	Turn over	Démissions CDI	Effectif CDI 2015	Turn over
38	1995	1,9%	45	1955	2,3 %

5. Rémunérations

Montant des rémunérations[29]		
2017	2016	Evolution
116 383 327	110 463 137	5,36%

6. Formation

Formation		
	2017	2016
Montant des dépenses	5 523 237	5 471 762
% de la masse salariale	4,75%	4,95%
Nombre d'heures de formation	41 202	37 508
Nombre de stagiaires[30]	1 964	1 574
% de l'effectif total[31]	91,67%	76,04 %

7. Organisation du travail

Organisation du travail		
	2017	2016
Horaire hebdomadaire moyen annualisé	35h	35h
Horaire hebdomadaire théorique	37h30	37h30
Nombre de salariés à horaire variable	396	403
Nombre de salariés au forfait	1 677	1 594
Total CDI - CDD[32]	2 073	1 997
Nombre de salariés à temps partiel[33]	392	406

[27] Dont 10 départs en pré retraite
[28] Nombre de démissions CDI année N / effectif CDI au 31/12/N-1 hors détachés
[29] Masse salariale brute sociale de la DADS, hors indemnités de fin de carrière
[30] Collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année
[31] Nombre de participants ayant bénéficié d'une formation, ramené à l'effectif moyen
[32] Hors détachés et alternants
[33] CDI et CDD

8. Dialogue social

Réunions des instances représentatives du personnel		
	2017	2016
Comité d'entreprise	13	12
Délégués du personnel	11	12
Organisations syndicales et délégués syndicaux	10	13
Comité d'hygiène et sécurité	8	9

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur le Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise

BPI France Financement

Rapport de l'un des commissaires aux comptes de BPI France SA, désigné organisme tiers indépendant de BPI France Financement, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport de l'un des commissaires aux comptes de BPI France SA, désigné organisme tiers indépendant de BPI France Financement, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société BPI France SA désigné organisme tiers indépendant de la société BPI France Financement et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 (portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux Référentiels (« Procédure Indicateur.DMG.CO² Immobilier-Bpifrance Financ.2017 », « Procédure Indicateur.DMG.PAPIER2017 » et « Référentiel Définitions Bpifr Fin - Invest - Ass Exp - Bpifrance.Exercice 2017 ») utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale deVersailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre janvier 2018 et mars 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ 4 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 (Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené six entretiens avec six personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est présentée en annexe :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives, vérifié les calculs sur la base de sondages et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs, considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et 100% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Neuilly-sur-Seine, le 02 avril 2018

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Anik Chaumartin
Associé

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département
Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales :

- Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique dont indicateurs effectif total et pyramide des âges ;
- Rémunérations et leurs évolutions dont indicateur montant des rémunérations ;
- Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, dont indicateur part des femmes dans l'entreprise ;
- Les politiques mises en œuvre en matière de formation dont indicateurs nombre de stagiaires et nombre d'heures de formation.

Informations environnementales :

- Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation, dont indicateur consommation de papier ;
- Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables, dont indicateurs consommation d'électricité des bâtiments et consommation de gaz de bâtiments.

Informations sociétales :

- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional ;
- Actions engagées pour prévenir la corruption, dont indicateur pourcentage de collaborateurs ayant suivi la formation de lutte contre le blanchiment.

5.1.8 Autres informations

Principales prises de participations

Le tableau détaillé des filiales et participations figure en page 190 du rapport (note 7.2 de l'annexe aux comptes sociaux). Les opérations d'un montant significatif effectuées par Bpifrance Financement au cours de l'exercice 2017 sont les suivantes :

1- Cession des actions détenues par Bpifrance Financement dans la société anglaise cotée British Technology Group pour un montant de 2,8 M€

2- Entrée au capital de la société SR-le Club, 150 actions d'une valeur nominale de 1 000 €

Actions gratuites, options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance Financement

Aucun plan n'a été mis en place, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, en vue d'attribuer des actions gratuites ou des options de souscription (ou d'achat) d'actions au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance Financement.

Programme de rachat, par Bpifrance Financement, de ses propres actions

Aucun programme de rachat d'actions Bpifrance Financement n'a été mis en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Participation des salariés au capital de Bpifrance Financement

Au 31 décembre 2017, aucun salarié ne détient d'actions de Bpifrance Financement.

Proposition de renouvellement des mandats de six administrateurs

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Nicolas DUFOURCQ, Pierre-François KOEHL, François-Louis RICARD et de Mesdames Delphine de CHAISEMARTIN, Catherine HALBERTSADT et Claire DUMAS arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 14 mai 2018.

Il est proposé à l'Assemblée Générale susvisée de renouveler ces mandats.

Modification des statuts de Bpifrance Financement

Un projet de modification des statuts sera soumis à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 14 mai 2018. Ce projet vise à rectifier une erreur matérielle figurant à l'article 11.1 (Composition du Conseil d'administration) des statuts de Bpifrance Financement en supprimant le dernier paragraphe de cet article.

Dans sa rédaction actuelle, ce paragraphe précise qu'en cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un administrateur, son remplaçant n'exerce ses fonctions que pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de la totalité du conseil.

Cette règle reprend un principe posé à l'alinéa 2 de l'article 11 de la loi n°83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public. Cette loi ne s'appliquant pas aux sociétés à participation publique régies par l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014, cette disposition n'a pas vocation à figurer dans les statuts de Bpifrance Financement.

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Bpifrance Financement a dégagé, pour l'exercice 2017, un bénéfice de 200 197 515,46 euros. Il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	200 197 515,46
Report à nouveau	288 268 959,37
Soit un solde disponible de	**488 466 474,83**
Dotation à la réserve légale	- 10 009 875,77
Soit un solde distribuable de	**478 456 599,06**
Dotation aux autres réserves	- 0,00
Distribution d'un dividende de 0,10 € par action (nominal de 8 €)	- 10 498 841,50
Report à nouveau créditeur	**467 957 757,56**

Délai de paiement des fournisseurs et des clients

Le solde du compte fournisseurs s'élève au 31 décembre 2017 à 202 478 euros.
Le solde du compte clients s'élève au 31 décembre 2017 à 151 824 236 euros.

Ces soldes sont analysés en fonction des échéances de la dette (pour les délais de paiement des fournisseurs) et de la créance (pour les délais de paiement des clients) dans le tableau qui suit :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu I de l'article D.441-4)

	Art D.441I.1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art D.441I.2°: Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre des factures concernées	2					24	51					1988
Montant total des factures concernées h.t.	140 000	938	19 473	5 000	0	25 411	8 729 076	20 310 537	2 462 749	2 877 240	4 474 274	30 124 800
Pourcentage du montant total h.t. des achats h.t de l'exercice	0%	0%	0%	0%	0%	0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice							0%	0%	0%	0%	0%	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	2	20	2	7	19	48	17	200	373	172	5284	6029
Montant total des factures exclues	3 169	9 959	194	7 630	19 285	37 067	180 014	1 671 099	8 847 164	4 571 313	97 880 785	112 970 361
(c) Délai de paiement de référence utilsés (contractuel ou délai légal-articleL441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	* Délais contractuels : oui * Délais légaux : non						* Délais contractuels : oui * Délais légaux : non					

Charges non déductibles fiscalement

Les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par Bpifrance Financement au cours de l'année 2017 s'élèvent à 743 145 euros.

Activités en matière de recherche et développement

Bpifrance Financement n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement.

5.2 Le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques

Agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) comme établissement de crédit, Bpifrance Financement est soumis à l'ensemble des dispositions du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

En outre, le dispositif de Mécanisme de Supervision Unique (MSU) par la Banque Centrale Européenne (BCE) s'applique au groupe Bpifrance, et en particulier à Bpifrance Financement depuis le 4 novembre 2014. Ainsi, depuis lors, l'établissement de crédit Bpifrance Financement est directement supervisé par la BCE, en coordination avec l'ACPR, laquelle conservant son rôle souverain pour la délivrance des agréments réglementaires et la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme.

5.2.1 L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne de Bpifrance Financement

Le dispositif de contrôle interne du groupe Bpifrance s'articule autour d'un ensemble de moyens, de procédures, de fonctions et d'actions adaptés aux caractéristiques du groupe et de chacune de ses filiales, dont en particulier Bpifrance Financement.

Ce dispositif, qui contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des traitements et à l'utilisation efficiente des ressources de Bpifrance Financement, permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs auxquels l'établissement doit faire face, qu'ils soient de crédit, de marché, opérationnels, financiers ou de non-conformité.

Sa définition, sa mise en œuvre et sa surveillance sont de la responsabilité de la direction générale, sous la supervision du conseil d'administration.

Le dispositif de contrôle interne de Bpifrance Financement s'appuie notamment sur trois Directions :

- La **Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP)**, en charge du dispositif de conformité et de contrôle permanent.
  Celui-ci désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois, des règlements, des règles de place, des procédures et instructions internes et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques opérationnels auxquels est exposé le groupe. Il se traduit par la mise en place de dispositifs appropriés relatifs notamment à la Lutte contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme (LCBFT), la déontologie & la conformité réglementaire, la gestion des risques opérationnels et la mise en place de contrôles permanents de premier et second niveau.

  Cette Direction, dont le directeur est rattaché hiérarchiquement au Directeur général de Bpifrance, rend compte tous les trimestres au conseil d'administration via notamment le comité des risques. Elle anime, par ailleurs, un comité interne trimestriel dédié au contrôle interne, le comité de contrôle interne groupe (CCIG), présidé par le Directeur général de Bpifrance, qui vient compléter le comité de gestion des risques. Le CCIG vise à piloter le dispositif de contrôle interne tant sur le volet conformité, contrôle permanent de deuxième niveau que contrôle périodique.

- La **Direction des Risques**
  La mission de la Direction des Risques consiste à mettre en œuvre la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques. Elle veille à ce que le dispositif des risques soit efficace et que le niveau des risques pris soit cohérent avec les orientations du groupe.

Au sein de Bpifrance Financement, la gestion des risques s'effectue dans le respect des normes et réglementations européennes applicables. Le conseil d'administration de Bpifrance Financement fixe les orientations stratégiques, et l'appétence au risque de Bpifrance Financement, à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action et le dispositif de gestion des risques associé sous la supervision de la Direction des Risques du groupe Bpifrance. Ces fondamentaux sont déclinés notamment dans la Politique de Gestion des Risques groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques au sein de Bpifrance Financement est assurée au travers de quatre types d'instances : le conseil d'administration, les comités faitiers (Comité de Gestion des Risques et Comités des Risques du conseil d'administration), les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques.

Les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques correspondent au premier palier d'analyse, de suivi ou d'examen des risques au sein de Bpifrance Financement. Les décisions ou orientations qui en découlent sont, lorsqu'elles le nécessitent, soumises à un deuxième palier d'instances, les comités faitiers. Ces derniers émettent des avis sur les sujets devant faire l'objet d'une validation par le conseil d'administration, qui constitue le troisième palier de décisions en matière de risques au sein du groupe.

Le descriptif de la comitologie associée au suivi des risques de Bpifrance (indiquant leur objet et leur fréquence) est développé dans la Politique de Gestion des Risques du groupe et les Rapports Annuels des sociétés concernées.

- Un dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit de Bpifrance (IGA), couvre l'ensemble des activités et des sociétés du Groupe Bpifrance, filiales comprises.
  S'inscrivant dans le cadre de la Charte d'audit, l'IGA a pour fonction d'identifier les grandes zones de risques, en particulier en exerçant son rôle de contrôle des dispositifs de contrôle permanent et de conformité, et de proposer la mise en œuvre de plans de remédiation grâce aux recommandations qu'elle formule, notamment au Contrôle Permanent, et dont elle accompagne la mise en œuvre.
  Sans participer à la gestion du dispositif de contrôle interne, elle en suit le déploiement et participe, au travers des missions d'audit conduites, à la maîtrise des risques.
  L'IGA coordonne également toutes les missions réalisées par les Corps de contrôle externe.

- Le Contrôle Permanent

Le premier niveau du contrôle permanent repose sur l'ensemble des directions opérationnelles de Bpifrance, qui constituent le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle. Ainsi, chaque collaborateur, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de Bpifrance, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles et sur des contrôles automatisés dans le traitement des opérations.

Chaque responsable hiérarchique, responsable de l'ensemble des risques liés au périmètre dont il a la charge, doit s'assurer du respect des procédures par ses collaborateurs. En fonction de l'évolution de l'activité, de la réglementation, des normes professionnelles ou des processus de traitement, il fait évoluer ces procédures en y intégrant de nouveaux contrôles adaptés. Si besoin, ces contrôles de premier niveau sont définis en collaboration avec la DCCP.

Les contrôles de premier niveau permettent notamment de s'assurer :
- du respect des procédures de traitement des opérations et de leur conformité ;
- de la justification des opérations enregistrées dans les systèmes de gestion et in fine dans la comptabilité de Bpifrance Financement.

Le deuxième niveau du contrôle permanent, qui s'exerce en continu, est exercé par une fonction indépendante des fonctions opérationnelles, la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP).

En particulier, la DCCP réalise :

- des contrôles de second niveau sur les dossiers de financement (tous produits confondus tant dans le processus d'instruction & décision, que sur le processus de mise en place, gestion et recouvrement) et les directions métiers afin de s'assurer en particulier du correct respect des procédures et instructions internes applicables ;
- des analyses en vue de délivrer des avis de conformité réglementaire, notamment dans le cadre de création de nouveaux produits, lancement de nouvelles activités ; en outre, les revues de conformité des documents juridiques clefs liés à ces produits et activités, ainsi que les revues de conformité des communications financières et documents liés ;
- les cartographies de risques opérationnels et de risques de non-conformité inhérents à l'ensemble des activités de Bpifrance Financement en collaboration avec les métiers ; elle est en charge du dispositif de déclaration et de suivi des incidents de risques opérationnels et de non-conformité.

L'ensemble des contrôles permanents mis en œuvre par la DCCP sont définis dans un plan de contrôle annuel. Ce plan de contrôle annuel, articulé autour des différents processus métier clefs de Bpifrance Financement, définit, selon sur une approche par les risques, les différents contrôles à effectuer sur l'année et leur fréquence. Il est déterminé en liaison avec les responsables de contrôle permanent et en collaboration avec les directions opérationnelles contrôlées. Ce plan est validé par la direction générale de Bpifrance Financement en CCIG et par le comité des risques (émanation du conseil d'administration) puis mis en œuvre par la DCCP.
Il fait l'objet d'un suivi trimestriel formalisé, notamment en comité des risques. Ce suivi met en évidence l'évolution des résultats des évaluations régulières réalisées par les équipes de contrôle permanent et le cas échéant, permet d'alerter la gouvernance sur les zones de risques relevées et les plans d'actions définis pour y remédier.

- La DCCP est en charge de la fonction conformité

A ce titre, elle établit et pilote la politique de conformité, document fondateur en la matière. Elle exerce ainsi un vrai rôle de conseil auprès des opérationnels, généralement en amont des opérations : elle est consultée en matière de gestion des conflits d'intérêts, en matière de règles encadrant le partage d'informations ; délivre des avis de conformité en matière de nouveaux produits, services ou activités ; joue un rôle clef en matière de droit d'alerte, de protection de données personnelles ou lorsque des activités dites essentielles sont externalisées.
Elle est le garant de la mise en place de règles internes relatives à l'éthique et la déontologie. Ainsi, elle a établi en 2017 une politique de lutte contre la corruption renforçant en particulier les règles encadrant les cadeaux, invitations et autres avantages.
Elle pilote le dispositif en matière de LCBFT, de lutte contre la fraude, contre la corruption et s'assure du respect des règles en matière d'embargos. A ce titre, elle intervient dans les définitions des dispositifs et dans l'analyse des opérations/situations au cas par cas.

- Le Contrôle Périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique du Groupe Bpifrance, et en particulier du contrôle périodique de Bpifrance Financement s'inscrit dans le cadre d'une charte d'audit, validée par le conseil d'administration du 25 septembre 2015. Cette charte décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au Contrôle périodique. Elle est établie par référence à l'arrêté du 3 novembre 2014 et aux normes professionnelles d'audit interne telles que définies par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).

Le plan d'audit annuel Bpifrance Financement s'inscrit dans un cycle d'audit trisannuel. Il est établi sur la base d'une évaluation du niveau de risque de chaque objet auditable dans le périmètre Bpifrance Financement. La fréquence des missions sur un objet résulte du croisement entre impact des risques identifiés et leur probabilité d'occurrence. Ce plan est complété par des missions transverses réalisées à l'échelle du Groupe.

Le plan d'audit annuel est validé par le Directeur général et le comité des risques, qui rapporte au Conseil d'Administration.

Les méthodologies d'audit sont référencées selon des étapes-clés décrites et planifiées précisément, du diagnostic préalable à l'élaboration des constats et recommandations, sur la base de contrôles réalisés sur pièces et/ou sur place. Les missions d'audit sont fondées sur une analyse ex ante approfondie des risques, conformément aux stipulations de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Un rapport éventuellement assorti d'une liste de recommandations conclut chaque mission. Celles-ci sont gérées grâce à un outil dédié qui permet, via un Workflow intégrant les audités, le suivi de leur réalisation complète et des reportings qualifiés. Les missions sont cotées selon 4 niveaux (satisfaisant, acceptable, perfectible et insuffisant) correspondant à la nature et à la densité des risques détectés. Les recommandations sont cotées Standard, Majeur ou Critique en fonction d'une criticité croissante. Les délais de mise en œuvre ne peuvent excéder 12 mois, quelle que soit la criticité.

Les recommandations sont mises en œuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur Management. Celui-ci déclare au fil de l'eau à l'IGA leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation. L'IGA réalise un suivi mensuel du niveau d'implémentation des recommandations.
Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en œuvre.

L'IGA rend compte à l'organe exécutif et délibérant de Bpifrance Financement de la réalisation du plan d'audit, des conclusions des vérifications réalisées et de la mise en œuvre des recommandations.

En 2017 et dans le cadre du plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions portant sur tout ou partie de Directions du siège ou du réseau et sur des thématiques transversales. Il s'agissait de vérifier le niveau de maîtrise des risques pour tout ou partie de leurs activités. Ces missions ont pour objectifs d'analyser l'ensemble des risques portés et d'apprécier la solidité des dispositifs de maîtrise qui sont en place pour y faire face. Les missions réalisées ont notamment porté sur : l'activité de Crédit-Bail, le préfinancement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), l'activité de mobilisation de créances, les prêts sans garantie, la politique de rémunération, la politique de recrutement, la revue du Plan d'Urgence et de Continuité de l'Activité (PUPA), le suivi de certains Prestataires de Services Essentiels Externalisés (PSEE), le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), ou encore la Gestion des Marges.

Les filiales Alsabail, établissement de crédit spécialisé, et Sogama Crédit Associatif, société financière de caution de crédit aux associations, sont auditées chaque année par l'IGA dans le cadre de la convention de contrôle périodique établie en 2011 entre elles et Bpifrance Financement.

L'IGA réalise mensuellement le suivi des recommandations émises par ses propres missions, ainsi que celles émises par les missions réalisées par les corps de contrôle externes. Ce suivi a permis de maîtriser le stock de recommandations (dont 33% sont cotées « Majeur » au 31/12/2017, hors missions externes). Les risques opérationnels (58%) et de non-conformité (29%) sont les plus représentés dans les recommandations émises.

- La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, est soumis chaque année au comité des risques et au conseil d'administration pour validation. Il est ensuite transmis à l'ACPR comme l'exige la réglementation.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).
Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) y est également décrit.

En 2017, la DCCP a renforcé d'une part ses actions en matière de conformité. Ainsi le code de déontologie de Bpifrance Financement a été mis à jour, une politique de lutte contre la corruption a été établie, le droit d'alerte a été aménagé afin de se conformer aux nouvelles dispositions issues de la Loi Sapin II. D'autre part, la fonction s'est renforcée en matière de vérifications relatives aux embargos et sanctions internationales du fait du développement de l'activité de crédit export. Elle a en outre mis en place un dispositif de veille réglementaire.

D'autre part, la fonction de contrôle permanent de 2e niveau a été renforcée de manière significative : le nombre d'occurrences de contrôle est passé de 266 à 355 entre 2016 et 2017, ce qui traduit une volonté de meilleure maitrise des risques et de couverture plus complète des activités et processus opérationnels par la DCCP.

Ces contrôles ont porté notamment sur le respect des procédures (éligibilité, instruction, pouvoirs, délégations, formalisation des contrôles permanent de 1er niveau, …), la gestion et la conformité des opérations de crédit ou d'enregistrement comptable, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de plusieurs processus de gestion ou de traitements informatiques.

En outre, la cartographie des risques opérationnels existante a été complétée et enrichie sur l'exercice 2017 selon une approche bottom-up associant les métiers à l'identification et l'évaluation de ces risques. Enrichie par les risque de non-conformité, elle comporte aujourd'hui 234 risques métiers et 138 méta risques (le méta risque étant l'agrégation d'un même risque pouvant se produire pour plusieurs métiers).

Cette cartographie a été présentée en CCIG et comité des risques de décembre 2017.

5.2.2 Les perspectives 2018

Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent

En 2018, la DCCP poursuivra ses actions visant à promouvoir la culture du contrôle interne et de conformité.
Ainsi l'accent sera porté sur les actions de sensibilisation/formation des équipes, notamment en matière de lutte contre la corruption (loi Sapin II) et plus généralement d'éthique et de déontologie, en insistant notamment sur la gestion des conflits d'intérêts.
En outre, elle continuera d'accompagner le développement des activités à l'international en se dotant d'une politique sanctions internationales et en renforçant son dispositif en matière de LCBFT.
Le plan de contrôle 2018 devant, à la marge, couvrir de nouveaux processus (nouveaux contrôles à mettre en œuvre) tout en veillant à maintenir l'ensemble des activités déjà en place. Le partenariat avec les métiers devra se poursuivre pour aider ces derniers à mieux structurer leurs contrôles de 1er niveau.

Inspection Générale – Audit

Le plan d'audit de l'Inspection Générale - Audit prévoit en 2018 la réalisation de missions qui concerneront des sujets dédiés aux dispositifs de financement et des sujets de nature transversale, notamment d'ordre réglementaire. Sont également prévus des audits des grandes fonctions (comptable, trésorerie) ou encore de la gouvernance du système d'information. Ce plan poursuit donc la couverture des risques dans le cadre du cycle triennal pour Bpifrance Financement. Deux directions du réseau restent inscrites au plan. Celles-ci seront auditées pour tout ou partie de leurs activités en fonction des risques préalablement identifiés. Les filiales Alsabail et Sogama Crédit Associatif seront également vérifiées selon les termes de la convention qui les lient à Bpifrance Financement.

Parallèlement, l'action volontariste en matière de suivi des recommandations sera poursuivie de manière à encore accélérer la mise en œuvre des recommandations.

5.3 Elaboration et traitement de l'information comptable

5.3.1 Cadre général de l'information comptable et financière

Les comptes de Bpifrance Financement sont établis conformément à la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit.

Bpifrance Financement établit des comptes individuels selon les normes comptables françaises et des comptes consolidés selon le référentiel comptable international IFRS.

La finalisation du projet Convergence Comptable Oracle eBS au cours de l'année 2017 a permis à Bpifrance Financement de réaliser la migration informatique de ses données comptables sur un nouvel outil de comptabilité unique pour toutes les entités juridiques administrées par Bpifrance.
La mise en place d'un dispositif de pilotage de ce projet et les contrôles spécifiques qui ont été mené ont permis de s'assurer de l'exhaustivité des données comptables reprises et de leur correcte classification lors de la migration.

- Les comptes publiables

Le bilan, résultat et hors-bilan décrivant les comptes individuels sont établis mensuellement. Ces documents commentés sont diffusés à la Direction Financière et à la Direction du contrôle de gestion.

La production des comptes consolidés est trimestrielle.

Les comptes établis fin juin comprennent une annexe simplifiée et sont accompagnés d'un rapport semestriel d'activité. Ces documents font l'objet d'une revue limitée des Commissaires aux Comptes et d'une publication au BALO.

Les comptes arrêtés au 31 décembre comprennent une annexe complète et sont contrôlés par les Commissaires aux Comptes. Le Comité d'Audit examine l'information financière et le contrôle interne comptable. Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration, et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires. Ils sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce et publiés au BALO. Ces comptes servent de base au document de référence soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers.

- Tableaux de bord comptables

Trimestriellement, les comptes consolidés et les comptes individuels donnent lieu à l'établissement de tableaux de bord comptables.

Dans ces tableaux de bord, la structure des bilans, hors-bilan et résultat définie réglementairement est respectée. Certaines rubriques particulièrement significatives sont détaillées de façon à donner un éclairage plus analytique de l'activité.

Les tableaux de bord comptables ainsi que les comptes semestriels sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration. Ils sont complétés par une présentation analytique de la formation du résultat.

- Analyse de la formation du résultat

Cette analyse est réalisée au niveau consolidé par la Direction du Contrôle de Gestion. Elle repose pour la filière « financement » sur l'affectation à chaque emploi commercial d'un taux conventionnel de ressources basé sur les taux de marché. Ce système d'analyse permet de connaître la contribution au PNB de chaque activité commerciale de cette filière prêts, crédit-bail et financement court terme. Elle est complétée d'une analyse du résultat de la filière « garantie » et de la filière « innovation ». Ces travaux sont complétés par une analyse semestrielle du coût du risque au cours de la période écoulée.

Une prévision de résultat annuel est établie selon un cadre identique.

L'ensemble des travaux donne lieu à une présentation au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit. La présentation comprend un commentaire sur les principales évolutions et les écarts par rapport aux prévisions.

- Autres reporting

Par ailleurs, dans le cadre de SURFI et des déclarations FINREP, un reporting comptable est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Bpifrance Financement est consolidé par intégration globale dans les comptes de Bpifrance. A ce titre, il alimente trimestriellement une liasse de consolidation visée semestriellement par ses Commissaires aux Comptes.

Depuis novembre 2014, le groupe Bpifrance est soumis au contrôle de la Banque Centrale Européenne dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique.

5.3.2 Architecture et l'organisation comptable

La comptabilité de Bpifrance Financement est intégrée au sein de la Direction des Comptabilités de Bpifrance.

La Direction des Comptabilités comprend :

- Une Direction des reporting comptables qui regroupe
    - un domaine Consolidation, en charge des comptes consolidés de l'EPIC BPI-Groupe, de la SA BPI-Groupe et de Bpifrance Financement,
    - un pôle en charge de la comptabilité des sociétés holding
    - un pôle en charge de la comptabilité des sociétés de moyens
    - un pôle en charge de la comptabilité des sociétés financière : ce pôle est en charge la comptabilité de Bpifrance Financement et de sa filiale Bpifrance Régions
    - un pôle en charge des procédures informatiques

- Une Direction des comptabilités du financement, en charge de la comptabilité métier des activités de prêts, crédit-bail, innovation et garantie. Elle assume la responsabilité de l'exactitude des écritures comptables déversées dans la comptabilité générale. Les écritures sont générées via un interpréteur alimenté par des comptes rendus d'événements fournis par les systèmes de gestion.

- Un domaine transverse en charge des normes comptables et procédures informatiques qui a notamment une compétence transverse en matière d'harmonisation et de définition des normes comptables et des procédures appliquées,
- Un responsable fiscal
- un domaine Flux interbancaires chargé de la gestion mouvements de fonds,
- un domaine en charge de la comptabilisation et du paiement des frais généraux et immobilisations, des principales sociétés du groupe.

.

Tous les services comptables sont situés au siège social à Maisons-Alfort. Selon les produits concernés, certaines saisies dans les systèmes de gestion peuvent être réalisées dans les Directions Régionales, les contrôles et les traitements comptables restant regroupés au siège.

Par sa participation aux Comités de Direction du pôle finances, aux Comités ALM, aux Comités des risques de contrepartie, au comité de gestion des risques groupe, aux comités de l'offre, la Direction des Comptabilités est informée de la politique retenue en matière de gestion financière et de nouveaux produits.

Le service de contrôle permanent du pôle Finances est en charge des contrôles comptables de second niveau.

6. RAPPORT DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les informations contenues dans ce rapport répondent aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce. La société Bpifrance Financement ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, mais à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement. Ainsi, la société fait l'objet d'un contrôle annuel de la part de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui examine le document de référence et vérifie sa conformité au regard de la réglementation de l'AMF.

6.1. Gouvernance

6.1.1. Mode d'exercice de la direction générale de Bpifrance Financement

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 12 juillet 2013, a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

En conséquence, la Direction générale de Bpifrance Financement est assumée, jusqu'à décision contraire, par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Nicolas DUFOURCQ, pour une durée de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

6.1.2. Conseil d'administration au 31 décembre 2017

6.1.1.1 Président du Conseil d'administration :

Nicolas DUFOURCQ
Date de naissance : 18 juillet 1963
Président-Directeur général de Bpifrance Financement

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

6.1.1.2 Administrateur représentant l'Etat

L'ETAT
Représenté par Sébastien RASPILLER,
Sous-Directeur du Financement des Entreprises et du Marché Financier à la Direction Générale du Trésor

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

6.1.1.3 Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat[34] :

Christine COSTES
Date de naissance : 19 juillet 1969
Chef du département des politiques d'incitation à la R&D des entreprises, Service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale, Direction générale de la recherche et de l'innovation - MESRI

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Alain SCHMITT
Date de naissance : 19 septembre 1967
Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale des Entreprises (DGE)

---

[34] *En application de l'article 4 I de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014*

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

6.1.1.4 Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Delphine de CHAISEMARTIN
Date de naissance : 14 juillet 1970
Responsable du Pôle Institutions Financières au Département du Pilotage Groupe de la Caisse des Dépôts

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Pierre-François KOEHL
Date de naissance : 7 mai 1967
Directeur adjoint de la gestion financière de la section générale de la Caisse des Dépôts

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

François-Louis RICARD
Date de naissance : 9 août 1966
Responsable du département Equilibres financiers, dépôts et pilotage du résultat à la Direction des Fonds d'Epargne de la Caisse des dépôts et consignations

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

6.1.1.5 Administrateur indépendant :

Claire DUMAS
Date de naissance : 23 avril 1969
Directeur financier délégué du Groupe Société Générale

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

6.1.1.6 Administrateur nommé sur proposition des actionnaires minoritaires de Bpifrance Financement :

Catherine HALBERSTADT
Date de naissance : 9 octobre 1958
Directeur général Ressources humaines, Communication interne du Groupe BPCE, Secrétariat général

Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

6.1.1.7 Administrateurs représentant les salariés

Elisabeth HENRY PEREZ
Date de naissance : 28 décembre 1956
Responsable de l'Appui Juridique à la Direction du Contentieux de Bpifrance Financement

Echéance du mandat en cours : élections professionnelles à tenir en 2019

Eric VERKANT
Date de naissance : 23 septembre 1954
Responsable du Pôle Investissement / Innovation au sein de la Direction des Partenariats Régionaux et de l'Action Territoriale de Bpifrance

Echéance du mandat en cours : élections professionnelles à tenir en 2019

6.1.1.8 Censeurs

François ASSELIN
Président de la CPME

Hugues FAUVE
Responsable Juridique à la Direction du Financement Moyen Long Terme de Bpifrance Financement

Arnaud JULLIAN
Sous-Directeur de la 3e sous-direction à la Direction du Budget

Edouard LEHER
Responsable Crédit à la Direction Régionale Alsace de Bpifrance Financement

Hugues MAISONNIER
Directeur du Département des Risques Crédit France de BNP Paribas

Régis BARBANT
Chargé de mission au sein du Département du Pilotage Groupe de la Caisse des Dépôts

Jean-Luc PETITHUGUENIN
Président-Directeur général du Groupe PAPREC France

Pierre PRIEUX
Président d'ALCEN

Benoist GROSSMANN
Managing Partner d'Idinvest Partners

L'Agence Française de Développement (AFD),
Représentée par Jérémie Pellet,
Directeur Général Délégué de l'AFD

6.1.1.9 Commissaire du Gouvernement

Emmanuel CHARRON
Chef de la mission de Contrôle économique et financier et Commissaire du Gouvernement de Bpifrance

Bernard ZAKIA
Contrôleur général économique et financier & Commissaire adjoint du Gouvernement auprès de Bpifrance

6.1.3 Direction Générale

Directeur général

Nicolas DUFOURCQ
Echéance du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

6.2. Absence de condamnation des mandataires sociaux

À la connaissance de Bpifrance Financement, au cours des cinq dernières années, aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

6.3. Informations sur les mandataires sociaux au 31 décembre 2017

Président-Directeur général :

Nicolas DUFOURCQ
Directeur général de Bpifrance SA
Président-Directeur général de Bpifrance Participations
Président de Bpifrance Investissement
Président de Bpifrance Assurance Export
Président-Directeur général de FT1CI
Représentant permanent de Bpifrance Participations au Conseil d'administration d'Orange.
Membre du Conseil de Surveillance d'Euler Hermes Group
Président non-exécutif du Conseil de Surveillance de STMicroelectronics

Après HEC, l'ENA et l'inspection des Finances, Nicolas Dufourcq passe une année au cabinet de René Teulade, ministre des Affaires sociales, puis rédige aux côtés d'Alain Minc le rapport sur la France de l'an 2000. Dans le même temps, avec des camarades d'HEC, il crée des entreprises dans la publicité, la plasturgie, l'agroalimentaire.

Nicolas Dufourcq rejoint France Telecom en 1994 et fonde, à la demande de Michel Bon, la Division Multimédia, au sein de laquelle Wanadoo est lancé en janvier 1996, ainsi que TPS, le même mois, aux côtés de TF1, M6, et FTV. La Division prend bientôt le nom de Wanadoo, et le groupe est côté en juillet 2000, avant d'acquérir les leaders de l'internet en Grande Bretagne et en Espagne en décembre 2000 et en avril 2002.

En 2003, Nicolas Dufourcq rejoint Capgemini où il prend en charge l'Europe continentale. En 2004 il devient directeur général adjoint et directeur financier du groupe, responsable également de l'industrialisation de la production informatique et du programme Lean pendant 8 ans.

Nicolas Dufourcq prend la direction de Bpifrance en octobre 2012.

Administrateur représentant l'Etat

L'ETAT, représenté par **Sébastien RASPILLER**
Administrateur (représentant l'Etat) de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles et de l'EPIC Bpifrance

Diplômé de l'école Polytechnique, Sébastien RASPILLER est Sous-directeur « Financement des entreprises et marché financier » à la Direction générale du Trésor.

Anciennement économiste au sein de la division « Marchés et stratégies d'entreprises » de l'Insee, dont il est administrateur hors classe. Il a ensuite été membre du bureau « Politique fiscale » auprès du Ministère fédéral des Finances allemand, avant de devenir chef du bureau des marchés et produits d'assurance à la direction générale du Trésor, puis secrétaire général du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI).

Administrateurs nommés sur proposition de l'Etat:

Christine COSTES
Aucun autre mandat

Administrateur de l'INSEE, Christine COSTES a déroulé son début de carrière dans les services statistiques de différents ministères ainsi qu'au service de la Cour des Comptes et du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie. Depuis 2017, Elle dirige le département des politiques d'incitation à la R&D des entreprises de la Direction générale de la recherche et de l'innovation.

Alain SCHMITT
Aucun autre mandat

Diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des mines de Paris, Alain Schmitt est Adjoint au directeur général et Chef du Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises à la Direction générale des entreprises (DGE) au Ministère de l'économie et des finances.

Son parcours l'a amené à exercer diverses fonctions dans le domaine des politiques publiques et de la régulation en matière d'entreprises, d'énergie et d'environnement : Directeur général adjoint de l'Autorité de sûreté nucléaire, Chef du Secteur marché intérieur-concurrence-consommateurs au Secrétariat général pour les affaires européennes (Premier ministre), Rapporteur de la commission sur le développement de la Poste, Chef du Service de l'électricité à la Direction générale de l'énergie et des matières premières (Ministère de l'économie) ainsi que Chef du Service régional de l'environnement industriel à la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Alsace. Il a été conseiller au cabinet de Christine Lagarde, Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi.

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Delphine de CHAISEMARTIN
Administrateur de la Société de Financement Local, de CNP Assurances, de la Banque Postale Collectivités Locales, et de Qualium Investissement,
Administrateur, Président du Conseil d'administration et Présidente de CDC Entreprises Elan PME

Delphine de Chaisemartin a débuté sa carrière en qualité de contrôleur des risques et des résultats des activités de *fixed income* chez Compagnie parisienne de réescompte puis a exercé la fonction de Manager audit services financiers à partir de 1997 chez PriceWaterHouse Coopers. En 2002, elle rejoint Société Générale Corporate & Investment Banking où elle est adjointe puis Directrice du contrôle financier des activités. En 2006, elle rejoint les bureaux new yorkais de Société Générale Corporate & Investment Banking où elle occupe la fonction de *Chief Operating Officer* des activités de marchés taux, crédits et financements.

Depuis 2012, elle exerce la fonction de Responsable du pôle Institutions financières au sein du Département du Pilotage Groupe de la Caisse des Dépôts.

Pierre-François KOEHL
Aucun autre mandat

Pierre-François Koehl, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, agrégé et docteur en Mathématiques, a débuté sa carrière en 1994 comme professeur assistant à l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique, où il avait plus particulièrement la charge de la formation des actuaires.

Il rejoint le groupe Caisse des Dépôts en 1998, comme auditeur spécialisé dans l'analyse des modèles quantitatifs. Il occupe ensuite différentes fonctions en direction financière de CDC IXIS puis IXIS CIB, avant de revenir à la Caisse des Dépôts en 2006, en tant que responsable de la gestion actif-passif, puis, en 2011, comme directeur adjoint du département de la gestion financière, en charge de la gestion du bilan.

Il est depuis juillet 2017 directeur du département financier au sein de la direction des finances du groupe Caisse des Dépôts.

François-Louis RICARD
Aucun autre mandat

François-Louis Ricard est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Institut d'études politiques de Paris.
Il débute sa carrière chez Bear Stearns comme analyste financier, puis crée à la Société Générale le pôle de dérivés actions pour la clientèle corporate. En 2001, il fonde et lance au sein du groupe une banque patrimoniale en ligne. Après quelques années de consulting sur l'Europe de l'Est, il rejoint Morgan Stanley à Paris. Depuis 2012, il était responsable de la gestion du bilan du Fonds d'épargne. En 2017, il devient désormais directeur financier du Fonds d'épargne.

Administrateurs indépendants :

Claire DUMAS
Administrateur de Bpifrance SA
Administrateur de Boursorama et de SOGEPROM
Présidente et administrateur de FRANFINANCE, de Société Générale SFH et de Société Générale SCF

Claire Dumas a débuté sa carrière en 1992 au sein du département Banque et Institutions Financières du cabinet Deloitte. En 1998, elle rejoint le groupe Société Générale, où elle occupe différentes fonctions au sein des supports de la banque d'investissement. En 2009, elle rejoint la Direction des Risques, en tant qu'adjointe puis Directeur des Risques Opérationnels du Groupe. En 2011, elle prend également en charge le programme ERM (Entreprise Risk Management) du groupe, pour le compte de la Direction générale. En octobre 2014, Claire Dumas est nommée Directeur financier de la Banque de détail en France, puis en septembre 2017 elle est nommée Directeur financier délégué du Groupe.

Administrateur nommé sur proposition des actionnaires minoritaires de Bpifrance Financement :

Catherine HALBERSTADT
Administrateur du Crédit Foncier
Représentant permanent de BPCE SA au Conseil d'administration de Natixis

Diplômée d'un DECS et d'un DESCAF de l'École Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand, Catherine Halberstadt intègre en 1982 la Banque Populaire du Massif Central, pour y exercer successivement les responsabilités de directeur des Ressources humaines, directeur financier, puis directeur de l'Exploitation et, à partir de 2000, de directeur général adjoint. En 2008, Catherine Halberstadt devient directeur général de Natixis Factor.

Du 1er septembre 2010 au 25 mars 2016, Catherine Halberstadt a exercé les fonctions de directeur général de la Banque Populaire du Massif Central.

Depuis le 1er janvier 2016, Catherine Halberstadt occupe les fonctions de membre du directoire de BPCE en charge des Ressources humaines, de la Communication interne Groupe et du Secrétariat général de BPCE SA.

Administrateurs représentant les salariés :

Elisabeth HENRY PEREZ
Vice-Présidente du Conseil d'administration et Administrateur de la Coopérative du CEPME
Administrateur représentant les salariés de Bpifrance SA

Après un doctorat en droit privé de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Elisabeth HENRY-PEREZ travaille une année dans une étude notariale parisienne et obtient son diplôme de notaire. Elle rejoint ensuite le Crédit d'Equipement des PME (CEPME) en 1981, qui deviendra Bpifrance Financement en 2012.

Depuis 2009, Elisabeth HENRY-PEREZ est responsable de l'Appui Juridique de la Direction du Contentieux de Bpifrance Financement.

Eric VERKANT
Administrateur représentant les salariés de Bpifrance SA

Après sa formation à l'Institut Supérieur Technique d'Outre-Mer (ISTOM), Eric Verkant a travaillé 6 ans (1976 -1983) en Afrique (Rwanda et Niger) dans le développement et la formation professionnelle agricole. De retour en France, il obtient un Master 2 Biologie végétale et cellulaire à L'université de Lille dans le cadre de la formation continue. Il est recruté à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) au sein de la Direction Internationale comme responsable du pôle Pays en Développement (1984-1990). Ensuite Eric Verkant rejoint le Ministère de la Recherche au département de la Recherche pour le Développement puis à la Direction de l'Action Régionale jusqu'en 1997. Il rentre à l'ANVAR (Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche) pour occuper le poste de Responsable du Pôle Création et Entrepreneuriat jusqu'en 2005. Après la création d'OSEO, il est nommé successivement Directeur Régional adjoint/Délégué Innovation de la Direction Régionale Ile de France Est OSEO en 2006 puis de la Direction Régionale OSEO/Bpifrance Paris en 2009 jusqu'en 2014.

Administrateur représentant les salariés depuis 2004 (ANVAR, OSEO, Bpifrance Financement, Bpifrance Groupe), Eric Verkant est depuis septembre 2014, responsable du Pôle Innovation à la Direction des Partenariats Régionaux et de l'Action Territoriale (DIPRAT) de Bpifrance Financement.

6.4. Rémunérations des administrateurs et du Directeur général

- Rémunérations des administrateurs

Les administrateurs de Bpifrance Financement perçoivent des jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateur et de membre de comités (étant précisé que les administrateurs représentant l'Etat et ceux représentant la Caisse des Dépôts reversent à leur employeur le montant de leurs jetons de présence). L'enveloppe globale des jetons de présence (205 000 euros) a été fixée par l'assemblée générale de Bpifrance Financement en date du 9 mai 2016.

Les jetons de présence sont répartis par le Conseil d'administration en fonction de la présence aux séances du Conseil d'administration ou des comités auxquels appartiennent les administrateurs concernés sur la base de la clé de répartition (la « **Clé de Répartition** ») suivante :

- 10.000 euros par administrateur (à l'exception du Directeur général et des administrateurs représentant les salariés),
- 12.500 euros en plus pour le président du comité d'audit et pour celui du Comité des risques,
- 7.500 euros en plus pour les autres membres du Comité d'audit et pour les autres membres du Comité des risques,
- Les Comités des nominations et des rémunérations de Bpifrance Financement ne donnent pas lieu à un versement de jetons de présence.

Il est précisé par ailleurs que les censeurs exerçant les fonctions de président de Comités métiers perçoivent également une rémunération, plafonnée à 7.500 euros, au titre de leur participation aux séances desdits Comités.

Les jetons de présence et la rémunération des censeurs exerçant les fonctions de président de Comités métiers alloués au titre des séances tenues au cours d'un exercice sont versés au cours de l'exercice suivant.

- Jetons de présence et autres rémunérations alloués au titre de l'exercice 2016 et perçus en 2017 :

Les jetons de présence dus aux administrateurs et les autres rémunérations dues aux censeurs présidents de Comités métiers de Bpifrance Financement au titre de l'exercice 2016 ont été versés le 6 octobre 2017. D'un montant global de 131 883,65 euros, ils étaient répartis selon ce qui est indiqué ci-après, sur la base de la Clé de Répartition.

Tableau 3 de la nomenclature AMF – Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants et par les censeurs exerçant des fonctions de Président des Comités métiers

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants en euros, montants bruts				
Mandataires sociaux non dirigeants	**Montants versés au cours de l'exercice 2016**		**Montants versés au cours de l'exercice 2017**	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts				
Madame Delphine de Chaisemartin	25 000,00	/	19 196,43	/
Monsieur Pierre-François Koehl	6 666,67	/	13 823,19	/
Monsieur François-Louis Ricard	/	/	3 340,16	/
Madame Sabine Schimel (1)	21 150,68	/	0,00	/
Administrateurs représentant l'Etat				
Monsieur Sébastien Raspiller	21 408,68	/	21 875,00	/
Monsieur Alain Schmitt	21 547,95	/	13 660,71	/
Monsieur François Jamet	1 666,67	/	2 857,14	/
Administrateurs indépendants				
Madame Catherine Halberstadt	17 020,55	/	18 571,43	/
Monsieur François Asselin	1 539,73	/	0,00	/
Madame Claire Dumas	410,96	/	28 750,00	/
Madame Marie-Christine Levet (2)	22 054,79	/	/	/
Monsieur Jean-François Roubaud (2)	0,00	/	/	/
Administrateurs représentants les salariés				
Madame Elisabeth Henry Perez	/	/	/	/
Monsieur Eric Verkant	/	/	/	/
Total des jetons de présence	**138 466,67**	**/**	**122 074,06**	**/**

(1) démissionnaire au cours de l'exercice 2016
(2) démissionnaire au cours de l'exercice 2015

Tableau sur les rémunérations perçues par les censeurs exerçant des fonctions de Président des Comités métiers en euros, montants bruts				
Censeurs exerçant des fonctions de Président des Comités métiers	**Montants versés au cours de l'exercice 2016**		**Montants versés au cours de l'exercice 2017**	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Monsieur Pierre Prieux	/	7 500,00	/	7 500,00
Monsieur Hughes Maisonnier	/	3 849,32	/	2 309,59
Total des rémunérations	**/**	**11 349,32**	**/**	**9 809,59**

- Jetons de présence alloués au titre de l'année 2017 (à percevoir en 2018) :

Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'année 2017 sera arrêté le 14 mars 2018 par le Conseil d'administration, sur la base de la Clé de Répartition.

- Rémunération du Directeur général

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il est fait mention des rémunérations et des avantages de toute nature reçus durant l'exercice 2017 de la part de Bpifrance Financement, de la part des sociétés contrôlées par Bpifrance Financement et de Bpifrance SA.

Monsieur Nicolas Dufourcq est le seul dirigeant mandataire social de Bpifrance Financement.

Tableau 1 de la nomenclature AMF – Synthèse des rémunérations dues et des options et actions attribuées à Monsieur Nicolas Dufourcq (rémunérations brutes et en euros)

Ce premier tableau résume le montant total des rémunérations de Monsieur Nicolas Dufourcq dues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de l'exercice précédent.

Tableau de synthèse des rémunérations attribuées à Monsieur Nicolas Dufourcq, Directeur Général de Bpifrance SA et Président-Directeur général de Bpifrance Financement en euros, montants bruts		
	2016	**2017**
Rémunération due au titre de l'exercice (détaillée au tableau 2)	449 500	450 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	/	/
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	/	/
Total	**449 500**	**450 000**

La rémunération de Nicolas Dufourcq, en qualité de Directeur Général de Bpifrance SA, est fixée par le Conseil d'Administration de Bpifrance SA sur avis et recommandation du comité des rémunérations et avec approbation du Ministre de l'Economie[35]. Cette rémunération, qui relève du plafond afférent à la rémunération des dirigeants d'entreprise publique[35] est exclusivement composée d'une rémunération fixe (400 000 euros) et d'une prime variable sur objectifs (50 000 euros)

Il est précisé qu'en 2017 cette rémunération a été refacturée à Bpifrance Financement à hauteur de 112 500 euros.

La rémunération variable de Monsieur Nicolas Dufourcq en qualité de Directeur général de Bpifrance SA, est plafonnée à 50 000 euros bruts. Son attribution est fonction de critères quantitatifs (à hauteur de 60% en 2016 et en 2017) et qualitatifs (à hauteur de 40% en 2016 et en 2017). Ces critères sont revus chaque année par le Conseil d'administration de Bpifrance SA après avis du comité des rémunérations de Bpifrance SA, en fonction de la stratégie et des objectifs annuels du groupe Bpifrance.

Cette rémunération variable est allouée de manière progressive en cas d'atteinte des critères dans une fourchette allant de 70% à 100%. Bien que clairement identifiés, les critères retenus ne sont pas détaillés, pour des raisons de confidentialité.

---

[35] Conformément à l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social et au décret n°2013-635 du 12 juillet 2013 relatif à la Banque publique d'investissement. Ce même article plafonne la rémunération à 450 000 euros bruts.

Nicolas Dufourcq ne perçoit par ailleurs aucun jeton de présence au titre des mandats qu'il exerce au sein des sociétés du groupe.

Tableau 2 de la nomenclature AMF – Récapitulatif des rémunérations (brutes et en euros) de Monsieur Nicolas Dufourcq

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Nicolas Dufourcq, Directeur Général de Bpifrance SA et Président-Directeur général de Bpifrance Financement en euros, montants bruts				
	2016		2017	
	Montants dus	Montants dus	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	400 000	400 000	400 000	400 000
Rémunération variable	49 500	49 500	50 000	50 000
Rémunération exceptionnelle	/	/	/	/
Intéressement	/	/	/	/
Jetons de présence	/	/	/	/
Avantage en nature	/	/	/	/
Options ou actions de performances attribuées	/	/	/	/
Total	**449 500**	**449 500**	**450 000**	**450 000**

Tableau 4 de la nomenclature AMF – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à Monsieur Nicolas Dufourcq par Bpifrance Financement ou par une société du groupe Bpifrance.

N/A

Tableau 5 de la nomenclature AMF – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par à Monsieur Nicolas Dufourcq

N/A

Tableau 6 de la nomenclature AMF – Actions de performance attribuées durant l'exercice à Monsieur Nicolas Dufourcq par Bpifrance Financement ou par une société du groupe Bpifrance

N/A

Tableau 7 de la nomenclature AMF – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice

N/A

Tableau 8 de la nomenclature AMF – Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

N/A

Tableau 9 de la nomenclature AMF – Options de souscription ou d'achat d'actions consenties pendant l'exercice aux dix premiers salariés non mandataires sociaux ou levées par ces derniers

N/A

Tableau 10 de la nomenclature AMF – Historique des attributions gratuites d'actions

N/A

Rémunérations des dirigeants et personnes visés à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale de Bpifrance Financement sera consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations prises en charge par la société durant l'exercice 2017, au titre des dirigeants et personnes visés à fin 2017 par l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier.

Le montant de ces rémunérations s'élève pour l'année 2017 à 14 240 629 € bruts (soit 149,85 ETP).

Autres informations relatives à Monsieur Nicolas Dufourcq

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Monsieur Nicolas Dufourcq	Non	Non	Non	Non

6.5. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par les statuts de la société (issus du décret n°2013-637 du 12 juillet 2013) mis à jour dernièrement le 16 mai 2017 et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration qui a été adopté le 12 juillet 2013 puis mis à jour dernièrement le 14 mars 2018. Une charte de l'administrateur fait partie intégrante de ce Règlement Intérieur.

6.5.1. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de douze membres :

- le Président-Directeur général de Bpifrance Financement,
- six représentants des actionnaires de Bpifrance SA,
- trois administrateurs indépendants (dont un administrateur nommé sur proposition des actionnaires minoritaires de Bpifrance Financement
- deux représentants des salariés de Bpifrance Financement et de ses filiales.

Au 31 décembre 2017, cinq femmes et six hommes siègent en tant qu'administrateurs, une nomination est à venir. Participent aux réunions du Conseil, outre les administrateurs, 10 censeurs, les Commissaires aux comptes, le Commissaire du Gouvernement (ou le Commissaire adjoint du Gouvernement) et le Secrétaire du Comité d'Entreprise.

Chaque réunion du Conseil est précédée des réunions des Comités « métiers », du Comité d'audit et du Comité des risques. Un relevé de conclusions de ces instances est transmis aux administrateurs pour information et un compte rendu oral est fait par les présidents des Comités à chaque séance du Conseil.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent du Président, une convocation mentionnant l'ordre du jour, huit jours au moins avant chaque réunion. Les documents et informations nécessaires pour exercer pleinement leurs missions au sein du Conseil et des Comités leurs sont, sauf cas exceptionnel, communiqués cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Le Président préside les réunions du Conseil d'administration, organise et dirige les débats et veille au respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et du règlement intérieur. A l'exception de certaines décisions soumises à l'autorisation du Conseil statuant à la majorité qualifiée des 8/12e, et des décisions nécessitant le vote favorable des représentants de l'Etat, les décisions sont prises à la majorité simple. Un procès-verbal de chaque séance est rédigé et envoyé à tous les membres au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante qui l'approuvera.

6.5.2. Activité du Conseil d'administration en 2017

Le Conseil s'est réuni six fois en 2017 et chacune de ses réunions trimestrielles a fait l'objet d'une présentation actualisée de l'activité, des risques et de l'évolution des produits de la société. Le Conseil a par ailleurs autorisé la conclusion de deux conventions réglementées et deux avenants à des conventions réglementées dont les détails figurent dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Le 15 mars 2017, le Conseil a arrêté les comptes 2016 de la société, approuvé son rapport sur le contrôle interne 2016, arrêté le rapport de gestion relatif à l'exercice 2016 et convoqué l'Assemblée Générale annuelle. Il a examiné les conventions réglementées de la société antérieures à 2016 et dont l'exercice s'est poursuivi lors de cet exercice. Il a approuvé la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale et remplacé un membre du Comité Financement-Garantie. Le Conseil a également autorisé, suite à l'étude relative à la faisabilité d'ouvrir le crédit export en Iran, le déploiement des dispositifs nécessaires à la mise en œuvre de cette offre dans le respect des règlementations applicables. L'ouverture du crédit export à destination de l'Iran devra faire l'objet d'un accord du Conseil à l'issue de ces travaux de déploiement sur 2018 si les conditions le permettent.

Le 27 avril 2017, le Conseil a validé le processus d'évaluation du capital interne (ICAAP), le processus interne d'évaluation de la liquidité (ILAAP), le rapport Pilier III, la politique de gestion des risques groupe de Bpifrance et les documents intitulés « Risk Appetite Framework » (RAF) et « Risk Appetite Statement » (RAS). Il a révisé le plan de financement 2017.

Le 21 juillet 2017, Le conseil a examiné le projet de plan stratégique actualisé de Bpifrance. Le Conseil a également pris acte de la démission d'un administrateur, remplacé un membre du Comité Innovation et nommé un nouveau censeur.

Le 18 septembre 2017, le Conseil a arrêté les comptes semestriels au 30 juin 2017 et remplacé un membre du Comité Financement-Garantie.

Le 20 décembre 2017, le Conseil a fixé les coefficients multiplicateurs, adopté le budget et le plan de financement pour 2018 de la société. Il a validé le Plan de redressement, approuvé l'intégration dans le fonds de réserve des intérêts comptabilisés au titre de l'année 2016 et fixé son calendrier pour 2018. Enfin, il a procédé au remplacement de deux membres du Comité Innovation et d'un membre du Comité Financement-Garantie.

6.5.3. Les Comités placés sous la responsabilité du Conseil d'administration

Le fonctionnement des Comités placés sous la responsabilité du Conseil d'administration est défini par son Règlement Intérieur. La composition des différents Comités est présentée, ci-après, au 31 décembre 2017.

- Les Comités d'audit et des risques

Les Comités d'audit et des risques comprennent chacun six membres désignés parmi les administrateurs. Leur composition est identique. Il s'agit de Claire DUMAS (administrateur indépendant), qui en est le Président, Catherine HALBERSTADT (administrateur indépendant), Delphine de CHAISEMARTIN (désignée sur proposition de la Caisse des Dépôts), Pierre-François KOEHL (désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts), l'Etat représenté par Sébastien RASPILLER et Alain SCHMITT (désigné sur proposition de l'Etat).

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit ne comprend pas de membres exerçant des fonctions de Direction dans la société et l'un au moins d'entre eux présente des compétences particulières en matière financière ou comptable et est indépendant au regard du critère précisé à l'article 6.2.1 du Règlement Intérieur (répondant aux critères d'indépendance du Code Afep Medef).

En 2017, le Comité d'audit s'est réuni à cinq reprises en présence des Commissaires aux comptes et du Commissaire du Gouvernement. Participent également à ces réunions : le Directeur Financier, l'Inspecteur Général du groupe Bpifrance, la Directrice Conformité et Contrôlé Interne et le Directeur de la Consolidation et des Risques.

Lors du même exercice, le Comité des risques s'est réuni à sept reprises et a compté les présences de l'Inspecteur Général du groupe Bpifrance, de la Directrice Conformité et Contrôle Interne, du Directeur de la Consolidation et des Risques et du Commissaire du Gouvernement. Les Commissaires aux comptes et le Directeur Financier sont invités à ces réunions.

Le Comité d'audit a examiné les comptes de la société au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2017. Il a été informé chaque trimestre de l'évolution de la situation financière de la société et a donné un avis favorable au plan de financement 2018 de Bpifrance Financement. Il a par ailleurs examiné les impacts de la transposition de la norme comptable IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018.

Le Comité des risques a abordé trimestriellement l'évolution des risques (risques « métiers », limites sectorielles), pris connaissance du suivi des recommandations de l'IGA et de l'ACPR et du statut du stock de ces recommandations, et a été informé de la synthèse du reporting du Contrôle Permanent et de la Conformité et du suivi de la surveillance des risques opérationnels.

Il a rendu, par ailleurs, un avis favorable sur la politique de gestion des risques groupe de Bpifrance, les documents intitulés « Risk Appetite Framework » (RAF) et « Risk Appetite Statement » (RAS), le rapport Pilier III, le processus d'évaluation du capital interne (ICAAP), le processus interne d'évaluation de la liquidité (ILAAP)et le plan de redressement.

Le Comité des risques a également examiné le rapport sur le contrôle interne 2017 et le plan d'audit 2018. Il a été régulièrement informé des travaux liés au projet d'ouverture du crédit export à destination de l'Iran sur 2018 ; projet dont le déploiement devra être soumis à l'accord du Conseil d'Administration courant 2018 si les conditions le permettent.

- Les Comités des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des nominations a pour mission d'émettre des avis au Conseil d'administration sur toutes propositions concernant la nomination du Président et des Dirigeants Exécutifs, et le recrutement des membres du Comité Exécutif. Enfin, il formule son avis sur l'embauche, le licenciement ou la conclusion d'accords transactionnels pour un salarié dont la rémunération annuelle brute excède 250 000 euros.

Le Comité des Rémunérations a pour mission d'émettre des avis au Conseil d'administration sur toutes propositions concernant la fixation et l'évolution, dans toutes ses composantes, des rémunérations du Président et des Dirigeants Exécutifs, et des membres du Comité Exécutif. Enfin, il formule son avis sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel de Bpifrance Financement.

Présidés par Catherine HALBERSTADT, ils sont composés de trois administrateurs : l'Etat représenté par Sébastien RASPILLER, Delphine de CHAISEMARTIN (désignée sur proposition de la Caisse des Dépôts) et Catherine HALBERSTADT (qui répond aux critères d'indépendance au sens du Code Afep Medef).

- Les Comités « métiers »

Les Comités « métiers » sont au nombre de deux : le Comité Financement-Garantie et le Comité Innovation. Ces instances consultatives, se réunissent en amont du Conseil d'administration et formulent des avis sur des sujets techniques liés aux métiers du financement, de la garantie et de l'innovation (détermination des coefficients multiplicateurs, politique de placement des fonds de garantie, prévisions budgétaires…).

Le Comité Innovation

Le Comité Innovation comprend trois membres désignés parmi les administrateurs et censeurs qui sont : Alain SCHMITT (désigné sur proposition de l'Etat), Delphine de CHAISEMARTIN (désignée sur proposition de la Caisse des Dépôts), et Pierre PRIEUX (qui répond aux critères d'indépendance au sens du Code Afep Medef). Pierre PRIEUX préside les réunions du Comité Innovation.

Le Comité Innovation comprend également un collège d'experts : François JAMET (Ministère de la Recherche), Matthieu LANDON (DGE), Philippe ALIX (Direction du Budget) et Philippe ENGLEBERT (Direction Générale du Trésor), désignés sur proposition de l'Etat ; Régis BARBANT, désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts ; Armelle WEISMAN (Associée au sein de Deloitte Développement Durable) et Judith GRECIET (Directeur général de ONXEO), désignées sur proposition du Président du Conseil d'administration.

Le Comité Financement-Garantie

Le Comité Financement-Garantie comprend trois membres désignés parmi les administrateurs et censeurs qui sont : l'Etat représenté par Sébastien RASPILLER, Régis BARBANT (désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts), et Hugues MAISONNIER (qui répond aux critères d'indépendance au sens du Code Afep Medef). Hugues MAISONNIER préside les réunions du Comité Financement-Garantie.

Le Comité Financement-Garantie comprend également un collège d'experts : François DESCHAMPS (Direction du Budget), Antoine BERGEROT (Direction Générale du Trésor) désignés sur proposition de l'Etat ; Delphine de CHAISEMARTIN, Antoine BEAUGENDRE (Directeur Etudes – Gérant Action à la Caisse des Dépôts) et la Fédération Bancaire Française, désignés par la Caisse des Dépôts ; et le Crédit Agricole, le CM-CIC et le groupe BPCE, désignés sur proposition du Président du Conseil d'administration.

6.5.4. Limitations des pouvoirs du Directeur général par le Conseil d'administration

La Direction Générale de Bpifrance Financement est assumée par le Président du Conseil d'administration. Le Président-Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

A titre d'ordre interne, les pouvoirs du Président-Directeur général sont limités par l'article 12.3 des statuts de la société. Aux termes de cet article, certaines décisions relatives à la société Bpifrance Financement ou, le cas échéant, à l'une de ses filiales nécessitent l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

6.6. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-30 du Code de commerce, il a été adressé aux Commissaires aux comptes de la société l'état récapitulatif des conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, régulièrement autorisées par le Conseil d'administration de la société Bpifrance Financement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ou conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis pendant ledit exercice.
La liste des conventions autorisées et conclues en 2017 est détaillée dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

6.7. Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2017

Le Conseil d'administration de Bpifrance Financement a examiné, lors de sa séance du 14 mars 2018, les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2017.

6.8. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Bpifrance Financement a mis en place des procédures de recensement adéquates pour identifier les conventions visées au 2° de l'article L 225-37-4 du Code de commerce[36]. Celles-ci ont permis de conclure en l'absence de conventions visées dans ce même article.

6.9. Délégations en matière d'augmentation de capital

Aucune délégation, accordée par l'Assemblée générale des actionnaires de Bpifrance Financement au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, n'est en cours de validité.

7. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MAI 2018

A titre ordinaire

- **Première résolution (**approbation du rapport du Conseil d'administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve le rapport du Conseil d'administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

- **Deuxième résolution (**approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils sont présentés et qui se soldent par un bénéfice de 200 197 515,46 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

- **Troisième résolution (**approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration ainsi que du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils sont présentés et qui se soldent par un bénéfice (résultat net part du groupe) de 182,3 M€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée générale prend acte que les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à 743 145 € et correspondent à la fraction des loyers non déductibles des véhicules loués. Le montant de l'impôt correspondant supporté est de 293 047 €.

L'Assemblée générale donne quitus aux dirigeants et membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

[36] Les conventions visées par le 2° de l'article L 225-37-4 du Code de commerce sont les conventions conclues entre un dirigeant ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

- **Quatrième résolution (**affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition présentée par le Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017 de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	200 197 515,46
Report à nouveau	288 268 959,37
Soit un solde disponible de	**488 466 474,83**
Dotation à la réserve légale	- 10 009 875,77
Soit un solde distribuable de	**478 456 599,06**
Dotation aux autres réserves	- 0,00
Distribution d'un dividende de 0,10 € par action (nominal de 8 €)	- 10 498 841,50
Report à nouveau créditeur	**467 957 757,56**

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, fiscalement domiciliés en France, à un abattement calculé sur la totalité de son montant.

L'Assemblée générale décide que le dividende au titre de l'exercice 2017 sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2018.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'un dividende de 0,10 € par action a été distribué au titre des exercices 2014 et 2015. Il n'a pas été distribué de dividendes au titre de l'exercice 2016.

- **Cinquième résolution (**approbation du contrat de prêt subordonné par Bpifrance SA à Bpifrance Financement**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve le contrat de prêt subordonné par Bpifrance SA à Bpifrance Financement, autorisé par le Conseil d'administration du 27 avril 2017 et signé le 14 juin 2017.

- **Sixième résolution (**approbation de la convention de prestation de service au titre de la gestion du produit Assurance Prospection et son avenant conclus avec Bpifrance Assurance Export**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention de prestation de service au titre de la gestion du produit Assurance Prospection et de son avenant, autorisés par les Conseil d'administration respectivement du 18 septembre 2017 et du 20 décembre 2017, et conclus respectivement le 25 septembre 2017 et le 20 décembre 2017 avec Bpifrance Assurance Export.

- **Septième résolution (**approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte et approuve le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.

- **Huitième résolution (**renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas DUFOURCQ**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de Monsieur Nicolas DUFOURCQ en qualité d'administrateur, pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se réunir en 2023 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- **Neuvième résolution (**renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-François KOEHL**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de Monsieur Pierre-François KOEHL en qualité d'administrateur, pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se réunir en 2023 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- **Dixième résolution (**renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François-Louis RICARD**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de Monsieur François-Louis RICARD en qualité d'administrateur, pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se réunir en 2023 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- **Onzième résolution (**renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Claire DUMAS**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de Madame Claire DUMAS en qualité d'administrateur, pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se réunir en 2023 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- **Douzième résolution (**renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Catherine HALBERSTADT**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de Madame Catherine HALBERSTADT en qualité d'administrateur, pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se réunir en 2023 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- **Treizième résolution (**renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Delphine de CHAISEMARTIN**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de Madame Delphine de CHAISEMARTIN en qualité d'administrateur, pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se réunir en 2023 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- **Quatorzième résolution** (avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, d'un montant de 14 240 629 € bruts, versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, d'un montant de 14 240 629 € bruts, versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier soit 149,85 personnes en équivalent temps plein.

A titre extraordinaire

- **Quinzième résolution (**rectification d'une erreur matérielle dans les statuts de la Société**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 11.1 (Composition du conseil d'administration) des statuts de la Société afin de rectifier une erreur matérielle. Le reste de l'article 11.1 reste inchangé.

- **Seizième résolution (**pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour accomplir toutes formalités de dépôts et de publicité requises.

8. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

8.1. Organigramme fonctionnel

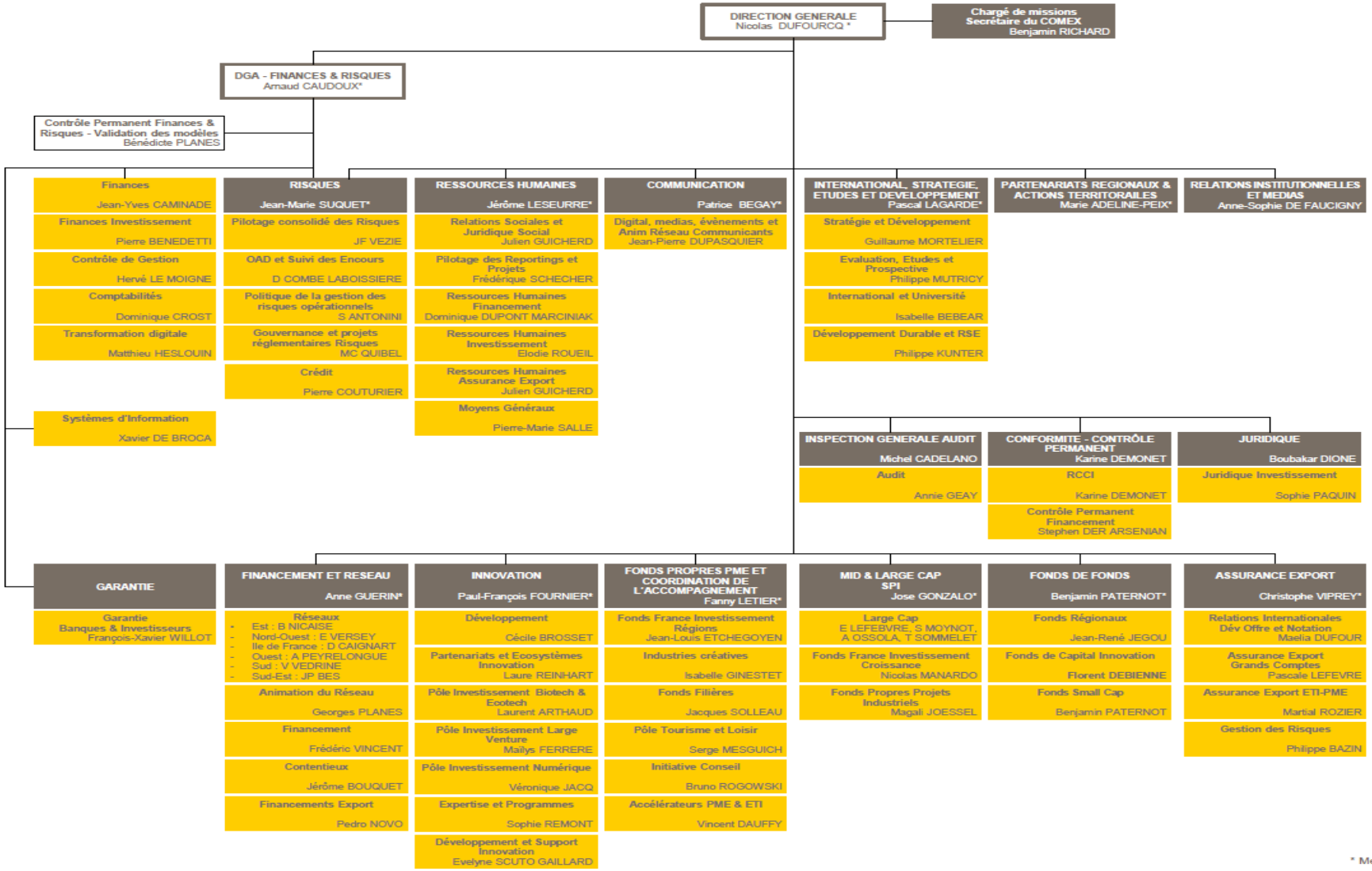

* Membre du Comité Exécutif

8.2. Organigramme du Réseau

Anne GUERIN
Directeur Exécutif

Georges PLANES
Directeur de l'Animation du Réseau

Pedro Novo
Directeur Financements Export

43 IMPLANTATIONS REGIONALES - 6 DIRECTIONS DE RÉSEAU - 25 DIRECTIONS RÉGIONALES - 17 DÉLÉGATIONS TERRITORIALES

ILE DE FRANCE / DROM

- **Dominique Caignart** – Directeur de Réseau
  - **Didier Bois** – Directeur Gestion Opérations
  - **Delphine Jarnier** – Interrégionale Fonds Propres
- **Angelina Simoni** – Directrice Régionale **Paris**
- **Jérôme Rousseau** – Directeur Régional **Ile de France Est**
- **Hervé Bazin** – Directeur Régional **Ile de France Ouest**

OUTRE-MER

- **Christian Quere** – Directeur Interrégional **Réunion-Mayotte**
- **Michèle Papalia** – Directrice Interrégionale **Guadeloupe-Martinique-Guyane**

NORD OUEST

- **Eric Versey** – Directeur de Réseau
  - **Philippe Giffard** – Directeur Gestion Opérations
  - **Vincent Stievenard** – Interrégional Fonds propres
- **Marie Poussin** – Directrice Régionale **Caen**
- **Philippine Lucille** – Directrice Régionale **Rouen**
- **Bertrand Fontaine** – Directeur Régional **Lille**
- **Jallil Yaker** – Directeur Régional **Amiens**
  - **Jean-Charles Perrette** – Délégué Territorial **Compiègne**
- **Thierry Martignon** – Directeur Régional **Orléans**
  - **Tanguy Roudaut** – Délégué Territorial **Tours**

EST

- **Bernard Nicaise** – Directeur de Réseau
  - **Didier Pichot** – Directeur Gestion Opérations
  - **Olivier Lévy** – Interrégional Fonds Propres
- **Christian Theriot** – Directeur Régional **Strasbourg**
- **Mathieu Defresne** – Directeur Régional **Dijon**
  - **Stéphane Clerget** – Délégué Territorial **Besançon**
- **Grégory Givron** – Directeur Régional **Reims**
  - Délégation Territoriale **Troyes**
- **Sébastien Schmitt** – Directeur Régional **Nancy**
  - **Yannick Da Costa** – Délégué Territorial **Metz**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- **Jean Pierre Bes** – Directeur de Réseau
  - **Pascale Veber** – Directrice Gestion Opérations
  - **Isabelle Galamand** – Interrégional Fonds Propres
- **Caroline Georges** – Directrice Régionale **Clermont Ferrand**
- **Laurent Bouquerel** – Directeur Régional **Lyon**
  - **Lauriane Guastini** – Déléguée Territoriale **Saint-Etienne**
  - **Ludovic Pouget** – Délégué Territorial **Bourg en Bresse**
  - **Marc Auloge** – Délégué Territorial **Valence**
- **Yvan Demars** – Directeur Régional **Grenoble**
  - **Charles-Eric Baltoglu** – Délégué Territorial **Annecy**

SUD

- **Véronique Védrine** – Directrice de Réseau
  - **Christian Semard** – Directeur Gestion Opérations
  - **Thierry Decker** – Interrégional Fonds Propres
- **Cécile Donsimoni** – Directrice Régionale **Corse**
- **Nadine Faedo** – Directrice Régionale **Montpellier**
  - **Albert Badia** – Délégué Territorial **Perpignan**
- **Laurent de Calbiac** – Directeur Régional **Toulouse**
- **Pierre Villefranque** – Directeur Régional **Marseille**
  - **Olivier Vincent** – Délégué Territorial **Nice**
  - **Stéphane Lo Piccolo** – Délégué Territorial **Avignon**

OUEST

- **Arnault Peyrelongue** – Directeur de Réseau
  - **Jacques Peres** – Directeur Gestion Opérations
  - **Marc Prevot** – Interrégional Fonds Propres
- **Hervé Lelarge** – Directeur Régional **Rennes**
  - **Nicolas Magenties** – Délégué Territorial **Rennes / St-Brieuc**
  - **Christophe Seillier** – Délégué Territorial **Brest / Lorient**
- **Jean-Marc Ducimetière** – Directeur Régional **Nantes**
  - **Nathalie Edouard** – Déléguée Territoriale **Le Mans**
  - **Fabien Bernard** – Délégué Territorial **La Roche sur Yon**
- **Mame Dieye** – Directeur Régional **Poitiers**
  - **Alexandre Colin** – Délégation Territoriale **La Rochelle**
  - **Sébastien Chillou** – Délégué Territorial **Limoges**
- **Bruno Heuclin** – Directeur Régional **Bordeaux**
  - **Nicolas Roche** – Délégué Territorial **Pau**

IdF Est : I. Nguyen – M.Chevallot – K. Thouément
IdF Ouest : E. Treussard-Canard – S Calgaro – J. Forquin
IdF Paris : D. Dabin – T. Barde – A. Drondoe – N. Gherbi

Lille : S. Hanoca – M. Hebrad – X. Fraval de Coatparquet
Hte Normandie : P. Decoussy
B. Normandie : A. Barre
Picardie: O. Milheiro
Centre : J. Renaud

Strasbourg : Emilie Luong-Le Dijon : D. Blanc
Reims : S. Chamy
Metz : A. Laurent
Nancy : B. Gallrein
Annecy : M. Maison

Clermont-Ferrand : P. Coste
Lyon : J.-B. Bodin - Ch. Desplanches – L. Malatrait
St-Etienne : F. Ligier
Grenoble : S. Misson

Aquitaine : S. Larrègle
Languedoc-R. : S. Oriol
Midi-Py.: P. De Oliveira – A. Charrieau – J. Revole
PACA : C. Louys

Rennes : O. Thiard
PdL : Th. Penguilly – L. Laguierce
Poitou-Ch. : Ch. Colas
Pau : V. Larrecq
Brest : A. Le Belenger-Xia
Le Mans : M. Durand

9. RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital (en contre-valeur euros)	750 860 784	759 916 144	839 907 320	839 907 320	**839 907 320**
b) Nombre d'actions émises	93 857 598	94 989 518	104 988 415	104 988 415	**104 988 415**
II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers €)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 885 234	2 039 384	2 188 860	2 323 587	**2 424 817**
b) Résultat avant impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	176 925	157 511	268 895	334 473	**412 557**
c) Impôt sur les bénéfices	23 973	45 887	92 654	96 260	**138 193**
d) Participation ou intéressement des salariés dû au titre de l'exercice	7 652	9 070	9 884	11 610	**15 095**
e) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	12 759	24 123	69 780	175 094	**200 198**
f) Résultat distribué	9 386	9 499	10 499	0	**10 499**
III - Résultats par action (en €)					
a) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,55	1,08	1,58	2,16	**2,47**
b) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,14	0,25	0,66	1,67	**1,91**
c) Dividende attribué à chaque action	0,10	0,10	0,10	0,00	**0,10**
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	1 677	1 717	1 803	2 070	**2 142**
b) Montant de la masse salariale (en milliers €)	100 187	108 843	117 673	121 269	**126 883**
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (en milliers €)	47 387	50 064	52 663	54 567	**58 237**

10. COMPTES CONSOLIDES

Bilan consolidé publiable de Bpifrance Financement

A C T I F (en millions d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales	6.1	357,2	882,3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	0,0	9,8
Instruments dérivés de couverture	6.3	11,3	93,0
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	820,7	463,7
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	462,6	577,6
Prêts et créances sur la clientèle	6.6	34 522,8	32 065,7
Opérations de location financement et assimilées	6.7	6 008,6	6 005,1
Aides au financement de l'innovation	6.8	491,6	534,1
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		264,4	424,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.9	8 641,8	6 699,5
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	11,4	5,4
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	629,6	661,4
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		12,2	11,5
Immeubles de placement		0,0	0,0
Immobilisations corporelles	6.12	116,1	116,4
Immobilisations incorporelles	6.12	63,3	56,9
Ecarts d'acquisition		0,5	0,5
TOTAL DE L'ACTIF		52 414,1	48 607,7

Bilan consolidé publiable de Bpifrance Financement

P A S S I F (en millions d'euros)	**Notes**	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Banques centrales	6.1	**0,0**	**0,0**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	**3,5**	**3,7**
Instruments dérivés de couverture	6.3	**7,9**	**122,4**
Dettes envers les établissements de crédit	6.13	**12 365,1**	**12 298,3**
Dettes envers la clientèle	6.14	**3 495,8**	**4 029,3**
Dettes représentées par un titre	6.15	**24 786,3**	**20 654,6**
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		**211,2**	**435,3**
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	**10,0**	**19,6**
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	**996,7**	**1 825,7**
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		**0,0**	**0,0**
Provisions	6.16	**2 832,6**	**1 853,0**
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	6.17	**935,6**	**805,4**
Fonds de garantie publics	6.18	**2 861,9**	**3 135,0**
Dettes subordonnées	6.19	**309,4**	**7,3**
Capitaux propres		**3 598,1**	**3 418,1**
Capitaux propres part du Groupe		**3 598,1**	**3 417,9**
- Capital et réserves liées		*2 031,8*	*2 031,8*
- Réserves consolidées		*1 386,3*	*1 202,5*
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		*-2,3*	*-0,2*
- Résultat		*182,3*	*183,8*
Intérêts minoritaires		**0,0**	**0,2**
- Réserves		*0,0*	*0,2*
- Résultat		*0,0*	*0,0*
TOTAL DU PASSIF		**52 414,1**	**48 607,7**

Compte de résultat consolidé publiable de Bpifrance Financement

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	7.1	1 557,9	1 450,2
Intérêts et charges assimilées	7.1	-865,2	-822,3
Commissions (produits)		8,4	7,2
Commissions (charges)		-1,2	-0,8
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.2	1,0	3,8
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.3	2,8	0,1
Produits des autres activités	7.4	166,5	166,7
Charges des autres activités	7.4	-112,0	-122,9
PRODUIT NET BANCAIRE		**758,2**	**682,0**
Charges générales d'exploitation	7.5	-378,7	-357,3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.6	-32,0	-29,6
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**347,5**	**295,1**
Coût du risque	7.7	-35,3	-5,9
RESULTAT D'EXPLOITATION		**312,2**	**289,2**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		1,2	1,0
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0,5	0,1
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0,0	0,0
RESULTAT AVANT IMPOT		**313,9**	**290,3**
Impôts sur les bénéfices	7.8	-131,6	-106,5
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
RESULTAT NET		**182,3**	**183,8**
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		**182,3**	**183,8**
* Résultat par action (en euros)		1,74	1,75
* Résultat dilué par action (en euros)		1,74	1,75

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres de Bpifrance Financement

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
RESULTAT NET	**182,3**	**183,8**
Eléments pouvant être reclassés en résultat net		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-2,0	0,2
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0,0	0,0
Ecarts de conversion	0,0	0,0
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	0,0	0,0
Eléments ne pouvant pas être reclassés en résultat net		
Réévaluation des immobilisations	0,0	0,0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-0,1	-1,6
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	0,0	0,0
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**-2,1**	**-1,4**
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**180,2**	**182,4**
* Dont part du groupe	180,2	182,4
* Dont part des intérêts minoritaires	0,0	0,0

Variation des capitaux propres (part du groupe)

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
Situation au 31 décembre 2015	**2 031,8**	**1 089,6**	**1,2**	**0,0**	**3 122,6**
Résultat 2015				**119,2**	**119,2**
Résultat affecté aux réserves	0,0	108,6	0,0	-108,6	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	*0,0*	*0,0*	*0,3*	*0,0*	*0,3*
Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat	*0,0*	*0,0*	*-0,1*	*0,0*	*-0,1*
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0		-1,6	0,0	-1,6
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	-10,6	-10,6
Cession titres hybrides	0,0	4,3	0,0	0,0	4,3
Situation au 31 décembre 2016	**2 031,8**	**1 202,5**	**-0,2**	**0,0**	**3 234,1**
Résultat 2016				**183,8**	**183,8**
Résultat affecté aux réserves	0,0	183,8	0,0	-183,8	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-2,0	0,0	-2,0
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	*0,0*	*0,0*	*-0,3*	*0,0*	*-0,3*
Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat	*0,0*	*0,0*	*-1,7*	*0,0*	*-1,7*
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	-0,1	0,0	-0,1
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0		0,0
Divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Situation au 31 décembre 2017	**2 031,8**	**1 386,3**	**-2,3**	**0,0**	**3 415,8**
Résultat 2017				**182,3**	**182,3**

Variation des intérêts minoritaires

Intérêts minoritaires au 31 décembre 2015	**0,2**
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	*0,0*
Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat	*0,0*
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0
Quote-part de résultat au 31 décembre 2016	0,0
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2016	**0,2**
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	*0,0*
Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat	*0,0*
Variation des pourcentages d'intérêt	-0,2
Quote-part de résultat au 31 décembre 2017	0,0
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2017	**0,0**

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie groupe Bpifrance Financement

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat avant impôts	**313,9**	**290,3**
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	32,0	29,6
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0,0	0,0
Dotations nettes aux provisions	-251,6	-248,8
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-1,2	-1,0
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-0,1	-0,2
Autres mouvements	959,1	235,6
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	-7,3	110,2
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**730,9**	**125,4**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	51,9	893,6
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 066,2	-4 322,5
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-2 325,8	-116,0
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-830,3	112,3
Flux liés aux autres opérations affectant l'activité de l'innovation	172,7	-34,1
Impôts versés	-98,5	-94,9
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**-6 096,2**	**-3 561,6**
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	**-5 051,4**	**-3 145,9**
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	0,0	2,2
Flux liés aux immeubles de placement	0,0	0,0
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-38,0	-35,0
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	**-38,0**	**-32,8**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	0,5	-10,0
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	4 433,8	3 616,1
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	**4 434,3**	**3 606,1**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	**-655,1**	**427,4**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-5 051,4	-3 145,9
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-38,0	-32,8
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	4 434,3	3 606,1
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**1 221,8**	**794,4**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	882,3	579,9
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	339,5	214,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**566,7**	**1 221,8**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	357,2	882,3
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	209,5	339,5
Variation de la trésorerie nette	**-655,1**	**427,4**

Annexe comptable

- NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 88
- NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES 88
- NOTE 3 - PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE 90
- NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION 93
- NOTE 5 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION 93
- NOTE 6 - NOTES RELATIVES AU BILAN 112
- NOTE 7 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 128
- NOTE 8 - EXPOSITION, GESTION ET MESURE DES RISQUES 131
- NOTE 9 - INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES 153
- NOTE 10 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS 154
- NOTE 11 - INFORMATION SECTORIELLE 160
- NOTE 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE 161
- NOTE 13 - AUTRES INFORMATIONS 161

Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture

1.1 Faits significatifs de l'exercice

Aucun fait significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

Note 2 - Normes comptables applicables

2.1 Normes comptables applicables au 31 décembre 2017

Les états financiers consolidés 2017 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2017.

L'entrée en vigueur des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2017 n'a pas eu d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2017.

Le groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

2.2 Normes comptables que le groupe appliquera dans le futur

IFRS 9 « Instruments financiers »

Contexte

La norme actuelle IAS 39 relative à la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers sera remplacée par la norme IFRS 9 « Instruments financiers », d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018.

La norme IFRS 9 comprend trois phases distinctes :

- Le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- La dépréciation du risque de crédit des actifs financiers ;
- La comptabilité de couverture (application non obligatoire au 1er janvier 2018).

Un projet distinct en matière de macro-couverture reste à venir.

Principaux changements apportés par la norme IFRS 9

- Classement et évaluation :

La norme IFRS 9 définit trois catégories d'actifs financiers : le coût amorti, la juste valeur par capitaux propres et la juste valeur par résultat. Le classement comptable des actifs financiers dépendra des caractéristiques contractuelles des instruments et du modèle de gestion.

Les instruments de dettes (prêts, créances et titres) pourront être enregistrés dans les trois catégories précitées en fonction du modèle de gestion, lorsque les flux de trésorerie sont uniquement constitués

de paiements de principal et d'intérêts.
Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification.

- Dépréciation :

Le nouveau modèle de dépréciation du risque de crédit instauré par la norme IFRS 9 impose de comptabiliser les pertes attendues dès l'entrée au bilan des opérations concernées (instruments de dettes au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres). Dès l'origine, les pertes attendues seront déterminées sur un horizon de 12 mois (notion de bucket 1). Lorsqu'une dégradation significative du risque de crédit (bucket 2) depuis la comptabilisation initiale sera constatée, les pertes attendues devront être calculées sur la durée de vie résiduelle de l'instrument. L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit reposera sur la comparaison des probabilités de défaut/notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture ou sur l'appartenance à des encours sous surveillance. Les encours non performants seront classés au sein du bucket 3.

Mise en œuvre au sein du groupe Bpifrance

Les travaux ont été menés par métier (opérations financières, equity et fonds, financements, garantie, innovation).

Des comités sont organisés périodiquement avec les différents responsables métier, Finances/risques, commissaires aux comptes pour assurer le passage vers la norme IFRS 9. La tenue de comités spécialisés se poursuivra après la transition.

Les principales incidences attendues sont les suivantes :

- *Classement et évaluation* : compte tenu des caractéristiques des produits et du modèle de gestion du groupe, la quasi-totalité des actifs financiers de type instruments de dettes devraient être comptabilisés au coût amorti.

- *Dépréciation* :
  - Le modèle actuel de dépréciation collective des opérations de crédit du groupe a été adapté pour prendre en compte les nouvelles exigences de la norme.
  - Comme la norme IFRS 9 le permet, le groupe prévoit de mettre en œuvre une méthodologie simplifiée de type Low Credit Risk (pertes attendues à 12 mois) pour la détermination des dépréciations relatives aux instruments de dettes (prêts/créances financières et titres enregistrés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres) dont le risque de défaut est faible.
  - Les modèles de dépréciation s'appuient sur la probabilité de défaut, l'exposition à la date de défaut, et la perte en cas de défaut.

- *Couverture* : dans l'attente du prochain texte IFRS 9 complémentaire spécifique à la macro-couverture, le groupe devrait maintenir au 1er janvier 2018 l'ensemble des dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, y compris les règles relatives à la macro-couverture globale cantonnée (dit « carve out UE »).

- *Passifs financiers* : le groupe n'a pas appliqué de manière anticipée au 31 décembre 2017 les dispositions relatives au risque de crédit propre des dettes enregistrées à la juste valeur sur option.

- *Transition* : les phases 1 et 2 de la norme IFRS 9 seront appliquées rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018.

- *Autres points :*

- le groupe n'est pas impacté par l'amendement IFRS 4 relatif aux activités d'assurance et les conséquences sur l 'application de la norme IFRS 9.

- Le modèle d'évaluation en juste valeur est maintenu sous IFRS 9 en matière de comptabilisation des opérations des garanties données adossées par des fonds de garantie. Le traitement comptable du métier Innovation sera également inchangé après la transition IFRS 9. Les Avances Récupérables Innovation et les prêts Innovation sont enregistrés au coût amorti, non dépréciés compte tenu du strict adossement par des fonds de garantie (rehaussement de crédit à 100%). Globalement, le traitement comptable des métiers Garantie et innovation reste inchangé, seule la présentation relative aux fonds de garantie adossés à ces deux métiers a été modifiée :
  - Distinction au passif des fonds de garantie qui ont été « consommés » (commissions, pertes à terminaison, intérêts) et ceux qui sont « disponibles » (sommes disponibles pour octroyer de nouvelles garanties).
  - Annulation des provisions pour risques et des dépréciations sur prêts « internes » garantis par Bpifrance Financement qui n'ont plus lieu d'être.

- Les informations financières demandées par IFRS 7 seront complétées au sein des rapports annuels suite aux nouvelles exigences en matière d'instruments financiers.

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15 relative aux produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients remplacera les normes actuelles relatives aux revenus, et sera d'application obligatoire au 1er janvier 2018. Cette norme ne couvre pas les revenus issus des contrats de location, des contrats d'assurance et des instruments financiers. Compte tenu des activités du groupe, les incidences financières attendues de cette norme ne devraient pas être significatives à l'échelle du groupe.

IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 relative aux contrats de location remplacera la norme actuelle IAS 17, et sera d'application obligatoire au 1er janvier 2019. En tant que bailleur, l'impact attendu sur le groupe devrait être limité. En tant que preneur, le groupe devra désormais comptabiliser au bilan tous les contrats de location, sous forme d'un droit d'utilisation d'un actif loué enregistré au sein des immobilisations, et d'une dette financière au titre des loyers et autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Les impacts comptables, qui resteront limités en termes de résultat net, seront affinés en 2018.

Note 3 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2017.

3.1 Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés de Bpifrance Financement regroupent l'ensemble des entreprises que le groupe contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable, hormis celles dont la

consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe. En application de ce principe général, le caractère matériel de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Notion de contrôle

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.
Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

Cas particulier de l'activité de capital-risque

Lorsqu'une participation dans une entreprise associée (influence notable) ou une coentreprise (contrôle conjoint) est détenue via un organisme de capital-risque, le groupe a choisi d'évaluer cette participation à la juste valeur par le biais du résultat net, dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat », conformément à la norme IAS 39 relative à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers.

3.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations que le groupe contrôle conjointement avec un co-investisseur sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

Les participations sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

3.3 Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés en totalité pour les entreprises intégrées de manière globale et à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

Ecarts d'acquisition

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, nets des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés en charges, à l'exception des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis qui sont déduits des capitaux propres, ainsi que des coûts directs de transaction liés aux dettes financières contractées dans le cadre de l'opération qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.
L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat. La valeur recouvrable est généralement évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

3.4 Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2013-04 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

Note 4 - Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Bpifrance Financement au 31 décembre 2017 est modifié par rapport au dernier arrêté des comptes consolidés du 31 décembre 2016. Il n'intègre plus les comptes de la société Compagnie Auxiliaire Bpifrance.

En effet, la dissolution décidée par l'actionnaire unique en date du 16 mai 2017 a entraîné une transmission universelle de patrimoine sans liquidation de la Compagnie Auxiliaire Bpifrance à Bpifrance Financement.

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2017 % d'intérêt	31/12/2017 % de droit de vote	31/12/2016 % de droit de vote
Bpifrance Financement - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance Régions - MAISONS-ALFORT	Globale	99,99%	99,99%	98,99%
Auxi-Finances - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Compagnie Auxiliaire Bpifrance - MAISONS-ALFORT	Globale	-	-	100%
SCI Bpifrance - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Alsabail - STRASBOURG	Equivalence	40,69%	40,69%	40,69%
Gras Savoye Bpifrance - MAISONS-ALFORT	Equivalence	34,00%	34,00%	34,00%

Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1 Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergeant avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers :

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les évènements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

5.1.2 Techniques d'évaluation

Cadre général

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués se fondent sur un certain nombre

d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

La prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment) et de l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment) n'a pas d'incidence significative sur l'évaluation à la juste valeur des dérivés du groupe.

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec des transactions récentes portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Cas particulier des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Par ailleurs, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable dans un certain nombre de cas :

- des actifs ou des passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des opérations pour lesquelles la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, ce qui peut notamment concerner les actions non cotées.

5.2 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005) relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Le groupe comptabilise les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation.

5.2.1. Prêts et créances

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Dépréciation sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Les critères retenus pour considérer un encours présentant un risque de crédit avéré correspondent aux situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciation sur base collective

L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le groupe repose principalement sur l'analyse des notations internes du portefeuille. Le modèle d'estimation des dépréciations collectives est basé sur des simulations de scénarii stochastiques qui associent à chaque contrepartie une date éventuelle de défaut et un taux de perte en cas de défaut.

5.2.2. Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur sur option

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers que le groupe a désigné dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers,
- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers hybrides sans séparation des dérivés incorporés.

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

5.2.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

5.2.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupon couru inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« Gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique «Gains ou pertes net sur actifs financiers disponibles à la vente».
Les revenus courus sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

5.2.5. Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée (« Dettes envers les Etablissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle »).

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances ».

5.3 Dettes

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en « Intérêts et charges assimilées » au compte de résultat.

5.4 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.
Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, les intérêts courus attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Ce poste regroupe également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

5.5 Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.6 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Les variations de juste valeur des instruments de couverture et des éléments couverts sont comptabilisées dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement à chaque arrêté comptable.
Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation de l'élément couvert est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé. L'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture, tant que l'ancien élément couvert reste comptabilisé au bilan.

Couverture globale cantonnée

Le groupe privilégie l'application des dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carve-out ») pour les opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Ces dispositions permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles de titres et d'emprunts. Les instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe et à taux révisable du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de couverture globale cantonnée se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la couverture de juste valeur. Toutefois, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ». L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts.

Compensation au bilan

Depuis l'application en 2016 des obligations définies par le règlement EMIR, la juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt sur les opérations soumises à EMIR est compensée au bilan, conformément à IAS 32.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

5.7 Dépréciations des titres

Les titres, autres que ceux qui sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », sont dépréciés dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation.

Les indicateurs de dépréciation pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.

Cas particulier des « Actifs financiers disponibles à la vente »

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ou différés » et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres. Elle est comptabilisée en « Coût du risque » pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur. Pour les instruments de capitaux propres, des dépréciations sont constatées en cas de perte de valeur du titre de plus de 30% ou sur une période de plus de 12 mois. Pour les instruments de dettes, les critères de dépréciations sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

5.8 Engagements de financement donnés et reçus

Les engagements de financement vis-à-vis de la clientèle ne figurent pas au bilan.

Sur la période d'engagement, une provision de passif est comptabilisée en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie.

5.9 Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 relative à la présentation des instruments financiers pour analyser la substance de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes.

Fonds de réserve de Bpifrance Financement

Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex-OSEO garantie ; cette avance a pour vocation d'assurer la couverture des encours de prêts garantis qui lui sont adossés.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un intérêt aux porteurs, ainsi que de son remboursement sur décision des actionnaires, le fonds de réserve de Bpifrance Financement est qualifié d'instrument de capitaux propres.

5.10 Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe, qui est l'euro. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût amorti sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

5.11 Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan dans le poste « Opérations de location financement et assimilées » et représentent l'investissement net du groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan à la date de règlement livraison.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) issues d'opérations de location financement sont assimilées à des stocks et sont comptabilisées à l'actif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et actifs divers ». Elles sont évaluées à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des éventuelles dépréciations constatées lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur nette financière à la date de résiliation.

5.12 Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément aux normes IAS 16 relative aux immobilisations corporelles et IAS 38 relative aux immobilisations incorporelles, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables.

Le groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immeubles.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une durée d'utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- logiciels : de 1 à 5 ans,
- immeubles : de 25 à 55 ans,
- agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

5.13 Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40 relative aux immeubles de placement, un bien immobilier est comptabilisé en « Immeubles de placement » dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités » de même que les autres produits et charges afférents (loyers et dotations aux amortissements notamment).

La juste valeur des immeubles de placement communiquée à titre d'information est quant à elle estimée « à dire d'expert ».

5.14 Avantages du personnel

Le groupe Bpifrance accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Ils recouvrent principalement les salaires, les congés, l'intéressement, la participation, les primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages postérieurs à l'emploi

Ils recouvrent les indemnités de fin de carrière, les compléments de retraite bancaire et les frais de santé postérieurs à l'emploi.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Régime à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel une entité verse des cotisations définies (en charge) à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant les périodes considérées.

Régime à prestations définies

Les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation (taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité).
Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des obligations tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des obligations et des éléments actuariels.

Les charges relatives aux régimes à prestations définies sont constituées du coût des services rendus de l'année, des intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies (au taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité), des cotisations aux régimes de l'employeur et des prestations payées.

Les éventuels écarts actuariels (réévaluations), les rendements des actifs du régime (hors intérêts) et les conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.
Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Pour les autres avantages à long terme, le coût des services, les intérêts nets sur le passif (l'actif) et les réévaluations du passif (de l'actif) sont comptabilisés en résultat net.

Indemnités de cessation d'emploi

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision.

5.15 Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.16 Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Situation fiscale

Bpifrance Financement est société mère d'un groupe d'intégration fiscale comprenant la société Auxifinances.

5.17 Produits et charges d'intérêts

Conformément à la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013, les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle (y compris sur les opérations de location financement et assimilées). Ce poste enregistre également les intérêts sur les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et sur les « Instruments dérivés de couverture ».

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.18 Commissions

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie et les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci, lorsque celles-ci sont jugées significatives. Ces commissions figurent donc en « Intérêts et produits assimilés » et non au poste « Commissions ».

5.19 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou de juste valeur sur option. Il comprend donc essentiellement les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, non affectés à de la couverture. Il en est de même pour les variations de juste valeur des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur, intérêts exclus.

5.20 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres et les pertes de valeur sur titres à revenu variable.

5.21 Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

5.22 Coût du risque

Les dotations nettes de reprises des dépréciations et des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances amorties constituent la charge du risque sur opérations de crédit et des titres à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente ».

5.23 Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Les entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont considérées comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe.

Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat d'exploitation, conformément à la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

5.24 Activité de garantie

5.24.1. Les engagements de garantie

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié.

L'essentiel des engagements de garantie du groupe sont portés par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions et sont adossés à des fonds de garantie. Les informations sur l'évolution du risque de crédit dont dispose le groupe lui sont principalement fournies par ses partenaires bancaires. Depuis 2015, les encours des clients déclarés en défaut par la banque partenaire sont classés en encours sains sous surveillance (watchlist).

Les encours en souffrance correspondent aux encours pour lesquels le groupe détient une information de défaut sur la contrepartie. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

Les encours dépréciés correspondent aux encours pour lesquels le groupe est informé de la mise en jeu de sa garantie pour déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective. Une provision est calculée et fait l'objet d'ajustements pour tenir compte du potentiel de récupération sur la base d'observations statistiques.

Les contrats de garantie financière sont, conformément à la norme IAS 39, évalués initialement à la juste valeur. Puis, conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les contentieux non avérés sont provisionnés. La juste valeur des garanties est évaluée à partir des modèles internes de sinistralité pour les garanties de prêts bancaires ou à partir d'un taux d'indemnisation maximum pour les opérations de garantie de fonds propres. A l'exception des risques sur les opérations de fonds propres, cette évaluation est actualisée afin de tenir compte de l'effet temps.

Il n'est pas fait application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance.

La juste valeur des garanties est comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique « Provisions ».

L'impact sur le résultat du groupe est nul tant que les fonds de garantie associés ne sont pas épuisés, les contentieux futurs et non avérés étant imputés sur les fonds de garantie.

5.24.2. Les fonds de garantie

Les fonds de garantie sont assimilés à des éléments de dettes remboursables dont la juste valeur est évaluée par déduction des pertes attendues au titre des garanties délivrées par le groupe.

Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans une rubrique spécifique intitulée « Fonds de garantie publics ».

L'évaluation des fonds de garantie tient également compte :

- de l'évaluation des contentieux futurs et non avérés représentatifs de la juste valeur des garanties, ces derniers étant imputés sur les fonds de garantie jusqu'à leur épuisement,
- de l'actualisation des commissions à recevoir,
- des impacts IFRS sur l'évaluation des titres à revenu fixe adossés aux fonds de garantie. Classés pour l'essentiel en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », l'évaluation au coût amorti de ces titres conduit en effet à des écarts par rapport au référentiel en normes françaises. Cet impact est imputé sur les fonds de garantie, puisque, par convention, 90 % des produits et des charges associés à ces titres reviennent aux fonds de garantie.

Tous les flux associés aux fonds de garantie sont comptabilisés en produits et en charges, sans impact toutefois sur le résultat du groupe.

Cas particulier des titres adossés aux fonds de garantie et classés en « Actifs financiers disponibles à la vente »

Par principe, les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur d'un exercice sur l'autre étant comptabilisées en capitaux propres recyclables.

Toutefois, comme 90 % des revenus tirés des titres reviennent par convention aux fonds de garantie, seuls 10 % de ces variations de juste valeur sont comptabilisés dans les capitaux propres recyclables du groupe, les 90 % restant étant comptabilisés dans une rubrique spécifique du bilan passif, dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

5.25 Activité d'innovation

L'activité d'innovation consiste à attribuer des subventions, des prêts à taux zéro ou des avances remboursables pour le compte de l'Etat ou de partenaires publics. Cette activité est intégralement financée par :

- une dotation dite « dotation d'intervention » de l'Etat structurée en Fonds de garantie d'intervention,
- des dotations des collectivités publiques.

Ces dotations sont comptabilisées dans la ligne « Ressources nettes d'intervention à l'innovation ».

Ces aides prennent la forme de subventions, de prêts à taux zéro ou d'avances remboursables en cas de réussite du projet, dont l'effet en compte de résultat est compensé par la reprise de la dotation d'intervention.

Au total, tant par le mode de ressources, que par l'absence de rémunération ainsi que par le mode de fonctionnement retenu des dépréciations, le compte d'exploitation de l'activité d'innovation devrait être équilibré, traduisant le fait que la totalité du risque est portée par l'Etat ou les collectivités publiques.

Figurent à l'actif du bilan les avances remboursables dans le poste « Aides au financement de l'innovation » et les dotations à recevoir dans le poste « Autres actifs – Créances Etat et Partenaires Innovation ». Les avances remboursables non décaissées ne sont pas comptabilisées au bilan, elles figurent dans les engagements de hors-bilan.

Les subventions sont comptabilisées directement en charges dans le poste « Charges des autres activités ». Celles accordées aux entreprises mais non encore décaissées figurent au passif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers » ou sont enregistrées en hors-bilan tant que leur octroi n'a pas été contractualisé.

Les dotations d'intervention (Etat et financements partenaires) sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste « Ressources nettes d'intervention à l'innovation » dès la signature des conventions par l'Etat ou par les autres partenaires. Elles servent à financer les subventions et les avances remboursables et sont reprises en résultat au fur et à mesure de l'octroi des subventions aux bénéficiaires et de la survenance de constats d'échecs ou de la comptabilisation de dépréciations et pertes sur les avances remboursables ou sur les prêts à taux zéro.

Des dépréciations individuelles sont comptabilisées en diminution des avances remboursables dès lors qu'il apparaît un risque avéré de non recouvrement de tout ou partie des engagements souscrits par la contrepartie.

Des dépréciations collectives sont par ailleurs calculées sur la production d'avances remboursables ou de prêts à taux zéro financés sur la dotation d'intervention de l'Etat, lesquelles correspondent à un indicateur financier permettant d'apprécier ce que pourrait être le montant des avances et prêts susceptibles de passer en charges dans les comptes de résultat futurs. Lorsque le risque devient avéré, un reclassement est opéré entre la dépréciation collective et la dépréciation individuelle.

Les dépréciations individuelles et collectives ainsi constituées sont comptabilisées en charges au compte de résultat (« Charges des autres activités »). Symétriquement la dotation d'intervention de l'Etat et des financements partenaires est reprise en contrepartie de ce poste.

Les reprises des dépréciations individuelles et collectives interviennent :

- lorsque les avances remboursables dépréciées deviennent définitivement irrécupérables et sont comptabilisées en charges,

- lorsque la reprise de la dépréciation est motivée par un remboursement de l'avance.

Dans le cas d'une reprise de dépréciation, le passif est reconstitué à due concurrence.

Les produits et charges affectés aux Fonds de garantie sont compensés au sein du compte de résultat dans la rubrique « charges des autres activités ». Figurent en note 6.17 et en note 7.4 le montant des charges et produits concernés.

5.26 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont composés des comptes à vue, des emprunts et prêts au jour le jour, des comptes de caisse et banque centrale.

5.27 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, …

Les évaluations suivantes nécessitent entre autre la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- la juste valeur des instruments financiers, notamment celle relative aux actions non cotées classées en « Actifs financiers disponibles à la vente » et celle relative aux instruments négociés de gré à gré classés en « Actifs ou Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » (swaps de taux notamment), ainsi que plus généralement celle relative aux instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers,
- les contentieux futurs et non avérés associés aux garanties financières données par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base individuelle qui sont estimées sur base actualisée en fonction d'un certain nombre de paramètres (estimation d'un échéancier de recouvrement par exemple) ou de facteurs économiques,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base collective qui font notamment appel à des estimations de probabilité de défaillance et au jugement d'expert,

- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires,
- les provisions font également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- le montant des impôts différés, un actif d'impôt différé n'étant comptabilisé qu'à la condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces actifs d'impôts différés pourront être imputés.

Note 6 - Notes relatives au bilan

Pour certaines catégories comptables du bilan (en particulier sur celles regroupant des instruments financiers), des informations sur les termes contractuels sont communiquées sous les références « Courant » et « Non courant ».

Par référence à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », la ventilation entre « Courant » et « Non courant » s'effectue au regard des maturités résiduelles contractuelles ainsi que de l'intention de gestion.

Ainsi un actif ou passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

6.1 Caisse et banques centrales (actif et passif)

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actif		
Caisse, Banques centrales	357,2	882,3
Total actif	**357,2**	**882,3**
Passif		
Banques centrales	0,0	0,0
Total passif	**0,0**	**0,0**

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**0,0**	**0,0**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0
Actions et autres titres à revenu variable	0,0	0,0
Autres actifs financiers	0,0	0,0
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**0,0**	**0,0**
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (*)		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
Instruments dérivés de cours de change	0,0	9,8
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	**0,0**	**9,8**
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	**0,0**	**9,8**

(*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

Ventilation des Actifs financiers à la juste valeur par résultat entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Courant	0,0	9,8
Non courant	0,0	0,0
Total	**0,0**	**9,8**

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**0,0**	**0,0**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Dettes envers les établissements de crédit	0,0	0,0
Dettes envers la clientèle	0,0	0,0
Autres passifs financiers	0,0	0,0
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**0,0**	**0,0**
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
Instruments dérivés de cours de change	3,5	3,7
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	**3,5**	**3,7**
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	**3,5**	**3,7**

Ventilation des Passifs financiers à la juste valeur par résultat entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Courant	0,0	0,0
Non courant	3,5	3,7
Total	**3,5**	**3,7**

Risque de crédit associé aux passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros) 31/12/2017	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	**3,5**	**0,0**	**-0,4**
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0	0,0
- Instruments dérivés de cours de change	3,5	0,0	-0,4
- Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	**3,5**	**0,0**	**-0,4**
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	**3,5**	**0,0**	**-0,4**

6.3 Instruments dérivés de couverture (actif et passif)

Instruments dérivés de couverture actif

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	**11,3**	**93,0**
Instruments dérivés de taux d'intérêt (*)	11,3	93,0
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	**0,0**	**0,0**
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	**0,0**	**0,0**
Total instruments dérivés de couverture (actif)	**11,3**	**93,0**
Instruments dérivés de couverture	**11,3**	**93,0**
Couverture individuelle	0,0	0,0
** dont couverture de juste valeur*	0,0	0,0
** dont couverture de flux de trésorerie*	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	11,3	93,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	**11,3**	**93,0**

(*) cf note 5.6 - Compensation au bilan

Instruments dérivés de couverture passif

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	**7,9**	**122,4**
Instruments dérivés de taux d'intérêt (*)	7,9	122,4
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	**0,0**	**0,0**
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	**0,0**	**0,0**
Total instruments dérivés de couverture (passif)	**7,9**	**122,4**
Instruments dérivés de couverture	**7,9**	**122,4**
Couverture individuelle	0,0	0,0
** dont couverture de juste valeur*	*0,0*	*0,0*
** dont couverture de flux de trésorerie*	*0,0*	*0,0*
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	7,9	122,4
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	**7,9**	**122,4**

(*) cf note 5.6 - Compensation au bilan

Ventilation de l'inefficacité de la couverture en juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Variation de juste valeur de l'élément couvert	0,1	0,2
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	0,0	0,0
Total	**0,1**	**0,2**

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Titres de créances négociables	130,3	20,0
Obligations	1,0	1,4
Obligations d'Etat	*0,0*	*0,0*
Autres obligations	*1,0*	*1,4*
Actions et autres titres à revenu variable (*)	664,5	415,0
Titres de participation non consolidés	26,5	29,1
Dépréciation sur actifs disponibles à la vente	-1,6	-1,8
Total des actifs financiers disponibles à la vente	**820,7**	**463,7**

(*) OPCVM monétaires

Tableau de variation des dépréciations

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Solde au 1er janvier	**1,8**	**1,9**
Dépréciation de l'exercice	**-0,2**	**-0,1**
Charge de dépréciation	0,3	0,2
Reprise de dépréciation	-0,5	-0,3
Mouvements de périmètre	0,0	0,0
Solde au 31 décembre	**1,6**	**1,8**

Ventilation des Actifs financiers disponibles à la vente entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Courant	130,5	20,3
Non courant	690,2	443,4
Total	**820,7**	**463,7**

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	211,8	344,4
Prêts au jour le jour	0,0	0,0
Prêts à terme	249,9	232,4
Dépréciations individuelles des prêts et créances	0,0	0,0
Dépréciations collectives des prêts et créances	0,0	0,0
Créances rattachées	0,9	0,8
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	**462,6**	**577,6**

Ventilation des Prêts et créances sur les établissements de crédit entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Courant	236,2	364,2
Non courant	226,4	213,4
Total	**462,6**	**577,6**

6.6 Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs, avances sur TAP	0,0	0,0
Créances commerciales	438,6	422,0
Crédits de trésorerie	5 589,4	5 024,2
Crédits à moyen et long terme	13 714,3	12 548,0
Prêts subordonnés	434,8	389,8
Autres crédits	10 132,3	8 817,2
Dépréciations individuelles des prêts et créances	-506,8	-425,6
** dont dépréciations couvertes par des fonds de garantie*	*-321,3*	*-260,6*
Dépréciations collectives des prêts et créances	-569,4	-583,1
Créances rattachées	85,3	87,4
Comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor	5 204,3	5 785,8
Total des prêts et créances sur la clientèle	**34 522,8**	**32 065,7**

Tableaux de variation des dépréciations individuelles

	31/12/2017			
(en millions d'euros)	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1er janvier	**384,9**	**40,4**	**0,3**	**425,6**
Dépréciation de l'exercice	**67,0**	**14,1**	**0,1**	**81,2**
Charge de dépréciation individuelle	62,0	13,0	0,1	**75,1**
Reprise de dépréciation individuelle	-43,7	-10,2	0,0	**-53,9**
Effet de désactualisation	-0,7	0,0	0,0	**-0,7**
Autres mouvements (3)	49,4	11,3	0,0	**60,7**
Solde au 31 décembre	**451,9**	**54,5**	**0,4**	**506,8**

(1) Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme

(2) Activité de Financement Court Terme

(3) Les autres mouvements concernent principalement les fonds de garantie affectés

	31/12/2016			
(en millions d'euros)	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1er janvier	**315,6**	**29,4**	**0,2**	**345,2**
Dépréciation de l'exercice	**69,3**	**11,0**	**0,1**	**80,4**
Charge de dépréciation individuelle	63,8	9,5	0,1	**73,4**
Reprise de dépréciation individuelle	-40,8	-2,8	0,0	**-43,6**
Effet de désactualisation	-0,8	0,0	0,0	**-0,8**
Autres mouvements (3)	47,1	4,3	0,0	**51,4**
Solde au 31 décembre	**384,9**	**40,4**	**0,3**	**425,6**

Tableaux de variation des dépréciations collectives

	31/12/2017			
(en millions d'euros)	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1er janvier	**563,1**	**20,0**	**0,0**	**583,1**
Dépréciation de l'exercice	**-18,1**	**4,4**	**0,0**	**-13,7**
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	18,6	8,2	0,0	**26,8**
Reprise de dépréciation collective	-42,0	-3,8	0,0	**-45,8**
Autres mouvements (*)	5,3	0,0	0,0	**5,3**
Solde au 31 décembre	**545,0**	**24,4**	**0,0**	**569,4**

(*) Les autres mouvements concernent principalement les mouvements imputés aux ressources nettes d'intervention à l'innovation

(en millions d'euros)	31/12/2016			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1er janvier	**573,1**	**14,4**	**0,0**	**587,5**
Dépréciation de l'exercice	**-10,0**	**5,6**	**0,0**	**-4,4**
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	5,3	13,8	0,0	**19,1**
Reprise de dépréciation collective	-41,5	-8,2	0,0	**-49,7**
Autres mouvements (*)	26,2	0,0	0,0	**26,2**
Solde au 31 décembre	**563,1**	**20,0**	**0,0**	**583,1**

Ventilation des Prêts et créances sur la clientèle entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Courant	13 907,8	13 170,4
Non courant	20 615,0	18 895,3
Total	**34 522,8**	**32 065,7**

6.7 Opérations de location financement et assimilées

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Crédit-bail immobilier (CBI) et opérations assimilées	4 303,4	4 304,6
Crédit-bail mobilier (CBM) et opérations assimilées	1 784,8	1 764,7
Créances rattachées	24,4	38,7
Dépréciations individuelles	-47,7	-46,4
** dont dépréciations couvertes par des fonds de garantie*	*-17,5*	*-22,7*
Dépréciations collectives	-56,3	-56,5
Total des opérations de location financement et assimilées	**6 008,6**	**6 005,1**

Tableau de variation des dépréciations individuelles

(en millions d'euros)	31/12/2017		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	**25,5**	**20,9**	**46,4**
Dépréciation de l'exercice	**6,3**	**-5,0**	**1,3**
Charge de dépréciation individuelle	13,9	4,1	**18,0**
Reprise de dépréciation individuelle	-5,3	-6,1	**-11,4**
Autres mouvements (*)	-2,3	-3,0	**-5,3**
Solde au 31 décembre	**31,8**	**15,9**	**47,7**

(*) Les autres mouvements concernent principalement les fonds de garantie affectés

(en millions d'euros)	31/12/2016		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	**30,2**	**20,4**	**50,6**
Dépréciation de l'exercice	**-4,7**	**0,5**	**-4,2**
Charge de dépréciation individuelle	5,9	5,3	**11,2**
Reprise de dépréciation individuelle	-9,8	-5,2	**-15,0**
Autres mouvements (*)	-0,8	0,4	**-0,4**
Solde au 31 décembre	**25,5**	**20,9**	**46,4**

(*) Les autres mouvements concernent principalement les fonds de garantie affectés

Tableau de variation des dépréciations collectives

(en millions d'euros)	31/12/2017		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	**45,0**	**11,5**	**56,5**
Dépréciation de l'exercice	**-1,4**	**1,2**	**-0,2**
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	10,7	1,0	**11,7**
Reprise de dépréciation collective	-12,1	0,2	**-11,9**
Solde au 31 décembre	**43,6**	**12,7**	**56,3**

(en millions d'euros)	31/12/2016		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	**48,0**	**15,8**	**63,8**
Dépréciation de l'exercice	**-3,0**	**-4,3**	**-7,3**
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	-3,4	-2,6	**-6,0**
Reprise de dépréciation collective	0,4	-1,7	**-1,3**
Solde au 31 décembre	**45,0**	**11,5**	**56,5**

Ventilation des Opérations de location financement entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Courant	964,6	948,8
Non courant	5 044,0	5 056,3
Total	**6 008,6**	**6 005,1**

6.8 Aides au financement de l'innovation

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Avances remboursables innovation	1 115,7	1 151,3
Dépréciations individuelles	-223,3	-255,5
Dépréciations collectives	-400,8	-361,7
Total des aides au financement de l'innovation	**491,6**	**534,1**

6.9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Titres de créances négociables	503,5	153,2
Obligations	8 138,3	6 546,3
Obligations d'Etat	7 921,3	6 287,3
Autres obligations	217,0	259,0
Dépréciations sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	**8 641,8**	**6 699,5**

Ventilation des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Courant	1 180,6	613,9
Non courant	7 461,2	6 085,6
Total	**8 641,8**	**6 699,5**

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Impôts courants	11,4	5,4
Impôts différés	0,0	0,0
Total des actifs d'impôts courants et différés	**11,4**	**5,4**
Impôts courants	1,6	1,2
Impôts différés	8,4	18,4
Total des passifs d'impôts courants et différés	**10,0**	**19,6**

6.11 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur actualisée des commissions à recevoir revenant aux fonds de garantie (activité garantie)	136,9	132,2
Charges constatées d'avance	50,7	58,2
Autres produits à recevoir	13,5	17,0
Prélèvements en instance sur crédits moyen et long terme	2,6	3,1
Autres	16,6	23,2
Total des comptes de régularisation actif	**220,3**	**233,7**

Actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,0	0,0
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échanges de taux d'intérêt	146,8	213,3
Créances Etat et Partenaires innovation	134,0	109,0
Fonds de garantie à recevoir	1,0	17,1
Autres débiteurs divers	110,5	70,5
Comptes de stocks et emplois divers	17,0	17,8
Total des autres actifs	**409,3**	**427,7**

Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Subventions à verser (innovation)	86,2	116,6
Commissions de garantie constatées d'avance	274,1	250,9
Autres produits constatés d'avance	19,3	16,4
Autres charges fiscales et sociales à payer	76,6	71,6
Autres charges à payer	52,4	39,9
Autres	223,5	222,6
Total des comptes de régularisation passif	**732,1**	**718,0**

Passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	0,0	0,0
Dépôts de garantie reçus	3,8	3,1
Autres garanties reçues	49,3	62,2
Contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagts de garantie (*)	0,0	938,1
Fonds publics affectés - Avances du FDES	3,1	3,1
Factures à payer sur opérations de crédit-bail	54,6	46,9
Autres dettes fiscales et sociales	18,6	25,4
Clients commissions de garantie perçues d'avance	0,3	0,4
Créditeurs divers	131,9	28,5
Total des autres passifs	**261,6**	**1 107,7**

(*) Les contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagements de garantie ont été reclassés en Provisions (cf note 6.16)

6.12 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
1 - Immobilisations corporelles		
1.1 - Terrains et constructions	192,4	186,9
Amortissements et dépréciations	-83,4	-77,3
Montant net	**109,0**	**109,6**
1.2 - Autres immobilisations corporelles	31,6	28,7
Amortissements et dépréciations	-24,5	-21,9
Montant net	**7,1**	**6,8**
Total des immobilisations corporelles	**116,1**	**116,4**
2 - Immobilisations incorporelles		
2.1 - Logiciels	228,7	199,8
Amortissements et dépréciations	-166,6	-144,1
Montant net	**62,1**	**55,7**
2.2 - Autres immobilisations incorporelles	1,2	1,2
Amortissements et dépréciations	0,0	0,0
Montant net	**1,2**	**1,2**
Total des immobilisations incorporelles	**63,3**	**56,9**

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles
Montant brut au 31/12/2016	**186,9**	**28,7**	**199,8**	**1,2**
Acquisitions	12,0	2,9	30,3	0,0
Sorties	-6,5	0,0	-1,4	0,0
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	0,0
Montant brut au 31/12/2017	**192,4**	**31,6**	**228,7**	**1,2**
Amortissements cumulés au 31/12/2017	-83,4	-24,5	-166,6	0,0
Montant net au 31/12/2017	**109,0**	**7,1**	**62,1**	**1,2**

6.13 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes à vue et au jour le jour	**2,3**	**4,9**
Dépôts et comptes ordinaires	2,3	4,9
Emprunts et comptes au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	**12 356,2**	**12 256,8**
Emprunts et comptes à terme	6 630,4	7 403,3
. dont ressources Codevi/Livret Développement Durable	*3 155,3*	*4 137,8*
. dont ressources KfW et BDCE	*131,2*	*218,9*
. dont refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne	*3 300,0*	*3 000,0*
Titres donnés en pension livrée à terme	5 725,8	4 853,5
Dettes rattachées	**6,6**	**36,6**
Total des dettes envers les établissements de crédit	**12 365,1**	**12 298,3**

Ventilation des Dettes envers les établissements de crédit entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Courant	6 697,8	5 925,9
Non courant	5 667,3	6 372,4
Total	**12 365,1**	**12 298,3**

6.14 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes à vue et au jour le jour	**206,2**	**458,8**
Dépôts et comptes ordinaires	206,2	458,8
. dont comptes EPIC Bpifrance	*84,3*	*163,5*
. dont comptes Bpifrance	*23,9*	*210,2*
Comptes et emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	**3 273,4**	**3 254,3**
Emprunts et comptes à terme	2 867,6	2 679,9
. dont emprunts EPIC Bpifrance	*1 967,8*	*1 883,0*
. dont emprunts Bpifrance	*0,0*	*0,0*
Fonds de garantie à capital préservé (*)	405,8	574,4
Titres donnés en pension livrée à terme	0,0	0,0
Dettes rattachées	**16,2**	**16,2**
Avance d'actionnaire de l'Etat	**0,0**	**300,0**
Dettes rattachées de l'avance d'actionnaire	**0,0**	**0,0**
Total des dettes envers la clientèle	**3 495,8**	**4 029,3**

(*) Remboursement de la 2ème tranche FGKP

Ventilation des Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Courant	664,5	953,3
Non courant	2 831,3	3 076,0

6.15 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emissions obligataires	20 459,7	15 809,4
EMTN 2011	*1 200,0*	*1 200,0*
EMTN 2012	*1 464,0*	*2 614,0*
EMTN 2013	*2 100,0*	*2 300,0*
EMTN 2014	*1 200,0*	*1 600,0*
EMTN 2015	*3 550,0*	*3 550,0*
EMTN 2016	*4 267,0*	*4 267,0*
EMTN 2017	*6 430,0*	*0,0*
Réévaluation des emprunts micro-couverts (net des frais d'émission)	*248,7*	*278,4*
Titres de créances négociables	4 222,6	4 735,1
Dettes rattachées	104,0	110,1
Total des dettes représentées par un titre	**24 786,3**	**20 654,6**

Ventilation des Dettes représentées par un titre entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Courant	4 125,1	5 785,3
Non courant	20 661,2	14 869,3
Total	**24 786,3**	**20 654,6**

6.16 Dépréciations et provisions

Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Provisions pour risques de crédit	2,8	2,8
Provisions pour restructuration	3,8	4,4
Provisions pour autres engagements sociaux	18,6	16,6
Contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagts de garantie (*)	907,8	0,0
Juste valeur des garanties données	1 791,8	1 689,6
Engagements hors-bilan innovation	91,7	124,0
Autres	16,1	15,6
Total des provisions	**2 832,6**	**1 853,0**

(*) Les contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagements de garantie ont été reclassés en Provisions (cf note 6.11)

Tableau de flux des dépréciations et des provisions

(en millions d'euros)	Dépréciations et Provisions au 31/12/16	Dotations aux Dépréciations et Provisions	Reprises de Dépréciations et Provisions Disponibles	Reprises de Dépréciations et Provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/17	Risques imputés sur les Fonds de garantie	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	Impact sur le résultat (3)
Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit - Juste valeur des garanties données	**2 804,8**	**847,4**	**442,3**	**284,6**	**50,0**	**2 975,3**	**374,9**	**7,8**	**2,7**	**-35,3**
- Dépréciations pour créances douteuses	*472,8*	*93,3*	*43,9*	*21,9*	*54,7*	*555,0*	*0,0*	*7,6*	*2,7*	*-54,3*
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	-0,1
. Crédits à la clientèle	425,6	75,1	33,7	20,2	60,0	506,8	0,0	6,6	2,0	-46,0
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	46,4	18,0	10,1	1,3	-5,3	47,7	0,0	0,9	0,7	-8,1
. Opérations sur titres	0,8	0,2	0,1	0,4	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	-0,1
. Débiteurs divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions pour risques de crédit	*2,8*	*613,4*	*340,7*	*262,7*	*-10,0*	*2,8*	*272,7*	*0,2*	*0,0*	-0,2
- Juste valeur des garanties	*1 689,6*	*102,2*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*1 791,8*	*102,2*	*0,0*	*0,0*	0,0
- Dépréciations collectives	*639,6*	*38,5*	*57,7*	*0,0*	*5,3*	*625,7*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	19,2
Provisions pour risques et charges divers d'exploitation	**15,6**	**1,4**	**0,9**	**0,0**	**0,0**	**16,1**				
Dépréciations aides au financement de l'innovation	**617,2**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**6,9**	**624,1**				
Contentieux à payer sur risques avérés	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**907,8**	**907,8**				
Provisions pour engagements d'aides à l'innovation	**124,0**	**-32,3**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**91,7**				
Autres provisions	**21,0**	**5,2**	**0,0**	**3,8**	**0,0**	**22,4**				
- Provisions pour restructuration	4,4	1,5	0,0	2,1	0,0	3,8				
- Provisions pour engagements sociaux	16,6	3,7	0,0	1,7	0,0	18,6				

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

+ Risques imputés sur les fonds de garantie

- Créances irrécupérables

+ Récupérations sur créances amorties

6.17 Ressources nettes d'intervention à l'innovation

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Aides à l'innovation - ISI (Innovation Stratégie Industrielle)	370,4	303,6
PMII - ISI 2008 (Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle)	88,7	121,8
FNI-FISO (Fonds National Innovation - Fonds Innovation Sociale)	4,9	4,9
Aides sur financement partenaires	370,7	302,1
FRGI (Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation)	100,9	73,0
Total des ressources nettes d'intervention à l'innovation	**935,6**	**805,4**

Ressources nettes d'intervention à l'innovation

(en millions d'euros)

Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2016	**805,4**
Dotations 2017 (solde net)	302,6
Subventions	-80,1
Remboursements et redéploiements	-45,2
Provisions, pertes et constats d'échec	-50,3
Produits et charges financiers	0,0
Produits divers	9,4
Expertises et charges diverses	-6,2
Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2017	**935,6**

6.18 Fonds de garantie publics

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Fonds de réserve et de mutualisation	879,2	1 165,4
AFT (Agence France Trésor)	1 469,5	1 488,4
CDC	7,6	7,5
Actifs cantonnés	6,2	6,3
Autres Fonds	119,7	109,7
Fonds Bpifrance Régions	379,7	357,7
Total des fonds de garantie publics	**2 861,9**	**3 135,0**

Fonds de garantie publics

(en millions d'euros)

Fonds de garantie publics au 31/12/2016	**3 135,0**
Dotations aux fonds de garantie 2017 (solde net)	-9,0
Remboursements des fonds de garantie	-50,2
Commissions de garantie	117,2
Produits financiers et récupérations	40,7
Coût du risque	-371,8
Actualisation des provisions	0,0
Fonds de garantie publics au 31/12/2017	**2 861,9**

6.19 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt subordonné à terme Bpifrance SA	300,0	0,0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	7,3	7,3
Dettes rattachées	2,1	0,0
Total des dettes subordonnées	**309,4**	**7,3**

Ventilation des Dettes subordonnées entre éléments courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Courant	8,9	6,9
Non courant	300,5	0,4
Total	**309,4**	**7,3**

6.20 Juste valeur des actifs et des passifs

	31/12/2017			
(en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
- Obligations et autres titres à revenu fixe		*0,0*		*0,0*
- Actions et autres titres à revenu variable		*0,0*		*0,0*
- Instruments dérivés de cours de change		*0,0*		*0,0*
Instruments dérivés de couverture	**0,0**	**11,3**	**0,0**	**11,3**
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		*11,3*		*11,3*
Actifs financiers disponibles à la vente	**0,8**	**130,3**	**689,6**	**820,7**
- Titres de créances négociables		*130,3*		*130,3*
- Obligations d'Etat				*0,0*
- Autres obligations	*0,8*			*0,8*
- Actions et autres titres à revenu variable			*689,6*	*689,6*
Prêts et créances sur les établissements de crédit		**462,6**		**462,6**
Prêts et créances sur la clientèle		**35 574,8**		**35 574,8**
Opérations de location financement et assimilées		**6 243,1**		**6 243,1**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	**8 904,4**	**503,5**	**0,0**	**9 407,9**
- Titres de créances négociables		*503,5*		*503,5*
- Obligations d'Etat	*8 678,5*			*8 678,5*
- Autres obligations	*225,9*			*225,9*
PASSIFS				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	**0,0**	**3,5**	**0,0**	**3,5**
- Instruments dérivés de cours de change		*3,5*		*3,5*
Instruments dérivés de couverture	**0,0**	**7,9**	**0,0**	**7,9**
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		*7,9*		*7,9*
Dettes envers les établissements de crédit		**12 446,6**		**12 446,6**
Dettes envers la clientèle		**3 617,6**		**3 617,6**
Dettes représentées par un titre	**24 985,5**			**24 985,5**

(en millions d'euros)	31/12/2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**0,0**	**9,8**	**0,0**	**9,8**
- Obligations et autres titres à revenu fixe		*0,0*		*0,0*
- Actions et autres titres à revenu variable		*0,0*		*0,0*
- Instruments dérivés de cours de change		*9,8*		*9,8*
Instruments dérivés de couverture	**0,0**	**93,0**	**0,0**	**93,0**
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		*93,0*		*93,0*
Actifs financiers disponibles à la vente	**0,7**	**20,0**	**443,0**	**463,7**
- Titres de créances négociables		*20,0*		*20,0*
- Obligations d'Etat				*0,0*
- Autres obligations	*0,7*			*0,7*
- Actions et autres titres à revenu variable			*443,0*	*443,0*
Prêts et créances sur les établissements de crédit		**577,6**		**577,6**
Prêts et créances sur la clientèle		**33 477,6**		**33 477,6**
Opérations de location financement et assimilées		**6 309,2**		**6 309,2**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	**7 459,8**	**130,1**	**0,0**	**7 589,9**
- Titres de créances négociables	*23,1*	*130,1*		*153,2*
- Obligations d'Etat	*7 163,2*			*7 163,2*
- Autres obligations	*273,5*			*273,5*
PASSIFS				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	**0,0**	**3,7**	**0,0**	**3,7**
- Instruments dérivés de cours de change		*3,7*		*3,7*
Instruments dérivés de couverture	**0,0**	**122,4**	**0,0**	**122,4**
- Instruments dérivés de taux d'intérêt		*122,4*		*122,4*
Dettes envers les établissements de crédit		**12 450,4**		**12 450,4**
Dettes envers la clientèle		**4 219,2**		**4 219,2**
Dettes représentées par un titre	**21 019,4**			**21 019,4**

6.21 Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actif	0,9	2,0
Passif	11,2	253,5

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des instruments financiers négociés de gré à gré (swaps de devises et change terme).

Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

7.1 Produits et charges d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements de crédit	**49,2**	**26,3**
Opérations avec la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs	0,0	0,0
Crédits de trésorerie	60,5	56,9
Crédits à moyen et long terme	372,4	358,5
Crédits divers	444,8	415,5
Créances subordonnées	12,4	11,4
Variation des commissions de garantie futures actualisées	4,6	14,2
Sous total opérations avec la clientèle	**894,7**	**856,5**
Opérations de location financement		
Loyers	1 131,9	1 111,3
Dotations aux amortissements	-859,3	-834,4
Dotations aux dépréciations spéciales (Art. 64 et Art. 57)	-136,1	-129,8
Mouvements nets sur dépréciations des indemnités de résiliation	-10,3	-15,5
Autres produits	24,8	28,5
Sous total opérations de location-financement	**151,0**	**160,1**
Opérations sur instruments financiers		
Actifs financiers disponibles à la vente	1,3	1,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	175,1	167,0
Dérivés de couverture	214,0	198,4
Sous total opérations sur instruments financiers	**390,4**	**366,8**
Autres intérêts et produits assimilés	**72,6**	**40,5**
Total des intérêts et produits assimilés (*)	**1 557,9**	**1 450,2**

(*) Dont intérêts négatifs sur passif pour 125,1 millions d'euros en 2017 (46,8 millions d'euros en 2016)

Intérêts et charges assimilées

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements de crédit	**-113,8**	**-131,1**
Opérations avec la clientèle	**-249,5**	**-240,7**
dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie	*-116,3*	*-119,4*
Opérations de location financement		
Dotations aux dépréciations (hors Art. 64 et Art. 57)	0,0	0,0
Autres charges	-4,3	-5,2
Sous-total opérations de location financement	**-4,3**	**-5,2**
Opérations sur instruments financiers		
Dettes représentées par un titre	-281,0	-239,6
Dettes subordonnées	-2,1	0,0
Dérivés de couverture	-177,3	-166,2
Sous-total opérations sur instruments financiers	**-460,4**	**-405,8**
Autres intérêts et charges assimilées	**-37,2**	**-39,5**
dont produits financiers affectés aux fonds de garantie	*-36,7*	*-39,2*
Total des intérêts et charges assimilées (*)	**-865,2**	**-822,3**

(*) Dont intérêts négatifs sur passif pour 56,4 millions d'euros en 2017 (28,0 millions d'euros en 2016)

7.2 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net sur portefeuille de transaction	**0,0**	**0,0**
Résultat net sur portefeuille à la juste valeur sur option	**0,0**	**0,0**
Résultat net sur instruments dérivés et réévaluation des éléments couverts	**1,2**	**3,8**
Couverture individuelle (inefficacité)	0,1	0,2
Couverture globale cantonnée	0,0	0,0
Swaps isolés	0,3	3,0
Autres	0,8	0,6
Résultat net des opérations de change	**-0,2**	**0,0**
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**1,0**	**3,8**

7.3 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes	**0,0**	**0,3**
Résultats de cession	**2,8**	**-0,1**
Plus-values de cession	2,8	0,2
Moins-values de cession	0,0	-0,6
Reprises de dépréciation	0,0	0,3
Pertes de valeur des titres à revenu variable	**0,0**	**-0,1**
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	**2,8**	**0,1**

7.4 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits		
Dotations d'intervention des partenaires - (activité innovation)	0,5	0,8
Dotations de fonctionnement - (activité innovation)	0,0	0,0
Charges refacturées	12,5	8,6
Refacturation taxes foncières Crédit-Bail immobilier	92,7	94,1
Commissions de recouvrement et intéressement assurance	12,1	10,5
Plus-value de cession sur stocks	3,0	1,9
Autres produits	45,7	50,8
Total des produits des autres activités	**166,5**	**166,7**
Charges		
Taxes foncières activité Crédit-Bail immobilier	-92,7	-94,1
Subventions versées sur fonds propres	0,0	0,0
Provisions et pertes sur aides à l'innovation	0,0	0,0
Moins-value de cession sur stocks	-3,2	-9,8
Autres charges	-16,1	-19,0
Total des charges des autres activités	**-112,0**	**-122,9**

7.5 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Charges de personnel	-216,1	-198,3
Impôts et taxes	-30,7	-31,5
Autres charges d'exploitation	-130,5	-124,2
Coûts liés aux restructurations	-1,4	-3,3
Total des charges générales d'exploitation	**-378,7**	**-357,3**

7.6 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux amortissements	-32,0	-29,6
Dotations pour dépréciation	0,0	0,0
Reprises pour dépréciation	0,0	0,0
Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	**-32,0**	**-29,6**

7.7 Coût du risque

	31/12/2017				31/12/2016
(en millions d'euros)	Dépréciationsi ndividuelles	Dépréciations collectives	Autres Passifs	Total	Total
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations et aux provisions	-49,5	19,3	0,0	**-30,2**	**-6,6**
Pertes non provisionnées	-7,6	0,0	-0,2	**-7,8**	**-6,2**
Récupérations des créances amorties	2,7	0,0	0,0	**2,7**	**6,9**
Total coût du risque	**-54,4**	**19,3**	**-0,2**	**-35,3**	**-5,9**

7.8 Impôts

Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Impôt sur les sociétés	-140,5	-98,5
Impôts différés	8,9	-8,0
Total de l'impôt sur les bénéfices	**-131,6**	**-106,5**

Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)		31/12/2017	31/12/2016
Résultat net part du groupe		182,3	183,8
Résultat net part des minoritaires		0,0	0,0
Charge nette d'impôt comptabilisée		131,6	106,5
Résultat avant impôt	**(A)**	**313,9**	**290,3**
Taux d'imposition de droit commun français	**(B)**	**34,43**	**34,43**
Charge d'impôt théorique totale	**(C)=(A*B)**	**108,1**	**100,0**
Eléments en rapprochement :			
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés		0,0	0,3
Autres différences permanentes		7,2	6,1
Contribution exceptionnelle 15%		17,7	0,0
Crédits d'impôts		0,0	-1,4
Autres éléments		-1,4	1,5
Total des éléments en rapprochement	**(D)**	**23,5**	**6,5**
Charge nette d'impôt comptabilisée	**(C) + (D)**	**131,6**	**106,5**

- **Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques**

8.1 Organisation générale de la gestion des risques

La politique de gestion des risques (y compris le suivi du niveau de tolérance au risque) de Bpifrance Financement, est définie et supervisée par le Conseil d'Administration de la banque. Depuis janvier 2016, Bpifrance SA s'est dotée d'une direction dédiée à la gestion des risques.

La Direction des Risques est rattachée au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint[37] de Bpifrance SA. L'organisation de la Direction des Risques de Bpifrance est structurée autour de :

- un Directeur des Risques

- Cinq Directions :

- Direction de la Gouvernance et des Projets Règlementaires Risques
- Direction du Pilotage Consolidé des Risques (dont le développement des modèles de score)
- Direction du Crédit[2]
- Direction de la Politique de la Gestion des Risques Opérationnels.
- Direction OAD et Suivi des Encours

Par ailleurs, les activités de « Validation des modèles », de« Risques Management et Valorisation » et de « Services Risque et Recouvrement (S2R) » sont rattachées fonctionnellement à la Direction des Risques. Leurs collaborateurs conservent leurs prérogatives actuelles et restent rattachés hiérarchiquement à leurs directions d'origine respectives.

---

[37] *Double rattachement effectif depuis le 1er janvier 2017*
[2] *Fait référence au risque de crédit au sens réglementaire*

La mission de la Direction des Risques consiste à mettre en œuvre la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques. Elle veille à ce que le dispositif des risques soit efficace et que le niveau des risques pris soit cohérent avec les orientations du groupe.

Les principaux risques inhérents à l'activité de Bpifrance Financement sont :

- **Le risque de crédit et de contrepartie** : il représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Bpifrance Financement peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement).

- **Le risque opérationnel** : il représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes.

- **Les risques de bilan - ou risques ALM[3] (risques financiers)** : ils comprennent les risques de taux, les risques de liquidité et les risques de change.

8.1.2. Rôle et responsabilités des directions en charge du suivi des risques

Au sein de Bpifrance Financement, la gestion des risques s'effectue dans le respect des normes et réglementations européennes applicables. Le Conseil d'Administration de Bpifrance Financement fixe les orientations stratégiques, et l'appétence au risque de Bpifrance Financement, à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action et le dispositif de gestion des risques associé sous la supervision de la Direction des risques du groupe Bpifrance. Ces fondamentaux sont déclinés notamment dans la politique de gestion des risques groupe.

Ce dispositif de maîtrise des risques s'articule autour de cinq Directions opérationnelles et s'inscrit dans les trois lignes de défense qui constituent le cadre général de contrôle interne des établissements de crédit agréés.

Les Directions suivantes sont en charge du suivi des risques au sein de Bpifrance Financement :

- La Direction du Financement et du Réseau
- La Direction des Risques
- La Direction Financière
- La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent
- L'Inspection Générale – Audit

La Direction du Financement et du Réseau, représente la première ligne de défense : elle est en charge du suivi des risques qui découlent de la conduite de ses activités.

La Direction des Risques, la Direction Financière et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, représentent la deuxième ligne de défense : elles sont responsables de l'identification, de la mesure, du suivi et de la déclaration des risques et du respect des exigences internes et externes sur base individuelle et consolidée de tous les métiers de Bpifrance Financement. Elles sont indépendantes de la première ligne de défense.

L'inspection Générale - Audit, représente la troisième ligne de défense : elle s'assure au moyen de contrôle périodique que les processus et les mécanismes de gouvernance interne sont efficaces et

---

[3] *Suivis par la Direction financière*

mis en œuvre de façon cohérente. La fonction d'audit interne est également en charge de l'examen indépendant des deux premières «lignes de défense».

Dans les trois lignes de défense, des mécanismes et des procédures de contrôle interne appropriés sont conçus et suivis, et font l'objet d'une évaluation par le Conseil d'Administration.

8.1.3. Gouvernance des risques

La gouvernance de la maîtrise des risques au sein de Bpifrance Financement est assurée au travers de quatre types d'instances : le Conseil d'Administration, les comités faitiers, les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques. Les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques correspondent au premier palier d'analyse, de suivi ou d'examen des risques au sein de Bpifrance Financement. Les décisions ou orientations qui en découlent sont, lorsqu'elles le nécessitent, soumises à un deuxième palier d'instances, les comités faitiers. Ces derniers émettent des avis sur les sujets devant faire l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration, qui constitue le troisième palier de décisions en matière de risques au sein du groupe.

- **Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de Bpifrance Financement détermine les orientations de l'activité de la banque et veille à leur mise en œuvre dans les conditions prévues par la loi. A cet égard, il s'assure que l'activité de la banque respecte les contraintes réglementaires en matière de risque qui s'imposent à elle.

Ainsi, le Conseil d'Administration est responsable de la mise en œuvre et du suivi des risques de Bpifrance Financement puisqu'il valide la Politique de Gestion des Risques du groupe et veille à sa bonne application. Il approuve en outre toute la documentation ayant attrait aux risques de la banque et devant être publiée et/ou transmise au superviseur bancaire européen. Il se réunit selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient

Dans le cadre de ses fonctions, le Conseil d'Administration bénéficie de l'analyse de comités dédiés, composés d'experts, qui lui sont rattachés. Il s'agit notamment des Comités d'Audit et des Risques, Comités faitiers de suivi des risques.

- **Les comités faitiers**

Les Comités faitiers de suivi des risques sont le Comité des Risques du Conseil d'Administration, les Comités « métiers » du Conseil d'Administration et le Comité de Gestion des Risques Groupe. Ils se réunissent selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

➢ Comité des Risques de Bpifrance Financement

Le Comité des Risques a pour mission de conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence en matière de risques et d'assister le Conseil dans le contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par les Dirigeants Effectifs. A cet effet, il est périodiquement informé de l'évolution de situation de liquidité, du respect des limites, des principales opérations concernant la politique de refinancement, et de l'appétit au risque de la banque. Il valide annuellement la mise en œuvre et l'organisation de la politique de liquidité. Par ailleurs, il émet un avis sur le plan de redressement de la banque et l'ensemble de la documentation concernant l'adéquation du capital (ICAAP, ILAAP, RAF, RAS) qu'il soumet au Conseil d'Administration pour approbation.

- Comités « métiers » du Conseil d'Administration de Bpifrance Financement

  Les Comités « Financement-Garantie » et « Innovation » sont chacun présidés par un membre du Conseil d'Administration de Bpifrance Financement, et se réunissent trimestriellement. Ils examinent les budgets des métiers de Bpifrance Financement et émettent des avis concernant la création ou la cessation de partenariat, produits ou services liés aux métiers. Ils examinent les coefficients multiplicateurs des produits de garantie et d'innovation et suivent la rentabilité des opérations de crédit.

- Comité de Gestion des Risques Groupe

  Le Comité de Gestion des Risques Groupe (CGR) est présidé par le Directeur Général de Bpifrance ou l'un des Dirigeants Effectifs du groupe. Il est chargé de présenter et d'analyser les risques consolidés et d'effectuer le cas échéant des recommandations. Ce comité se réunit sur une base trimestrielle et, en tant que besoin, à intervalles plus rapprochés. La Direction des Risques assure le secrétariat du Comité de Gestion des Risques Groupe. Elle est à ce titre responsable de préparer la consolidation des contributions des Directions concernées par le pilotage du risque et d'animer ce comité.

- **Les comités transverses**

Les comités transverses sont les comités intragroupes de suivi des risques qui concernent à la fois la filière Financement et la filière Investissement du groupe Bpifrance. Ils se réunissent selon une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Ces comités délibèrent soit sur la mise en place de nouveaux produits ou services (Comité des Nouvelles Activités, Produits et Services, Comité de l'Offre Groupe), soit sur l'application de modèles de risques (Comité Expert de Validation des Modèles), soit sur le suivi de risques spécifiques liés à l'activité de Bpifrance (Comité de suivi des Risques opérationnels, Comité de Sécurité Groupe et Comité de Sécurité DSI).

- **Les comités opérationnels de suivi des risques**

Les comités opérationnels de suivi des risques sont les instances qui évaluent, suivent ou prennent les décisions inhérentes en matière de risque pour le métier du Financement. Ils se réunissent selon une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Il s'agit du Comité de Crédit, du Comité des Risques de Crédit, du Comité de Gestion Financière, du Comité des Risques de contreparties sur transactions financières, du Comité de suivi des Portefeuilles des Crédits, du Comité Watch List / Non Performants, et des Comités ALM.

Paliers de décisions attachés à la gouvernance des risques de Bpifrance Financement

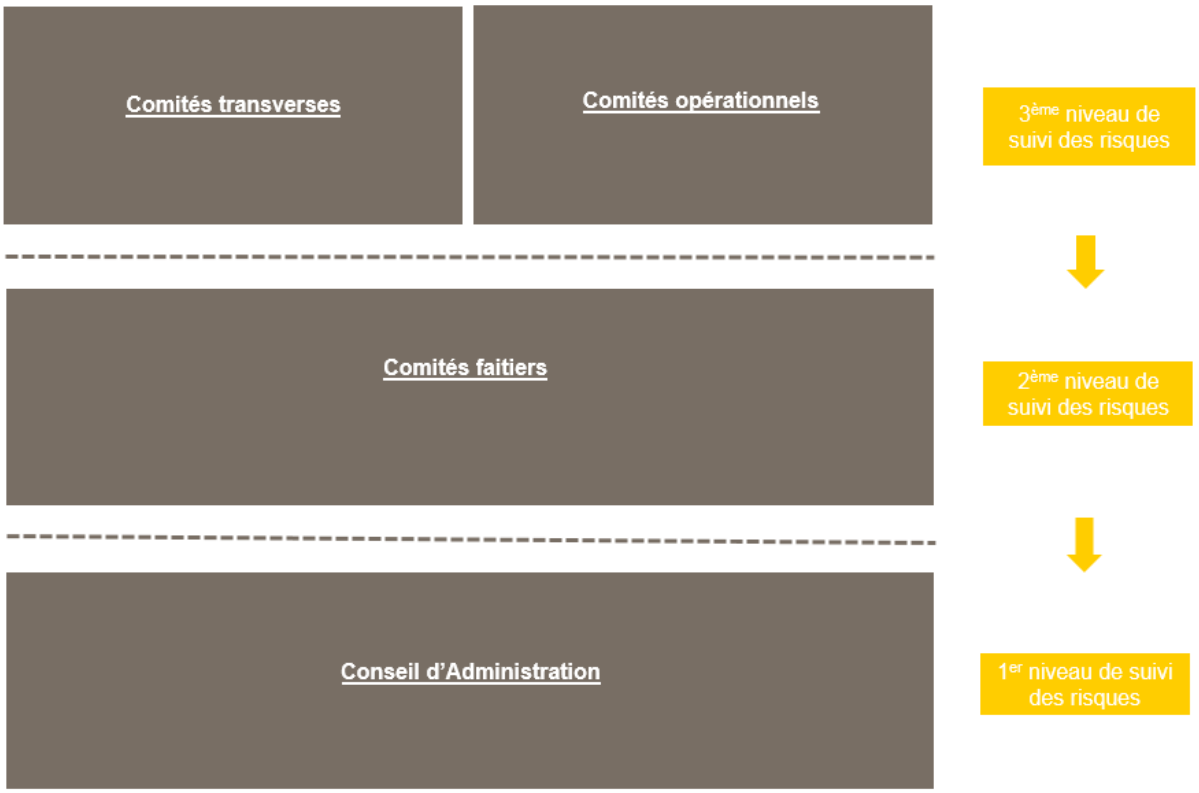

Exposition, gestion et mesure des risques de l'activité d'aides à l'innovation

Financé sur dotations publiques, principalement de l'Etat, des Régions et de l'Europe, Bpifrance Financement intervient dans le financement et l'accompagnement des entreprises innovantes. Investi d'une mission d'intérêt général dans le cadre de la politique économique menée par l'Etat français pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, il octroie des subventions et des avances remboursables aux entreprises.

Ainsi, les particularités de ses interventions et de son mode de financement ont pour effet de rendre inapplicables chez Bpifrance Financement les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et d'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

8.2 Risques de crédit

8.2.1. Dispositif de sélection des opérations

Pour chaque type de concours, des critères d'éligibilité sont définis dans le cadre de la mise en production. Ils peuvent concerner l'âge de l'entreprise bénéficiaire, le secteur d'activité, la nature du projet, la durée de l'opération, le partage avec un établissement bancaire.

L'octroi de crédit fait l'objet d'une instruction annuelle qui précise la politique de risque pour l'exercice, validée par la direction générale.

Elle s'appuie, pour chaque analyse d'opération, sur des notations de la contrepartie, du projet et de la transaction.

Les caractéristiques de la transaction portent essentiellement sur les modalités et la qualité des sûretés et garanties prévues pour réduire l'exposition au risque de crédit. Les sûretés et garanties sont celles habituellement retenues en fonction de la nature et de la durée des opérations de crédit : cessions de créances, hypothèques, nantissements, garanties bancaires et adossement à des fonds de garantie.

La Direction des Risques de Contrepartie procède, pour l'ensemble des activités de financement, de garantie et d'innovation, à la contre-analyse des dossiers excédant le niveau de délégation des Directions de réseau et dont la décision relève du comité des engagements ou des Dirigeants effectifs.

8.2.2. Dispositif de mesure et de surveillance des risques

La surveillance et la maîtrise des engagements sur la clientèle comportent un dispositif de limites tenant compte des fonds propres et des encours de Bpifrance Financement.

Ces limites concernent les encours MLT et CT. Elles sont fixées dans le cadre de la politique de gestion des risques groupe validée par le Conseil d'Administration.

Ces limites s'appliquent au montant total constitué des encours et des accords notifiés non encore utilisés.
Il existe 3 types de limites : limite globale, limite par groupe bénéficiaire et limites sectorielles. Pour chacune de ces limites, des seuils d'alerte sont fixés. Un processus d'escalade, défini dans la politique de gestion des risques groupe, est mis en place en cas de dépassement du seuil d'alerte.

Elles doivent être respectées lors de l'octroi de toute nouvelle opération ainsi que lors de toute décision de transfert d'encours et s'ajoutent aux règles éventuelles de plafond propres à certains produits.

Limite globale

La première limite est globale ; c'est une limite d'engagement brut maximum (MLT et CT).

Limites par groupe bénéficiaire

Cette limite s'applique à chaque secteur d'activité défini par les codes NAF qui lui sont rattachés selon la répartition établie par la Direction des risques.
Ces limites sont établies sur la base du montant global d'engagement prévu pour l'année en cours majoré de 12,5%. Cette majoration a pour objectif d'autoriser une certaine souplesse de répartition de l'enveloppe globale maximale entre les secteurs, tout en restant dans le cadre strict de la limite globale maximale d'engagement brut initialement fixée

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité de gestion des risques groupes et par le Comité des risques du Conseil d'administration, et revues au moins une fois par an.

Limite sectorielle

Elle concerne l'activité de financement.

Cette limite s'applique à chaque secteur d'activité, défini par les codes NAF qui lui sont rattachés selon la répartition établie par la Direction des Risques dans son suivi sectoriel.

Elles sont établies sur la base d'une allocation des fonds propres (le capital réglementaire consommé pour les activités de financement).

La surveillance du respect de ces limites est de la responsabilité de la Direction des Risques qui met en œuvre un dispositif d'alerte des Dirigeants effectifs lorsque cette limite est proche d'être atteinte (encours > 90 % de la limite).

Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de ces limites est présentée au Comité des engagements et est de la compétence des Dirigeants effectifs.

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité de gestion des risques groupes et par le Comité des risques du conseil d'administration, et revues au moins une fois par an.

Suivi et analyse de la qualité des engagements de crédit

L'analyse de la qualité de l'encours de crédit est réalisée trimestriellement par un exercice de renotation. Un reporting trimestriel est présenté au comité de gestion des risques groupe.

Contrôles de second niveau

Le contrôle a *posteriori* (de second niveau) des décisions (déléguées et centralisées) de l'ensemble des métiers (financement, garantie et innovation) est effectué par la Direction du Contrôle Permanent Financement au sein de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP) de la Direction Finances.

Les contrôleurs vérifient le respect des procédures et instructions. Les vérifications faites sur pièces et par sondage concernent l'ensemble des dossiers issus des métiers de Bpifrance Financement (financement, garantie et innovation) et sont étendues au contrôle de la mise en œuvre et du respect des décisions du comité des engagements.

8.2.3. Risque de concentration

Une revue des grands encours (représentant en septembre 2017, 37,1% de l'encours MLT et 34% de l'encours CT, 21,9% de l'encours Innovation et 4,8% de l'encours Garantie) est réalisée trimestriellement et présentée au comité de gestion des risques.

8.2.4. Système de notation interne au titre du risque de crédit

Le système de notation interne du risque de crédit, « Outil d'Aide à la Décision » (O.A.D.) est utilisé pour toutes opérations de financement MLT et CT, ainsi que pour les opérations de garantie non déléguées.

Le système est géré par le « Domaine OAD » au sein de la Direction OAD et Suivi des Encours en tant qu'application propriétaire.

Ce Domaine est chargé, pour la partie qualitative, de la conception des systèmes de notation relatifs aux risques de crédit à la clientèle de Bpifrance Financement, de leur évolution et de leur performance.

La Direction du Pilotage Consolidé des Risques est en charge de l'élaboration des modèles statistiques et du rapport annuel de backtesting sur le suivi des modèles.

La notion de « backtesting des modèles » vise l'ensemble des techniques de surveillance des modèles de risque de défaut et plus particulièrement les méthodes statistiques, l'analyse des taux de défaut observés par rapport aux probabilités de défaut prévues et le benchmarking des modèles de notation.

Le process de validation, revue et suivi des modèles quantitatifs a évolué significativement en 2016 avec la création d'une cellule de validation des modèles, indépendante des équipes de modélisation, rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques. Le fonctionnement de la cellule ainsi que le process de validation des modèles est défini dans une instruction (2016/0110 Organisation de la validation des modèles internes).
Un comité expert de validation des modèles, composée des directions modélisatrices et utilisatrices, et présidé par la Direction des Risques, valide, sur présentation des travaux de la cellule de validation des modèles, le maintien du modèle ou la mise en production des évolutions mineures des modèles, ou, propose les évolutions majeures au Comité de gestion des Risques.
Une instruction définit plus précisément la surveillance et la validation du modèle interne de notation du risque de crédit (2015/0082)

8.2.5 Suivi des opérations contentieuses

Des critères stricts encadrent les procédures de prise en charge par la Direction du contentieux, ainsi que le traitement des dossiers par cette même direction. Ces règles ont été actualisées dans le cadre de la note de service 2016/0007 qui rappelle à la fois les critères de transfert à la Direction du Contentieux, les modalités de recensement et de transfert ainsi que les modalités d'enregistrement, d'information et d'orientation. Par ailleurs, l'entrée des dossiers au Contentieux a fait l'objet d'une description précise dans le Portail des Processus de Bpifrance Financement.

Le traitement opérationnel des dossiers est assuré dans le cadre de règles de procédures qui permettent à la fois de veiller à l'efficacité des mesures de recouvrement ou de recommercialisation, de chiffrer les estimations de recouvrement et de valider les dépréciations.

Un schéma délégataire fixe des limites de compétence en fonction de la nature des décisions.

Les estimations de recouvrement sont examinées à chaque événement du dossier et selon une périodicité au moins annuelle. Pour chaque type de produit, les encours les plus importants font l'objet d'une révision trimestrielle assurée par le comité du contentieux composé du Directeur du Contentieux, du responsable du domaine opérationnel concerné et du responsable des fonctions supports.

8.3 Risque de contrepartie sur activités financières

8.3.1. Exposition au risque de contrepartie

Origine

L'exposition du groupe au risque de contrepartie sur activités financières prend son origine dans trois types d'opérations :

- les opérations de placement des fonds de garantie ;
- les opérations de gestion à long terme de la position de liquidité et de taux sur les activités de prêts ;
- les opérations de replacement à court terme de la trésorerie du groupe temporairement disponible.

Mesure

Le risque sur un prêt est égal au capital restant dû, le risque sur un titre est égal au nominal du titre et le risque sur un produit dérivé est évalué à 0,75 % par année restant à courir du nominal du sous-jacents, après abattement de 67 % pour tenir compte des mécanismes de remise en garantie d'espèces. Ce calcul fournit une évaluation du risque qui se rapproche de la méthode d'évaluation réglementaire au prix de marché.

8.3.2. Politique de risque

En raison du caractère public de la majorité des capitaux gérés, l'accent est mis sur la diversification des risques et la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées ;
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral ;
- les opérations en numéraire sont régies par des règles de gestion de durées.

Il en résulte que les placements à long terme sont essentiellement réalisés auprès des administrations publiques, notamment pour les fonds de garantie, les placements à court terme et les opérations sur instruments financiers étant pour leur part effectués avec des établissements de crédit.

8.3.3. Méthode de gestion

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées à chaque contrepartie par les agences de notation spécialisées. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles sont associées :

Une limite en montant d'engagements calculée, à partir d'un modèle interne, sur la base :

a) d'une allocation théorique de fonds propres de Bpifrance Financement à la couverture globale de ses risques de contrepartie ;
b) du besoin de fonds propres correspondant à la probabilité de défaut de la contrepartie ;

c) d'une règle de division des risques limitant l'exposition sur une même signature ;

d) d'une prise en compte du montant des fonds propres de base de la contrepartie.

Le suivi de l'évolution de la qualité des contreparties est effectué par la Direction des Opérations Financières à un double niveau : entités juridiques et groupes économiques. Pour chaque contrepartie et chaque groupe, il est défini par le comité des risques de contrepartie des limites, qui sont distinctes pour les métiers de Financement et de Garantie.

Ces différents paramètres peuvent faire l'objet d'actualisations en fonction de l'évolution de l'environnement ou de la politique de risque de l'établissement.

8.3.4. Contrôle et comptes rendus

La Direction Activité de Marché effectue un contrôle quotidien des limites et de leur utilisation et établit un compte rendu des éventuelles entrées, sorties et variations de dépassements enregistrées par contrepartie. Les destinataires sont les responsables de la Direction Activité de Marché, de la Direction Financière, et les opérateurs de la salle des marchés.
Il est produit également un tableau mensuel qui rend compte des principales évolutions. Il est diffusé aux membres de la direction générale de Bpifrance Financement ainsi qu'aux membres du comité financier.

Ce suivi des limites s'intègre dans le dispositif de suivi des risques mis en place au niveau du groupe Bpifrance, repris dans la politique de gestion des risques validée par le Conseil d'Administration.

8.4 Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	9,8
Instruments dérivés de couverture actif	11,3	93,0
Actifs financiers disponibles à la vente	820,7	463,7
Prêts et créances envers les établissements de crédit	462,6	577,6
Prêts et créances envers la clientèle	34 522,8	32 065,7
Opérations de location financement et assimilées	6 008,6	6 005,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 641,8	6 699,5
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	12 163,2	11 734,7
Octroi de lignes de crédits irrévocables	5 910,4	4 991,7
Total	**68 541,4**	**62 640,8**

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Conformément à la norme IFRS 7, Bpifrance Financement a défini au sein des catégories comptables d'instruments financiers d'IAS 39, des classes d'actifs adaptées à son activité et à son mode de reporting interne. Ainsi, à la catégorie « Prêts et créances envers la clientèle », correspondent les classes d'actifs suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme),
- FCT (Financement Court Terme),
- Autres.

La catégorie « Opérations de location financement » se détaille selon les classes d'actifs suivantes :

- CBI (Crédit Bail Immobilier),
- CBM (Crédit Bail Mobilier).

Ventilation par nature des crédits

(en millions d'euros)	31/12/2017				31/12/2016			
Nature des prêts et créances envers la clientèle	**PLMT**	**FCT**	**Autres**	**Total**	**PLMT**	**FCT**	**Autres**	**Total**
Prêts et créances envers la clientèle	23 327,9	5 547,5	5 647,4	**34 522,8**	20 850,8	4 997,7	6 217,2	**32 065,7**
Octroi de lignes de crédits irrévocables	2 675,8	2 239,4	20,0	**4 935,2**	1 898,9	2 124,6	20,3	**4 043,8**

(en millions d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
Nature des opérations de location financement	**Crédit bail immobilier**	**Crédit bail mobilier**	**Total**	**Crédit bail immobilier**	**Crédit bail mobilier**	**Total**
Opérations de location financement	4 246,4	1 762,2	**6 008,6**	4 262,0	1 743,1	**6 005,1**
Octroi de lignes de crédits irrévocables	367,7	607,5	**975,2**	399,3	548,6	**947,9**

Concentration des risques par secteur d'activité économique

L'activité de groupe Bpifrance Financement est exclusivement concentrée sur le territoire français.

(en millions d'euros)	31/12/2017					
Secteurs d'activité économique	**Commerce**	**Industrie**	**Services**	**BTP**	**Tourisme**	**Total**
Prêts et créances envers la clientèle	**5 230,5**	**7 320,8**	**19 295,5**	**1 210,7**	**1 465,3**	**34 522,8**
PLMT	*4 940,6*	*6 612,2*	*9 694,8*	*723,3*	*1 357,0*	*23 327,9*
FCT	*289,9*	*708,6*	*3 953,3*	*487,4*	*108,3*	*5 547,5*
Autres	*0,0*	*0,0*	*5 647,4 **	*0,0*	*0,0*	*5 647,4*
Opérations de location financement	**1 209,2**	**1 119,1**	**3 089,8**	**211,5**	**379,0**	**6 008,6**
CBI	*1 030,0*	*712,8*	*2 097,4*	*58,6*	*347,6*	*4 246,4*
CBM	*179,2*	*406,3*	*992,4*	*152,9*	*31,4*	*1 762,2*
Total	**6 439,7**	**8 439,9**	**22 385,3**	**1 422,2**	**1 844,3**	**40 531,4**

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 5 204,3 millions d'euros

(en millions d'euros)	31/12/2016					
Secteurs d'activité économique	**Commerce**	**Industrie**	**Services**	**BTP**	**Tourisme**	**Total**
Prêts et créances envers la clientèle	**5 028,0**	**6 492,5**	**18 113,1**	**1 086,5**	**1 345,6**	**32 065,7**
PLMT	*4 725,4*	*5 830,3*	*8 318,2*	*703,7*	*1 273,2*	*20 850,8*
FCT	*302,6*	*662,2*	*3 577,7*	*382,8*	*72,4*	*4 997,7*
Autres	*0,0*	*0,0*	*6 217,2 **	*0,0*	*0,0*	*6 217,2*
Opérations de location financement	**1 201,9**	**1 113,1**	**3 129,5**	**191,3**	**369,3**	**6 005,1**
CBI	*1 035,9*	*693,2*	*2 134,2*	*60,0*	*338,7*	*4 262,0*
CBM	*166,0*	*419,9*	*995,3*	*131,3*	*30,6*	*1 743,1*
Total	**6 229,9**	**7 605,6**	**21 242,6**	**1 277,8**	**1 714,9**	**38 070,8**

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 5 785,8 millions d'euros

(en millions d'euros)	31/12/2017					
Secteurs d'activité économique	**Commerce**	**Industrie**	**Services**	**BTP**	**Tourisme**	**Total**
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 030,4	2 310,1	5 879,9	659,9	1 282,9	**12 163,2**

(en millions d'euros)	31/12/2016					
Secteurs d'activité économique	**Commerce**	**Industrie**	**Services**	**BTP**	**Tourisme**	**Total**
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 024,5	2 286,6	5 528,9	683,6	1 211,1	**11 734,7**

Concentration des risques par type de contrepartie

(en millions d'euros)	31/12/2017						
Type de contrepartie/émetteur	**Banques centrales**	**Administrations publiques**	**Etablissements de crédit**	**Autres entreprises financières**	**Entreprises non financières**	**Ménages**	**Total**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	0,0	11,3	0,0	0,0	0,0	**11,3**
Actifs financiers disponibles à la vente	0,0	0,0	146,0	669,2	5,5	0,0	**820,7**
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	462,6	0,0	0,0	0,0	**462,6**
Prêts et créances envers la clientèle	0,0	5 640,6	0,0	4,2	28 875,8	2,2	**34 522,8**
PLMT	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*23 327,9*	*0,0*	*23 327,9*
FCT	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*5 547,5*	*0,0*	*5 547,5*
Autres	*0,0*	*5 640,6*	*0,0*	*4,2*	*0,4*	*2,2*	*5 647,4*
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	0,0	6 008,6	0,0	**6 008,6**
CBI	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*4 246,4*	*0,0*	*4 246,4*
CBM	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*1 762,2*	*0,0*	*1 762,2*
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	7 962,2	679,6	0,0	0,0	0,0	**8 641,8**
Total	**0,0**	**13 602,8**	**1 299,5**	**673,4**	**34 889,9**	**2,2**	**50 467,8**

(en millions d'euros)	31/12/2016						
Type de contrepartie/émetteur	**Banques centrales**	**Administrations publiques**	**Etablissements de crédit**	**Autres entreprises financières**	**Entreprises non financières**	**Ménages**	**Total**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	9,8	0,0	0,0	0,0	**9,8**
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	0,0	93,0	0,0	0,0	0,0	**93,0**
Actifs financiers disponibles à la vente	0,0	0,0	35,5	421,0	7,2	0,0	**463,7**
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	577,6	0,0	0,0	0,0	**577,6**
Prêts et créances envers la clientèle	0,0	6 209,4	0,0	4,5	25 848,8	3,0	**32 065,7**
PLMT	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*20 850,8*	*0,0*	*20 850,8*
FCT	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*4 997,7*	*0,0*	*4 997,7*
Autres	*0,0*	*6 209,4*	*0,0*	*4,5*	*0,3*	*3,0*	*6 217,2*
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	0,0	6 005,1	0,0	**6 005,1**
CBI	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*4 262,0*	*0,0*	*4 262,0*
CBM	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*1 743,1*	*0,0*	*1 743,1*
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	6 340,5	359,0	0,0	0,0	0,0	**6 699,5**
Total	**0,0**	**12 549,9**	**1 074,9**	**425,5**	**31 861,1**	**3,0**	**45 914,4**

(en millions d'euros)	31/12/2017						
Type de contrepartie/émetteur	**Banques centrales**	**Administrations publiques**	**Etablissements de crédit**	**Autres entreprises financières**	**Entreprises non financières**	**Ménages**	**Total**
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	4,9	0,0	0,0	0,0	12 158,3	0,0	**12 163,2**

(en millions d'euros)	31/12/2016						
Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	3,2	0,0	0,0	0,0	11 731,5	0,0	**11 734,7**

Informations quantitatives sur les encours sains, les encours en souffrance et les encours dépréciés

Ventilation des prêts et créances par qualité des crédits

(en millions d'euros)	31/12/2017				31/12/2016			
	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	**462,6**	**0,0**	**0,0**	**462,6**	**577,6**	**0,0**	**0,0**	**577,6**
Prêts et créances envers la clientèle	**33 810,5**	**494,0**	**218,3**	**34 522,8**	**31 526,5**	**338,2**	**201,0**	**32 065,7**
PLMT	*22 922,1*	*195,5*	*210,3*	*23 327,9*	*20 532,3*	*138,2*	*180,3*	*20 850,8*
FCT	*5 241,3*	*298,5*	*7,7*	*5 547,5*	*4 777,3*	*200,0*	*20,4*	*4 997,7*
Autres	*5 647,1*	*0,0*	*0,3*	*5 647,4*	*6 216,9*	*0,0*	*0,3*	*6 217,2*
Opérations de location financement	**5 842,1**	**115,6**	**50,9**	**6 008,6**	**5 810,6**	**148,9**	**45,6**	**6 005,1**
CBI	*4 095,0*	*107,8*	*43,6*	*4 246,4*	*4 091,0*	*135,1*	*35,9*	*4 262,0*
CBM	*1 747,1*	*7,8*	*7,3*	*1 762,2*	*1 719,6*	*13,8*	*9,7*	*1 743,1*
Total	**40 115,2**	**609,6**	**269,2**	**40 994,0**	**37 914,7**	**487,1**	**246,6**	**38 648,4**

Ventilation des prêts et créances sains par classes d'instruments financiers (non dépréciés, ni en souffrance)

(en millions d'euros)	31/12/2017						
Notation interne	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (*)	0,0	0,0	5 211,5	**5 211,5**	0,0	0,0	**0,0**
Risque faible	14 990,5	1 930,8	0,0	**16 921,3**	2 269,2	1 262,1	**3 531,3**
Risque moyen	5 342,4	2 698,6	0,0	**8 041,0**	1 133,0	353,7	**1 486,7**
Risque élevé	145,1	435,2	0,0	**580,3**	66,3	16,9	**83,2**
Non noté	2 444,1	176,7	435,6	**3 056,4**	626,5	114,4	**740,9**
Total des prêts et créances sains	**22 922,1**	**5 241,3**	**5 647,1**	**33 810,5**	**4 095,0**	**1 747,1**	**5 842,1**

(*) dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 5 204,3 millions d'euros

(en millions d'euros)	31/12/2016						
Notation interne	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (*)	0,0	0,0	5 793,9	**5 793,9**	0,0	0,0	**0,0**
Risque faible	12 890,6	1 639,4	0,0	**14 530,0**	2 318,1	1 006,3	**3 324,4**
Risque moyen	5 746,3	2 403,8	0,0	**8 150,1**	1 330,9	616,2	**1 947,1**
Risque élevé	385,7	616,1	0,0	**1 001,8**	99,7	37,4	**137,1**
Non noté	1 509,7	118,0	423,0	**2 050,7**	342,3	59,7	**402,0**
Total des prêts et créances sains	**20 532,3**	**4 777,3**	**6 216,9**	**31 526,5**	**4 091,0**	**1 719,6**	**5 810,6**

(*) dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 5 785,8 millions d'euros

Ventilation des autres actifs sains par catégories comptables (non dépréciés, ni en souffrance)

(en millions d'euros)	31/12/2017				
Notation **Echelle Moody's**	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total
Aaa	0,0	0,0	0,0	114,1	**114,1**
Aa3 à Aa1	0,0	0,0	0,0	8 144,5	**8 144,5**
A3 à A1	0,0	795,5	185,1	383,2	**1 363,8**
<A3	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Non notés	0,0	25,2	277,5	0,0	**302,7**
Total des actifs sains	**0,0**	**820,7**	**462,6**	**8 641,8**	**9 925,1**

(en millions d'euros)	31/12/2016				
Notation **Echelle Moody's**	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total
Aaa	0,0	0,0	0,0	129,0	**129,0**
Aa3 à Aa1	0,0	0,0	0,0	6 447,4	**6 447,4**
A3 à A1	9,8	435,4	301,2	103,2	**849,6**
<A3	0,0	0,0	0,0	19,9	**19,9**
Non notés	0,0	28,3	276,4	0,0	**304,7**
Total des actifs sains	**9,8**	**463,7**	**577,6**	**6 699,5**	**7 750,6**

Actifs financiers en souffrance non dépréciés par antériorité de défaut

(en millions d'euros)	31/12/2017				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Prêts et créances envers la clientèle	171,1	97,0	88,1	137,8	**494,0**
PLMT	*72,3*	*36,4*	*37,2*	*49,6*	*195,5*
FCT	*98,8*	*60,6*	*50,9*	*88,2*	*298,5*
Autres	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*
Opérations de location financement	24,8	28,2	17,4	45,2	**115,6**
CBI	*21,6*	*25,7*	*16,3*	*44,2*	*107,8*
CBM	*3,2*	*2,5*	*1,1*	*1,0*	*7,8*
Total	**195,9**	**125,2**	**105,5**	**183,0**	**609,6**

(en millions d'euros)	31/12/2016				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Prêts et créances envers la clientèle	145,7	51,3	48,4	92,8	**338,2**
PLMT	*60,1*	*18,7*	*18,9*	*40,5*	*138,2*
FCT	*85,6*	*32,6*	*29,5*	*52,3*	*200,0*
Autres	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*
Opérations de location financement	72,6	28,1	22,3	25,9	**148,9**
CBI	*63,8*	*26,4*	*20,4*	*24,5*	*135,1*
CBM	*8,8*	*1,7*	*1,9*	*1,4*	*13,8*
Total	**218,3**	**79,4**	**70,7**	**118,7**	**487,1**

Actifs financiers individuellement dépréciés par secteur d'activité économique

(en millions d'euros)	31/12/2017															
	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
Secteurs d'activité	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	102,5	41,5	11,6	2,0	0,0	0,0	**114,1**	**43,5**	13,5	10,8	2,8	0,9	**16,3**	**11,7**
Industrie	0,0	0,0	158,4	60,4	7,3	1,1	0,0	0,0	**165,7**	**61,5**	12,3	9,2	9,6	2,8	**21,9**	**12,0**
Services	0,0	0,0	245,1	98,0	26,8	3,0	1,3	0,3	**273,2**	**101,3**	32,6	16,9	7,4	3,0	**40,0**	**19,9**
BTP	0,0	0,0	20,6	7,4	16,2	1,6	0,0	0,0	**36,8**	**9,0**	0,0	0,0	2,1	0,5	**2,1**	**0,5**
Tourisme	0,0	0,0	12,6	3,0	0,5	0,0	0,0	0,0	**13,1**	**3,0**	12,6	6,7	0,3	0,1	**12,9**	**6,8**
Total	**0,0**	**0,0**	**539,2**	**210,3**	**62,4**	**7,7**	**1,3**	**0,3**	**602,9**	**218,3**	**71,0**	**43,6**	**22,2**	**7,3**	**93,2**	**50,9**

(en millions d'euros)	31/12/2016															
	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
Secteurs d'activité	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	81,2	33,4	12,0	3,5	0,0	0,0	**93,2**	**36,9**	14,6	10,5	3,5	1,4	**18,1**	**11,9**
Industrie	0,0	0,0	130,9	50,2	4,6	1,3	0,0	0,0	**135,5**	**51,5**	10,0	6,4	11,6	3,6	**21,6**	**10,0**
Services	0,0	0,0	207,7	83,2	28,3	10,4	1,3	0,3	**237,3**	**93,9**	27,0	16,8	9,7	3,5	**36,7**	**20,3**
BTP	0,0	0,0	24,4	10,0	15,7	5,2	0,0	0,0	**40,1**	**15,2**	0,9	0,5	3,3	1,0	**4,2**	**1,5**
Tourisme	0,0	0,0	11,7	3,5	0,2	0,0	0,0	0,0	**11,9**	**3,5**	3,2	1,7	0,3	0,2	**3,5**	**1,9**
Total	**0,0**	**0,0**	**455,9**	**180,3**	**60,8**	**20,4**	**1,3**	**0,3**	**518,0**	**201,0**	**55,7**	**35,9**	**28,4**	**9,7**	**84,1**	**45,6**

Compensation des actifs et des passifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2017					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants se rattachant aux instruments financiers non compensés sur le bilan		
				Impact des accords de compensation	Collatéraux donnés/reçus	Montants nets
ACTIF						
Instruments dérivés de couverture (*)	405,0	393,7	11,3	2,0	9,3	-
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Instruments dérivés de couverture (*)	436,9	429,0	7,9	2,1	3,6	2,2
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	5 708,8	-	5 708,8	-	33,9	5 674,9

(*) cf note 5.6 - Compensation au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2016					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants se rattachant aux instruments financiers non compensés sur le bilan		
				Impact des accords de compensation	Collatéraux donnés/reçus	Montants nets
ACTIF						
Instruments dérivés de couverture (*)	572,0	479,0	93,0	76,9	60,5	-
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Instruments dérivés de couverture (*)	533,3	410,9	122,4	76,9	37,3	8,2
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	4 844,2	-	4 844,2	-	60,8	4 783,4

Information quantitative relative aux garanties détenues

L'effet financier des garanties détenues sur les opérations de prêts et avances (hors activité innovation) est mesuré par le montant maximum de sûretés ou garanties pouvant être pris en considération selon la directive européenne CRD4 et le règlement européen CRR entrés en vigueur au 1er janvier 2014. Le montant des sûretés et garanties reçues s'élève à 20 738 millions d'euros au 31 décembre 2017.

8.5 Risques de marché

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble du bilan. Les paramètres de marché auxquels est soumis Bpifrance Financement sont principalement les taux d'intérêt et les cours de change. Les risques attachés à l'emploi de la trésorerie des fonds de garantie sont gérés séparément.

8.5.1. Objectifs de la politique de gestion des risques financiers

La gestion financière conduite par Bpifrance Financement vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change. Afin d'optimiser l'emploi de ses moyens financiers, la banque s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux marchés financiers, minimisant son exposition aux risques qui ne sont pas dans son cœur de métier, comme les risques financiers, le risque de contrepartie et le risque opérationnel. Il est à noter que, dans ce cadre, Bpifrance Financement n'a pas de trading book au sens réglementaire.

8.5.2. Acteurs intervenant dans la gestion des risques financiers

Le Comité Exécutif prend des décisions relatives à la gestion des risques financiers dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le Comité ALM et le Comité de gestion financière concerné examinent les risques de taux d'intérêt et de change et s'assurent également du respect des limites fixées.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.5.3. Centralisation de la gestion des risques financiers

Bpifrance Financement gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.

8.5.4. Mesure des risques et limites

Bien que les risques financiers soient présentés de façon agrégée, et conformément à la demande de l'Etat, la spécificité des missions d'intérêt général menées dans le cadre des fonds de garantie exige une gestion cantonnée et spécifique des risques financiers des fonds de garantie.

Le risque de taux

Bpifrance Financement gère globalement le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est suivi en macro couverture au niveau du domaine ALM de la Direction Financière. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans un portefeuille de gestion globale et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de deux indicateurs, la sensibilité de la marge d'intérêt à court terme dans le cas du risque de revenu et la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan dans le cas du risque de valeur. Les graphiques des impasses par maturité complètent ce dispositif.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes. Pour rappel, l'analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2016.

(en millions d'euros)	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
31 décembre 2017		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2017	5,3	0,00
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2017	41,9	-68,3
31 décembre 2016		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2016	23,6	0,00
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2016	81,8	-27,0

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, Bpifrance Financement n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Pour une devise, la mesure du risque de change est la perte de change due à une variation immédiate de +/-15 % du cours de la devise (hors impact de la position structurelle). Le risque de change global est la somme des risques par devise. Il n'est pas tenu compte d'éventuelles corrélations entre devises.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 15 % des taux de conversion USD/EUR et GBP/EUR, au 31 décembre 2017, aurait eu pour conséquence une diminution du résultat à hauteur de 0,128 M€. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Une diminution de 15 % des taux de conversion USD/EUR et GBP/EUR, au 31 décembre 2017, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

8.6 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la banque d'honorer ses obligations à un prix acceptable en un endroit et devise donnés. Ce risque peut survenir en cas de non concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité définie dans la Politique de Gestion des Risques Group validée par le Conseil d'Administration. La situation de liquidité de Bpifrance Financement est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

8.6.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité

Le dispositif en place défini précisément dans le cadre de l'ILAAP *(Internal Liquidity Adequacy Assessment Process)* permet d'assurer à Bpifrance les liquidités requises pour répondre à ses obligations à court terme et à moyen-long terme en matière de liquidité. Ces mesures doivent permettre à Bpifrance de remplir les obligations règlementaires auxquelles il est soumis.

L'appétit au risque de Bpifrance repose sur les grands principes suivants :

- L'autonomie annuelle vis-à-vis des marchés en cas de crise
- La réduction de la production nouvelle en cas de crise
- La gestion cantonnée des réserves de liquidité en gestion normale

Sous l'angle de la gestion de la liquidité, l'activité financière de Bpifrance Financement consiste à recruter les ressources nécessaires et à les gérer au mieux au regard des emplois dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation de Bpifrance Financement et de préservation de ses fonds propres. Elle vise enfin à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance. Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée.

Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle sur les douze mois à venir, puis sur une base annuelle au-delà de cet horizon.

Les limites portent sur les coefficients de liquidité à un mois (LCR) et à douze mois (NSFR).

8.6.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comex prend des décisions relatives à la gestion du risque de liquidité dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le Comité ALM réunissant les membres du Comex et les responsables concernés examine le risque de liquidité et s'assure également du respect des limites fixées. Ce comité, qui se réunit mensuellement, fait des propositions en matière de gestion des risques financiers à partir de dossiers préparés par le domaine ALM de la Direction Financière.
En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.6.3. Principe fondamental de la politique de liquidité

L'établissement mesure globalement les risques de liquidité. Un dispositif de limites est défini.

L'organisation du pôle finances est fondée sur le principe de séparation des fonctions d'opérations de marché, de celles de pilotage, de planification, de contrôle et de reporting puisque :

- les fonctions opérationnelles sont assurées par la Direction des Opérations Financières, via le département des marchés, seul habilité à intervenir sur les marchés de capitaux pour le compte de l'ensemble de Bpifrance Financement ;
- les fonctions de pilotage et de suivi sont exercées par la Direction Financière.

8.6.4. Sources de refinancement

Bpifrance Financement gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en liquidité. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers.

Bpifrance Financement intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique. Bpifrance Financement dispose également d'un accès aux ressources LDD centralisées à la Caisse des dépôts. Par ailleurs, Bpifrance Financement nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux. Enfin, Bpifrance Financement dispose d'un stock de créances privées mobilisables éligibles au refinancement auprès de la BCE.

8.7 Risques financiers et risques de liquidité des fonds de garantie

8.7.1. Objectifs de la gestion financière des fonds de garantie

Les dotations reçues des pouvoirs publics sont cantonnées dans des fonds de garantie qui sont eux-mêmes regroupés dans des blocs de gestion financière dont le critère de différenciation s'établit désormais en fonction du bailleur des fonds. Les blocs de gestion financière correspondent à des portefeuilles d'actifs financiers gérés de manière semblable. On distingue trois principaux blocs de gestion financière :

- Le bloc AFT (Agence France Trésor) qui regroupe l'ensemble des fonds dotés par l'Etat. Il concentre l'essentiel de l'actif géré des fonds de garantie ;

- Le bloc CDC au titre du fonds France Investissement ;
- Le bloc « Actifs Cantonnés » regroupant les autres petits fonds dotés par les autres bailleurs dont FEDER Ile de France, UIMM, textile, Garantie de Valeur Liquidative.

Il est à noter que d'autres blocs de gestion financière existent dans les procédures de Bpifrance Financement. Ainsi, les fonds de garantie régionaux sont gérés de manière comparable avec deux blocs de gestion financière.

8.7.2. Acteurs intervenant dans la gestion financière des fonds de garantie

Le Comité Métier financement garantie

Le Comité métier Financement-Garantie rapporte au Conseil d'Administration de Bpifrance Financement. Son rôle est de valider les orientations générales et les modalités de gestion des actifs en matière de placement des fonds de garantie.

Le Comité de Gestion Financière

Sur la base des orientations prises par le Comité métier financement garantie, le comité de gestion financière se réunit trimestriellement pour mettre en œuvre la politique de placement des fonds de garantie.

8.7.3. Mesure des indicateurs de la gestion financière des fonds de garantie

La gestion financière des fonds de garantie consiste à analyser, pour le portefeuille adossé à l'activité des fonds de garantie, l'activité financière de la période, la liquidité des portefeuilles, leurs performances comptables et financières et les risques financiers qui y sont attachés.

L'évolution des portefeuilles

L'évolution des portefeuilles inventorie toutes les opérations et trace l'évolution de la composition du portefeuille au cours de la période considérée. Les titres sont classés conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La liquidité

Les fonds de garantie sont pour l'essentiel répartis en trois blocs (bloc AFT, CDC et « Actifs cantonnés ») dont le critère de différenciation s'établit en fonction du bailleur des fonds. L'analyse de la liquidité consiste à s'assurer que les actifs disponibles d'un bloc de gestion financière (capital et intérêt des titres) sont supérieurs aux indemnisations attendues.

Les performances comptables et financières

Les tableaux d'analyse des performances ont pour but de rendre compte de la rentabilité comptable et financière des portefeuilles au cours de la période considérée et de comparer leurs performances financières avec les taux et indices de marché.

Les performances sont analysées en classant les titres en portefeuille selon les normes comptables et selon des normes internes (risque obligataire, Etat, monétaire, autres).

Les risques financiers

Le risque de taux des actifs en emploi des fonds de garantie est mesuré à l'aide de deux indicateurs :

- le risque de valeur : perte de valeur du portefeuille d'actifs à taux fixe en cas de hausse des taux de 1% ;
- la sensibilité des produits financiers aux évolutions de taux au cours des douze prochains mois : perte de produits financiers des actifs en cas de baisse des taux de 1%.

8.8 Flux de trésorerie payables par le groupe Bpifrance Financement relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2017						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	**30 689**	**-30 636**	**-93**	**-500**	**-722**	**-15 998**	**-13 323**
Emprunts obligataires garantis par l'EPIC Bpifrance	20 460	-20 460	21	-12	-38	-8 362	-12 069
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	6 637	-6 634	-7	-468	-532	-5 595	-32
Emprunts et comptes à terme clientèle	3 290	-3 240	-105	-20	-152	-2 041	-922
Emprunt subordonné auprès de Bpifrance SA	302	-302	-2	0	0	0	-300
Remboursement des refinancements court terme	**10 157**	**-10 127**	**-113**	**-4 994**	**-4 753**	**-198**	**-69**
Comptes ordinaires	209	-183	-113	-1	0	0	-69
Emprunts JJ	0	0	0	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	4 223	-4 218	0	-1 472	-2 548	-198	0
Titres donnés en pension livrée	5 726	-5 726	0	-3 522	-2 204	0	0
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		0	0	0	0	0	0
Dérivés hors couverture: flux entrants		0	0	0	0	0	0
Dérivés de couverture: flux sortants		-75	0	-5	0	-7	-63
Dérivés de couverture: flux entrants		47	0	0	47	0	0

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2016						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	**26 820**	**-28 962**	**-91**	**-1 144**	**-2 490**	**-14 513**	**-10 724**
Emprunts obligataires garantis par l' EPIC Bpifrance	15 809	-17 565	0	-14	-2 044	-5 975	-9 532
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	7 440	-7 648	0	-1 009	-164	-6 439	-36
Emprunts et comptes à terme clientèle	3 570	-3 750	-91	-121	-283	-2 099	-1 156
Remboursement des refinancements court terme	**10 052**	**-10 030**	**-464**	**-2 567**	**-6 188**	**-810**	**0**
Comptes ordinaires	464	-464	-464	0	0	0	0
Emprunts JJ	0	0	0	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	4 735	-4 732	0	-1 180	-2 741	-810	0
Titres donnés en pension livrée	4 854	-4 834	0	-1 387	-3 447	0	0
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		0	0	0	0	0	0
Dérivés hors couverture: flux entrants		4	0	4	0	0	0
Dérivés de couverture: flux sortants		-33	0	0	0	0	-33
Dérivés de couverture: flux entrants		77	0	0	37	40	0

Les engagements de financement donnés de 6,1 Md€ à fin 2017 contre 5,3 Md€ à fin 2016 n'ont pas d'échéancier contractuel. Après signature du contrat, ils sont décaissables à la demande du client. Les engagements de garantie donnés (12,2 Md€ à fin 2017 contre 11,7 Md€ à fin 2016) peuvent se matérialiser par des flux de décaissement si l'entreprise bénéficiaire du prêt garanti est défaillante et au terme du processus de recouvrement opéré par l'établissement garanti.

Face à ces passifs financiers, le groupe Bpifrance Financement dispose d'un encours de titres mobilisables, soit auprès de la BCE, soit par mise en pension livrée, selon les conditions de taux les plus favorables.

Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

9.1 Hypothèses et jugements importants

Certaines filiales et entreprises associées n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation compte tenu de leur caractère négligeable ou de dispositions contractuelles stipulant que le contrôle est exercé par un autre investisseur.

Hormis ces exclusions, le groupe n'est pas en situation d'exercer un contrôle sur une filiale non négligeable dont il détient moins de la moitié des droits de vote ou d'exercer une influence notable sur des entreprises associées dont il détient moins de 20% des droits de vote.

9.2 Intérêts détenus dans des filiales

Intérêts minoritaires dans les activités du groupe

Le groupe ne détient pas de participations dans des filiales ayant des intérêts minoritaires considérés comme significatifs.

Nature et étendue des restrictions importantes

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

9.3 Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées

Intérêts dans des entreprises associées considérées comme non significatives

Le groupe détient des intérêts dans des entreprises associées considérées comme individuellement non significatives.

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur comptable globale	6,4	6,4
Montant global des quotes-parts		
Résultat net des activités poursuivies	1,2	1,2
Résultat net après impôt des activités abandonnées	0,0	0,0
Autres éléments du résultat global	0,0	0,0
Résultat global	1,2	1,2

9.4 Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Les entités structurées non consolidées financées par Bpifrance Financement et ses partenaires concernent en 2017 comme en 2016 essentiellement un fonds de dette. Ces structures représentent globalement 222,1 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2017 (227,5 millions d'euros au 31 décembre 2016) majoritairement présentées en prêts et avances.

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Nature et évolution des risques dans les entités structurées non consolidées		
Valeur comptable des actifs / passifs	36,5	38,5
Poste des états financiers où sont comptabilisés ces actifs / passifs	AFS & Prêts et avances	AFS & Prêts et avances
Montant de l'exposition maximale (bilan et hors bilan) de risque de perte (*)	36,5	38,5
Différence entre la valeur comptable et le risque maximum de perte	0,0	0,0

(*) Le montant d'exposition maximal de risque de perte a été évalué en additionnant les encours au bilan à ceux des engagements hors bilan, considérant que la somme des montants déjà engagés et ceux devant être décaissés représentent le mieux le risque de perte maximal dans les entités structurées non consolidées.

Note 10 - Avantages au personnel et autres rémunérations

10.1 Charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et traitements	-124,9	-114,8
Autres charges sociales	-44,8	-41,9
Charges fiscales	-14,0	-13,5
Charges de retraite à cotisations définies	-13,5	-12,7
Charges de retraite à prestations définies	-1,8	-4,0
Intéressement et participation	-15,1	-11,6
Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	-2,0	0,2
Total des charges de personnel	**-216,1**	**-198,3**

10.2 Autres avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi : régime à prestations définies

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont calculés conformément à IAS 19 « Avantages du personnel » et sont couverts par des provisions ou des contrats d'assurance groupe.

Bpifrance Financement contribue à deux régimes à prestations définies l'un relatif aux indemnités de fin de carrière et l'autre relatif aux frais de santé des retraités.

Indemnités de fin de carrière

Toutes les obligations relatives aux indemnités de fin de carrière sont couvertes par une assurance groupe et ont été estimées à partir des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière et d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

Frais de santé des retraités

Les engagements évalués au titre des frais de santé des retraités ont été provisionnés conformément à l'accord du 20 décembre 2006 relatif à la prévoyance santé.

Caractéristiques et risques

Bpifrance Financement s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005 et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale en vigueur. Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée.

Les avantages du régime des indemnités de fin de carrière sont acquis tout au long de la carrière en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise avec plafonnement à 6 mois de salaire brut et liquidés au départ à la retraite.

Les avantages du régime des frais de santé couvrent les salariés, et leurs ayants droit, ayant liquidé leur retraite avant le 31 décembre 2006. Ils bénéficient d'une participation mensuelle fixe de l'employeur d'un montant de 27,54€.

Le fonds constitué en couverture des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a été contractuellement externalisé auprès de la CNP. Il est géré par la CNP dans le cadre d'une orientation fixée par le groupe qui en assure la gouvernance.

Ces régimes à prestations définies exposent Bpifrance Financement à un risque actuariel lié notamment au risque de longévité (plus particulièrement pour le régime des frais de santé), au risque de taux d'intérêt et aux risques de marché en ce qui concerne les actifs en couverture.

Les actifs du fonds

La ventilation de la juste valeur des actifs du régime entre différentes catégories fondées sur la nature des actifs et les risques qui s'y rattachent est la suivante :

(en %)	31/12/2017	31/12/2016
OPCVM		
Monétaire	1%	3%
Actions	21%	20%
Obligations	78%	77%
	100%	**100%**

Hypothèses actuarielles importantes

Les hypothèses actuarielles de mortalité se basent sur les tables statistiques de mortalité publiques (TH 00-02 et TF 00-02).

Les hypothèses de départ à la retraite sont estimées en fonction de l'âge du salarié : 5% des salariés concernés auraient moins de 60 ans, 35% auraient entre 60 ans et 62 ans, 55% auraient entre 62 ans et 65 ans et 5% auraient plus de 67 ans.

Les modalités de rotation de l'emploi (turnover) évoluent principalement en fonction de l'âge du salarié :

	31/12/2017		31/12/2016	
	cadre	non cadre	cadre	non cadre
Moins de 35 ans	4,9%	3,4%	5,1%	3,7%
Entre 35 et 44 ans	2,2%	1,1%	2,3%	1,4%
Entre 45 et 54 ans	0,9%	1,4%	0,9%	0,5%
55 ans et plus	0,6%	2,1%	0,9%	1,7%

Le taux d'actualisation, taux des obligations de première catégorie, a été déterminé en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

Les hypothèses économiques concernant le taux annuel de progression des salaires et le taux de revalorisation des engagements de médaille du travail font également partie des hypothèses actuarielles.

Financement du fonds

Le fonds produit trimestriellement une analyse de la politique d'investissement. Selon un principe de prudence, il est investi majoritairement en OPCVM obligataires.

Les régimes à prestations définies sont intégralement alimentés par Bpifrance Financement. Les obligations contributives sont déterminées par les dispositions contractuelles basées sur des éléments actuariels.

Bpifrance Financement estime à 2,1 millions d'euros sa contribution aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2017.

Au 31 décembre 2017, la duration moyenne de l'obligation relative aux régimes à prestations définies était de 18,8 ans pour les indemnités de fin de carrière et de 13,0 ans pour les frais de santé (respectivement 18,7 ans et 13,5 ans en 2016).

Une variation à la hausse de 0,5 % du taux d'actualisation conduirait à une diminution de l'engagement de 1,8 million d'euros alors qu'une baisse de 0,5 % conduirait à une hausse de l'engagement de 1,9 million d'euros.

Autres avantages à long terme

Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés du groupe se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail. Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 15 décembre 2011.

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel de Bpifrance Financement. Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.

Départs anticipés

Au titre des départs anticipés, Bpifrance Financement est engagé vis-à-vis de son personnel. Ces engagements sont provisionnés.

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	Total 31/12/2017		
(en millions d'euros)	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
Solde d'ouverture	**30,8**	**26,7**	**4,0**	**2,2**	**1,1**	**34,0**	**26,7**	**7,3**
Impacts en compte de résultat	**-0,2**	**2,0**	**-2,1**	**-0,1**	**0,1**	**-0,2**	**2,0**	**-2,2**
- Coût des services rendus au cours de la période	1,6	0,0	1,6	0,0	0,1	1,7	0,0	1,7
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3
- Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères (n/a)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Cotisation au régime de l'employeur	0,0	4,0	-4,0	0,0	0,0	0,0	4,0	-4,0
- Cotisation au régime du participant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Profit ou perte résultat de la liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Prestations payées	-2,0	-2,0	0,0	-0,2	-0,1	-2,2	-2,0	-0,2
- Ecarts actuariels (sur les autres avantages à long terme)	n/a	n/a	n/a	n/a	- 0,0	- 0,0	n/a	- 0,0
Impacts en gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	**1,3**	**1,4**	**-0,1**	**0,0**	**0,0**	**1,3**	**1,4**	**-0,1**
- Ecarts actuariels	1,3	1,4	-0,1	0,0	n/a	1,3	1,4	-0,1
> dont écarts actuariels de la période liés à l'expérience	*0,8*	*0,0*	*0,8*	*0,0*	*n/a*	*0,8*	*0,0*	*0,8*
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	*0,5*	*0,0*	*0,5*	*0,0*	*n/a*	*0,5*	*0,0*	*0,5*
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières	*0,0*	*1,4*	*-1,4*	*0,0*	*n/a*	*0,0*	*1,4*	*-1,4*
- Rendement des actifs du régime	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Variation de l'effet du plafond de l'actif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de clôture	**31,9**	**30,1**	**1,8**	**2,1**	**1,1**	**35,1**	**30,1**	**5,0**

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	Total 31/12/2016		
(en millions d'euros)	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
Solde d'ouverture	**29,4**	**24,5**	**4,9**	**2,3**	**1,0**	**32,7**	**24,5**	**8,2**
Impacts en compte de résultat	**-0,5**	**2,5**	**-3,0**	**-0,1**	**0,1**	**-0,6**	**2,5**	**-3,1**
- Coût des services rendus au cours de la période	1,5	0,0	1,5	0,0	0,1	1,6	0,0	1,6
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3
- Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères (n/a)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Cotisation au régime de l'employeur	0,0	4,8	-4,8	0,0	0,0	0,0	4,8	-4,8
- Cotisation au régime du participant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Profit ou perte résultat de la liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Prestations payées	-2,3	-2,3	0,0	-0,2	0,0	-2,5	-2,3	-0,2
- Ecarts actuariels (sur les autres avantages à long terme)	n/a	n/a	n/a	n/a	0,0	- 0,0	n/a	- 0,0
Impacts en gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	**1,9**	**-0,3**	**2,2**	**0,0**	**0,0**	**1,9**	**-0,3**	**2,2**
- Ecarts actuariels	1,9	-0,3	2,2	0,0	n/a	1,9	-0,3	2,2
> dont écarts actuariels de la période liés à l'expérience	*1,1*	*0,0*	*1,1*	*0,0*	*0,0*	*1,1*	*0,0*	*1,1*
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières	*0,8*	*-0,3*	*1,1*	*0,1*	*0,0*	*0,9*	*-0,3*	*1,1*
- Rendement des actifs du régime	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Variation de l'effet du plafond de l'actif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de clôture	**30,8**	**26,7**	**4,0**	**2,2**	**1,1**	**34,0**	**26,7**	**7,2**

10.3 Effectifs

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale s'établit à 2 142 salariés en 2017, dont 80% de cadres.

10.4 Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et d'administration

Au titre des fonctions exercées au sein de Bpifrance Financement, le montant des rémunérations versées aux mandataires sociaux s'élève à 112,5 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Ce montant provient d'une refacturation de Bpifrance SA, sa maison mère.

Des jetons de présence ont été versés aux organes d'administration et comités métiers pour un montant de 131,9 milliers d'euros.

Note 11 - Information sectorielle

Le groupe Bpifrance Financement exerce principalement les métiers suivants :

- les prêts à long et moyen terme : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière ; ils comprennent également les prêts à taux zéro innovation,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement des créances publiques en métropole et dans les DROM-COM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions,

La rubrique "Autres" comprend l'activité essentiellement réalisée par les structures immobilières (SCI Bpifrance, Auxi-Finances) ainsi que l'activité d'accompagnement.

(en millions d'euros)

31/12/2017	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	606,3	100,6	38,5	12,8	758,2
Frais généraux	-239,6	-69,9	-90,7	-10,5	-410,7
Coût du risque	-26,9		-8,4	-0,1	-35,3
Résultat d'exploitation	339,8	30,7	-60,6	2,2	312,2

31/12/2016	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	540,0	99,4	32,4	10,2	682,0
Frais généraux	-239,9	-56,0	-82,0	-9,0	-386,9
Coût du risque	-0,9	0,0	-4,9	-0,1	-5,9
Résultat d'exploitation	299,2	43,4	-54,5	1,1	289,2

(en millions d'euros)

Encours bruts	31/12/2017	31/12/2016
Prêts à long et moyen terme	30 437,4	27 906,8
. dont prêts à taux zéro Innovation	*949,3*	*862,3*
Financement court terme	5 626,4	5 058,1
Aides au financement de l'innovation	491,6	534,1
Garanties données	12 163,2	11 734,7

Pour mémoire :
Les fonds de garantie s'élèvent à 2 861,9 millions d'euros en 2017 contre 3 135,0 millions d'euros en 2016.
Les subventions accordées au titre de l'activité innovation s'élèvent à 60,6 millions d'euros en 2017 contre 105,3 millions d'euros en 2016.

Note 12 - Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés	**18 306,2**	**17 034,5**
Engagements de financement de crédits	5 910,5	4 991,6
en faveur des établissements de crédit	*10,0*	*10,0*
en faveur de la clientèle	*5 900,5*	*4 981,6*
Engagements de financement d'aides à l'innovation	232,5	308,2
Engagements de garantie	12 163,2	11 734,7
en faveur des établissements de crédit	*0,0*	*0,0*
en faveur de la clientèle	*12 163,2*	*11 734,7*
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	**2 855,8**	**2 224,7**
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	2 043,2	1 413,2
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	812,5	811,4
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,1	0,1

Note 13 - Autres informations

13.1 Parties liées

Les parties liées au groupe Bpifrance Financement sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 4, les participations non consolidées, ainsi que les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe.

Informations relatives aux sociétés liées

Les transactions communes aux sociétés intégrées globalement se trouvent éliminées dans les comptes consolidés.

Les transactions avec les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe sont reprises dans la colonne « Sociétés exerçant un contrôle conjoint ». Il s'agit des transactions réalisées avec l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts.

Les transactions avec les sociétés intégrées par mise en équivalence sont reprises dans la colonne « Entreprises associées ».
Les transactions avec d'autres entités liées non consolidées sont reprises dans la colonne « Autres parties liées ».

31 décembre 2017

Bilan

(en millions d'euros)	Société mère	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Actif					
Prêts et avances	0,0	0,0	202,3	0,0	**202,3**
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	6,4	1,0	**7,4**
Autres créances	0,0	65,1	0,1	0,3	**65,5**
Total des actifs	**0,0**	**65,1**	**208,8**	**1,3**	**275,2**
Passif					
Dépôts	23,9	84,3	0,0	0,1	**108,3**
Emprunts à terme	302,1	4 973,5	0,0	0,0	**5 275,6**
Autres passifs	1,2	21,9	0,2	0,0	**23,3**
Total des passifs	**327,2**	**5 079,7**	**0,2**	**0,1**	**5 407,2**
Informations diverses					
Garanties émises par le groupe	10,0	0,0	11,3	0,0	**21,3**
Garanties reçues par le groupe	17 629,3	0,0	0,0	0,0	**17 629,3**
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,2	**0,2**

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Société mère	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	**6,2**	**168,3**	**0,0**	**0,0**	**174,5**
Charges d'intérêts	6,0	168,3	0,0	0,0	**174,3**
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Prestations de services reçues	0,2	0,0	0,0	0,0	**0,2**
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Total des produits dont :	**2,1**	**1,4**	**5,7**	**0,0**	**9,2**
Produits d'intérêts	0,0	1,1	2,6	0,0	**3,7**
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Prestations de services données	2,1	0,3	2,6	0,0	**5,0**
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,5	0,0	**0,5**
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Autres informations					
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**

31 décembre 2016

Bilan

(en millions d'euros)	Société mère	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Actif					
Prêts et avances	0,0	0,0	179,9	0,0	**179,9**
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	6,4	1,0	**7,4**
Autres créances	0,0	73,3	0,0	0,3	**73,6**
Total des actifs	**0,0**	**73,3**	**186,3**	**1,3**	**260,9**
Passif					
Dépôts	210,2	163,5	0,0	0,3	**374,0**
Emprunts à terme	0,0	5 147,9	0,0	0,0	**5 147,9**
Autres passifs	0,0	13,8	0,1	0,0	**13,9**
Total des passifs	**210,2**	**5 325,2**	**0,1**	**0,3**	**5 535,8**
Informations diverses					
Garanties émises par le groupe	10,0	0,0	11,5	0,0	**21,5**
Garanties reçues par le groupe	15 971,0	0,0	0,0	0,0	**15 971,0**
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,2	**0,2**

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Société mère	Sociétés exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	**0,2**	**183,6**	**0,0**	**0,0**	**183,8**
Charges d'intérêts	0,0	183,6	0,0	0,0	**183,6**
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Prestations de services reçues	0,2	0,0	0,0	0,0	**0,2**
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Total des produits dont :	**2,3**	**1,5**	**4,3**	**0,0**	**8,1**
Produits d'intérêts	0,0	1,1	2,2	0,0	**3,3**
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Prestations de services données	2,3	0,4	1,6	0,0	**4,3**
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,5	0,0	**0,5**
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Autres informations					
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**

13.2 Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé (montant HT)

	Mazars		KPMG Audit	
(en milliers d'euros)	2017	2016	2017	2016
Certification des comptes	344	458	341	325
Autres services	74	103	11	192
Total	418	561	352	517

13.3 Activités pour compte de tiers

Les opérations gérées par Bpifrance Financement (mandataire) pour le compte de tiers (mandants) ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque.

	31/12/2017							
	Actif				Passif			Hors bilan
(en millions d'euros)	Créances	Compte du mandant	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
Activité de financement								
ARI (*)	168,5	0,0	0,0	168,5	0,0	168,5	168,5	49,4
Fonds de dettes	176,4	0,0	0,0	176,4	0,0	176,4	176,4	0,0
Activité de garantie								
Fonds gérés DROM	0,0	0,0	63,8	63,8	0,0	63,8	63,8	0,0
Camulor	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0
FGRU (*)	0,0	0,0	8,9	8,9	0,0	8,9	8,9	0,0
Prêts étudiants	0,0	0,0	24,8	24,8	0,0	24,8	24,8	162,4
Activité d'aides à l'innovation								
Atout	0,0	0,0	42,7	42,7	0,0	42,7	42,7	0,0
FSN(*)	72,1	426,7	5,3	504,1	237,3	266,8	504,1	111,7
PSIM(*)	19,9	70,1	3,6	93,6	28,3	65,3	93,6	25,3
PSPC(*)	118,6	831,6	25,9	976,1	112,3	863,8	976,1	203,9
Filières stratégiques	0,2	67,6	7,4	75,2	36,5	38,7	75,2	0,0
FUI(*)	0,1	350,1	0,0	350,2	232,8	117,4	350,2	15,6
FNI-PRI(*)	18,9	16,6	0,0	35,5	3,0	32,5	35,5	9,1
PIAVE(*)	29,3	246,8	0,4	276,5	62,6	213,9	276,5	118,1
French Tech	0,0	0,0	1,1	1,1	1,1	0,0	1,1	0,0
Assurance Prospection	0,0	40,0	0,0	40,0	0,0	40,0	40,0	0,4
Total	**604,0**	**2 049,5**	**184,1**	**2 837,6**	**713,9**	**2 123,7**	**2 837,6**	**695,9**

(*) ARI : Aides à la réindustrialisation
FGRU : Fonds de Garantie pour le Renouvellement Urbain
FSN : Fonds national pour la Société Numérique
PSIM : Programme de Soutien à l'Innovation Majeure
PSPC : Projet de recherche et de développement Structurants des Pôles de Compétitivité
FUI : Fonds Unique Interministériel
FNI-PRI : Fonds National d'Innovation - Partenariats régionaux d'avenir
PIAVE : Projets industriels d'avenir

	31/12/2016							
	Actif				Passif			Hors bilan
(en millions d'euros)	Créances	Compte du mandant	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
Activité de financement								
ARI (*)	141,7	0,0	0,0	141,7	0,0	141,7	141,7	93,5
Fonds de dettes	196,9	0,0	0,0	196,9	0,0	196,9	196,9	0,0
Activité de garantie								
Fonds gérés DROM	0,0	0,0	62,9	62,9	0,0	62,9	62,9	0,0
Camulor	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0
FGRU (*)	0,0	0,0	10,1	10,1	0,0	10,1	10,1	0,0
Prêts étudiants	0,0	0,0	23,1	23,1	0,0	23,1	23,1	169,2
Activité d'aides à l'innovation								
Atout	0,0	0,0	42,7	42,7	0,0	42,7	42,7	0,0
FSN(*)	54,1	538,5	10,4	603,0	267,1	335,9	603,0	102,7
PSIM(*)	9,5	93,7	4,8	108,0	18,1	89,9	108,0	13,7
PSPC(*)	92,8	356,6	4,7	454,1	97,0	357,1	454,1	176,0
Filières stratégiques	0,4	79,2	7,7	87,3	56,6	30,7	87,3	0,0
FUI(*)	0,1	332,4	24,2	356,7	235,4	121,3	356,7	34,4
FNI-PRI(*)	14,8	27,9	0,0	42,7	8,3	34,4	42,7	8,5
PIAVE(*)	7,5	272,6	20,4	300,5	53,5	247,0	300,5	110,5
Total	**517,8**	**1 700,9**	**211,2**	**2 429,9**	**736,0**	**1 693,9**	**2 429,9**	**708,5**

Bpifrance Financement

COMPTES INDIVIDUELS PUBLIABLES

AU 31 DECEMBRE 2017

Bilan publiable de Bpifrance Financement

(en millions d'euros)

A C T I F	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales		**357,2**	**882,3**
Effets publics et valeurs assimilées	6	**7 726,9**	**6 097,4**
Créances sur les établissements de crédit	3	**363,1**	**382,3**
- A vue		*112,3*	*149,0*
- A terme		*250,8*	*233,3*
Opérations avec la clientèle	4	**35 224,6**	**32 739,3**
- Créances Commerciales		438,6	422,0
- Autres concours à la clientèle		34 679,3	31 894,1
- Comptes ordinaires débiteurs		106,7	423,2
Obligations et autres titres à revenu fixe	6	**677,0**	**344,1**
Actions et autres titres à revenu variable	6	**522,4**	**319,0**
Participations et autres titres détenus à long terme	7	**25,3**	**25,3**
Parts dans les entreprises liées	7	**66,9**	**70,1**
Crédit-bail et location avec option d'achat	5	**5 750,9**	**5 688,7**
Location simple	5	**160,3**	**204,8**
Immobilisations incorporelles	8	**63,4**	**57,0**
Immobilisations corporelles	8	**18,8**	**17,9**
Capital souscrit non versé		**0,0**	**0,0**
Actions propres		**0,0**	**0,0**
Aides au financement de l'innovation	9	**895,4**	**899,2**
Autres actifs	10	**441,1**	**394,6**
Comptes de régularisation	11	**242,7**	**261,3**
TOTAL DE L'ACTIF		**52 536,0**	**48 383,3**

Bilan publiable de Bpifrance Financement

(en millions d'euros)

PASSIF	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Banques centrales		**0,0**	**0,0**
Dettes envers les établissements de crédit	12	**12 364,8**	**12 295,8**
- A vue		*2,3*	*4,9*
- A terme		*12 362,5*	*12 290,9*
Opérations avec la clientèle	13	**3 512,6**	**4 073,3**
- Autres dettes		3 512,6	4 073,3
. A vue		*206,2*	*474,7*
. A terme		*3 306,4*	*3 598,6*
Dettes représentées par un titre	14	**24 558,6**	**20 374,7**
- Titres du marché interbanc. & titres de créances négociables		*4 219,4*	*4 736,5*
- Emprunts obligataires		*20 339,2*	*15 638,2*
Autres passifs	15	**1 478,7**	**1 431,0**
Comptes de régularisation	16	**1 241,9**	**1 242,0**
Provisions	17	**456,0**	**474,5**
Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel	18	**321,4**	**19,1**
Fonds de garantie publics	19	**4 058,9**	**4 246,6**
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	20	**1 537,2**	**1 422,7**
Fonds pour Risques Bancaires Généraux		**235,2**	**235,2**
Capitaux propres hors FRBG	21	**2 770,7**	**2 568,4**
- Capital souscrit		*839,9*	*839,9*
- Primes d'émission		*971,6*	*971,6*
- Primes de fusion		*211,9*	*211,9*
- Réserves		*203,0*	*194,2*
- Provisions réglementées, subventions d'investissement		*55,8*	*53,8*
- Report à nouveau		*288,3*	*121,9*
- Résultat de l'exercice		*200,2*	*175,1*
TOTAL DU PASSIF		**52 536,0**	**48 383,3**

Hors-Bilan publiable de Bpifrance Financement

(en millions d'euros)	Note	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés	24		
- Engagements de financement			
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		10,0	10,0
. Engagements en faveur de la clientèle		6 133,0	5 289,8
- Engagements de garantie			
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit		0,0	0,0
. Engagements d'ordre de la clientèle		11 432,4	11 077,0
- Engagements sur titres			
. Titres achetés avec faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0
. Autres engagements donnés		0,0	0,0
Engagements reçus	24		
- Engagements de financement			
. Engagements reçus d'établissements de crédit		2 043,2	1 413,2
. Engagements reçus de la clientèle		0,0	0,0
- Engagements de garantie			
. Engagements reçus d'établissements de crédit		1 068,5	1 051,6
. Engagements reçus de la clientèle		18 547,0	16 605,6
- Engagements sur titres			
. Titres vendus avec la faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0
. Autres engagements reçus		0,1	0,1

Compte de résultat publiable de Bpifrance Financement

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	26	1 093,6	1 000,6
Intérêts et charges assimilées	27	-551,3	-528,6
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	28	1 158,1	1 147,6
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	29	-1 016,5	-1 007,9
Produits sur opérations de location simple	28	108,9	113,9
Charges sur opérations de location simple	29	-96,8	-110,6
Revenus des titres à revenu variable	30	1,8	1,8
Commissions (produits)	31	8,4	7,2
Commissions (charges)	31	-1,3	-0,8
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	-0,2	0,0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	-0,6	-0,1
Autres produits d'exploitation bancaire	34	54,8	52,7
Autres charges d'exploitation bancaire	35	-5,2	-6,9
PRODUIT NET BANCAIRE		**753,7**	**668,9**
Charges générales d'exploitation	36	-374,0	-356,5
Dotations aux amortis. et aux dépréc. sur immob. incorporelles et corporelles		-27,3	-25,3
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**352,4**	**287,1**
Coût du risque	37	-27,3	-11,3
RESULTAT D'EXPLOITATION		**325,1**	**275,8**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	38	15,3	-0,2
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		**340,4**	**275,6**
Résultat exceptionnel		0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices	41	-138,2	-96,3
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		-2,0	-4,2
RESULTAT NET		**200,2**	**175,1**

Bpifrance Financement

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS PUBLIABLES

AU 31 DECEMBRE 2017

Annexe Comptable

- NOTE 1 - REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION 173
- NOTE 2 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 184
- NOTE 3 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT 184
- NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - ACTIF 185
- NOTE 5 - OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE 187
- NOTE 6 - PORTEFEUILLE TITRES 187
- NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES 189
- NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 191
- NOTE 9 - AIDES AU FINANCEMENT DE L'INNOVATION 191
- NOTE 10 - AUTRES ACTIFS 192
- NOTE 11 - COMPTES DE REGULARISATION – ACTIF 192
- NOTE 12 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT 193
- NOTE 13 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - PASSIF 194
- NOTE 14 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE 194
- NOTE 15 - AUTRES PASSIFS 195
- NOTE 16 - COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF 195
- NOTE 17 - PROVISIONS 196
- NOTE 18 - DETTES SUBORDONNEES, DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL 196
- NOTE 19 - FONDS DE GARANTIE PUBLICS 197
- NOTE 20 - RESSOURCES NETTES D'INTERVENTION A L'INNOVATION 200
- NOTE 21 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 201
- NOTE 22 - CONTRE-VALEUR EN EUROS DES OPERATIONS EN DEVISES 201
- NOTE 23 - TABLEAU DE FLUX DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS 202
- NOTE 24 - ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN 203
- NOTE 25 - OPERATIONS EN DEVISES ET INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME 204
- NOTE 26 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES 206
- NOTE 27 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES 206
- NOTE 28 - PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE 206
- NOTE 29 - CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE 207
- NOTE 30 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE 207
- NOTE 31 - COMMISSIONS 207
- NOTE 32 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION 208
- NOTE 33 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES 208
- NOTE 34 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE 208
- NOTE 35 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE 209
- NOTE 36 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION 210
- NOTE 37 - COUT DU RISQUE 212
- NOTE 38 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES 212
- NOTE 39 - PASSAGE ENTRE LE RESULTAT SOCIAL ET LE RESULTAT FINANCIER 213
- NOTE 40 - PRINCIPAUX SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION FINANCIERS 213
- NOTE 41 - SITUATION FISCALE 214
- NOTE 42 - INFORMATION SECTORIELLE 215
- NOTE 43 - ACTIVITES POUR COMPTE DE TIERS 216
- NOTE 44 - EFFECTIFS 217
- NOTE 45 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION 217
- NOTE 46 - IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE 217

NOTE 1 - REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

1.1 Présentation des comptes

Bilan

- Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.
- Le portefeuille titres est ventilé en fonction de la nature des titres qui le composent : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable. Sa ventilation par finalité économique (transaction, placement, investissement) fait l'objet de la note 6.2.
- Les actifs subordonnés sont portés, selon leur nature, soit dans les créances sur les établissements de crédit, soit dans les créances sur la clientèle, soit dans le poste « Obligations et autres titres à revenu fixe ».
- Les créances douteuses sont inscrites selon leur nature dans les postes d'actif auxquels elles se rattachent pour leur montant net de dépréciations.
- Au passif, les dépôts de garantie à caractère mutuel sont intégrés au poste « Dettes subordonnées ».
- La rubrique « Capitaux propres hors FRBG » regroupe les postes « capital souscrit », « primes d'émission», «primes de fusion », « réserves », « provisions réglementées et subventions d'investissement », « report à nouveau » et « résultat de l'exercice ».
- Les subventions d'équipement perçues au titre des opérations de crédit-bail figurent dans la rubrique "Autres passifs".

Compte de résultat

La présentation du compte de résultat s'appuie sur 5 soldes intermédiaires de gestion : le Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation, le Résultat d'Exploitation, le Résultat Courant avant Impôt et le Résultat Net.

Les composantes significatives du compte de résultat sont décrites dans les notes 26 à 41.

1.2 Principes et méthodes comptables

• Risque de crédit

Il est procédé à une distinction entre les encours sains, les encours restructurés, les encours douteux et douteux compromis.

Le classement des opérations de crédit s'appuie sur la notion de risque de crédit avéré. Le risque est avéré dès lors qu'il est probable qu'une partie des sommes dues par une contrepartie ne sera pas perçue et que cette probabilité de perte est associée à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Encours sains

Les opérations de crédit non génératrices d'un risque avéré sont a contrario reconnues comme des encours sains.

Encours restructurés

Les créances dites restructurées sont définies comme étant des créances détenues sur des contreparties qui ont connu des difficultés financières telles que l'établissement a été amené à revoir les caractéristiques initiales de la créance.

Encours douteux

Les opérations de crédit génératrices d'un risque avéré sont des encours douteux. Pour une même contrepartie, la totalité des opérations de crédit sera classée par "propagation" en encours douteux.

Les opérations de crédit deviennent compromises si les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et si le passage en perte à terme est envisagé (cf. note 4).

Les événements qui conduisent au déclassement en encours douteux compromis sont notamment :

- la déchéance du terme ;
- la résiliation du contrat ;
- la clôture des relations avec le client.

Un an après la classification en encours douteux, l'encours de crédit est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. L'existence de garanties est prise en compte pour la qualification des encours compromis.

Lorsque le caractère irrécouvrable des encours est confirmé, ces actifs sont passés en perte.

Les encours douteux compromis sont identifiés au sein des encours douteux.

Segmentation des encours

La nature de l'activité de l'établissement conduit à segmenter les encours par :

- durée résiduelle ;
- secteur d'activité ;
- grands types de contreparties.

Dans le cadre de sa politique commerciale, de sa politique de sélection et de son contrôle des risques, un système de notation interne est utilisé par Bpifrance Financement.

Dépréciations affectées à des créances douteuses de la clientèle

Les dépréciations affectées à des créances douteuses sont portées en déduction des postes d'actif correspondants.

Les provisions que Bpifrance Financement a estimées nécessaires à la couverture des engagements de hors bilan douteux sont inscrites au passif du bilan.

Le montant des dépréciations sur crédits à moyen et long terme et autres créances adossés ou non à des fonds de garantie, est déterminé au fil de l'eau, créance par créance, après analyse de la perte estimée à partir des récupérations probables, garanties incluses, actualisées au taux d'origine du crédit.

A la date d'arrêté, l'encours net de dépréciation est égal au plus bas entre le coût historique et la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie attendus au titre des intérêts, du remboursement du capital et de la valeur des garanties.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont enregistrées en coût du risque. L'augmentation de la valeur comptable liée à l'amortissement de la décote et à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps est inscrite dans la marge d'intérêt.

Dépréciations des engagements de garantie donnés et des aides à l'innovation

Concernant les engagements de garantie donnés, la dépréciation correspond à la perte en capital ainsi qu'aux intérêts contractuels couverts par les fonds de garantie. La perte en capital est évaluée à partir d'une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles. Ces dépréciations n'impactent pas le compte de résultat mais s'imputent sur les fonds de garantie.

Concernant les aides à l'innovation, les dépréciations sont estimées individuellement. Ces dépréciations n'impactent pas le compte de résultat mais s'imputent sur les fonds de garantie innovation.

Provisionnement collectif dynamique

En 2000, un mode de provisionnement dynamique des crédits à la production a été mis en place par le groupe.

En 2007, en liaison avec le passage aux normes IFRS des comptes consolidés, Bpifrance Financement a revu sa méthodologie d'estimation du provisionnement collectif.

L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une provision, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par Bpifrance Financement repose principalement sur l'analyse des notations internes du portefeuille. Le modèle d'estimation des provisions collectives est basé sur des simulations de scénarii stochastiques qui associent à chaque contrepartie une date éventuelle de défaut et un taux de perte en cas de défaut.

La démarche proposée est évolutive et pragmatique, sachant que les lois statistiques ne peuvent en aucune manière déboucher sur des certitudes.

La provision collective est comptabilisée au passif du bilan. A mesure que les risques surviennent, des dépréciations pour créances douteuses sont comptabilisées et portées en déduction des encours compromis, la provision collective étant reprise corrélativement.

- **Remboursements anticipés des prêts accordés à la clientèle**

Bpifrance Financement enregistre directement en résultat les indemnités des remboursements anticipés des prêts accordés à la clientèle, à la date de réalisation.

- **Opérations de crédit-bail et assimilées**

Bpifrance Financement exerce une activité de crédit-bail mobilier, de location financière et de crédit-bail immobilier dont une partie résiduelle est soumise au régime SICOMI.

Dans les comptes sociaux, ces opérations apparaissent au bilan dans les rubriques «crédit-bail et location avec option d'achat » et « location simple » et au compte de résultat dans les rubriques « produits sur opérations de crédit-bail et assimilées », « charges sur opérations de crédit-bail et assimilées » et « produits sur opérations de location simple », « charges sur opérations de location simple ».

Les immobilisations données en crédit-bail ou en location sont portées au bilan social pour leur valeur d'achat, laquelle, pour le crédit-bail immobilier, comprend les frais d'acquisition, le coût de la construction et le prix d'achat du terrain.

L'amortissement comptable, lequel s'inscrit dans la double limite de l'amortissement fiscalement autorisé et de la dotation linéaire minimale, est calculé élément par élément, à l'exception des terrains qui ne font pas l'objet d'amortissement.

Lors du passage en douteux d'un contrat, si la valeur estimée des récupérations probables est inférieure à la valeur comptable de l'immobilisation, la différence fait l'objet d'une dépréciation inscrite dans le Produit Net Bancaire.

Les indemnités de résiliation contractuelles sont comptabilisées en « produits sur opérations de crédit-bail et assimilées ». Les dépréciations destinées à couvrir les indemnités dues sont également enregistrées dans ce poste.

A cette présentation sociale est associée une présentation financière, laquelle traduit la substance économique des opérations. Les loyers sont ventilés, d'une part en intérêts et d'autre part, en amortissements du capital appelés amortissements financiers.

Au bilan financier apparaît l'encours financier égal à la valeur brute des immobilisations diminuée des amortissements financiers et des dépréciations financières.

Au compte de résultat financier apparaissent, dans le Produit Net Bancaire, les intérêts inclus dans les loyers courus de l'exercice et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers sains, et dans le coût du risque, les variations des dépréciations financières et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers douteux.

Les données financières sont retracées dans les notes 5, 39 et 40.

Opérations sur instruments financiers

Opérations de bilan

Le portefeuille est composé de valeurs mobilières, de bons du Trésor, d'autres titres de créances négociables et d'instruments du marché interbancaire.

En fonction de la finalité économique recherchée et des risques qui leur sont attachés, les titres sont classés en quatre portefeuilles qui font l'objet de règles de comptabilisation spécifiques :

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché ;
- soit acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille ;
- soit l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Ils sont enregistrés à leur date d'acquisition pour leur prix d'achat frais exclus, intérêts courus inclus. A chaque date d'arrêté comptable, ils sont réévalués au prix du marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé dans le Produit Net Bancaire.

Titres de placement

Ce portefeuille est composé de titres qui ne peuvent être inscrits, ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus.

Les différences entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement sont étalées sur la durée de vie résiduelle de ces titres en utilisant la méthode actuarielle.

A la date d'arrêté des comptes, ces titres sont évalués à leur valeur de marché. Si celle-ci est inférieure à la valeur comptable, ils font l'objet d'une dépréciation affectant le Produit Net Bancaire.

Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe destinés à être détenus durablement, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont financés par des ressources affectées ou sont couverts en taux. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus. L'écart constaté entre ce prix et la valeur de remboursement est étalé actuariellement sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. A la date d'arrêté comptable, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées sauf éventuel risque de contrepartie.

Au cas où certains de ces titres viendraient à être cédés avant leur échéance pour un montant significatif, l'ensemble du portefeuille serait déclassé en titres de placement pour l'exercice en cours et les deux exercices suivants, sauf exceptions prévues par les textes.

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les titres acquis de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion. L'activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant à l'établissement une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées. Entrent dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque ; ces titres sont comptabilisés, selon leur nature, dans les rubriques « Obligations et autres titres à revenu fixe » et « Actions et autres titres à revenu variable ».

Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation qui affecte le Produit Net Bancaire.

Opérations de pension

Les titres reçus en pension livrée sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en Produit Net Bancaire.

Les titres donnés en pension livrée génèrent une dette inscrite au passif. Ils sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent d'être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille.

Opérations de hors bilan

Ces opérations sont recensées sur la base du montant notionnel et de la valeur de marché des contrats et sont distinguées selon leur finalité économique (cf. note 25).

Les résultats afférents à ces opérations sont constatés dans le Produit Net Bancaire.

Les opérations de couverture constituent l'essentiel des opérations négociées :

- les produits et les charges relatifs aux instruments financiers à terme destinés à couvrir, de manière identifiée dès l'origine, un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (micro couverture[38]) sont enregistrés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges constatés sur les éléments couverts ;
- les produits et les charges liés aux instruments permettant d'ajuster les caractéristiques des ressources aux besoins définis dans le cadre de la gestion globale des positions de taux d'intérêt ou de devises (macro couverture[39]) sont comptabilisés prorata temporis dans le Produit Net Bancaire.

En cas d'annulation de contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises conclus au titre de la gestion globale des positions de taux, les soultes reçues ou versées sont étalées sur la durée de vie résiduelle du contrat annulé.

En ce qui concerne les opérations constitutives de positions ouvertes isolées :

- les opérations négociées sur un marché organisé ou assimilé sont évaluées à chaque date d'arrêté comptable. Les gains ou pertes correspondants affectent directement le Produit Net Bancaire ;
- les résultats des opérations négociées sur un marché de gré à gré sont enregistrés selon la nature des instruments, soit au dénouement des contrats, soit prorata temporis. Les pertes latentes constatées à la date d'arrêté affectent le Produit Net Bancaire.

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme**

Ces titres sont inscrits au prix d'acquisition, frais exclus.

---

[38] En micro couverture sont recensés les contrats d'échange de taux d'intérêt négociés dans le cadre de la couverture d'opérations de refinancement de l'activité commerciale ou dans le cadre de la couverture du portefeuille de titres de placement et les opérations réalisées sur des marchés à terme organisés destinées à couvrir le risque de taux de ce portefeuille ainsi que les opérations en devises (change à terme, contrats d'échange de devises).

[39] *En macro couverture sont recensés les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises mis en place dans le cadre de la gestion globale des positions de Bpifrance Financement. Sont aussi recensées sous cette rubrique les opérations réalisées sur des marchés à terme organisés dans le cadre de la gestion globale du risque de taux d'intérêt.*

Participations, parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont des valeurs donnant des droits dans le capital d'une entreprise. Leur possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise qui les détient, soit parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société émettrice, soit parce qu'elle est l'expression d'une relation de partenariat.

Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Celle-ci peut notamment être déterminée en fonction de la valeur de marché, de la valeur d'actif net, des perspectives d'activité de la société émettrice, des perspectives de réalisation, de la conjoncture économique. Si cette valeur est inférieure à leur valeur comptable, les titres font l'objet d'une dépréciation constatée à la ligne « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence sur la gestion de celle-ci en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus. Ces titres sont évalués selon la méthode retenue pour les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont des actifs amortissables ou non amortissables desquels l'entreprise attend des avantages économiques futurs.

L'amortissement d'une immobilisation est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation.

La dotation aux amortissements se trouve dans le poste "Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles" du compte de résultat.

Les amortissements dérogatoires résultant de l'application du Code Général des Impôts sont enregistrés dans la rubrique "Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées" du compte de résultat.

• Fonds de garantie et ressources nettes d'intervention à l'innovation

Pour faire face à sa mission d'intérêt économique général, l'Etat met à la disposition de Bpifrance Financement des ressources publiques destinées à couvrir les engagements induits par cette mission. Les activités couvertes par ces fonds sont la garantie de crédit bancaire, d'une part, et la distribution d'aides à l'innovation principalement sous la forme de subventions et d'avances remboursables, d'autre part.

Les ressources accordées par l'Etat figurent au passif du bilan et sont diminuées des pertes et provisions constatées sur les opérations concernées. Les produits financiers résultant des placements de la trésorerie sont réaffectés pour l'essentiel aux ressources accordées.

Les principaux postes affectés pour ces activités d'intérêt économique général sont :

- à l'actif, les aides au financement de l'innovation (cf. note 9) et les dotations à recevoir (cf. note 10) ;
- au passif, les fonds de garantie (cf. note 19), les ressources d'intervention à l'innovation (cf. note 20) ;
- au hors bilan, les garanties données (cf. note 24).

Les fonds de garantie répondent à la définition d'instruments de dettes puisqu'ils sont remboursables. Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans les rubriques spécifiques intitulées « Fonds de garantie publics » et « Ressources nettes d'intervention à l'innovation ».

Ils sont évalués au coût. Cette évaluation comprend les dotations perçues, auxquelles s'ajoute la quote-part de résultat revenant aux fonds (commissions, produits financiers nets, participation aux plus-values sur titres), nette des contentieux avérés (charges, provisions contentieuses et provisions précontentieuses).

Les gains, pertes et provisions affectés aux fonds de garantie, décrits dans les notes 19.2 et 20.2, ne transitent pas par le compte de résultat. Les charges et produits ne sont pas soumis à l'impôt.

De même, des partenaires publics, principalement les régions, accordent à Bpifrance Financement des ressources destinées au financement de subventions et d'avances remboursables. Le montant net de ces ressources est regroupé avec les fonds de garantie de l'innovation dans la rubrique «ressources nettes d'intervention à l'innovation».

Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux est doté à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des charges et à des risques de nature exceptionnelle relevant de l'activité bancaire.

Opérations en devises

Les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les différences résultant de la réévaluation des positions de change sont constatées dans le Produit Net Bancaire.

Intérêts et Commissions

Les intérêts et commissions sont enregistrés en Produit Net Bancaire selon la méthode des produits et charges courus.

Les commissions et frais de dossier, s'ils sont non significatifs, ne donnent pas lieu à étalement.

- **Charges d'emprunts**

Les frais d'émission et les primes de remboursement ou d'émission sont répartis sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus. La charge en résultant est constatée dans le Produit Net Bancaire.

La charge annuelle d'intérêts des emprunts à taux progressif ou à coupon unique est comptabilisée sur la base du taux de revient actuariel de l'emprunt.

- **Situation fiscale**

Bpifrance Financement est la société mère du groupe d'intégration fiscale comprenant la société AUXIFINANCES. Bpifrance Financement est bénéficiaire de l'économie globale d'impôt, produit ou charge, réalisée par le groupe d'intégration fiscale du fait de l'application du régime de l'intégration.

- **Engagements en matière de retraite et autres engagements sociaux**

Avantages postérieurs à l'emploi

Ils recouvrent les indemnités de fin de carrière, les compléments de retraite bancaire et les frais de santé postérieurs à l'emploi.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

- Régime à cotisations définies

  Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel une entité verse des cotisations définies (en charge) à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant les périodes considérées.

- Régime à prestations définies

  Les obligations, couvertes par un contrat d'assurance, sont évaluées selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation (taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité).
  Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des obligations tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des obligations et des éléments actuariels.

  Les charges relatives aux régimes à prestations définies sont constituées du coût des services rendus de l'année, des intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies (au taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité), des cotisations aux régimes de l'employeur et des prestations payées.

Les éventuels écarts actuariels (réévaluations), les rendements des actifs du régime (hors intérêts) et les conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes sont comptabilisés en résultat.

Autres avantages à long terme

- Prime de médaille d'honneur du travail

  Les salariés du groupe se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail. Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 15 décembre 2011.

- Retraite complémentaire

  L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel de Bpifrance Financement. Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins.

- Départs anticipés

  Au titre des départs anticipés, Bpifrance Financement est engagé vis-à-vis de son personnel. Ces engagements sont provisionnés.

Indemnités de cessation d'emploi

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Hypothèses actuarielles importantes

Les hypothèses actuarielles de mortalité se basent sur les tables statistiques de mortalité publiques.

Les modalités de rotation de l'emploi (turnover) évoluent principalement en fonction de l'âge du salarié à partir de données statistiques historiques.

Le taux d'actualisation, taux des obligations de première catégorie, a été déterminé en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

Les hypothèses économiques concernant le taux annuel de progression des salaires et le taux de revalorisation des engagements de médaille du travail font également partie des hypothèses actuarielles.

NOTE 2 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1 Faits significatifs de l'exercice

Aucun fait significatif n'est intervenu pendant l'exercice.

2.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

NOTE 3 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
Comptes à vue et prêts au jour le jour	112,3		149,0	
Comptes et prêts à terme	249,9		232,5	
Prêts subordonnés	0,0		0,0	
Titres reçus en pension	0,0		0,0	
Créances douteuses				
. Montant brut		*0,0*		*0,0*
. Dépréciations		*0,0*		*0,0*
Montant net créances douteuses	0,0		0,0	
Créances rattachées	0,9		0,8	
Total (*)	**363,1**		**382,3**	
(*) dont prêts de refinancement de filiales ou participations	202,3		179,9	

Ventilation des encours sains (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours sains	119,2	16,6	90,2	136,2
362,2				

NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - ACTIF

Cette note décrit les opérations de prêt et de financement des créances court terme.

(en millions d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
Créances commerciales	438,6		422,0	
Comptes ordinaires débiteurs (hors AFT)	8,1		15,6	
Crédits de trésorerie	5 229,6		4 764,4	
Crédits à moyen et long terme	13 476,3		12 345,7	
dont crédits restructurés		*154,9*		*114,2*
Comptes ouverts auprès de l'Agence France Trésor	5 204,3		5 785,8	
Crédit export	70,3		55,6	
Autres crédits et prêts subordonnés	9 976,6		8 701,5	
dont crédits restructurés		*135,0*		*123,3*
Prêts à la clientèle financière	4,2		4,5	
Créances douteuses				
. Montant brut (1)		*1 219,1*		*964,9*
. Dépréciations		*-185,5*		*-165,0*
. Fonds de garantie affectés appelables (2)		*-311,7*		*-249,5*
Montant net créances douteuses	721,9		550,4	
Créances rattachées	94,7		93,8	
Total (3)(4)	**35 224,6**		**32 739,3**	
(1) Avant déduction des garanties éventuelles				
(2) Ce poste représente les dépréciations constituées sur les fonds de garantie				
(3) Compte non tenu de la provision collective figurant au passif du bilan				
(4) Dont créances éligibles auprès de l'Eurosystème (BCE)	8 688,5		7 402,2	

Le montant global des créances douteuses est ventilé comme suit :

(en millions d'euros)	Encours douteux	Encours douteux compromis	TOTAL
Encours	616,0	603,1	**1 219,1**
Dépréciations	0,0	-185,5	**-185,5**
Fonds de garantie affectés appelables	-122,0	-189,7	**-311,7**
Montant net	**494,0**	**227,9**	**721,9**

Ventilation des encours (hors créances rattachées) au 31 décembre 2017

- Selon la durée restant à courir

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours sains	6 615,5	6 759,3	13 149,6	7 883,6
34 408,0				

- Par secteurs d'activité économique

(en millions d'euros)	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	TOTAL
Encours sains	5 208,2	7 330,7	19 206,6 (*)	1 193,2	1 469,3	**34 408,0**
Encours douteux	159,9	301,1	641,1	71,7	45,3	**1 219,1**
Dépréciations	-34,3	-42,7	-87,4	-14,3	-6,8	**-185,5**

(*) Dont 5 204,3 millions d'euros auprès de l'Agence France Trésor

- Par grands types de contrepartie

(en millions d'euros)	Administrations centrales	Ets de crédit	Institutions non Ets de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	TOTAL
Encours sains	5 642,9	0,0	4,2	28 735,4	25,5	**34 408,0**
Encours douteux	0,0	0,0	0,0	1 218,5	0,6	**1 219,1**
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	-185,3	-0,2	**-185,5**

NOTE 5 - OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE

Flux enregistrés au cours de l'exercice 2017

(en millions d'euros)	Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobiliers	TOTAL
Montant brut des immobilisations au 31/12/2016	**7 363,2**	**3 292,2**	**10 655,4**
Entrées	510,2	621,8	1 132,0
Sorties	-421,6	-544,9	-966,5
Montant brut des immobilisations au 31/12/2017	**7 451,8**	**3 369,1**	**10 820,9**
Amortissements cumulés au 31/12/2017	-2 166,7	-2 061,7	-4 228,4
Dépréciations cumulées au 31/12/2017 (*)	-705,8	-1,4	-707,2
Fonds de garantie affectés cumulés au 31/12/2017	-12,8	-4,7	-17,5
Montant net des immobilisations au 31/12/2017	**4 566,5**	**1 301,3**	**5 867,8**
Créances nettes	32,0	11,4	43,4
Sous Total	**4 598,5**	**1 312,7**	**5 911,2**
Réserve latente	38,1	509,8	547,9
Encours financier net au 31/12/2017	**4 636,6**	**1 822,5**	**6 459,1**
(*) Dont - Provisions Art. 64 du Régime Sicomi	16,6	0,0	16,6
- Provisions Art. 57	668,6	0,0	668,6

NOTE 6 - PORTEFEUILLE TITRES

6.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2017

(en millions d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2016	**6 097,4**	**344,9**	**320,1**
Entrées et autres mouvements (1)	1 945,4	621,6	204,3
Sorties	-315,3	-288,4	-1,1
Variation des créances rattachées	-0,6	-0,7	0,0
Montant brut au 31/12/2017	**7 726,9**	**677,4**	**523,3**
Dépréciations cumulées au 31/12/2017 (2)	0,0	-0,4	-0,9
Montant net au 31/12/2017	**7 726,9**	**677,0**	**522,4**

(1) Y compris amortissement des surcotes/décotes

(2) Dépréciations pour moins-values latentes et pour créances douteuses

Le tableau ci-dessous détaille la partie des titres détenus en emploi des fonds de garantie :

(en millions d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2017	**13,8**	**197,4**	**0,0**
Créances rattachées	0,0	-0,1	0,0
Dépréciations cumulées	0,0	0,0	0,0
Montant net au 31/12/2017	**13,8**	**197,3**	**0,0**

Ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées	0,0	524,5	2 645,7	4 474,2	82,5	**7 726,9**
Obligations et autres titres à revenu fixe	286,2	239,0	93,4	54,8	3,6	**677,0**
	286,2	**763,5**	**2 739,1**	**4 529,0**	**86,1**	**8 403,9**
	8 317,8					

6.2 Ventilation par type de portefeuille (montants nets, créances rattachées incluses)

(en millions d'euros)	31/12/2017						31/12/2016
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable		TOTAL	TOTAL
		Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés		
Placement	0,0	0,6	167,0	0,0	522,4	690,0	378,0
Investissement	7 726,9	142,5	366,9	0,0	0,0	8 236,3	6 382,5
Total	**7 726,9**	**677,0 (*)**		**522,4**		**8 926,3**	**6 760,5**

(*) Dont : - Titres émis par l'Etat ou des collectivités locales : 0,0
- Titres émis par d'autres émetteurs : 677,0

Les titres ont été donnés en pension livrée à hauteur de 5 223,1 M€ fin 2017 contre 4 167,1 M€ fin 2016 (montants exprimés en valeur nette comptable).

La valeur nette des titres de placement comprend une dépréciation couvrant le risque de contrepartie de 0,3 M€.

6.3 Transferts entre portefeuilles et cession de titres d'investissement avant l'échéance

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert de titres entre portefeuilles.

6.4 Estimation du portefeuille (créances rattachées incluses et hors créances douteuses) au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	691,0	690,0	-1,0	-1,0	
Titres d'investissement (*)	8 236,3	8 981,1	744,8		

(*) Les titres du portefeuille d'investissement, principalement des OAT, participent à la gestion globale des positions de liquidité et de taux d'intérêt de l'Etablissement avec un objectif général de couverture des risques.
Ils permettent notamment de satisfaire les besoins de titres résultant du processus de sécurisation des opérations interbancaires et des systèmes d'échange.

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

7.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2017

(en millions d'euros)	Participations	Autres titres détenus à long terme	Parts dans les entreprises liées
Montant brut au 31/12/2016	**12,8**	**13,8**	**70,2**
Entrées et autres mouvements	0,1	0,0	0,0
Sorties et autres mouvements	-0,1	-0,1	-3,1
Variation des créances rattachées	0,0	0,0	0,0
Montant brut au 31/12/2017	**12,8**	**13,7**	**67,1**
Dépréciations cumulées au 31/12/2017	-0,3	-0,9	-0,2
Montant net au 31/12/2017 (1)	**12,5**	**12,8**	**66,9**
(1) Dont : - Titres cotés	0,0	0,0	0,0
- Titres non cotés	12,5	12,8	66,9

7.2 Participations et filiales

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières				
	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
A - Filiales dont plus de 50% du capital est détenu par la société					
1) Filiales françaises	67 143	66 993	11 033	0	1 200
2) Filiales étrangères					
B - Participations dont 10 à 50% du capital est détenu par la société					
1) Participations dans des sociétés françaises	22 445	21 489	202 283	10 000	518
2) Participations dans des sociétés étrangères					

7.3 Eléments concernant les entreprises et parties liées

(en millions d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2017
Engagements de financement	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	10,0 (*)
Engagements de garantie	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	0,0
Engagements sur titres	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	0,0

(*) - Dont Bpifrance SA: 10,0

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles		
		Terrains et Constructions		Autres
		d'exploitation	*hors exploitation*	
Montant brut au 31/12/2016	**201,0**	**27,8**	**1,5**	**28,2**
Acquisitions	30,3	4,4	0,0	2,9
Sorties	-1,4	-1,4	-0,8	0,0
Montant brut au 31/12/2017	**229,9**	**30,8**	**0,7**	**31,1**
Amortissements cumulés au 31/12/2017	-166,5	-19,2	-0,5	-24,1
Montant net au 31/12/2017	**63,4**	**11,6**	**0,2**	**7,0**
Total	**63,4**	**18,8**		

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement annuel calculé selon le mode linéaire pour les immeubles et le mobilier et dégressif pour le matériel informatique en fonction de leur durée de vie, soit :

- Logiciels : de 1 à 5 ans
- Immeubles : de 25 à 55 ans
- Agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans
- Matériel informatique : 4 ans

Le montant des amortissements dérogatoires s'élève à 55,6 M€ au 31 décembre 2017.

NOTE 9 - AIDES AU FINANCEMENT DE L'INNOVATION

(en millions d'euros)

Fonds	Montants bruts sains	Montants bruts douteux	Dépré-ciations	Fonds de garantie affectés	TOTAL 31/12/2017	TOTAL 31/12/2016
Aides à l'innovation - ISI(*)	597,8	143,6	0,0	-136,9	**604,5**	**606,8**
PMII - ISI 2008(*)	137,3	88,1	0,0	-83,3	**142,1**	**132,8**
FRGI(*)	24,1	3,4	0,0	0,0	**27,5**	**25,3**
Aides sur financement partenaires	81,7	38,8	0,0	0,0	**120,5**	**133,9**
FNI-FISO(*)	0,8	0,1	0,0	-0,1	**0,8**	**0,4**
Total	**841,7**	**274,0**	**0,0**	**-220,3**	**895,4**	**899,2**

(*) ISI : Innovation Stratégie Industrielle
PMII : Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industriellle initié par l'ex AII, Agence pour l'innovation Industrielle
FRGI : Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation
FNI-FISO : Fonds National d'Innovation - Fonds Innovation Sociale

NOTE 10 - AUTRES ACTIFS

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Instruments conditionnels achetés	0,1	0,1
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	183,1	213,2
Dotation à recevoir sur fonds de garantie	0,0	2,5
Subventions à recevoir sur opérations de crédit-bail	1,6	3,0
Dotation à recevoir sur financement d'aides à l'innovation	134,0	109,1
Autres débiteurs divers	121,9	66,3
Comptes de stocks et emplois divers	0,4	0,4
Total	**441,1**	**394,6**

NOTE 11 - COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs à l'encaissement	3,6	4,7
Comptes d'ajustement d'opérations de hors-bilan en devises (1)	0,0	3,6
Frais d'émission sur emprunts à répartir	21,3	15,7
Prime d'émission sur emprunts à répartir	54,6	42,9
Charges diverses constatées d'avance	17,8	17,8
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme (2)	72,6	84,9
Produits à recevoir sur opérations de crédit-bail	7,5	8,5
Prélèvements en instance sur crédits moyen et long terme	2,6	3,1
Commissions de garantie à étaler EMTN EPIC Bpifrance	39,0	47,1
Autres	23,7	33,0
Total	**242,7**	**261,3**

(1) Dans ce poste sont enregistrés les écarts de réévaluation des opérations de hors-bilan mises en place à des fins de couverture des opérations de bilan

(2) Ces produits représentent essentiellement le cumul du différentiel positif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt

NOTE 12 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires créditeurs	2,3	4,9
Emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Emprunts à terme	3 330,1	4 400,7
. dont ressources Livret Développement Durable (LDD)	*3 155,0*	*4 135,2*
. dont emprunts KfW et BDCE	*131,2*	*218,9*
Refinancement auprès de la BCE	3 300,0	3 000,0
Titres donnés en pension livrée (*)	5 725,8	4 853,6
Autres sommes dues	0,0	0,0
Dettes rattachées	6,6	36,6
Total	**12 364,8**	**12 295,8**
(*) Dont - Effets publics	5 725,8	4 853,6
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0

Ventilation des dettes (hors dettes rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)

D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
3 981,2	2 709,7	5 583,6	83,7
12 358,2			

NOTE 13 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE - PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt auprès de l'EPIC Bpifrance	1 967,8	1 883,0
Dépôts de garantie	803,6	705,8
Comptes ordinaires créditeurs (1)	206,2	474,7
Avance Actionnaire Etat		
. Fonds de Garantie à Capital Préservé	422,6 (2)	602,6
. Innovation	0,0	300,0
Fonds reçus en instance d'affectation		
. Financement court terme	76,7	75,9
. Crédits à moyen et à long terme	19,2	12,8
Autres sommes dues	16,5	18,5
Total	**3 512,6**	**4 073,3**
(1) Dont - Bpifrance SA	23,9	210,2
- EPIC Bpifrance	84,3	163,5

(2) Remboursement de la 2ème tranche FGKP pour 180M €

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)

D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
407,1	274,3	1 622,2	1 209,0
3 512,6			

NOTE 14 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Ventilation des encours selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	TOTAL
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 472,5	2 552,1	199,0	0,0	-4,2	**4 219,4**
Emprunts Obligataires	0,0	0,0	8 200,0	12 031,0	108,2	**20 339,2**
Total	**1 472,5**	**2 552,1**	**8 399,0**	**12 031,0**	**104,0**	**24 558,6**

NOTE 15 - AUTRES PASSIFS

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Versements à effectuer sur titres non libérés	0,1	0,0
Dettes fiscales et sociales	18,9	25,5
Marges de garantie reçues sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	49,3	131,2
Avances preneurs	294,3	295,6
Subventions d'équipement sur opérations de crédit-bail	25,3	27,6
Fournisseurs de crédit-bail	54,6	46,9
Autres créditeurs divers opérations de crédit-bail	1,7	6,5
Clients commissions de garantie perçues d'avance	0,3	0,4
Contentieux à payer sur fonds de garantie	923,9	862,0
Autres créditeurs divers	32,6	16,4
Avances diverses	77,7	18,9
Total	**1 478,7**	**1 431,0**

NOTE 16 - COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dotation Prêt Participatif de Développement étalée	95,0	85,2
Comptes d'ajustement d'opérations de hors-bilan en devises (1)	3,4	0,0
Soultes liées à des opérations de négociation ou résiliation de contrats d'échange de taux d'intérêt	5,1	6,3
Autres produits constatés d'avance	334,3	346,3
Charges à payer sur instruments financiers à terme (2)	46,5	50,7
Provisions pour congés payés	31,5	30,5
Loyers de crédit-bail comptabilisés d'avance	65,5	68,1
Subventions à verser sur aides à l'innovation	86,2	116,6
Commissions de garantie constatées d'avance	274,1	250,9
Comptes d'attente Innovation	14,5	13,6
Divers	285,8	273,8
Total	**1 241,9**	**1 242,0**

(1) Dans ce poste sont enregistrés les écarts de réévaluation des opérations de hors-bilan mises en place à des fins de couverture des opérations de bilan

(2) Ces charges représentent essentiellement le cumul du différentiel négatif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt.

NOTE 17 - PROVISIONS

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Provisions pour risques de crédit	418,5	437,8
Provisions pour engagements sociaux (*)	20,2	19,1
Provisions liées à l'activité innovation	10,1	10,1
Autres	7,2	7,5
Total	**456,0**	**474,5**

(*) Les indemnités de fin de carrière sont couvertes par un contrat d'assurance dont l'actif s'élève à 30,1 M€.

NOTE 18 - DETTES SUBORDONNEES, DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt subordonné à terme Bpifrance SA	300,0	0,0
Fonds de réserve (*)	12,0	11,9
Dépôts de garantie à caractère mutuel	7,3	7,2
Dettes rattachées	2,1	0,0
Total	**321,4**	**19,1**

(*) Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex OSEO garantie et a pour vocation d'assurer la couverture des prêts garantis qui lui sont adossés. Son remboursement est subordonné à une décision des actionnaires.

NOTE 19 - FONDS DE GARANTIE PUBLICS

19.1 Situation comptable des fonds de garantie

(en milliers d'euros)

Fonds de garantie	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2016	Dotations 2017	Rembour-sements et redéploiements 2017	Résultats 2017	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2017	Contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables des fonds de garantie
Fonds de réserve							
Fonds de réserve	621612	0	-7 255	5 256	619 613	0	619 613
Fonds de mutualisation des fonds de garantie	543 712	0	-287 502	3 352	259 563	0	259 563
AFT (Agence France Trésor)							
Création des PME et TPE	560 185	-3 048	92 328	-46 314	603 148	300 007	903 154
Prêt à la Création d'Entreprises	32 858	0	-18 300	-1268	13 292	458	13 750
Transmission des PME et TPE	289 267	0	22 479	-5 304	306 441	129 251	435 690
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	145 012	0	22 303	-13 925	153 393	85 795	239 185
Fonds de surmutualisation	49 458	-49 649	0	190	0	0	0
Innovation des PME et TPE	38 154	0	12 963	-17	51101	52 725	103 825
Financement spécifique court terme des PME et TPE	76 202	0	-19 237	282	57 243	21855	79 098
Renforcement Trésorerie PME - ETI	61736	0	0	7 169	68 903	70 066	138 968
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME - ETI	9 356	0	0	337	9 696	54 322	64 018
Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	1662	0	0	508	2 168	7 467	9 634
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	2 124	0	0	1806	3 929	8 925	12 856
FGKP	169 340	0	-14 646	2 248	156 945	85 666	242 608
FASEP	63 473	0	17 340	-3 870	76 942	1935	78 878
Garantie de fonds propres	129 300	0	15 814	-4 412	140 698	2 149	142 848
Prêt participatif d'amorçage	41091	12 781	3 200	-5 857	51216	7 200	58 416
Cautions sur projets innovants	10 918	0	1061	97	12 077	0	12 078
Biotechnologie garantie	86 158	-41299	0	-196	44 665	372	45 036
Financements Structurés	39 408	0	7 500	1078	47 987	0	47 987
Renforcement Haut Bilan	301459	0	86 703	-14 979	373 183	129 206	502 390
PPMTR	43 201	12 000	0	-1641	53 561	5 716	59 277
Prêts Verts	72 372	7 350	0	-325	79 398	5 026	84 424
Innovation Développement Durable	7 481	0	0	45	7 526	107	7 632
PPD Bois	4 321	1000	0	-397	4 925	1136	6 060
Préfinancement CICE	30 050	0	7 283	375	37 707	218	37 925
Prêts pour l'innovation	54 960	0	18 000	-5 919	67 040	18 296	85 337
Prêts Eco-Energie (PEE)	22 596	0	0	556	23 153	187	23 340
Prêt Numérique	32 340	0	0	2 368	34 709	5 214	39 923
PIPC	1834	0	0	-295	1539	356	1896
Prêt Robotique	35 667	0	0	-1520	34 147	3 955	38 102
Prêt pour l'Economie Sociale et Solidaire	12 725	0	0	42	12 766	72	12 839
SOFIRED	5 879	1500	0	-131	7 247	796	8 043
Prêt Croissance Industrie	131653	0	0	-1169	130 483	3 784	134 269
Prêt d'Amorçage Investissement	19 903	0	12 000	-2 503	29 401	2 394	31795
Prêt Entreprises et Quartiers	2 023	0	0	19	2 043	0	2 043
Prêt Croissance Automobile	27 733	0	0	514	28 247	0	28 247
Renforcement Trésorerie Secteur Elevage	12 814	0	0	238	13 052	95	13 147
BEI - Etat	2 258	0	0	19	2 277	0	2 277
Développement des PME et TPE	59 635	0	0	959	60 593	8 560	69 154
Pays de l'Est	17	0	0	0	17	0	17
PIC PME	973	0	0	117	1090	1177	2 267
Capital développement et prêts participatifs	180	0	0	6	186	180	366
Installation des jeunes entrepreneurs en milieu rural	78	0	0	1	78	21	99
DROM	129 241	0	-21500	2 866	110 607	52 176	162 784
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)							
France Investissement Garantie	136 540	10 000	0	-17 982	128 555	1472	130 028
Autres fonds							
BEI - Développement technologique	0	0	0	0	0	0	0
Garantie de fonds propres - FEDER IDF	1741	0	0	-135	1606	-21	1585
Garantie de Valeur Liquidative	5 774	0	0	0	5 774	0	5 774
UIMM	476	0	-239	1	238	0	238
PPD UIMM Midi-Pyrénées	1056	0	13	-261	809	1060	1868
Réseau Entreprendre Croissance	1618	0	0	-358	1260	432	1693
UIMM Méditérannée	999	0	0	-100	899	0	899
UIMM Limousin Poitou Charentes	992	0	0	-149	842	150	993
CCI Innovation Pays de Loire	986	0	-7	-97	882	100	981
BEST WESTERN	949	0	-468	0	481	0	481
Fédération Nationale de l'Habillement	965	0	-9	1	956	0	957
PPD UIMM Grand Nord Est	1388	0	0	-329	1060	330	1389
PPD UIMM National	992	0	0	-155	837	155	993
PPD UIMM National 2		813	187	-8	992	0	992
Autres gestions(*)	109 702	0	13 319	-3 357	119 664	0	119 664
FONDS DE GARANTIE	**4 246 597**	**-48 552**	**-36 670**	**-102 523**	**4 058 850**	**1 070 543**	**5 129 393**

(*) Autres gestions : Fonds National Révitalisation du Territoire, Fonds Rénovation Hotelière, PCE, Crédit Professionnel et divers

19.2 Résultat des fonds de garantie au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Participations aux plus values et récupérations	Commissions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Provisons Pré-contentieuses	Résultats
Fonds de réserve							
Fonds de réserve	5 256	0	0	0	0	0	5 256
Fonds de mutualisation des fonds de garantie	3 352	0	0	0	0	0	3 352
AFT (Agence France Trésor)							
Création des PME et TPE	7 417	0	25 507	6 855	-83 782	-2 311	-46 314
Prêt à la Création d'Entreprises	196	0	114	228	-2 050	244	-1268
Transmission des PME et TPE	3 651	0	15 111	9 804	-30 207	-3 663	-5 304
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	1931	0	5 849	-5 271	-12 314	-4 120	-13 925
Fonds de surmutualisation	190	0	0	0	0	0	190
Innovation des PME et TPE	848	0	1495	3 874	-6 505	271	-17
Financement spécifique court terme des PME et TPE	749	0	796	108	-764	-607	282
Renforcement Trésorerie PME - ETI	1210	0	409	16 353	-9 900	-903	7 169
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME - ETI	567	0	179	6 860	-7 990	721	337
Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	85	0	4	1144	-725	0	508
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	118	0	63	3 225	-1645	45	1806
FGKP	2 247	0	14 637	603	-14 556	-683	2 248
FASEP	611	0	380	-1049	-3 812	0	-3 870
Garantie de fonds propres	1149	519	86	-647	-5 519	0	-4 412
Prêt participatif d'amorçage	395	0	1675	-1247	-6 319	-361	-5 857
Cautions sur projets innovants	97	0	0	0	0	0	97
Biotechnologie garantie	539	15	140	241	-944	-187	-196
Financements Structurés	372	0	362	0	344	0	1078
Renforcement Haut Bilan	3 854	0	28 325	-21190	-24 401	-1567	-14 979
PPMTR	1378	0	218	-1181	-967	-1089	-1641
Prêts Verts	691	0	1539	-427	-2 362	234	-325
Innovation Développement Durable	64	0	18	-37	0	0	45
PPD Bois	51	0	0	23	-201	-270	-397
Préfinancement CICE	290	0	2	83	0	0	375
Prêts pour l'innovation	648	0	2 906	-1846	-3 883	-3 744	-5 919
Prêts Eco-Energie (PEE)	613	0	34	-66	-44	19	556
Prêt Numérique	333	0	1234	-336	-427	1564	2 368
PIPC	16	0	46	26	-383	0	-295
Prêt Robotique	313	0	1492	-1652	0	-1673	-1520
Prêt pour l'Economie Sociale et Solidaire	109	0	11	-19	-93	34	42
SOFIRED	59	0	0	40	-349	119	-131
Prêt Croissance Industrie	1118	0	1497	0	0	-3 784	-1169
Prêt d'Amorçage Investissement	205	0	1361	-1061	-1971	-1037	-2 503
Prêt Entreprises et Quartiers	17	0	2	0	0	0	19
Prêt Croissance Automobile	237	0	277	0	0	0	514
Renforcement Trésorerie Secteur Elevage	110	0	223	-95	0	0	238
BEI - Etat	19	0	0	0	0	0	19
Développement des PME et TPE	586	0	45	1069	-930	189	959
Pays de l'Est	0	0	0	0	0	0	0
PIC PME	19	0	0	103	-5	0	117
Capital développement et prêts participatifs	3	0	0	0	3	0	6
Installation des jeunes entrepreneurs en milieu rural	1	0	0	0	0	0	1
DROM	1463	0	487	2 039	-739	-384	2 866
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)							
France Investissement Garantie	0	3 352	80	234	-21648	0	-17 982
Autres fonds							
BEI - Développement technologique	0	0	0	0	0	0	0
Garantie de fonds propres - FEDER IDF	0	18	4	28	-185	0	-135
Garantie de Valeur Liquidative	0	0	0	0	0	0	0
UIMM	0	0	1	0	0	0	1
PPD UIMM Midi-Pyrénées	0	0	0	-350	-151	240	-261
Réseau Entreprendre Croissance	0	0	29	-165	0	-222	-358
UIMM Méditérannée	0	0	0	0	-100	0	-100
UIMM Limousin Poitou Charentes	0	0	1	-50	0	-100	-149
CCI Innovation Pays de Loire	0	0	3	0	0	-100	-97
BEST WESTERN	0	0	0	0	0	0	0
Fédération Nationale de l'Habillement	0	0	1	0	0	0	1
PPD UIMM Grand Nord Est	0	0	1	-330	0	0	-329
PPD UIMM National	0	0	0	0	0	-155	-155
PPD UIMM National 2	-8	0	0	0	0	0	-8
Autres gestions	0	0	927	0	-4 284	0	-3 357
FONDS DE GARANTIE	**43 169**	**3 904**	**107 571**	**15 921**	**-249 808**	**-23 280**	**-102 523**

NOTE 20 - RESSOURCES NETTES D'INTERVENTION A L'INNOVATION

20.1 Situation comptable des fonds de garantie

(en millions d'euros)

Fonds	Solde au 31/12/2016	Dotations 2017	Rembourse-ments et redé-ploiements 2017	Résultats 2017	Solde au 31/12/2017	Contentieux et intérêts à payer	Avances Récupérables	Encours PTZI
Aides à l'innovation - ISI	928,3	129,5	0,0	-81,8	976,0	0,0	597,8	818,5
PMII - ISI 2008	187,5	0,0	-19,5	17,7	185,7	0,0	137,3	0,0
FRGI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24,1	32,2
Aides sur financement partenaires	302,0	105,8	0,0	-37,2	370,6	0,0	81,7	31,6
FNI-FISO	4,9	0,0	0,0	0,0	4,9	0,0	0,8	0,9
Total	**1 422,7**	**235,3**	**-19,5**	**-101,3**	**1 537,2**	**0,0**	**841,7**	**883,2**

20.2 Résultat des fonds de garantie au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)

Fonds	Subventions	Provisions, pertes et constats d'échecs	Expertises et charges diverses	Produits et charges financiers	Produits et charges divers	Résultat au 31/12/2017
Aides à l'innovation - ISI	-38,8	-48,7	-0,1	0,0	5,8	**-81,8**
PMII - ISI 2008	10,7	5,2	0,0	0,0	1,8	**17,7**
Aides sur financement partenaires	-32,6	-4,1	-2,3	0,0	1,8	**-37,2**
FNI-FISO	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	**0,0**
Total	**-60,7**	**-47,6**	**-2,4**	**0,0**	**9,4**	**-101,3**

NOTE 21 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant résultat ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Autres mouvements	31/12/2017
Capital souscrit	839,9	0,0	0,0	839,9
Primes d'émission	971,6	0,0	0,0	971,6
Primes de fusion	211,9	0,0	0,0	211,9
Réserve légale	29,6	8,8	0,0	38,4
Autres réserves	164,6	0,0	0,0	164,6
Provisions réglementées, subventions d'investissement	53,8		2,0 (1)	55,8
Report à nouveau	121,9	166,3	0,1	288,3
Résultat de l'exercice	175,1	-175,1	200,2 (2)	200,2
Total	**2 568,4**	**0,0** (3)	**202,3**	**2 770,7**

(1) Dotation aux amortissements dérogatoires des logiciels
(2) Résultat 2017
(3) Aucun dividende n'a été distribué au titre du résultat de l'exercice 2016

Le capital social est composé de 104 988 415 actions ordinaires nominatives, d'une valeur nominale de 8 euros, entièrement libérées.

La majorité du capital doit rester la propriété de l'Etat, d'un établissement public de l'Etat, d'un organisme public ou d'une entreprise publique.

NOTE 22 - CONTRE-VALEUR EN EUROS DES OPERATIONS EN DEVISES

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actif	0,9	4,4
Passif	11,2	253,5

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des opérations de hors-bilan.

NOTE 23 - TABLEAU DE FLUX DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS

(en millions d'euros)	Dépréciations et Provisions au 31/12/16	Dotations aux dépréciations et provisions	Reprises des dépréciations et provisions disponibles	Reprises des dépréciations et provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/17	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	IMPACT SUR LE RESULTAT (3)
Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit	**604,3**	**113,8**	**91,4**	**21,7**	**-0,7**	**604,3**	**6,9**	**2,0**	**-27,3**
- Dépréciations pour créances douteuses	*166,5*	*75,4*	*33,7*	*21,7*	*-0,7*	*185,8*	*6,7*	*2,0*	*-46,4*
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	165,0	75,1	33,7	20,2	-0,7	185,5	6,7	2,0	-46,1
. Opérations sur titres et divers	1,5	0,3	0,0	1,5	0,0	0,3	0,0	0,0	-0,3
- Provision collective pour risques de crédit	*435,0*	*38,4*	*57,7*	*0,0*	*0,0*	*415,7*	*0,0*	*0,0*	19,3
- Autres provisions	*2,8*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*2,8*	*0,2*	*0,0*	-0,2
Autres provisions d'exploitation	**32,3**	**5,5**	**0,9**	**3,9**	**4,4**	**37,4**			
Fonds pour risques bancaires généraux	**235,2**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**235,2**			
Provisions à caractère exceptionnel	**4,4**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**-4,4**	**0,0**			
- Provisions pour restructuration	4,4	0,0	0,0	0,0	-4,4	0,0			

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

- Créances irrécupérables
+ Récupérations sur créances amorties

NOTE 24 - ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN

24.1 Engagements donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
AFT (Agence France Trésor)		
Création des PME et TPE	3 907 402	3 610 193
Transmission des PME et TPE	2 175 183	2 046 520
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	591 079	626 689
Innovation des PME et TPE	191 647	198 082
Financement spécifique court terme des PME et TPE	239 654	249 800
Renforcement Trésorerie PME - ETI	20 089	34 717
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME - ETI	4 438	9 884
Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	172	145
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE - ETI	469	31
FGKP	1 846 418	1 808 048
FASEP	91 467	80 817
Garantie de fonds propres (hors FEDER IF)	41 196	41 204
Prêt participatif d'amorçage	40	40
Cautions sur projets innovants	223	0
Biotechnologie garantie	20 485	20 795
Financements Structurés	27 806	28 444
PPMTR	53	131
Innovation Développement Durable	2 726	3 292
Préfinancement CICE	736	381
Développement des PME et TPE	3 995	9 193
Renforcement Trésorerie Secteur Elevage	42 250	26 621
PIC PME	9	72
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)		
France Investissement Garantie	134 440	149 658
Autres fonds		
Garantie de fonds propres (FEDER IDF)	0	0
UIMM	115	231
Autres gestions	198 426	217 177
DROM		
DROM	81 282	113 495
Engagements fonds de garantie	**9 621 800**	**9 275 660**
Engagements douteux fonds de garantie	**1 810 612**	**1 801 303**
Total engagements des fonds de garantie	**11 432 412**	**11 076 963**

Les engagements de garantie enregistrent les garanties de remboursement de crédits distribués par d'autres établissements. Ils sont principalement adossés à des fonds de garantie.
Par ailleurs des contrats de garantie ne sont pas encore réalisés au 31.12.2017 pour un montant de 667,5 M€.

Les engagements de financement qui s'élèvent à 6 143,0 M€ correspondent principalement à des accords de crédits confirmés délivrés par Bpifrance Financement.

24.2 Engagements reçus

Dans les engagements de garantie reçus de la clientèle, 3 413,7 M € d'engagements reçus de Bpifrance SA ne sont pas encore utilisés.

NOTE 25 - OPERATIONS EN DEVISES ET INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en millions d'euros)	31/12/2017								31/12/2016	
	Couverture				Gestion de positions (*)		TOTAL		TOTAL	
	Micro		*Macro*							
	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché
Opérations effectuées de gré à gré										
. Contrats d'échange de devises	25,9	-3,5	0,0	0,0	0,0	0,0	25,9	-3,5	498,6	3,6
. Contrats d'échange de taux	1 365,8	57,4	35 824,6	-110,2	0,0	0,0	37 190,4	-52,8	28 966,3	13,1
. Achats de contrats de taux plafond et plancher	0,0	0,0	14,7	0,0	0,0	0,0	14,7	0,0	17,0	0,0
Opérations effectuées sur marchés organisés										
. Contrats de taux vendus ferme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Contrats de taux achetés ferme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	**1 391,7**	**53,9**	**35 839,3**	**-110,2**	**0,0**	**0,0**	**37 231,0**	**-56,3**	**29 481,9**	**16,7**

(*) Positions ouvertes isolées.

Aucun provisionnement pour risque de crédit n'a été effectué sur les instruments financiers à terme.

Ventilation selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Opérations effectuées de gré à gré	9 818,9	15 314,6	12 097,5
Opérations effectuées sur marchés organisés	0,0	0,0	0,0

Le montant notionnel des contrats recensés ci-dessus ne fournit qu'une indication de volume d'activité ; le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par Bpifrance Financement est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens au 31 décembre. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date ainsi que des garanties reçues. Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Coût de remplacement positif (1)	*391,4*	*578,2*
Risques sur les administrations centrales et assimilés	0,0	0,0
Risques sur les établissements de crédit de la zone A (3)	391,4	578,2
Risques sur la clientèle	0,0	0,0
Risque de crédit potentiel (2)	*258,5*	*238,2*
Exposition totale (1)+(2)	**649,9**	**816,4**
Incidence des accords de compensation	-536,9	-609,0
Incidence des garanties reçues	-45,6	-96,5
Total après effet des accords de compensation et des garanties reçues	**67,4**	**110,9**
Equivalent risque de crédit pondéré (4)	**1,8**	**5,5**
(1) Correspond aux plus-values nettes latentes positives , avant application des taux de pondération liés à la nature de la contrepartie:		
- instruments de taux d'intérêts	391,4	568,4
- instruments de taux de change	0,0	9,8

(2) Le risque de crédit potentiel est calculé sur la base du nominal total multiplié par des facteurs de majoration dépendant de la durée résiduelle des opérations et de la nature des contrats, avant affectation des taux de pondération.
C'est le montant estimatif représentant la modification potentielle du coût de remplacement jusqu'à l'échéance du contrat.

(3) La zone A comprend : les Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, les autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), les pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI.

(4) L'exposition après effet des accords de compensation et garanties reçues est pondérée en fonction de la nature de la contrepartie.

NOTE 26 - INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements de crédit	53,9	21,9
Opérations avec la clientèle (1)	727,7	684,1
- Comptes ordinaires débiteurs	*0,0*	*0,0*
- Crédits à l'exportation	*0,9*	*0,6*
- Crédits de trésorerie	*60,5*	*56,9*
- Crédits à moyen et long terme	*325,5*	*308,8*
- Crédits divers et créances subordonnées	*229,6*	*211,7*
- Opérations de hors-bilan	*111,2*	*106,1*
Obligations et autres titres à revenu fixe	311,0	291,0
Instruments financiers de couverture	1,0	3,6
Total (2)	**1 093,6**	**1 000,6**
(1) Dont reprise de dépréciation pour créances douteuses du fait du passage du temps (cf note 1.2)	0,7	0,8
(2) Dont intérêts négatifs sur dettes et émissions de titres	61,4	46,8

NOTE 27 - INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements de crédit	-117,3	-123,1
Opérations avec la clientèle	-133,9	-121,9
Obligations et autres titres à revenu fixe	-281,3	-239,7
- Obligations	*-281,0*	*-239,0*
- Titres de créances négociables	*-0,3*	*-0,7*
- Titres subordonnés	*0,0*	*0,0*
- Résultat des micro couvertures	*0,0*	*0,0*
Autres intérêts et charges assimilées	-0,2	-0,2
Instruments financiers de macro couverture	-18,6	-43,7
Total (*)	**-551,3**	**-528,6**
(*) Dont intérêts négatifs sur créances et portefeuilles titres	-1,6	-28,0

NOTE 28 - PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Loyers	1 143,0	1 130,0
Autres produits	98,2	99,6
Plus-values	46,5	40,5
Coût du risque	-20,7	-8,6
Total	**1 267,0**	**1 261,5**

NOTE 29 - CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dotation aux amortissements	-851,1	-855,2
Dotation aux provisions spéciales	-136,1	-129,8
Moins-values	-30,6	-35,9
Autres charges	-95,5	-97,6
Total	**-1 113,3**	**-1 118,5**

NOTE 30 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Participations	0,5	0,5
Autres titres détenus à long terme	0,1	0,3
Parts dans les entreprises liées	1,2	1,0
Total	**1,8**	**1,8**

NOTE 31 - COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits		
Commissions sur opérations avec la clientèle	8,3	7,1
Commissions sur prestation de services financiers	0,1	0,1
Total	**8,4**	**7,2**
Charges		
Charges sur opérations sur titres	-1,3	-0,8
Total	**-1,3**	**-0,8**

NOTE 32 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Titres de transaction	0,0	0,0
Opérations de change	-0,2	0,0
Opérations sur instruments financiers	0,0	0,0
Total	**-0,2**	**0,0**

NOTE 33 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-0,6	-0,1
Moins-values de cession	0,0	0,0
Plus-values de cession	0,0	0,0
Total	**-0,6**	**-0,1**

NOTE 34 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits facturés à des sociétés du Groupe	12,9	9,2
Autres charges refacturées	1,4	1,3
Utilisation des ressources partenaires en financement des aides à l'innovation	0,4	0,8
Commissions recouvrement et produits sur assurance	12,1	10,5
Reprise de provisions disponibles	0,9	0,1
Quote-part de subventions d'investissement	1,0	1,3
Produits divers liés à l'activité innovation	11,8	11,9
Produits de gestion sur fonds gérés DROM	1,0	1,1
Autres produits	13,3	16,5
Total	**54,8**	**52,7**

NOTE 35 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux amortissements pour immobilisations incorporelles et corporelles hors exploitation	0,0	0,0
Dotations aux provisions pour litiges en responsabilité et exploitation bancaire	0,0	-3,5
Rétrocession de produits de subventions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	-0,4	-0,6
Autres charges diverses d'exploitation bancaire	-4,8	-2,8
Total	**-5,2**	**-6,9**

NOTE 36 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Frais de personnel		
- Salaires et traitements	-123,7	-116,0
- Charges des régimes à cotisations définies	-13,4	-12,6
- Charges des régimes à prestations définies	-1,8	-4,1
- Autres charges sociales	-44,5	-41,0
- Intéressement et participation	-15,1	-11,6
- Charges fiscales	-14,0	-13,5
- Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	-5,2	-5,2
Sous-total	**-217,7**	**-204,0**
Impôts et taxes	-28,3	-27,2
Autres frais administratifs	-128,0	-125,3
Total	**-374,0**	**-356,5**

36.1 Ventilation de la juste valeur des actifs couvrant les engagements de fin de carrière

La ventilation de la juste valeur des actifs du régime entre les différentes catégories est fondée sur la nature des actifs et sur les risques qui s'y rattachent.

	31/12/2017	31/12/2016
	en %	en %
OPCVM		
Monétaire	1%	3%
Action	23%	20%
Obligataire	76%	77%
Total	**100%**	**100%**

36.2 Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	TOTAL 31/12/2017		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
Solde d'ouverture	***30,8***	***26,8***	***4,0***	***2,2***	***1,0***	***34,0***	***26,8***	7,2
- Coût des services rendus au cours de la période	1,6	0,0	1,6	0,0	0,1	1,7	0,0	1,7
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
- Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Cotisation au régime de l'employeur	0,0	4,0	-4,0	0,0	0,0	0,0	4,0	-4,0
- Cotisation au régime du participant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Profit ou perte résultat de la liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Prestations payées	-2,0	-2,0	0,0	-0,1	0,0	-2,1	-2,0	-0,1
- Ecarts actuariels	1,3	1,3	0,0	0,0	0,0	1,3	1,3	0,0
> dont écarts actuariels de la période liés à l'expérience	*0,8*	*0,0*	*0,8*	*0,0*	*0,0*	*0,8*	*0,0*	*0,8*
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	*0,5*	*0,0*	*0,5*	*0,0*	*0,0*	*0,5*	*0,0*	*0,5*
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières	*0,0*	*1,4*	*-1,4*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*1,4*	*-1,4*
Solde de clôture	**31,9**	**30,1**	**1,8**	**2,1**	**1,1**	**35,1**	**30,1**	**5,0**

(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	TOTAL 31/12/2016		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
Solde d'ouverture	***29,4***	***24,5***	**4,9**	***2,3***	***1,0***	***32,7***	***24,5***	8,2
- Coût des services rendus au cours de la période	1,5	0,0	1,5	0,0	0,1	1,6	0,0	1,6
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3
- Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Cotisation au régime de l'employeur	0,0	4,8	-4,8	0,0	0,0	0,0	4,8	-4,8
- Cotisation au régime du participant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Profit ou perte résultat de la liquidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Prestations payées	-2,3	-2,3	0,0	-0,2	-0,1	-2,6	-2,3	-0,3
- Ecarts actuariels	1,9	-0,2	2,1	0,1	0,0	2,0	-0,2	2,2
> dont écarts actuariels de la période liés à l'expérience	*1,1*	*0,0*	*1,1*	*0,0*	*0,0*	*1,1*	*0,0*	*1,1*
> dont écarts actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*
> dont écarts actuariels sur ajustements des hypothèses financières	*0,8*	*-0,2*	*1,0*	*0,1*	*0,0*	*0,9*	*-0,2*	*1,1*
Solde de clôture	**30,8**	**26,8**	**4,0**	**2,2**	**1,0**	**34,0**	**26,8**	**7,2**

NOTE 37 - COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31/12/2017			
	Actif soustractif	Provision collective	Autres passifs	TOTAL
Dotations ou reprises nettes aux provisions et dépréciations	-41,7	19,3	0,0	-22,4
Pertes non provisionnées	-6,7	0,0	-0,2	-6,9
Récupérations sur créances amorties	2,0	0,0	0,0	2,0
Solde	**-46,4**	**19,3**	**-0,2**	**-27,3**

(en millions d'euros)	31/12/2016			
	Actif soustractif	Provision collective	Autres passifs	TOTAL
Dotations ou reprises nettes aux provisions et dépréciations	-47,4	37,8	0,0	-9,6
Pertes non provisionnées	-5,5	0,0	-0,1	-5,6
Récupérations sur créances amorties	3,9	0,0	0,0	3,9
Solde	**-49,0**	**37,8**	**-0,1**	**-11,3**

NOTE 38 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en millions d'euros)	31/12/2017				31/12/2016
	Titres d'inves-tissement	Immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation	Participations et autres titres détenus à long terme Parts dans les entreprises liées	TOTAL	TOTAL
Dotations aux dépréciations	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0
Reprises de dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
Moins-values de cession	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,6
Plus-values de cession	0,0	0,0	15,4	15,4	0,2
Solde	**0,0**	**0,0**	**15,3**	**15,3**	**-0,2**

NOTE 39 - PASSAGE ENTRE LE RESULTAT SOCIAL ET LE RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	31/12/2017		
	Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobiliers	TOTAL
Dotations aux amortissements comptables	-318,8	-532,3	-851,1
Plus/moins-values comptables	5,8	10,1	15,9
Total	**-313,0**	**-522,2**	**-835,2**
Dotations aux amortissements financiers	-325,3	-539,2	-864,5
Plus/moins-values financières	5,8	1,9	7,7
Dépréciation financière sur éléments d'actif	1,4	-1,8	-0,4
Total	**-318,1**	**-539,1**	**-857,2**
Variation de la réserve latente	-5,1	-16,9	-22,0

NOTE 40 - PRINCIPAUX SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
PRODUIT NET BANCAIRE	**743,6**	**678,9**
Charges générales d'exploitation	-374,0	-356,5
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-27,3	-25,3
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**342,3**	**297,1**
Coût du risque	-39,2	-12,6
RESULTAT D'EXPLOITATION	**303,1**	**284,5**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	15,3	-0,2
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**318,4**	**284,3**
Résultat exceptionnel	0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices	-138,2	-96,3
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-2,0	-4,2
Résultat Net	**178,2**	**183,8**

NOTE 41 - SITUATION FISCALE

La comptabilisation de l'impôt sur les sociétés s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal de l'exercice 2017 (provisoire) au taux de droit commun est bénéficiaire de 350,1 M€, compte tenu des principales réintégrations ou déductions nettes suivantes :

(en millions d'euros)

Résultat comptable avant impôt de l'exercice	**338,4**
Dotation nette de la provision collective	-19,3
Boni de fusion Compagnie Auxiliaire Bpifrance	-12,6
Frais de dossier et d'instruction à étaler	12,3
Taxes diverses non déductibles	21,3
Provisions sociales diverses	7,3
Autres	2,7
Résultat fiscal	**350,1**

Le résultat fiscal au taux de droit commun, soit 34,43%, génère une charge d'impôt de 121,0 M€ d'impôt après imputation de crédits d'impôts.
Une contribution exceptionnelle au taux de 15% a été constatée au cours de l'exercice pour un montant de 17,8 M€.
La charge totale d'impôt après imputation des crédits d'impôts s'élève à 138,8 M€.

Aucune charge d'impôt n'est constatée pour le résultat fiscal au taux réduit de 15%.

NOTE 42 - INFORMATION SECTORIELLE

Bpifrance Financement exerce principalement les métiers suivants :

- les prêts à long et moyen terme : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière ; ils comprennent également les prêts à taux zéro innovation,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement de créances publiques en Métropole et dans les DROM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres, des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions,

Dans la rubrique « autres » figurent notamment par convention les produits de placement des fonds propres, des refacturations et dans une moindre mesure des produits des participations.

(en millions d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
Activité	**P N B financier**	**Encours moyen**	**P N B financier**	**Encours moyen**
Prêts à long et moyen terme	489,6	28 196,5	445,3	25 174,0
- dont crédit-bail	*83,0*	*6 057,6*	*83,2*	*6 016,0*
Financement court terme	121,1	5 706,6	108,5	4 914,0
Garantie	97,5	14 920,0	95,7	13 892,3
- dont commissions	*92,0*		*89,2*	
- dont produits financiers	*5,5*		*6,5*	
Innovation	15,6		15,2	
Autres	19,8		14,2	

NOTE 43 - ACTIVITES POUR COMPTE DE TIERS

Les opérations gérées par Bpifrance Financement (mandataire) pour le compte de tiers (mandant) ne figurent pas au bilan de la banque.

(en millions d'euros)	31/12/2017							
	Actif				Passif			Hors bilan
	Créances	Compte du mandant	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
Activité de financement								
ARI (*)	168,5	0,0	0,0	168,5	0,0	168,5	168,5	49,4
Fonds de dettes	176,4	0,0	0,0	176,4	0,0	176,4	176,4	0,0
Activité de garantie								
Fonds gérés DROM	0,0	0,0	63,8	63,8	0,0	63,8	63,8	0,0
Camulor	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0
FGRU (*)	0,0	0,0	8,9	8,9	0,0	8,9	8,9	0,0
Prêts étudiants	0,0	0,0	24,8	24,8	0,0	24,8	24,8	162,4
Activité d'aides à l'innovation								
Atout	0,0	0,0	42,7	42,7	0,0	42,7	42,7	0,0
FSN(*)	72,1	426,7	5,3	504,1	237,3	266,8	504,1	111,7
PSIM(*)	19,9	70,1	3,6	93,6	28,3	65,3	93,6	25,3
PSPC(*)	118,6	831,6	25,9	976,1	112,3	863,8	976,1	203,9
Filières stratégiques	0,2	67,6	7,4	75,2	36,5	38,7	75,2	0,0
FUI(*)	0,1	350,1	0,0	350,2	232,8	117,4	350,2	15,6
FNI-PRI(*)	18,9	16,6	0,0	35,5	3,0	32,5	35,5	9,1
PIAVE(*)	29,3	246,8	0,4	276,5	62,6	213,9	276,5	118,1
French Tech	0,0	0,0	1,1	1,1	1,1	0,0	1,1	0,0
Assurance Prospection	0,0	40,0	0,0	40,0	0,0	40,0	40,0	0,4
Total	**604,0**	**2 049,5**	**184,1**	**2 837,6**	**713,9**	**2 123,7**	**2 837,6**	**695,9**

(*) ARI : Aides à la réindustrialisation
FGRU : Fonds de Garantie pour le Renouvellement Urbain
FSN : Fonds national pour la Société Numérique
PSIM : Programme de Soutien à l'Innovation Majeure
PSPC : Projet de recherche et de développement Structurants des Pôles de Compétitivité
FUI : Fonds Unique Interminitériel
FNI-PRI : Fonds national d'innovation - Partenariats régionaux d'avenir
PIAVE : Projets Industriels d'avenir

NOTE 44 - EFFECTIFS

L'effectif moyen s'établit à 2142 salariés en 2017, dont 80,02 % de cadres.

NOTE 45 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Des jetons de présence ont été versés aux organes d'administration et comités métiers pour un montant de 131,9 milliers d'euros.

NOTE 46 - IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Bpifrance SA (Groupe)

27-31 Avenue du général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
507 523 678 RCS Créteil

Les états financiers consolidés de la société visée ci-dessus sont disponibles sur le site :
www.bpifrance.fr

12. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

12.1. Rapport sur les comptes consolidés

Bpifrance Financement S.A.

Société anonyme au capital de 839 907 320 €
Siège social : 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort
R.C.S : RCS Créteil B 320 252 489

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2017

KPMG S.A. MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bpifrance Financement relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

1. Provisionnement des risques de crédit

- **Risque identifié :**

Bpifrance Financement comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Les dépréciations sont estimées sur base individuelle ou collective en tenant compte de la valeur des garanties détenues. Comme indiqué dans la note 5.2.1de l'annexe aux comptes consolidés, la direction calcule des dépréciations sur base individuelle par différence entre la valeur comptable de l'actif présentant un risque de crédit avéré et la valeur actualisée au TIE des flux futurs de trésorerie qu'elle estime recouvrable après prise en compte de la mise en jeu des garanties.

Les dépréciations collectives sont calculées sur une partie des encours non douteux en analysant le risque de crédit sur un ensemble homogène de créances, identifié au moyen des notations internes du portefeuille. Comme indiqué dans la note 5.2.1 de l'annexe, elles sont estimées à partir de simulations de scenarii stochastiques qui associent à chaque contrepartie une date éventuelle de défaut et un taux de perte en cas de défaut.

L'évaluation des dépréciations requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions (ou groupes d'expositions homogènes) présentant un risque de non recouvrement ou pour la détermination des flux futurs recouvrables et des délais de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances pour risque de crédit comme un point clé de l'audit en raison :

- du risque d'incidence matérielle sur les résultats de la banque,
- de la complexité de l'estimation des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut, y compris la valeur des garanties associées,
- de la sensibilité des paramètres de calculs aux hypothèses retenues par la direction.

- **Approche d'audit :**

Nous avons pris connaissance des dispositifs de contrôle interne mis en place par la banque pour identifier les créances concernées et évaluer le montant des dépréciations afférentes. Nous avons également testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ces dispositifs.

- Pour les dépréciations estimées sur base individuelle, nous avons testé les contrôles automatisés sur le déclassement des crédits sur un échantillon de dossiers de crédit et, les contrôles relatifs à l'estimation des montants à déprécier (en particulier la valeur des garanties obtenues).
- Pour les dépréciations sur base collective, nous avons effectué une revue critique de l'ensemble de la documentation mise à disposition pour justifier la méthodologie utilisée, les paramètres applicables et leur mise à jour, la piste d'audit et les contrôles menés sur les assiettes et nous nous sommes assurés du correct déversement des dépréciations dans le système d'information comptable.

Nous avons mis en œuvre par ailleurs les procédures substantives suivantes :

- Pour les dépréciations sur base individuelle, nous nous sommes assurés au moyen de sondages sur des dossiers de crédit de l'adéquation de la dépréciation comptabilisée eu égard aux prévisions de flux de trésorerie futurs estimés par la banque;
- Pour les dépréciations sur base collective, nous avons vérifié l'exhaustivité de l'assiette, apprécié le caractère raisonnable des principaux paramètres retenus et revu les calculs de provision au 31 décembre.

2. Migration informatique des données comptables

- **Risque identifié :**

La finalisation du projet Convergence Comptable Oracle eBS au cours de l'année 2017 a permis à Bpifrance Financement de réaliser la migration informatique de ses données comptables sur un nouvel outil de comptabilité unique pour toutes les entités juridiques administrées par Bpifrance. L'existence d'un dispositif de pilotage de ce projet et la mise en œuvre de travaux permettant de s'assurer de l'exhaustivité des données reprises et de leur correcte classification lors de la migration constituent des contrôles clés pour garantir la fiabilité de la préparation de l'information financière.

Nous avons considéré que la correcte mise en œuvre de ce projet d'évolution du référentiel applicatif comptable connecté aux différentes chaines de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière représente un point clé de l'audit.

- **Approche d'audit :**

Les travaux que nous avons mis en œuvre avec le support de nos spécialistes informatiques ont porté sur le dispositif de pilotage du projet de migration et sur la fiabilisation des données reprises post-migration. Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;
- Apprécier l'organisation mise en place au sein du projet et la pertinence des indicateurs de suivi ;
- Vérifier la mise en œuvre d'une méthodologie permettant de s'assurer de la qualité des données reprises (exhaustivité et correcte granularité notamment) et tester, sur la base d'une sélection, la qualité de ces données ;
- Vérifier le correct déroulement de la phase de recette fonctionnelle et réalisation de tests sur l'efficacité opérationnelle à partir d'une sélection de ces recettes fonctionnelles ;
- Corroborer l'exhaustivité et l'exactitude des données reprises dans le nouveau système post-migration avec les données de l'ancien système ;
- Apprécier la qualité du dispositif de contrôle mis en place post-migration pour le suivi des anomalies, la gestion des habilitations et le contrôle des écritures comptables manuelles.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bpifrance Financement par les assemblées générales du 28/05/2009 pour le cabinet KPMG Audit et du 18/05/2004 pour le cabinet Mazars (compte tenu des fusions de cabinets intervenues depuis cette date), l'historique du mandat Mazars n'ayant pas pu être reconstitué antérieurement.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG Audit était dans la 9ème année de sa mission sans interruption. A cette date, la durée de la mission sans interruption de Mazars était supérieure à 24 années.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 23 mars 2018	Courbevoie, le 23 mars 2018
KPMG S.A.	Mazars
Ulrich Sarfati	Charles De Boisriou Matthew Brown

12.2. Rapport sur les comptes sociaux

Bpifrance Financement S.A.

Société anonyme au capital de 839 907 320 €

Siège social : 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort

R.C.S : RCS Créteil B 320 252 489

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

KPMG S.A. MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bpifrance Financement relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. **Provisionnement des risques de crédit**

- **Risque identifié :**

Bpifrance Financement comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Les dépréciations sont estimées sur base individuelle ou collective en tenant compte de la valeur des garanties détenues. Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels, la direction calcule des dépréciations sur base individuelle par différence entre la valeur comptable de l'actif présentant un risque de crédit avéré et la valeur actualisée au taux d'origine du contrat des flux futurs de trésorerie qu'elle estime recouvrable après prise en compte de la mise en jeu des garanties.

Les dépréciations collectives sont calculées sur une partie des encours non douteux en analysant le risque de crédit sur un ensemble homogène de créances, identifié au moyen des notations internes du portefeuille. Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe, elles sont estimées à partir de simulations de scenarii stochastiques qui associent à chaque contrepartie une date éventuelle de défaut et un taux de perte en cas de défaut.

L'évaluation des dépréciations requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions (ou groupes d'expositions homogènes) présentant un risque de non recouvrement ou pour la détermination des flux futurs recouvrables et des délais de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances pour risque de crédit comme un point clé de l'audit en raison :

- du risque d'incidence matérielle sur les résultats de la banque,
- de la complexité de l'estimation des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut, y compris la valeur des garanties associées,
- de la sensibilité des paramètres de calculs aux hypothèses retenues par la direction.

- **Approche d'audit :**

Nous avons pris connaissance des dispositifs de contrôle interne mis en place par la banque pour identifier les créances concernées et évaluer le montant des dépréciations afférentes. Nous avons également testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ces dispositifs.

- Pour les dépréciations estimées sur base individuelle, nous avons testé les contrôles automatisés sur le déclassement des crédits sur un échantillon de dossiers de crédit et, les contrôles relatifs à l'estimation des montants à déprécier (en particulier la valeur des garanties obtenues).
- Pour les dépréciations sur base collective, nous avons effectué une revue critique de l'ensemble de la documentation mise à disposition pour justifier la méthodologie utilisée, les paramètres applicables et leur mise à jour, la piste d'audit et les contrôles menés sur les assiettes et nous nous sommes assurés du correct déversement des dépréciations dans le système d'information comptable.

Nous avons mis en œuvre par ailleurs les procédures substantives suivantes :

- Pour les dépréciations sur base individuelle, nous nous sommes assurés au moyen de sondages sur des dossiers de crédit de l'adéquation de la dépréciation comptabilisée eu égard aux prévisions de flux de trésorerie futurs estimés par la banque;
- Pour les dépréciations sur base collective, nous avons vérifié l'exhaustivité de l'assiette, apprécié le caractère raisonnable des principaux paramètres retenus et revu les calculs de provision au 31 décembre.

2. Migration informatique des données comptables

- **Risque identifié :**

La finalisation du projet Convergence Comptable Oracle eBS au cours de l'année 2017 a permis à Bpifrance Financement de réaliser la migration informatique de ses données comptables sur un nouvel outil de comptabilité unique pour toutes les entités juridiques administrées par Bpifrance. L'existence d'un dispositif de pilotage de ce projet et la mise en œuvre de travaux permettant de s'assurer de l'exhaustivité des données reprises et de leur correcte classification lors de la migration constituent des contrôles clés pour garantir la fiabilité de la préparation de l'information financière.

Nous avons considéré que la correcte mise en œuvre de ce projet d'évolution du référentiel applicatif comptable connecté aux différentes chaines de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière représente un point clé de l'audit.

- **Approche d'audit :**

Les travaux que nous avons mis en œuvre avec le support de nos spécialistes informatiques ont porté sur le dispositif de pilotage du projet de migration et sur la fiabilisation des données reprises post-migration. Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;
- Apprécier l'organisation mise en place au sein du projet et la pertinence des indicateurs de suivi ;
- Vérifier la mise en œuvre d'une méthodologie permettant de s'assurer de la qualité des données reprises (exhaustivité et correcte granularité notamment) et tester, sur la base d'une sélection, la qualité de ces données ;
- Vérifier le correct déroulement de la phase de recette fonctionnelle et réalisation de tests sur l'efficacité opérationnelle à partir d'une sélection de ces recettes fonctionnelles ;
- Corroborer l'exhaustivité et l'exactitude des données reprises dans le nouveau système post-migration avec les données de l'ancien système ;
- Apprécier la qualité du dispositif de contrôle mis en place post-migration pour le suivi des anomalies, la gestion des habilitations et le contrôle des écritures comptables manuelles.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport annuel consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bpifrance Financement par les assemblées générales du 28/05/2009 pour le cabinet KPMG SA et du 18/05/2004 pour le cabinet Mazars (compte tenu des fusions de cabinets intervenues depuis cette date), l'historique du mandat Mazars n'ayant pas pu être reconstitué antérieurement.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG SA était dans la 9ème année de sa mission sans interruption. A cette date, la durée de la mission sans interruption de Mazars était supérieure à 24 années.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 23 mars 2018

KPMG S.A.

Ulrich Sarfati

Courbevoie, le 23 mars 2018

Mazars

Charles De Boisriou

Matthew Brown

12.3. Rapport sur les conventions réglementées

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
94200 - Courbevoie
France

Bpifrance Financement S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Bpifrance Financement S.A.

27/31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort

Ce rapport contient 16 pages

Référence : US-181-06

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
94200 - Courbevoie
France

Bpifrance Financement S.A.

Siège social : 27/31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort
Capital social : €.839 907 320

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Contre-garantie de Bpifrance SA à Bpifrance Financement**

Partie cocontractante

Bpifrance SA

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement et Directeur Général de Bpifrance SA ;

- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance SA, représentée par Delphine DE CHAISEMARTIN, Pierre-François KOEHL, François-Louis RICARD ;

- Elisabeth HENRY PEREZ en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance SA ;

- Eric VERKANT en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance SA ;

- Bpifrance SA en tant que personne morale actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote.

Nature, objet et modalités :

Votre conseil d'administration du 15 mars 2017 a autorisé cette convention, qui annule et remplace la convention autorisée par votre conseil d'administration du 15 décembre 2016 et signée le 20 décembre 2016, qui a pour objet d'instaurer une contre-garantie apportée par Bpifrance SA au bénéfice de Bpifrance Financement, portant sur les engagements de garantie donnés par Bpifrance Financement sur des opérations de financement bancaire.

Cette contre-garantie porte sur une durée initiale de 5 ans, prorogeable pendant les 3 premières années par tacite reconduction pour une nouvelle durée de 5 ans, et sa rémunération comporte deux composantes : le niveau de perte attendue et la rémunération des fonds propres supplémentaires nécessités par l'opération, soit 2,6 points de base des engagements de votre société au titre de l'activité de garantie dans la limite d'un montant maximal défini dans la convention.

En application de cette convention, un montant de 17 629 266 395,00 € d'engagement de garantie reçu a été comptabilisé en hors-bilan sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.
Votre société a comptabilisé une charge de 3 861 982,96 € correspondant à la rémunération de cette contre-garantie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Motivation de l'intérêt de la convention :

La convention signée le 29 mars 2017 s'inscrit dans le cadre des nouvelles exigences réglementaires minimum de solvabilité imposées dans le cadre du « processus de surveillance et d'évaluation prudentielle » (Supervisory Review and Evaluation Process, SREP).
Elle permet ainsi à Bpifrance Financement de maintenir l'économie de besoin en fonds propres réglementaires sur ses opérations de garantie comprises dans l'assiette des actifs pondérés en risques (rwa).

- **Contrat de prêt subordonné conclu entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement**

Partie cocontractante

Bpifrance SA

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement, Président-Directeur Général de Bpifrance Participations et Directeur Général de Bpifrance SA ;

- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance SA, représentée par Delphine DE CHAISEMARTIN, Pierre-François KOEHL, François-Louis RICARD ;

- Elisabeth HENRY PEREZ en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance SA ;

- Eric VERKANT en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance SA ;

Nature, objet et modalités :
Votre conseil d'administration du 27 avril 2017 a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet de formaliser les modalités de souscription auprès de Bpifrance SA d'un emprunt subordonné de 300 M€, d'une durée de 10 ans et au taux fixe égale au taux TEC10 du 15 juin 2017 + 69 points de base de marge. La convention a été signée le 14 juin 2017.

Motivation de l'intérêt de la convention :
Cet emprunt subordonné permet à votre Société d'augmenter son niveau de fonds propres « Tier 2 » et ainsi de satisfaire pleinement à l'exigence globale de 12% pour les ratios de solvabilité prudentiels, conformément à la recommandation BCE.

En application de cette convention, un emprunt d'un montant de 302 132 054,79 € a été comptabilisé au bilan sur l'exercice clos au 31 décembre 2017.
Votre société a comptabilisé une charge de 2 132 054,79 € correspondant aux intérêts courus sur l'exercice 2017.

- **Convention et avenant relatifs aux prestations de services au titre de la gestion du produit Assurance Prospection**

Partie cocontractante :

Bpifrance Assurance Export

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement et Président de Bpifrance Assurance Export ;

Nature, objet et modalités

Vos conseil d'administration du 18 septembre 2017 et du 20 décembre 2017 ont autorisé la signature de cette convention et de son avenant entre Bpifrance Assurance Export et Bpifrance Financement. Ils ont été signés respectivement le 25 septembre 2017 et le 20 décembre 2017 et s'inscrivent dans le contexte du projet de transformation de Bpifrance Assurance Export.
Il est prévu de concevoir des produits pouvant être gérés dans les systèmes informatiques de Bpifrance Financement de façon à faciliter l'instruction et la gestion au sein du réseau Bpifrance.
Selon les termes de cette convention, le nouveau produit « Assurance Prospection » fait l'objet d'une phase de test au sein des directions régionales du 1er octobre au 15 mars 2018.

Motivation de l'intérêt de la convention

Cette convention se justifie par la volonté de mutualiser les moyens et développer les synergies au sein du groupe Bpifrance. Elle prévoit une rémunération permettant à la votre société de couvrir l'ensemble des charges engagées pour la réalisation de ces prestations.

En application de cette convention, votre société a perçu sur l'exercice 2017 une rémunération de 30 000 €.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

a) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention relative à la mise en œuvre de la garantie par l'EPIC Bpifrance des opérations de refinancement de Bpifrance Financement**

Partie cocontractante :

EPIC Bpifrance

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

- L'Etat français, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de l'EPIC Bpifrance, représenté par François JAMET, Sébastien RASPILLER et Alain SCHMITT.

Nature, objet et modalités :

Cette convention a pour objet l'octroi par l'EPIC Bpifrance d'une garantie au bénéfice des investisseurs ayant souscrit des EMTN, BMTN, emprunts bilatéraux et certificats de dépôts émis par votre société. Elle prévoit une rémunération de l'EPIC Bpifrance compte tenu de l'avantage qu'elle procure à Bpifrance Financement.

La rémunération de la garantie est révisable annuellement lors du conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance. Elle est fixée initialement à

- 0,15% de l'encours des titres émis dans le cadre des programmes de financements moyen et long-terme.
- 0,02% de l'encours des titres émis dans le cadre des programmes de financements court terme.

En application de cette convention, une charge globale de 30 034 616,01 € a été comptabilisée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- **Convention de prestations de services pour la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions**

Partie cocontractante :

Bpifrance Régions

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance Régions, représentée par Delphine DE CHAISEMARTIN, Pierre-François KOEHL et Sabine SCHIMEL.

Nature, objet et modalités :

Cette convention a pour objet de définir le fonctionnement du dispositif des FRGI et la nature des prestations entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions. Dans le cadre de ce dispositif, les collectivités locales apportent à Bpifrance Régions des fonds pour constituer les FRGI dont l'objet est de couvrir les risques et le coût de liquidité induits par les aides octroyées par le réseau de votre société.
Cette convention fixe la rémunération au titre des prestations de services à 4,80% hors taxes du montant des fonds décaissés dans le cadre des aides à l'innovation éligibles aux FRGI.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé un produit de 1 898 104,75 € sur l'exercice clos au 31 décembre 2017.

- **Convention de prestations intragroupes entre l'EPIC Bpifrance - Bpifrance Financement - Bpifrance Régions - AUXI FINANCES - SCI Bpifrance**

Parties cocontractantes :
L'EPIC Bpifrance, Bpifrance Régions, AUXI FINANCES et SCI Bpifrance ;

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

- L'Etat français, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de l'EPIC Bpifrance, représenté par François JAMET, Sébastien RASPILLER et Alain SCHMITT

- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance Régions, représentée par Delphine DE CHAISEMARTIN, Pierre-François KOEHL et Sabine SCHIMEL ;

- Bpifrance Financement en tant que personne morale actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote d'AUXI FINANCES, de la SCI Bpifrance et de Bpifrance Régions.

Nature, objet et modalités :

Cette convention signée le 17 mars 2008 a pour objet de définir le cadre des prestations croisées et de fixer les principes généraux pour l'ensemble des refacturations entre les différentes parties.

Votre conseil d'administration du 29 mars 2011 a également autorisé un avenant à cette convention concernant Bpifrance Régions. Cet avenant signé le 30 mars 2011 précise la nature des différentes prestations apportées par votre société à sa filiale et fixe les conditions de leur rémunération, à savoir :

- 300 000 € hors taxes au titre des prestations liées à la gestion comptable et financière, au suivi des fonds de garantie et au suivi juridique de Bpifrance Régions ;

- 0,45% des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations liées à la commercialisation et à l'octroi des garanties délivrées par Bpifrance Régions ;

- 0,2% hors taxes des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations de gestion des opérations.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- un produit de 315 556,67 € au titre de la refacturation à l'EPIC Bpifrance de coûts salariaux.

- un produit de 1 430 118,47 € au titre de la refacturation à Bpifrance Régions des prestations de nature commerciale et coûts salariaux.

- un produit de 343 226,76 € au titre de la refacturation à AUXI FINANCES de coûts salariaux.

b) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

- **Conventions relatives au transfert des titres détenus par Bpifrance Financement dans des sociétés de capital-risque au FPMEI (géré par Bpifrance Investissement)**

Partie cocontractante :

Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement et de Bpifrance Investissement ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance Régions, représentée par Delphine DE CHAISEMARTIN, Pierre-François KOEHL et Sabine SCHIMEL ;
- L'Etat, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de l'EPIC Bpifrance, représenté par Christine COSTES, Sébastien RASPILLER et Alain SCHMITT ;

Nature, objet et modalités :

Initialement autorisées par le conseil d'administration du 15 décembre 2014, ces conventions ont été conclues entre Bpifrance Financement et le FPMEI (Fonds professionnel de capital investissement, géré par Bpifrance Investissement) sur la base de modalités modifiées, lesquelles ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2016.

Ces conventions ont été signées le 27 juillet 2016 et le 12 octobre 2016. Elles ont pour objet l'acquisition, par le FPMEI, des titres détenus par Bpifrance Financement dans des sociétés de capital-risque (SORIDEC, IDEB, Institut Lorrain de Participation, MPC, Bretagne Jeunes Entreprises, Bretagne Participations, Institut Régional de Développement-Midi Pyrénées, IRPAC Développement et RAC I). Par ailleurs, les modifications apportées aux versions des conventions initialement autorisées par le Conseil ont été effectuées pour tenir compte de l'expertise financière indépendante réalisée par Degroof Petercam, cabinet nommé à la demande du RCCI de Bpifrance Investissement, en raison d'un risque de conflit d'intérêts, la cession ayant lieu entre entités contrôlées par Bpifrance.

Motivation de l'intérêt de la convention :

Ces transferts reposent sur deux motivations principales : parfaire la rationalisation et la cohérence de l'organigramme capitalistique du groupe Bpifrance, qui était à l'époque organisé autour de 2 pôles « métiers », le pôle « financement » et le pôle « investissement », chaque pôle regroupant des participations en relation avec son activité ; et optimiser la gestion des lignes concernées (gérées avant transfert par deux équipes différentes).

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- **Convention relative au contrat de prêt en cas de constat de stress de trésorerie de Bpifrance Financement**

Parties cocontractantes :

Bpifrance S.A. et Bpifrance Participations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement, Président-Directeur Général de Bpifrance Participations et Directeur Général de Bpifrance SA ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance Régions, représentée par Delphine DE CHAISEMARTIN, Pierre-François KOEHL et François-Louis RICARD.
- Elisabeth HENRY PEREZ en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et Bpifrance SA ;
- Eric VERKANT en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et Bpifrance SA ;

- Bpifrance SA en tant que personne morale actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote.

Nature, objet, et motivation de l'intérêt de la convention :

Votre conseil d'administration du 15 décembre 2016 a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet de formaliser les modalités de la mobilisation, par Bpifrance SA et par Bpifrance Participations, au bénéfice de Bpifrance Financement, d'une partie de leur trésorerie disponible en cas de difficultés de trésorerie avérées de Bpifrance Financement et dans l'attente d'une solution pérenne. Cette convention a été signée le 21 décembre 2016.

Modalités :

En application de cette convention, le montant des intérêts du prêt est calculé chaque jour. Il est égal au produit de ce solde, de l'EONIA du jour majoré d'un spread moyen de refinancement de Bpifrance Financement de 3 mois, et d'une base nombre de jours exact de 365.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- **Convention intitulée « convention financière » entre Bpifrance Financement et Bpifrance Assurance Export relative à l'ouverture d'un compte courant**

Partie cocontractante :

Bpifrance Assurance Export

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement et Président de Bpifrance Assurance Export SAS.

Nature, objet et modalités :

Votre conseil d'administration du 16 décembre 2016 a autorisé cette convention qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bpifrance Financement s'engage en sa qualité d'établissement de crédit à recueillir les disponibilités de Bpifrance Assurance Export ou à lui fournir des liquidités.
En application de cette convention, le montant des intérêts du prêt est calculé chaque jour. Il est égal au produit de ce solde, de l'EONIA du jour majoré d'un spread moyen de refinancement de Bpifrance Financement de 3 mois, et d'une base nombre de jours exact de 365.
Les intérêts sont liquidés mensuellement et portés au débit ou au crédit du compte avec effet au premier jour du mois suivant.

A titre indicatif et sur la base d'un taux EONIA égal à -0,354 % l'an selon le taux au 16 décembre 2016), le taux effectif global annuel est réputé nul à la date de signature de la convention.

La convention a été signée le 20 décembre 2016 et a eu pour effet l'ouverture d'un compte courant dont le solde créditeur s'élevait à 5 591 705,33 € au 31 décembre 2016.

Motivation de l'intérêt de la convention :

Bpifrance Financement en tant qu'établissement de crédit ayant accès au marché monétaire a vocation à participer activement à la gestion de trésorerie des différentes entités du Groupe Bpifrance en leur ouvrant des comptes courants dans ses livres, à des conditions de marché.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- **Convention entre Bpifrance Financement et Bpifrance Participations relative au back-up des opérations de marchés**

Partie cocontractante :

Bpifrance Participations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement et de Bpifrance Participations ;

- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance Régions, représentée par Delphine DE CHAISEMARTIN, Pierre-François KOEHL et Sabine SCHIMEL.

Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 17 décembre 2015 a autorisé la signature de cette convention entre Bpifrance Participations et Bpifrance Financement. Cette convention a été signée le 14 janvier 2016 et permet à Bpifrance Participations de mandater Bpifrance Financement pour la transmission, sur les marchés financiers, des ordres relatifs à l'acquisition ou la cession de tout type de titres financiers et à l'acquisition ou la cession de tout type d'actifs financiers.
Cette convention définit le cadre des relations entre Bpifrance Financement et Bpifrance Participations.
La convention a pris effet le 14 janvier 2016 et est prorogée par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an sauf dénonciation par l'une ou autre des Parties.

Motivation de l'intérêt de la convention :

La signature de cette convention est motivée par le souci d'assurer une permanence au sein du groupe Bpifrance de façon à ce que les opérations de marché de Bpifrance Participations soient traitées même en cas d'absence des collaborateurs de Bpifrance Investissement en charge de ces opérations et également de réduire le risque opérationnel.

Modalités :

En application de cette convention, les missions réalisées dans le cadre défini feront l'objet d'une facturation d'un montant forfaitaire de vingt mille euros hors taxes.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- **Convention de prestation de services entre Bpifrance Financement et Bpifrance Participations relative à la conclusion par Bpifrance Participations de contrats financiers et instruments dérivés (« Equity swap »)**

Partie cocontractante :

Bpifrance Participation

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement et de Bpifrance Participations ;

- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance Régions, représentée par Delphine DE CHAISEMARTIN, Pierre-François KOEHL et Sabine SCHIMEL.

Nature et objet :

Cette convention signée le 15 septembre 2015 et a pour objet l'encadrement de la prestation de services fournie par Bpifrance Financement à Bpifrance Participations, relative à la conclusion, par Bpifrance Participations, de contrats financiers et instruments dérivés.

Modalités :

En application de cette convention, les missions réalisées dans le cadre défini feront l'objet d'une facturation d'un montant forfaitaire de cinquante mille euros hors taxes par an majorée de dix mille euros hors taxes par opération, sur la base d'un nombre d'opérations inférieur ou égal à dix transactions sur equity swap. Par avenant, cette rémunération sera ensuite ajustée annuellement, sur la base de la volumétrie effectivement constatée et des perspectives de développement sur les contrats financiers et instruments dérivés.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- **Convention relative à la mise en œuvre du Fonds de Modernisation de la Restauration du 22 octobre 2009 entre l'Etat, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement**

Partie cocontractante :
L'EPIC Bpifrance

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

- L'Etat francais, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de l'EPIC Bpifrance, représenté par Francois JAMET, Sébastien RASPILLER et Alain SCHMITT ;

Nature, objet et modalités :

Cette convention relative à la mise en œuvre du dispositif des Prêts de Modernisation et de Transmission de la Restauration (« PPMTR ») prévoit notamment la mise en place de deux fonds : le fonds de garantie PMR (anciennement fonds de garantie « PPMTR ») et le fonds de compensation de bonification pour le PMR à taux zéro.

L'Etat verse les sommes provenant des recettes de la contribution annuelle sur les ventes du secteur de la restauration prévues par la loi à l'EPIC Bpifrance qui les reverse aux fonds sur la base des appels de fonds de votre société.

Votre conseil d'administration du 27 septembre 2011 a autorisé cette convention qui permet le transfert de l'EPIC Bpifrance vers Bpifrance Financement d'un montant, à hauteur des besoins exprimés et dans la limite de 7,9 millions d'euros de ressources, destiné à financer les actions de promotions du secteur de la Restauration et précise les modalités de versements de la contribution au FMR. D'autre part, cette convention prévoit l'évolution du PPMTR vers deux formules de Prêt pour la Modernisation de la Restauration, adaptés aux besoins des petits établissements.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- **Conventions relatives au transfert des titres détenus par Bpifrance Financement dans des sociétés ayant une activité relevant de l'investissement et des fonds de private equity à Bpifrance Investissement**

Partie cocontractante :
Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

- Nicolas DUFOURCQ en tant que Président-Directeur Général de Bpifrance Financement et de Bpifrance Investissement ;

- La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement, représentée par Delphine DE CHAISEMARTIN, Pierre-François KOEHL et Sabine SCHIMEL.

- L'Etat, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement, représenté par Francois JAMET, Sébastien RASPILLER et Alain SCHMITT.

Nature, objet et modalités :

Ces onze conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 15 décembre 2014 puis par votre conseil d'administration du 26 mars 2015 et ont pour objet le réajustement des modalités de cessions. Ces conventions ont été signées le 30 mars 2015 entre Bpifrance Financement en qualité de vendeur et en qualité d'acquéreur respectivement Bpifrance Investissement (3 conventions), FSI PME Portefeuille (7 conventions) et FFI B Prime (1 convention). Elles ont pour objet l'acquisition des titres détenus par Bpifrance Financement dans des sociétés ayant une activité relevant de l'investissement et des fonds de private equity.

Ces conventions n'ont eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- **Convention réglementée de contrôle périodique avec Sogama Crédit Associatif**

Partie cocontractante :
SOGAMA Crédit Associatif

Personne concernée :

Bpifrance Financement en tant que personne morale actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de SOGAMA Crédit Associatif.

Nature, objet et modalités :
Cette convention signée le 28 octobre 2014 confie à Bpifrance Financement la mission d'assurer les prestations de contrôle périodique au sein de SOGAMA Crédit Associatif prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Cette convention a pris effet au 1er janvier 2015 pour une première période allant jusqu'au 31 décembre 2017. Elle est renouvelée ensuite, par tacite reconduction, par périodes de trois ans.

En application de cette convention, les missions réalisées dans le cadre défini feront l'objet d'une facturation d'un montant forfaitaire de quinze mille euros hors taxes par an, qui pourra être révisé à l'issue de la première période de la convention.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- **Convention de prestations de contrôle périodique entre Bpifrance Financement et ALSABAIL**

Partie cocontractante :
ALSABAIL

Personne concernée :

Bpifrance Financement en tant que personne morale détenant plus de 10% des droits de vote d'ALSABAIL.

Nature, objet et modalités :

Cette convention a pour objet de définir la nature et les modalités des prestations de contrôle périodique prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014 réalisées par l'Inspection Général-Audit de votre société auprès d'Alsabail.

Cette convention précise que les prestations seront réalisées dans le respect de la charte d'audit de Bpifrance Financement et seront décrites dans un plan d'audit dont le contenu et les modalités sont approuvés chaque année.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- **Convention de gestion financière entre l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement**

Partie cocontractante :

L'EPIC Bpifrance

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

L'Etat français, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de L'EPIC Bpifrance, représenté par Francois JAMET, Sébastien RASPILLER et Alain SCHMITT.

Nature, objet et modalités :

Cette convention définit la nature des prestations et les modalités de mise en place et de gestion des opérations de placement et de refinancement sur les marchés financiers, pour lesquelles votre société en assure la réalisation pour le compte de l'EPIC Bpifrance. Dans le cadre de ce dispositif, l'EPIC Bpifrance a délégué le pouvoir de mise en œuvre de ces opérations à la

Direction des Opérations Financières de votre société. Cette convention ne prévoit pas de rémunération.

- **Convention de compte courant et de "cash pooling" entre l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Financement**

Partie cocontractante :

L'EPIC Bpifrance

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

L'Etat français, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de L'EPIC Bpifrance représenté par Francois JAMET, Sébastien RASPILLER et Alain SCHMITT.

Nature, objet et modalités :

Cette convention définit le fonctionnement et les modalités de rémunération du compte-courant ouvert au nom de votre société dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie.
Aucun fonds n'ayant été déposé sur le compte en application de cette convention, aucune charge d'intérêt ni aucun produit d'intérêt n'a été constaté dans les comptes de votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- **Convention relative au fonds FEDER**

Partie cocontractante :

Bpifrance Régions

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

La Caisse des Dépôts et Consignations, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de Bpifrance Régions, représentée par Delphine DE CHAISEMARTIN, Pierre-François KOEHL et Sabine SCHIMEL.

Nature, objet et modalités :

Cette convention définit les modalités de fonctionnement relatives au dispositif FEDER entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- **Conventions d'avances d'actionnaire**

Partie cocontractante :

L'Etat français, en tant qu'administrateur commun de Bpifrance Financement et de L'EPIC Bpifrance, représenté par Francois JAMET, Sébastien RASPILLER et Alain SCHMITT.

Nature, objet et modalités :

Ces conventions portent sur la mise en place des avances consenties par l'Etat envers votre société, dans le cadre de la constitution du fonds de surmutualisation et du fonds à capital préservé.

Cette convention n'a eu aucun effet financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Paris La Défense, le 23 mars 2018

KPMG S.A.

Ulrich Sarfati
Associé

Courbevoie, le 23 mars 2018

Mazars

Charles de Boisriou
Associé

Matthew Brown
Associé

13. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT BPIFRANCE FINANCEMENT

Bpifrance Financement est une société anonyme au capital de 839 907 320 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489 RCS Créteil (code APE 6492 Z).

Bpifrance Financement a été créée le 22 décembre 1980 sous le nom de Crédit d'Équipement des PME. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 14 novembre 1980.

Le siège social est situé au 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex (téléphone : 01.41.79.80.00).

13.1. Histoire et évolution de Bpifrance Financement

L'Etablissement public à caractère industriel et commercial OSEO est né en 2005 du rapprochement de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), de la BDPME (Banque du Développement des PME) et de sa filiale SOFARIS (Société française de garantie des financements des PME). Par l'intermédiaire de ces trois structures, devenues filiales de l'EPIC et rebaptisées OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie, l'EPIC OSEO s'est vu confié pour mission de financer et accompagner les PME à travers trois métiers : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques, et la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Courant 2007, dans le cadre de la politique menée par le Gouvernement pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, la priorité a été donnée au soutien de l'innovation dans les entreprises de taille moyenne. Pour réaliser cette ambition, le Gouvernement a décidé de rapprocher l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII) avec OSEO, tous deux investis d'une mission d'intérêt général : financer et accompagner les entreprises dans les phases les plus décisives de leur vie. Ainsi, le 1er janvier 2008 et après dissolution de l'AII, l'activité d' « Innovation Stratégique Industrielle » a été transférée par l'Etat à OSEO innovation.

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion des entités opérationnelles du groupe a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion absorption par OSEO financement, devenue OSEO SA, des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO Bretagne.

Le 6 juin 2012, le Ministre de l'Économie a annoncé la création de la Banque Publique d'Investissement (BPI). Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les Régions, elle regroupe les activités d'OSEO, de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement. La création de la BPI a été officialisée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO, devenu EPIC BPI-Groupe, et OSEO SA. Société anonyme et compagnie financière, elle est détenue, depuis le 12 juillet 2013, à parité par l'Etat via l'EPIC BPI-Groupe, et la Caisse des Dépôts. OSEO, désormais dénommée Bpifrance Financement, est devenue la filiale de BPI-Groupe, au même titre que les entités regroupant l'activité de fonds propres de CDC Entreprises et du FSI, devenus Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations. Enfin, la loi n°2015.990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque publique d'investissement et a permis l'harmonisation des dénominations sociales de l'ensemble des entités du groupe, l'EPIC BPI-Groupe et BPI-Groupe devenant respectivement EPIC Bpifrance et Bpifrance SA.

13.2. Objet social de Bpifrance Financement

Bpifrance Financement a pour objet en particulier, conformément à l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque publique d'investissement, d'exercer les missions d'intérêt général suivantes :

- Promouvoir la croissance par l'innovation et le transfert de technologies, dans les conditions mentionnées à l'article 9 de ladite ordonnance ;

- Contribuer au développement économique en prenant en charge une partie du risque résultant des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises ;

- Contribuer aux besoins spécifiques de financement des investissements et des créances d'exploitation des petites et moyennes entreprises.

A l'effet des activités susvisées, Bpifrance Financement peut effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières, et notamment acquérir et vendre, prendre et donner à bail à construction ou emphytéotique, faire construire tous immeubles.

13.3. Assemblées Générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Chaque action donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées générales et aux votes.

13.4. Autres renseignements de caractère général concernant l'émetteur

13.4.1. Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- pour l'exercice 2016, le document de référence a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2017, sous le numéro de dépôt D.17-0468. Les comptes consolidés figurent en pages 81 à 170 et le rapport d'audit correspondant figure en pages 225 à 228 du même document. L'attestation des personnes responsables du document de référence figure en page 251.

- pour l'exercice 2015, le document de référence a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 avril 2016, sous le numéro de dépôt D.16-0370. Les comptes consolidés figurent en pages 73 à 153 et le rapport d'audit correspondant figure en pages 201 à 204 du même document. L'attestation des personnes responsables du document de référence figure en page 231.

13.4.2. Informations sur les tendances

Bpifrance Financement atteste qu'aucune détérioration significative n'a affecté ses perspectives depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

13.4.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Bpifrance Financement atteste qu'au cours de ces douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, dont il a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, ne peut avoir ou n'a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

13.4.4. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

Bpifrance Financement atteste qu'aucun changement significatif de la situation financière du groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

13.4.5. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

A la connaissance des personnes responsables du présent Document de référence, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

13.4.6. Documents accessibles au public

Bpifrance Financement atteste que :

- des copies de l'acte constitutif et des statuts à jour de l'émetteur peuvent être consultées au siège social, 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex,
- le rapport annuel 2017 de la société Bpifrance Financement est accessible sur son site internet : bpifrance.fr,
- les rapports annuels 2015 et 2016, qui font office de documents de référence, sont disponibles sur le site internet : bpifrance.fr.

14. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

14.1. Personnes responsables

Monsieur Nicolas DUFOURCQ, Président-Directeur général de Bpifrance Financement, et Monsieur Arnaud CAUDOUX, Directeur Exécutif, sont responsables des informations contenues dans le présent document.

14.1.1. Attestation du Président-Directeur général et du Directeur Exécutif

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant dans le présent Document de référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Le 26 avril 2018

Nicolas DUFOURCQ
Président-Directeur général

Arnaud CAUDOUX
Directeur Exécutif

14.2. Contrôleurs légaux des comptes

14.2.1. Titulaires

MAZARS, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, Exaltis – 61 rue Henri Regnault 92075 La Défense Cedex – nommé pour la première fois en 1996 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire le 9 mai 2016 et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, représenté par Charles de BOISRIOU et Matthew BROWN.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été audités et certifiés par Charles de BOISRIOU et ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été audités et certifiés par Charles de BOISRIOU et Matthew BROWN.

KPMG SA, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – 2, avenue Gambetta – CS 60055 – 92 066 Paris la Défense – nommé pour la première fois en 2009 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte le 12 mai 2015 et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, représenté par Ulrich SARFATI.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été audités et certifiés par Marie-Christine FERRON-JOLYS et ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été audités et certifiés par Marie-Christine FERRON-JOLYS et Ulrich SARFATI.

14.2.2. Suppléants

Monsieur Franck BOYER
61 rue Henri Regnault – 92075 La Défense Cedex
Nommé par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010 pour un mandat de 6 exercices
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
L'expiration du mandat pour Bpifrance Financement est en 2022.

KPMG Audit FS I
2, avenue Gambetta – CS 60055 – 92 066 Paris la Défense
Nommé par l'Assemblée Générale du 12 mai 2015 pour un mandat de 6 exercices
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
L'expiration du mandat pour Bpifrance Financement est en 2021.

15. TABLES DE CONCORDANCE

1. Table de concordance du document de référence

Règlement CE N°809-2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004

Figurent dans la présente table de concordance, en regard de chacune des rubriques prévues par l'annexe I du règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 (le «règlement»), les numéros du ou des paragraphes du présent document de référence dans lesquels sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques du règlement.

Sauf précision contraire, les références, dans la présente table de concordance, à des notes renvoient aux notes de l'Annexe des comptes consolidés.

Annexe I du règlement CE N°809/2004			Document de référence
			Section(s)
I		Personnes responsables	
1.		Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	14.1
2.		Déclaration des personnes responsables du document de référence	14.1
II		**Contrôleurs légaux des comptes**	
1.		Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	14.2
2.		Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	Sans objet
III		**Informations financières sélectionnées**	
1.		Informations financières historiques sélectionnées	9
2.		Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires et données comparatives couvrant les mêmes périodes de l'exercice précédent	Sans objet
IV		**Facteurs de risques**	
		Informations concernant l'émetteur	
1.		Histoire et évolution de la société	13.1
2.		Investissements	5.1.8
VI		**Aperçu des activités**	
1.		Principales activités	3 et 5.1.2
2.		Principaux marchés	3 et 5.1.2
3.		Événements ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points VI.1 et VI.2	Sans objet
4.		Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	Sans objet
5.		Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	3
VII		**Organigrammes**	
1.		Structure capitalistique du groupe Bpifrance et place occupée par l'émetteur	4
2.		Liste des filiales importantes de l'émetteur	5.1.8

Annexe I du règlement CE N°809/2004			Document de référence
			Section(s)
VIII		**Propriétés immobilières, usines et équipements**	
1.		Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	Note5.12
2.		Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	5.1.7
IX		**Examen de la situation financière et du résultat**	
1.		Situation financière	5.1.3
2.		Résultat d'exploitation	2.1 et note 40 (Annexe des comptes sociaux)
X		**Trésorerie et capitaux**	
1.		Capitaux de l'émetteur	5.1.5
2.		Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	10
3.		Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	5.1.3
4.		Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	5.2
5.		Informations concernant les sources de financement attendues	Note 8.6.4
XI		**Recherche et développement, brevets et licences**	Sans objet
XII		**Information sur les tendances**	5.1.6 et 13.4.2
XIII		**Prévision ou estimation du bénéfice**	Sans objet
XIV		**Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale**	
1.		Informations sur les activités, l'absence de condamnation et les mandats sociaux	6.1, 6.2 et 6.3
2.		Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	13.4.5
XV		**Rémunération et avantages des personnes visées au point XIV.1**	
1.		Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	6.4
2.		Montant total de sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	10, note 10

Annexe I du règlement CE N°809/2004			Document de référence
			Section(s)
XVI		**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**	
1.		Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	6.1.2 et 6.1.3
2.		Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur ou à l'une de ses filiales	Sans objet
3.		Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	6.5.1, 6.5.2, 6.5.3 et 5.3.1
4.		Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	6.5 (préambule)
XVII		**Salariés**	
1.		Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés	9 et note 44 (Annexe des comptes sociaux)
2.		Participations et stock-options des administrateurs	Sans objet
3.		Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	Sans objet
XVIII		**Principaux actionnaires**	
1.		Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage ou des droits de vote devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable	Sans objet
2.		Différences entre les droits de vote des principaux actionnaires	Sans objet
3.		Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	2.2
4.		Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entrainer, à une date ultérieure, un changement de son contrôle	Sans objet
XIX		**Opérations avec des apparentés**	5.1.8, 6.5.2, 12.3, note 13.1.
XX		**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**	
1.		Informations financières historiques	9
2.		Informations financières pro-forma et description de l'influence de la restructuration	Sans objet
3.		États financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés)	10 et 11
4.		Vérification des informations financières historiques	14.2.1
5.		Date des dernières informations financières vérifiées	9
6.		Informations financières intermédiaires et autres	Sans objet
7.		Politique de distribution de dividendes	5.1.8
8.		Procédures judiciaires et d'arbitrage	13.4.3
9.		Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice	13.4.4

Annexe I du règlement CE N°809/2004			Document de référence
			Section(s)
XXI		**Informations complémentaires**	
1.		Capital social	13 (préambule)
2.		Acte constitutif des statuts	13.4.6
XXII		**Contrats importants**	Sans objet
XXIII		**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**	Sans objet
XXIV		**Documents accessibles au public**	13.4.6
XXV		**Informations sur les participations**	5.1.8, note 7.2 (Annexe des comptes sociaux)

2. Table de concordance du rapport financier annuel

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF. La table de concordance suivante renvoie aux extraits du document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

Il est précisé que les références, dans la présente table de concordance, à des notes renvoient aux notes de l'Annexe des comptes consolidés.

Rapport financier annuel			Document de référence
			Section(s)
I		**Comptes annuels de la Société**	11
II		**Comptes consolidés de la Société**	10
III		**Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L 225-102, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce**	
1		Informations visées aux articles L. 225-100 et L. 225-102 du Code de commerce : - Analyse des résultats - Analyse de la situation financière - Indicateurs clés des ressources humaines et environnementaux - Principaux risques et incertitudes - Délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital	 5.1.5 5.1.3 5.1.7 5.1.4 6.9
		Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce : - Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	Sans objet

Rapport financier annuel			Document de référence
			Section(s)
3.		Informations visées à l'article L. 225-211 du Code de commerce : - Rachat par la Société de ses propres actions	5.1.8
IV		**Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel**	14.1
V		**Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés**	12.2 et 12.1
VI		**Honoraires des Commissaires aux comptes**	Note 13.2
VII		**Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise**	6
VIII		**Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Conseil d'administration**	12.4

Bpifrance Financement
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 839 907 320 €
320 252 489 RCS Créteil

Siège social
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
Tél : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01
www.bpifrance.fr